

« Initiatives » : 9 pages

Le Monde

BOURSE

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

QUARANTE-NEUVIÈME ANNÉE – N° 14882 7 F

MERCREDI 2 DÉCEMBRE 1992

Sidas

LA sixième journée mondiale du sida organisée à l'initiative de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) est l'occasion de mesurer combien, depuis son apparition en 1981, cette maladie est devenue une pathologie changeante et multiforme. Tout comme l'on parle des maladies cardio-vasculaires, il faudra bientôt se résoudre à parler « des » sidas tant les caractéristiques de l'épidémie varient d'un pays à l'autre.

Quoi de commun, en effet, entre l'épidémie en France – qui, pour l'essentiel, sévit dans quelques communautés à risque – et l'épidémie africaine ou asiatique qui a d'ores et déjà contaminé plusieurs dizaines de millions de personnes du fait d'une transmission beaucoup plus fréquente par voie hétérosexuelle ? Les constats réitérés des échecs de la prévention recouvrent en réalité de grandes disparités socio-économiques et sociologiques. Même si l'on assiste, ici ou là, à des phénomènes de reprise épidémique dans certaines communautés homosexuelles, il faut rappeler que celles-ci ont été les premières, dans les pays industrialisés, à mettre en place – souvent sans l'aide des pouvoirs publics et en opposition avec les autorités religieuses – des campagnes de prévention réellement efficaces.

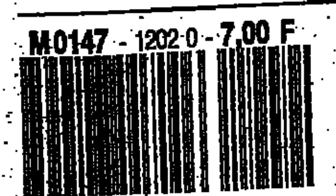
PARALLÈLEMENT, on découvre dans ces mêmes pays les dramatiques conséquences de l'absence de véritable politique de prévention vis-à-vis des toxicomanes.

Dans les pays en voie de développement, hormis quelques rares pays africains qui ont courageusement décidé de regarder le mal en face, la plupart se résignent à vivre la progression de l'épidémie comme une nouvelle fatalité.

Au-delà de son cortège de souffrances et de morts, les conséquences de cette pandémie qui aurait déjà touché dans le monde plus de douze millions de personnes – et aurait tué de un à deux millions de personnes selon les estimations – ne se bornent plus aux aspects sanitaires et sociaux. Il faut, dès à présent, en mesurer la dimension économique. En 1991, le coût total du sida a été estimé dans le monde à 290 milliards de francs (soit 2 % des dépenses mondiales de santé). Il sera, en l'an 2000, selon les hypothèses les moins alarmistes, de 740 milliards de francs. D'autres projections font état d'un chiffre huit fois plus élevé.

UNE telle catastrophe représente pour l'industrie du médicament et du vaccin un extraordinaire défi qui ne pourra être relevé qu'en respectant, lors des phases de mise au point et d'expérimentation, des procédures scientifiques et éthiques extrêmement rigoureuses. Il ne sert à rien de créer de fausses illusions en mettant à la disposition des malades, comme cela est déjà arrivé, des produits qui n'ont pas fait leurs preuves.

Dans l'immédiat, faute de disposer de traitements réellement efficaces, on ne peut que souhaiter une meilleure prise en charge des patients à l'hôpital et à domicile, une amélioration des conditions d'accueil et de fin de vie et un accroissement du nombre des personnels médicaux et para-médicaux, dont beaucoup sont à bout de forces. Du point de vue de la santé publique, plutôt que de relancer sans cesse le débat sur le dépistage systématique de toute la population, mieux vaudrait affiner les études épidémiologiques de manière à définir au plus vite des stratégies de prévention réellement adaptées aux groupes les plus menacés.



Les réformes devant le Congrès des députés

M. Eltsine cherche un compromis avec les conservateurs

Le Congrès des députés de Russie, qui doit durer neuf jours, s'est ouvert, mardi 1er décembre à Moscou, dans une atmosphère de désillusion à l'égard des réformes engagées par le président Boris Eltsine. Faute d'adversaire crédible d'envergure nationale, M. Eltsine n'est pas menacé par une éventuelle offensive des conservateurs ; mais il ne pourra sans doute pas éviter de faire de nouvelles concessions aux partisans d'une économie dirigée s'il veut obtenir des députés le renouvellement de ses pouvoirs spéciaux.

MOSCOU

de notre correspondant

« N'ayez aucune crainte, j'ai été élu par le peuple, personne ne peut rien contre moi », confiait récemment Boris Eltsine à un interlocuteur inquiet des menées de l'opposition. Depuis qu'il s'est débarrassé de M. Gorbatchev et préside seul aux destinées de la Russie, M. Eltsine s'est toujours comporté en homme assuré d'être le plus fort et convaincu d'être le seul à pouvoir conduire son pays vers un avenir meilleur. Il ne semble pas imaginer un seul instant qu'il puisse trébucher, voire chuter sur l'obstacle qui se dresse aujourd'hui devant lui, le Congrès des députés, qui s'est ouvert mardi 1er décembre au Kremlin.

A peu près personne, à vrai dire, ne croit que le président russe puisse sortir vaincu d'un Congrès présenté il y a quelques semaines encore par ses amis « libéraux » comme une terrible épreuve de force, un Congrès de tous les dangers où le sort de la réforme économique, voire de la démocratie, ne tiendrait qu'à un fil.

Les messages de soutien envoyés aussi bien par le futur président américain, Bill Clinton, que par George Bush, sont donc bienvenus, mais peut-être légèrement déplacés.

JAN KRAUZE

Lire la suite page 5

TF 1 en son donjon

Les accusations de Pierre Botton contre Patrick Poivre d'Arvor, les attaques de journaux et chaînes concurrentes, ont renforcé le syndrôme de citadelle assiégée à TF 1. Dans ses nouveaux locaux fonctionnels de Boulogne, les journalistes du « premier média de France » récusent la thèse du seul *« complot »* politique, fomenté par le pouvoir. Mais ils resserrent les rangs derrière le journaliste PPDA, analysent les luttes de pouvoir internes et externes, et, pour certains, mettent en cause les dérives de *« l'information spectacle »*. Un débat qui est loin de se limiter à l'audiovisuel et à la vedettarisation.

Lire page 22 l'article

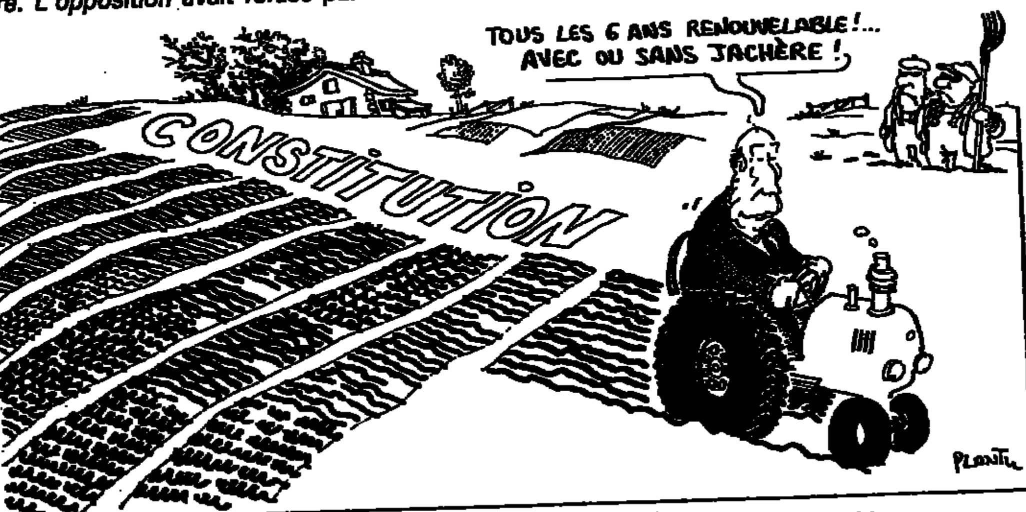
de MICHEL COLONNA D'ISTRIA et d'YVES-MARIE LABÉ

Lire également page 2 les points de vue de Guy Lochard : « Les risques du professionnalisme » ; de René Finkelstein : « Tous vendus ! », et de Françoise Chandernagor : « Qui gardera nos gardiens ? »

La révision des institutions proposée par le chef de l'Etat

M. Mitterrand place une future cohabitation sous le signe du débat constitutionnel

M. Mitterrand a rendu publiques, lundi 30 novembre, les propositions de réforme de la Constitution qu'il a adressées, le même jour, aux présidents de l'Assemblée nationale, du Sénat et du Conseil constitutionnel. Le chef de l'Etat prévoit de les soumettre à un comité consultatif, dont la composition doit être fixée par le conseil des ministres mercredi 2 décembre. L'opposition avait refusé par avance de participer à ce comité. Elle critique une réforme qui, à ses yeux, ne vient pas à son heure. Le calendrier annoncé par M. Mitterrand prévoit qu'il saisira le Parlement d'un projet de loi constitutionnelle au début de la prochaine législature. Cette question interférera donc dans les relations entre la future majorité parlementaire, un éventuel gouvernement de cohabitation et le président de la République.



Prééminence

par Thierry Bréhier

Si ce n'est pas la VIe République que M. François Mitterrand a portée, lundi 30 novembre, sur les fonts baptismaux, les institutions qu'il a dessinées à grands traits ne ressemblent guère à celles qui régissent la France depuis 1958. C'est une véritable marche arrière qu'en fait il propose : un retour à un régime parlementaire « rationalisé », qu'avaient cru inventer les rédacteurs de la Constitution initiale de la Ve République, mais qui n'a, en réalité, jamais été appliqué : d'abord du seul fait de la personnalité du général de Gaulle, puis à cause du bouleversement entraîné par l'élection du chef de l'Etat au suffrage universel, enfin du fait de la conversion de la classe politique française au système majoritaire, sous la contrainte du mode de scrutin législatif.

Depuis plus de trente ans, les Français vivent sous un régime institutionnel hybride, mi-parlementaire mi-présidentiel. M. Mitterrand ne modifie en rien cette ambiguïté, même s'il récuse une évolution vers un système présidentiel classique, même s'il affirme que le régime est et doit demeurer « parlementaire ».

Lire la suite page 12

Lire

Woody et les atomes

Avec « Maris et femmes », Woody Allen exécute une cruelle et drolatique expérience de physique des sentiments

par Jean-Michel Frodon

Il y a quelque chose d'inquiétant dans la régularité de Woody Allen à livrer un film chaque année. Ce rythme de phénomène météorologique, de cuvée primeur ou de manufacturier fiable dérange notre habitude de considérer un artiste comme un être livré par nature au doute, à l'angoisse de la page ou de l'écran blancs, œuvrant dans l'impondérable et l'imprévisible, à mille encablures des plannings de livraisons industrielles – *a fortiori* de la part de cet auteur qui ne cesse de se représenter en angoissé chronique, incertain de ses buts et de ses moyens.

On s'inquiète aussi pour lui, le cinéaste : peut-il à nouveau séduire et intéresser, donner envie de le suivre sur un air de Gershwin ou de Cole Porter dans un nouveau tour de cette piste aux étoiles du spectacle, aux malaises de la vie, aux tourments de l'amour et aux fidélités de la morale, qu'il a si soigneusement balisée et arpentée ? La rançon de cette inquiétude est non seulement le bonheur, mais la surprise d'être une fois de plus ravi par le dernier-né. C'est le cas, au plus haut point, de ce millésime 92, d'hilarant bouquet et de longue finesse, opus 22 de Woody Allen réalisateur.

Maris et femmes est construit sur un motif commun à bon nombre de ses films : un couple, un groupe, un élément perturbateur. Le couple est composé de l'écrivain et professeur de littérature Gabe Roth (Allen) et de son épouse Judy (Mia Farrow), le groupe consiste en leurs amis Jack et Sally (Sidney Pollack et Judy Davis) augmenté de la nouvelle compagne de Jack (Lysette Anthony) et d'un collègue de Judy (Liam Neeson), et l'élément perturbateur est une fraîche et brune poupée de porcelaine, judicieusement prénommée Rain (Juliette Lewis), élève et groupie de Gabe.

Ce dispositif pourrait être celui d'une expérience de physique sur la fission des solides. Un choc initial, l'annonce par Jack et Judy de leur séparation concertée, déclenche une réaction en chaîne dans cet univers d'intellectuels juifs new-yorkais sûrs de leur statut professionnel, sentimental et social.

Lire la suite page 19

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 8 DH ; Tunisie, 750 m. ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 40 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; G.-B., 85 p. ; Grèce, 220 DR ; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 200 L ; Luxembourg, 42 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 2,75 FL ; Portugal, 170 ESC ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 1,90 FS ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

DÉBATS

Presse

Les risques du professionnalisme

par Guy Lochard

PERSISTANTE, la crise de la presse française ne décourage pas les projets de création de nouveaux journaux, quotidiens ou magazines. Elle semble même encourager des réorientations de journaux existants en perte de vitesse ou désireux d'anticiper sur les attentes de lecteurs. De ces initiatives, la presse se fait régulièrement l'écho, de même que des rencontres telles que celle récemment organisée à l'Université de la communication de Carcans-Maubuisson sur « Le journal de demain ».

A l'écoute des discours qui se tiennent à ces occasions, on peut être frappé par une attitude qui n'est pas nouvelle mais qui a aujourd'hui force de loi : tous ces projets ne sauraient plus, en effet, procéder que de la seule mise en œuvre de méthodes et de compétences « professionnelles ». Soit. On peut être convaincu par cette apparente évidence. En la resituant dans l'histoire de la presse française, on peut également se demander si cette montée en force du « professionnalisme » comme unique moyen de sortie de crise ne peut induire à terme des logiques pernicieuses pour la profession elle-même.

Le journalisme français se différencie, le fait est connu, du modèle anglo-saxon par sa richesse d'expression des mouvements d'opinion et de pensée, par la revendication constante d'un pouvoir des journalistes au sein de l'entreprise et, en dernier lieu, par son héritage « littéraire ». Les transformations de structures économiques des entreprises auxquelles on a assisté depuis une vingtaine d'années, le mouvement de concentration et les changements internes conséquents ont sérieusement estompé les deux premières caractéristiques. La reconnaissance officielle de la profession (à l'issue de la première guerre mondiale) puis, avec la création d'écoles de journalisme, la définition de contenus, de voies et de certifications de formation ont, quant à elles, considérablement réduit cette filiation littéraire d'une activité longtemps mal définie, devenue un véritable métier complémentaire d'autres spécialités de plus en plus présentes.

Le point d'aboutissement de ce processus semble donc être aujourd'hui ces nouvelles approches, qui n'entrevoient de solutions pour l'amélioration ou la création de projets éditoriaux que dans des méthodes parées de tous les attributs de la scientificité.

Une première forme en est cet appel obligé à des experts en charge des paramètres esthétiques. On ne peut en effet qu'être frappé depuis quelques années déjà par ce penchant à la recherche prioritaire de réponses dans le « relookage » des maquettes, la redéfinition des formats, la multiplication des éléments visuels, toutes devant conduire à accroître la lisibilité (autre notion problématique) et fatalement séduire le lecteur. Des études attestent pourtant que ces modifications de surface ne sont pas toujours de nature, sinon très provisoirement, à accroître le lectorat et n'aboutissent parfois qu'à déstabiliser celui déjà acquis. Et l'affirmation de la nécessaire articulation entre fond et forme masque souvent mal, dans ces circonstances, une prise de pouvoir effective de conseillers-designers généralement étrangers aux cultures d'entreprise et souvent ressentis comme tels à l'intérieur des rédactions.

Normalisation des styles

Sur le versant rédactionnel, le professionnalisme n'est pas, bien sûr, sans effets. Justifiée par des analyses savantes des comportements de lecture et par la concurrence des médias audiovisuels, la brièveté des articles est aujourd'hui présentée comme un impératif quasi catégorique. D'autres études concluent pourtant à des aspirations contradictoires exigeant de la presse écrite une fonction de complément, voire d'alternative à la presse audiovisuelle, dont les prétendus atouts (notamment l'immédiateté) sont de plus en plus ressentis comme autant de limites.

Corollaire de cette tendance à l'économie dans la rédaction des articles : la focalisation sur un problématique traitement neutralisant de l'information brute que garantiraient certaines règles codifiées de construction des articles et le respect de modes d'écriture plus « transparents », jusque-là apanage des rédacteurs d'agence. Portée par une abondante littérature sur les écritures de communication, cette nouvelle attitude face à l'écriture de presse s'accompagne de réflexions sur le rééquilibrage des traditionnelles fonctions journalistiques (fait, commentaire, analyse...) ou la nécessité de « mises en contexte », mais ces propositions dissimulent de moins en moins un enfermement dans un cercle de notions, certes, opératoires, mais mises en doute de plus en plus dans leurs fondements par de nombreux rédacteurs.

Au terme de ce processus de « technicisation » de l'écriture de presse apparaît enfin le risque d'un phénomène, peu analysé mais bien réel, de normalisation des styles rédactionnels. Sous couvert de professionnalisation et en portant son regard vers la presse anglo-saxonne, on a assisté en effet, depuis une dizaine d'années, à un mouvement insensible d'homogénéisation des écritures de presse. Des évolutions qu'attestent des analyses de textes, même sommaires, et qui travaillent insensiblement à la dilution des tonalités d'écriture constitutives de l'identité et de l'image de marque des titres.

Ce gommage des différences formelles entre les grands journaux généralistes, qui risquent à terme de ne plus se démarquer qu'au niveau de quelques genres privilégiés (billet, chronique, éditorial), se vérifie par des transferts effectifs ou vraisemblables de journalistes reproduisant sans problème dans leur nouvelle entreprise les mêmes formes d'écriture. Des phénomènes peu envisageables encore récemment.

Nouvelles postures face au réel

Mais, à un autre niveau, un autre effet plus inquiétant du phénomène ne réside-t-il pas dans ces glissements observables de lecteurs d'un titre à un autre, pourtant éloignés dans leur inspiration idéologique ? Des abandons qui ne sont plus définitifs. Comme en témoignent des kiosquiers ou des inspecteurs de vente, il est de moins en moins rare de voir des acheteurs de journaux changer de quotidien tout au long de la semaine en fonction de leurs horaires de déplacement ou de l'intérêt porté à tel ou tel supplément de la semaine ; des attitudes là aussi peu imaginables à une autre époque.

Expliqués trop rapidement par certaines formes de consensualisation de la société française, ces nouveaux comportements attestent en fait autre chose : le desserrement progressif des « contrats de lecture » noués avec les lecteurs réguliers de ces titres. Contrairement à ce que laissent entendre certains initiateurs de projets, ces pactes implicites ne se bornent pas à la proposition d'un temps de lecture. Ferments de « fidélisation », ils s'établissent plus fondamentalement sur des écritures singulières et différenciatrices dans lesquelles se reconnaissent les diverses sensibilités de lectorats.

Il n'est, pour vérifier cette loi, qu'à puiser dans l'histoire proche de la presse française. Comment s'expliquent les succès rapides du *Monde* dans l'après-guerre ou du second *Libération* à la fin des années 70 ? Non pas seulement par les regards qu'ils offraient sur des domaines ignorés ou minorés par les concurrents (l'international pour *le Monde*, certains phénomènes souterrains de société pour *Libération*), mais, complémentairement, par la construction de nouvelles positions d'énonciation : le fameux ton « austère » du premier ou l'écriture ironique et distante du second. Il ne s'agissait pas là de simples innovations stylistiques, mais bien de nouvelles postures face au réel, que traduisaient et mettaient en scène les modes d'écriture de ces quotidiens.

Ces journaux, fondés par des « amateurs » si l'on s'en tient aux critères contemporains, sont nés dans des périodes de rupture historique (la Libération, l'après-guerre, les années 70). Ils étaient donc portés par de puissants mouvements historiques, absents ou peu discernables aujourd'hui. L'objection n'est pas mince mais ne saurait dissiper les risques du professionnalisme. A les ignorer et en jouant les savoir-faire au détriment de la créativité, les rédactions ne peuvent que distendre leurs liens avec des lecteurs désorientés et encourager leur volatilité. Plus grave, le danger est bien aujourd'hui, pour la profession, en tarissant de fait les capacités d'écoute et d'innovation qui résident dans ses rangs, de ne plus permettre à la presse de jouer son rôle d'amplificateur du changement social.

▶ Guy Lochard est rédacteur en chef de *Médiascope*.

Tous vendus !

par René Finkelstein

TOUS vendus ! Hélas, si c'était vrai ! soupire le chef des ventes d'un *périodique* parisien, il n'y aurait plus de problèmes.

Tous vendus ! Ce n'est pas l'exclamation émerveillée de l'éditeur qui est répercutée dans l'opinion publique, c'est plutôt l'écho du « tous pourris ! » qui s'attache aux hommes politiques à la suite des affaires de toute nature, qui, en définitive, ne touchent qu'un nombre très limité d'« élus ».

Il suffit d'un dérapage, d'une investigation dérangeante, parfois d'un silence, pour que les « dîners en ville », les « cafés du commerce » bruissent des échos les plus péjoratifs sur les journalistes et le pouvoir des médias, comme si l'on découvrait l'émergence d'une puissance incontrôlable et sans doute « manipulée » !

Avant la seconde guerre mondiale, on prêtait à un directeur de journal ce propos non exempt de fatuité : *« Mon journal vaut bien un trône. »*

A cette époque, on n'était pas très pointilleux sur l'origine des fonds d'une certaine presse aux ordres des milieux financiers, boursiers ou gouvernementaux, au moment même où Zola était envoyé en cour d'assises pour avoir mis en cause « l'establishment ». Est-ce à dire qu'il faut à tout prix défendre tous les journalistes au nom d'une certaine idée de la liberté de la presse, que « tout peut être fait », « tout peut être dit » ? Certains pensent qu'il faut fixer des limites, voire créer des « instances de régulation ».

Il ne faudrait pas aller trop loin, car chacun sait que la presse est menacée, notamment par le biais de la baisse des recettes publicitaires dans la mesure où les annonceurs s'imaginent s'en tirer par des moyens moins onéreux. Les supports traditionnels sont court-circuités lorsque les journalistes se décrédibilisent, les professionnels eux-mêmes se livrent au jeu dangereux « plus crédible que moi, tu meurs ».

Il est vrai que le taux de méfiance dépasse le taux de confiance, ainsi qu'en attestent certains sondages.

Peut-être faudrait-il remettre les pendules à l'heure. Il y a en France, aujourd'hui, plus de vingt-neuf mille journalistes possédant leur carte professionnelle. La presse quotidienne nationale, régionale et départementale ne représente qu'un peu plus de cent titres, alors que la presse spécialisée en compte plus de deux mille, la presse magazine grand public, une soixantaine. La presse non quotidienne est le premier secteur d'emploi, environ 47 % des journalistes y travaillent, alors que la presse quotidienne n'en compte que 28 %, la télévision environ 10 % et la radio 8 %.

Rappelons que nous avons en France une des plus grandes agences télégraphiques du monde, l'AFP : qui, aujourd'hui, connaît un nom parmi ses huit cents journalistes répartis sur tous les continents ? Ils ne peuvent rien occulter ni déformer, sous peine d'être grillés dans les quelques minutes qui suivent par la dépêche d'un concurrent anglais ou américain. Certains dénoncent tel ou tel journaliste « vedette » de télévision, mais sait-on qu'à TF 1 il y a plus de deux cent cinquante journalistes qui se relaient, vingt-quatre heures sur vingt-quatre, pour préparer les bulletins et les magazines ?

Les enjeux de l'information sont ceux de la démocratie, il faut que le public soit exigeant mais aussi indulgent ; c'est le prix à payer pour conserver la liberté de voir, savoir, juger, grâce à ces relais indispensables que sont les médias.

Souhaitons toutefois, comme Camus, que soit privilégiée avant tout *« la presse claire et virile au langage respectable »*.

▶ René Finkelstein est président de la Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels et directeur du département formation des journalistes au CELSA Paris-Sorbonne.

Qui gardera nos gardiens ?

par Françoise Chandernagor

PAR le truchement d'un mystérieux « reporter américain », *l'Evénement du jeudi* met sur écoutes des journalistes du *Monde*, et il publie leurs conversations ; *le Monde* proteste ; avec un cynisme tranquille, *l'Evénement du jeudi* rétorque que, comme chacun sait, l'information, ça se vole : un journaliste aurait le droit de se procurer des renseignements par tous les moyens – vol de documents, corruption de fonctionnaires, écoutes téléphoniques.

Le dérapage de *l'Evénement du jeudi* inquiéterait moins s'il avait soulevé, dans les autres médias, le tollé qu'il méritait. Mais l'affaire a rencontré peu d'écho.

Quand un parti politique place sur écoutes un autre parti politique, c'est un scandale – le Watergate – et toute la presse en parle ; quand un gouvernement met sur écoutes un journal d'opposition, c'est un scandale – les « plombiers » du *Canard enchaîné* – et toute la presse s'indigne ; mais quand des journalistes emploient les mêmes méthodes et s'en vantent, ce n'est plus un scandale, juste une péripétie que les confrères passent gentiment sous silence. Quand un chef d'entreprise truque sa comptabilité, c'est un scandale ; quand un ministre embauche des figurants pour peupler ses congrès, c'est un scandale ; mais quand un journaliste fabrique et diffuse la fausse interview d'un chef d'Etat, c'est un incident, vite oublié, jamais sanctionné.

Y aurait-il deux poids et deux mesures ? Y aurait-il deux sortes de pouvoirs : des pouvoirs (ceux des élus, des patrons, des juges) heureusement contrebalancés par un contre-pouvoir médiatique des plus vigilants, et un autre pouvoir – celui de la presse – exercé, lui, sans contrôle ni morale ?

La liberté de la presse, si respectable soit-elle, n'est pourtant pas plus sacrée que les autres droits fondamentaux des citoyens – respect de la vie privée, secret de l'instruction, ou présomption d'innocence. Surtout, elle est trop noble pour se confondre avec la dictature de l'Audimat et être servie par des procédés qui sont ceux mêmes des totalitarismes. Aucune fin ne justifie l'emploi de moyens dégradants.

Un débat public sur la déontologie journalistique s'impose : *le Monde* pourrait en prendre l'initiative. Il n'est que temps de se demander « qui gardera nos gardiens » ?

▶ Françoise Chandernagor est écrivain.

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806 F

ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311 F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »,
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
M. Jacques Lesourne, gérant.

Reproduction interdite de tout article, sauf accord avec l'administration

Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33
Commission paritaire des journaux et publications, nº 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE

Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

Le Monde PUBLICITE SA
Président directeur général : Jacques Lesourne
Directeur général : Michel Cros
Membres du comité de direction : Jacques Guiu, Philippe Dupuis, Isabelle Tsaïdi.
15-17, rue du Colonel-Pierre-Avia 75902 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 46-62-72-72
Télex MONDPUB 634 128 F
Téléfax : 46-62-98-73. - Société filiale de la SARL *le Monde* et de Médias et Régies Europe SA.

Le Monde TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez LEMONDE ou 36-15 - Tapez *LM*

ABONNEMENTS PAR MINITEL
36-15 – Tapez LEMONDE code d'accès ABO

BULLETIN D'ABONNEMENT

ABONNEMENTS
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 49-60-32-90
(de 8 heures à 17 h 30)

Tarif	FRANCE	SUIS.-BELG. LUXEMB. PAYS-BAS	AUTRES PAYS voie normale-CEE
3 mois	536 F	572 F	790 F
6 mois	1 038 F	1 123 F	1 560 F
1 an	1 890 F	2 086 F	2 960 F

ÉTRANGER : par voie aérienne tarif sur demande.
Pour vous abonner, renvoyez ce bulletin accompagné de votre règlement à l'adresse ci-dessus

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ, en indiquant leur numéro d'abonné.

DURÉE CHOISIE

3 mois ____ ☐

6 mois ____ ☐

1 an ____ ☐

Nom : ____
Prénom : ____
Adresse : ____

Code postal : ____
Localité : ____

Pays : ____

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

221 MQ 02 PP Paris RP

SERBIE : l'élection présidentielle du 20 décembre

M. Panic est le seul concurrent sérieux de M. Milosevic

La candidature surprise du premier ministre yougoslave, M. *Milan Panic*, à l'élection présidentielle du 20 décembre en Serbie (*le Monde* du 1er décembre) a redonné un souffle nouveau à une campagne électorale dont l'issue semblait certaine. L'homme fort de Belgrade, M. Slobodan Milosevic, dont la politique a contribué à l'embrasement de l'ex-Yougoslavie et a valu à la Serbie d'être soumise à un embargo international, était assuré de la victoire face à une opposition désunie et impuissante à offrir une véritable solution alternative au nationalisme intransigeant du président serbe.

BELGRADE

de notre correspondante

Après la confirmation, mardi 1er décembre, de la candidature de M. Panic, qui jouit d'une forte popularité dans l'opinion publique pour avoir osé affronter le régime serbe en prônant une politique de *paix et de compromis* dans le règlement de la crise yougoslave, la réélection du président Milosevic, qui *dirige la* Serbie depuis cinq ans, semble menacée. Parmi les treize candidats à la présidentielle de Serbie, le milliardaire serbe – naturalisé américain – qui avait été rappelé en Serbie par les hommes de M. Milosevic pour prendre, en juillet dernier, la tête du gouvernement fédéral de la toute nouvelle Yougoslavie (réduite à la Serbie et au Monténégro) apparaît comme le seul rival sérieux du leader serbe.

Jusqu'au bout, M. Panic aura *laissé planer le doute sur sa candidature. « Je ne veux être le candidat d'aucun parti »*, répondait-il inlassablement quand on l'interrogeait sur son éventuelle participation aux élections comme tête de liste de l'opposition aux *législatives* fédérales qui se dérouleront le même jour que le scrutin en Serbie, le 20 décembre. Appelant à voter contre M. Milosevic – dont *« le régime corrompu est une tragédie pour notre pays »* –, M. Panic n'avait donné son appui à aucune formation de l'opposition. Lorsqu'il avait entamé, il y a deux semaines, une véritable campagne en sillonnant la province serbe, rencontrant des chefs d'entreprise et des paysans, visitant écoles et usines, il n'avait à aucun moment proposé de recueillir les signatures nécessaires à sa candidature. Il *semblait se contenter d'expliquer* la politique de son gouvernement dans l'espoir d'obtenir le soutien de l'*opinion publique* pour être réélu par le futur Parlement fédéral au poste de premier ministre yougoslave.

Cependant, vendredi 27 novembre, moins de trois jours avant la clôture des listes électorales, le « Parlement des étudiants », issu des manifestations estudiantines de juin dernier organisées pour obtenir la démission de M. Milosevic, décidait d'imposer un adversaire de poids à l'actuel président serbe en proposant, de leur propre chef, la candidature de M. Panic. En moins de vingt-quatre heures, ils ont rassemblé dans les rues de Belgrade les 10 000 signatures exigées pour le dépôt d'une candidature. *« Nous devions faire quelque chose pour faire échec à la réélection de Slobodan Milosevic, après le refus catégorique de M. Cosic* [le président de la fédération yougoslave] *de se présenter ; il ne nous restait plus qu'à convaincre M. Panic »*, explique l'un des étudiants instigateurs de cette action. Dimanche en fin de journée, le premier ministre yougoslave paraphait sa candidature.

Espoirs et tensions

Si cette candidature a fait naître un léger espoir parmi les partisans *d'une politique* de paix, elle risque de provoquer de nouvelles tensions sur la scène politique serbe, où *s'est engagée depuis* déjà quelque mois une lutte entre le premier ministre yougoslave et le tout-puissant *président de Serbie*. Les premiers effets ne se sont pas faits attendre. En quarante-huit heures, *la candidature de M. Panic* a entraîné la démission de trois ministres fédéraux proches de M. *Milosevic. Pour Mme Radmila* Milentijevic, ministre sans portefeuille chargée notamment des relations extérieures, *M. Panic est un « agent de l'étranger »* qu'elle accuse de *« ne pas servir les intérêts du peuple serbe »*. Le ministre yougoslave de l'économie, Nikola Sainovic, ancien ministre serbe, reproche à M. Panic de brader l'indépendance du pays au profit de puissances étrangères. Enfin, le vice-premier ministre, M. Oskar Kovac, un économiste membre du Parti socialiste (ex-communiste) au pouvoir en Serbie, s'est dit contraint de démissionner puisque son parti présentait son propre candidat, en l'occurrence M. Milosevic. Face à ces démissions en série, qui visent manifestement à affaiblir le pouvoir fédéral à trois semaines des élections, M. Panic a dénoncé *« les efforts de M. Milosevic pour saper son gouvernement »* par *« crainte »* de le voir devenir *« un puissant rival »* lors du scrutin.

M. Milosevic, qui s'est livré à plusieurs démonstrations de force contre son rival, pourrait chercher à l'évincer par tous les moyens avant le 20 décembre. La commission électorale, étroitement contrôlée par M. Milosevic, a d'ailleurs contesté la candidature de M. Panic, une loi promulguée il y a à peine un mois par le Parlement serbe prévoyant que seules les personnes domiciliées depuis au moins un an en Serbie ont le droit de briguer la présidence. M. Panic a quitté Belgrade en 1956 et n'est rentré qu'en juillet dernier. Il a joint à son dossier un certificat de domicile daté du 28 novembre dernier, qualifié de non recevable. La commission électorale a jusqu'au 5 décembre pour se prononcer sur la validité de la candidature de M. Panic.

Le président de la Yougoslavie, M. Dobrica Cosic, qui avait évoqué la semaine dernière ses *« profonds désaccords »* avec M. Milosevic, *a refusé de se prononcer* sur la candidature de son premier ministre. Or la position de M. Cosic, qui *jouit d'une grande popularité en* Serbie, sera déterminante pour l'issue du scrutin. D'autant plus que *les abstentionnistes et les indécis* représentent, selon les sondages, près de 50 % du corps électoral.

FLORENCE HARTMANN

□ **La Grande-Bretagne accueillera 4 000 réfugiés de Bosnie.** – La Grande-Bretagne accueillera quatre mille réfugiés supplémentaires de Bosnie, a annoncé, lundi 30 novembre, le *ministère britannique* de l'intérieur. Un porte-parole du Haut-Commissariat de l'ONU pour les réfugiés (HCR) a indiqué que la Grande-Bretagne devenait ainsi, après l'Allemagne, le pays qui avait offert le plus de places aux réfugiés de l'ex-Yougoslavie. Il a ajouté que le HCR avait déjà trouvé des pays d'accueil pour 4 309 des 6 600 anciens détenus des camps de Bosnie. – *(AFP.)*

Violation du cessez-le-feu en Bosnie-Herzégovine

Le cessez-le-feu conclu entre Croates et Serbes bosniaques – dont les Musulmans craignaient de faire les frais – n'a pas été suivi d'effet, lundi 30 novembre. De violents combats se sont poursuivis toute la journée et toute la nuit dans le nord de la Bosnie, où les Serbes *tentent* d'élargir un corridor reliant la Serbie aux zones qu'ils contrôlent en Croatie, a rapporté la radio bosniaque. Selon celle-ci, des tirs d'artillerie et des attaques d'infanterie ont été signalés autour de Gradacac, ainsi que dans les villes de Brcko, Maglaj, Bihac, Doboj et Tesanj. Par ailleurs, des forces croato-musulmanes concentrées sur le mont Igman, à 5 kilomètres au sud-ouest de Sarajevo, se prépareraient à lancer une offensive pour briser le siège de la capitale, selon des informations concordantes recueillies lundi dans la ville. *« Environ 15 000 hommes sont rassemblés sur le mont Igman, équipés entre autres de plusieurs dizaines de pièces d'artillerie et tanks, de type T-34, T-55 et Leopard I »*, a notamment indiqué à l'AFP une source bien informée de la Force de protection des Nations unies (FORPRONU). – *(AFP, Reuter.)*

GRANDE-BRETAGNE : mis en cause par la presse populaire

Le chancelier de l'Echiquier devra s'expliquer sur la gestion de ses finances personnelles

M. Norman Lamont, chancelier de l'Echiquier, est la cible d'une campagne de presse lancée par les journaux populaires : il semble que le « grand argentier » britannique connaisse autant de difficultés à gérer son budget personnel que l'économie.

LONDRES

de notre correspondant

Il y a quelques mois, c'est la mort dans l'âme que M. John Major, après l'avoir défendu bec et ongles, avait dû se résoudre à sacrifier son ami David Mellor, alors ministre chargé du patrimoine national, victime d'un « sex scan*dal* ».

Aujourd'hui, un autre ministre est sur la sellette, M. Norman Lamont, chancelier de l'Echiquier. Le premier ministre a affirmé avec la dernière énergie qu'il était hors de question de donner satisfaction à la « meute » journalistique de la presse populaire qui réclame la tête de M. Lamont, c'est-à-dire son renvoi du gouvernement. C'est la seconde fois en quelques mois que le chancelier fait figure d'« homme à abattre ». Réputé responsable de l'humiliante sortie de la livre sterling du système monétaire européen (SME), *il* avait survécu grâce au soutien de M. Major. Cette fois, la campagne le visant est plus personnelle et, apparemment, dérisoire. Depuis qu'il habite la résidence officielle du 11, Downing street (la porte voisine de celle du premier ministre), le chancelier a loué son appartement personnel à une « thérapeute sexuelle », Mme Sara Dale, laquelle exerçait son activité à domicile.

Lorsque la chose fut connue, il y a un an, M. Lamont réussit à obtenir l'expulsion de sa locataire, au prix de frais de justice élevés : 23 000 livres (environ 189 000 F). Avec ses émoluments de ministre (43 000 F de salaire de base), le chancelier ne pouvait faire face à une telle dépense. Le Trésor est donc venu à son secours, épongeant 4 700 livres, le reste (18 300 livres) étant pris en charge par des « organes » internes du Parti conservateur. M. Lamont a pris soin de préciser qu'il n'avait rien demandé à personne, et que l'argent public n'avait été utilisé que pour protéger sa réputation ministérielle, la livre sterling, dit-on, ne pouvant que « plonger » davantage s'il s'avérait que le « grand argentier » était sans un sou...

Dans le « rouge » pour 470 livres

Or, ces derniers jours, le *Sun* a publié des relevés bancaires *a priori* confidentiels de la banque NatWest, montrant que l'un de ses clients, M. Lamont, est coutumier des découverts bancaires. Ayant déjà reçu à cinq reprises des lettres recommandées pour avoir dépassé le montant de dépenses autorisé, de 2 000 livres, de sa carte de crédit, il serait cette fois dans le « rouge » pour 470 livres. Downing Street a indiqué que cette situation, explicable par la charge de *travail du chancelier*, allait être immédiatement corrigée. Bref, M. Lamont est devenu la tête de turc de la bien-nommée « presse de caniveau » et du Parti travailliste.

L'hypothèse d'un *remaniement* du gouvernement au tout début de l'année, qui permettrait de confier à M. Lamont un poste ministériel moins exposé, prend donc corps. D'autant que, d'ici là, ses ennuis ne vont pas disparaître : le National Audit Office, qui est l'organisme de contrôle de la *gestion* des fonds publics, a décidé, lundi 30 novembre, de lancer une enquête sur le bien-fondé de cette dépense de 4 700 livres destinée à protéger la crédibilité – passablement ternie – de M. Lamont.

LAURENT ZECCHINI

POINT DE VUE

Le droit d'urgence

par Bernard Kouchner

PARCE que des hordes de très jeunes Somaliens incontrôlés menacent les volontaires, pillent les convois et affament leur propre population, la communauté internationale enfin réagit. Parce que des soldats des *Nations unies sont réduits* à l'impuissance et attaqués eux-mêmes, l'ONU s'émeut enfin de voir son autorité bafouée. Le gouvernement américain, après d'autres pays, a proposé au secrétaire général, M. Boutros-Ghali, de garantir militairement la distribution alimentaire en Somalie.

Cet enchaînement des faits, des initiatives et des réactions constitue bien l'engrenage humanitaire que nous avons décrit et proposé depuis plusieurs années.

Si les appels des volontaires français du courage humanitaire, travaillant sur place depuis le début de la guerre, n'avaient pas été *si* forts, *si nous n'avions* pas organisé cette immense force du geste des petits Français dans les écoles, si les médias n'avaient pas été alertés par ce tapage, si les images *n*'avaient pas été aussi insoutenables, au dernier étage de la maison de verre de Manhattan se serait-on ému ?

En Somalie, nous croyons à une intervention armée et *salvatrice* de la communauté internationale et la France, qui y aura tant contribué, s'en réjouit. Depuis de longs mois, à l'appel de l'ambassadeur Sahnoun, nous avons *organisé* un pont aérien pour nourrir tous les jours 35 000 petits affamés ; grâce aux hôpitaux français, nous avons ouvert une pharmacie centrale ; nous avons fait parvenir déjà quatre bateaux de nourriture : c'était *beaucoup*, c'était insuffisant, même si les petits paquets de riz des enfants français parviendront bientôt à sauver des enfants somaliens dont mille continuent de mourir chaque jour. Nous avons ameuté nos partenaires européens et fait doubler la contribution de la CEE. Nous avons effectué quatre démarches pressantes auprès du secrétaire général de l'ONU. Et nous avons presque désespéré, bien que tous *ces gestes aient été* utiles. Pendant ce temps, on brocardait l'action humanitaire que l'on confondait avec une politique jugée trop timide. C'était injuste et faux. L'évolution du droit international et des consciences le prouve. Les critiques et les sarcasmes contre l'*action humanitaire* exprimaient des rancœurs, mais révélaient surtout le désarroi et l'impuissance des imaginations devant l'insupportable. Péripéties qu'il *convient* d'oublier, car le chemin sera long et il y aura d'autres revers.

Agir avant les déchaînements de haine

La communauté internationale se *mobilise* pour Mogadiscio et la force armée, à peine évoquée, fait déjà hésiter les chefs des bandes somaliennes. Agir dans la corne de l'Afrique, constitue une étape vers la naissance d'une force internationale de protection que la France a proposé.

On ne peut pourtant saluer des initiatives encore floues pour sauver *des vies en Somalie sans* réclamer la même exigence pour la Bosnie-Herzégovine. Nous espérons qu'il s'agit d'un vrai changement d'attitude et que l'on s'indignera *aussi, à l'ONU, de* la situation en Bosnie, à Sarajevo, à Mostar, à Gradacac, à Gorazde, avant qu'il ne soit trop tard. Et il est déjà bien trop tard.

A Genève, à Bruxelles, comme à New-York, de la résolution 752 en 1991 *sur la Bosnie à la proposition* de Roland Dumas de poursuites personnelles pour crime contre l'humanité qui préfigure un droit international *pénal, les initiatives* de la diplomatie française n'ont pas manqué.

Un jour, on comprendra enfin qu'il convient de prévenir les guerres et d'agir avant les déchaînements de haine et les *meurtres* de masse. Cela s'appellera peut-être le droit d'ingérence démocratique. Cela s'appellera peut-être *le droit d'urgence international*. En attendant cette mutation, qui mettra des années à se réaliser, sous les yeux des soldats de l'ONU qui enragent, s'achève l'*horrible* chasse aux musulmans d'Europe et se complète la purification ethnique.

Notre pays, plus présent que tous partout, par le nombre et le *courage* de ses soldats aux casques bleus, attend, à l'exemple de Mogadiscio, un refus international de la *cruauté* et du massacre dans l'ex-Yougoslavie.

Il *appartient* au Conseil de sécurité d'en déterminer les moyens et la configuration. Contre l'indignité et le massacre télévisé, saluons ce sursaut, cette réaction de la conscience internationale. Bienvenu en Somalie ils s'avèrent aussi indispensable dans ce qu'il reste de la Bosnie-Herzégovine, avant que tous ne succombent.

► *M. Bernard Kouchner* est ministre de la santé et de l'action humanitaire.

SUÈDE

Incidents entre racistes et antiracistes

STOCKHOLM

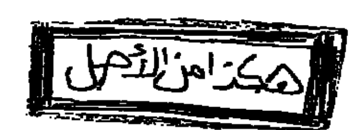
de notre correspondante

Le 30 novembre, anniversaire de la mort au combat, en 1718, du roi Charles XII, est devenu l'occasion, pour les racistes et antiracistes suédois, de se livrer à des affrontements en règle. Cette année, à Stockholm, les forces de l'ordre avaient décidé que les fidèles du souverain tué en Norvège, membres de groupes d'extrême droite comme les « démocrates de Suède » et « Résistance aryenne blanche », *manifesteraient les premiers... et* leurs adversaires ensuite. Neuf cents policiers n'ont pu cependant empêcher les bagarres recherchées de part et d'autre. Une cinquantaine de manifestants des deux *bords ont été appréhendés*. A Lund, dans le sud du pays, en revanche, la « chaîne humaine » *déployée par* les contre-manifestants a réussi à stopper la retraite aux flambeaux traditionnelle des *amis* de Charles XII qui ont été transportés ailleurs dans des autobus de la police.

Crise économique et chômage aidant, la Suède, pays de grande immigration, n'échappe pas elle non *plus à la montée des tendances* extrémistes, du racisme et de l'antisémitisme. La profanation, il y a quelques *jours, de tombes dans* un cimetière juif, a apporté de nouveaux éléments d'inquiétude. *« La distance entre les menaces et leur mise à exécution »* se réduit de plus en plus, constatait dimanche le ministre de l'immigration, Mme Birgit Friggebo, lors d'une manifestation contre l'antisémitisme organisée dans la capitale.

F. N.

□ **ALLEMAGNE : M. Gregor Gysi va quitter la présidence du Parti du socialisme démocratique.** – Le président du Parti communiste rénové allemand, le PDS, M. Gregor Gysi, a annoncé, lundi 30 novembre, qu'il quitterait son poste en janvier prochain, notamment en raison des difficultés qu'il éprouve à changer en profondeur le mouvement héritier du SED de M. Erich Honecker. Le président du PDS a *été* vivement critiqué au cours des dernières semaines pour avoir couvert un des responsables de son parti, André Bric. Il savait en effet que ce dernier avait collaboré pendant vingt ans avec l'ancienne police secrète de RDA (Stasi), mais avait gardé le silence. – *(AFP.)*



LA PAGE ECONOMIQUE

OFFRES CITROËN DU 1er AU 24 DECEMBRE



★ RSCG

L'automobile redémarre.

L'ESSENTIEL

8000F
sur l'ensemble
de la gamme catalysée.

41900F
pour la nouvelle
CITROËN AX Escapade.

61900F
pour la
CITROËN ZX Reflex 1,1 i.

6000F
sur toute la gamme
diesel et utilitaires.

TRIBUNE LIBRE

L'automobile redémarre.

La marque aux chevrons dit non au pessimisme ambiant, oui à la qualité de la vie, CITROËN va de l'avant et le prouve. Il dévoile dans ces colonnes une panoplie de moyens impressionnants pour mieux satisfaire sa clientèle. Plus que jamais CITROËN joue l'environnement. Sans sacrifier la qualité et l'équipement de ses modèles, CITROËN multiplie l'effet de l'aide fiscale et fait réaliser de substantielles économies. Vive la relance et bravo CITROËN.

CITROËN AX DIESEL UN NOUVEAU RECORD D'ECONOMIE

3,3 litres aux 100 km à 90 km/h*

Grâce à sa nouvelle conception mécanique et à la structure de ses pneus "verts" spécialement étudiée par Michelin pour CITROËN (plus faible résistance au roulement), la CITROËN AX Diesel a été harmonieusement conçue pour vous permettre de consommer moins. Car finalement, la meilleure façon de moins polluer, n'est-ce-pas de consommer moins ?

*Consommations Utac : 4,8 l à 120 km/h et 4,5 l en parcours urbain.

FRANCE

Citroën quadruple l'aide fiscale de l'Etat sur l'ensemble des Citroën catalysées.

6000F + 2000F

Nous vous rappelons que l'aide fiscale est appliquée aux véhicules d'une cylindrée inférieure à 2 litres, pour favoriser l'équipement de pots catalytiques. Vous n'avez que jusqu'au 31 décembre 1992 pour profiter de cette aide. Dans un souci de respect de l'environnement, CITROËN ajoute 6000F aux 2000F de l'Etat. C'est une économie totale de 8000F sur l'achat d'une CITROËN catalysée immatriculée avant le 25 décembre 1992.

8000F

SPECIAL DIESEL

Citroën vous offre 6000F sur l'ensemble de ses modèles.

CITROËN vous permet de réaliser une économie de 6000F sur l'achat d'un modèle équipé d'une motorisation diesel. Contrairement aux idées reçues, un moteur diesel moderne pollue moins qu'un moteur essence non catalysé. Là encore, c'est donc pour favoriser l'environnement que CITROËN incite les Français à rouler en diesel par cette nouvelle mesure d'encouragement.

UN EVENEMENT AUTOMOBILE

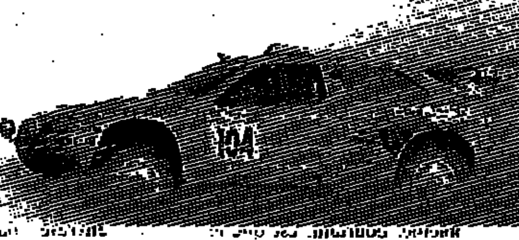
Nouvelle Citroën AX Escapade

41900F

La CITROËN AX Escapade 3 portes est peut-être l'événement automobile de cette fin d'année, moteur injection dépollué, trois couleurs: blanc banquise, rouge furio et bleu saphir, un intérieur personnalisé. Il ne vous en coûtera que 41900F pour acquérir cette merveille. En effet, grâce à la multiplication par 4 de l'aide fiscale, CITROËN vous fait faire une économie de 8000F et vous la propose à 41900F au lieu de 49900F (prix tarif du 1er décembre 92). On aurait tort à ce prix-là de se priver d'une belle "escapade".

Citroën ZX Rallye Raid, après sa victoire à Pékin, en route pour l'Afrique.

Après sa victoire dans le Paris-Pékin la CITROËN Rallye Raid s'aligne pour la 15e édition dans la course Paris-Dakar. Ne manquez pas le départ le 1er janvier 1993.



SPECIAL CITROËN ZX REFLEX

Chère la Citroën ZX? Sûrement pas à

61900F

61900F pour ce prix vous serez propriétaire d'une CITROËN ZX REFLEX 1,1 i. avec un moteur injection, pot catalytique, essieu arrière à effet autodirectionnel programmé, deux rétroviseurs extérieurs réglables de l'intérieur, sièges enveloppants avec appuie-tête...
Et là encore, bénéficiez d'une économie non négligeable de 8000F grâce à la multiplication par 4 de l'aide fiscale, CITROËN vous la propose à 61900F au lieu de 69900F (prix tarif au 24.09.1992).

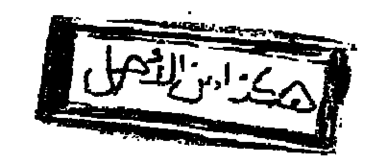


CITROËN C15

Petit prix pour grand volume.

41341F HT (ou 49030,40F TTC), c'est le prix auquel vous est proposé ce professionnel infatigable de 475kg de charge utile au lieu de 46400F HT (tarif du 24 septembre 92: 55030,40 F TTC).

Offres réservées aux particuliers non cumulables avec d'autres offres commerciales, valables sur l'achat d'un véhicule neuf livré et immatriculé avant le 25.12.92, dans tous les points de vente participant à l'opération.



EUROPE

RUSSIE : les réformes devant le Congrès des députés

M. Eltsine cherche un compromis

Suite de la première page

Les enjeux réels sont plutôt d'un autre ordre. Il s'agit de savoir quelles concessions nouvelles M. Eltsine est prêt à faire aux partisans d'une économie dirigée et puissamment subventionnée, après s'être engagé, sans le dire, sur ce *chemin dès la fin du printemps* dernier. C'est le seul moyen pour lui d'obtenir le soutien de l'Union civique et plus généralement du centre pour ce qui constitue sa préoccupation essentielle : obtenir le renouvellement d'une partie au moins des *pouvoirs* d'exception que lui avaient accordés les députés au mois de novembre 1991, et qui viennent précisément à expiration le 1er décembre.

M. Eltsine s'est préparé à cette échéance en usant d'une tactique à peu près *identique* à celle qui avait été la sienne à la veille du précédent Congrès, celui d'avril dernier. Pendant des semaines, sinon des mois, il a soufflé le chaud et le froid, juré un jour qu'il ne céderait jamais à la moindre pression et annoncé le lendemain qu'*un* compromis s'imposait, affirmé qu'il ne *tolérerait* aucun marchandage sur les fauteuils ministériels et expliqué dans le même souffle que certains ministres seraient remplacés, mais *« de manière planifiée »*...

Pour quelques bavures de plus

Bref, il a donné le tournis à tout le monde, puissamment aidé dans cette manœuvre par les déclarations également contradictoires de ses amis et de ses ennemis. La touche finale à ces préparatifs a consisté à changer, comme avant le précédent Congrès, les attributions de *certains* de ses plus proches collaborateurs, sans *que* cela change apparemment grand chose à leur rôle réel : M. Guennadi Bourboulis n'est plus secrétaire d'Etat, mais chef des conseillers du président.

Le *problème*, pourtant, est que le procédé a déjà servi, qu'à peu près plus personne n'est dupe de cette petite comédie, et que M. Eltsine lui-même s'est un peu embrouillé dans les ficelles qu'il tirait. Ainsi, le limogeage brutal du directeur de la télévision centrale, Egor Iakovlev, a *beaucoup choqué les amis* « libéraux » du président, au point que M. Eltsine s'est décidé à faire, partiellement, machine arrière. Recevant lundi les principaux rédacteurs en chef de la presse dite « démocratique », en présence de M. Iakovlev et aussi de M. Mikhaïl Poltoranine, *ministre de l'information, lui aussi* sacrifié à la veille du Congrès, le *président russe* leur a expliqué que non seulement il était un fervent partisan de la liberté de la presse, mais qu'en plus il allait *« modifier »* le décret concernant le licenciement de M. Iakovlev.

La première version de l'« oukase » présidentiel motivait le limogeage du directeur de la télévision centrale par de *« graves erreurs »* dans la couverture des conflits ethniques, la *seconde* version indique que M. Iakovlev est relevé de ses fonctions *« en raison de sa nomination à un autre poste »*. La nature du poste n'est pas précisée, *mais*, à en croire certains journaux, il pourrait tout simplement s'agir d'un retour, avec un autre titre, à la direction de la télévision...



Concilier l'inconciliable

M. Eltsine, cela commence à se savoir, n'est pas à un « oukase » près, et ce comportement mi-autocratique, mi-brouillon, ne choque pas outre mesure. Certes, ces derniers mois, le président russe a vraiment beaucoup tâtonné, virevolté *plus encore que de coutume*, qu'il s'agisse de la Géorgie ou du Tadjikistan, des pays baltes, des voyages de M. Gorbatchev ou de sa propre visite au Japon. Et quand il a voulu faire une *démonstration* d'autorité, dans le conflit entre Ossètes et *Ingouches, les conséquences sur le* terrain ont été sanglantes et rien n'a vraiment été réglé. Tout cela, ajouté au verdict pas vraiment très satisfaisant pour le pouvoir du procès sur la légitimité de l'interdiction du Parti communiste, contribue sans *doute à donner l'impression que* M. Eltsine a un peu perdu la main.

Mais il y a plus grave : un an et un mois ont passé depuis que le président russe a annoncé qu'il *« faisait le sacrifice de sa popularité »* pour lancer la réforme éco*nomique. Ce sera douloureux*, avait-il alors prévenu, mais en six mois la situation sera stabilisée et, en un an, les choses commenceront à aller mieux. L'échéance est dépassée, et pour *la grande majorité de la* population russe, rien d'autre n'est venu que la douleur. La lumière n'est toujours pas au bout du tunnel, et il est même douteux qu'un peu de clarté, en matière économique au moins, apparaisse à l'issue du présent Congrès.

« Rien, de toute façon, ne changera »

On en aurait pourtant le plus urgent besoin. Après la rigueur monétaire des premiers mois, on a recommencé à subventionner mas*sivement les entreprises, avant de* reparler à nouveau de rigueur, et personne ne sait plus très bien où on en est, sinon que la production continue à baisser (20 % en un an, selon le ministre des finances), et que le rouble continue sa culbute. Que le gouvernement *et* le Congrès se renvoient la responsabilité de la situation actuelle, que les libéraux et les centristes s'efforcent de trouver un « compromis » entre des programmes essentiellement contradictoires laisse le public largement indifférent.

Le réel danger pour Boris Eltsine *n'est pas d'être mis en* échec par les députés ou de perdre une partie de ses pouvoirs, il est de perdre sa crédibilité. Les réflexions qu'on entend un peu partout sont de plus en plus *désabusées*, et *tournent* autour du thème « rien, de toute façon, ne changera ». Un *autre* thème, ravageur, apparaît de plus en plus dans les commentaires de la presse : Boris Eltsine est en train de reprendre le chemin qui fut celui de Mikhaïl Gorbatchev, *il hésite* et cherche à concilier l'inconciliable.

Pas plus qu'il y a un an ou six mois, l'actuel président russe n'a *aujourd'hui d'adversaire à sa* mesure. Sinon le temps, l'usure, et le doute.

JAN KRAUZE

ESPAGNE : un garde civil tué à Madrid

L'ETA a de nouveau frappé dans la capitale

MADRID

de notre correspondant

L'explosion d'une voiture piégée, lundi 30 novembre, en début d'après-midi, dans un faubourg de Madrid, a causé la mort d'un garde *civil en retraite et blessé trois* autres personnes, dont une grièvement. La déflagration s'est produite au moment où un sous-lieutenant de soixante-quatre ans et un caporal de quarante-cinq ans passaient à côté du véhicule contenant environ 30 kilos d'explosifs et de la mitraille. Le caporal, dans un état critique, a dû être amputé du pied gauche. Deux passants ont été plus légèrement blessés. L'explosion a *vraisemblablement été déclenchée* à distance.

Cet attentat est le premier commis dans la capitale depuis pratiquement six mois. Le 9 juin, une autre voiture piégée avait sauté au passage d'une fourgonnette de la Guardia civil, blessant treize personnes. Un mois plus tard, le *10 juillet, l'ETA, le mouvement* séparatiste basque, avait proposé au gouvernement une trêve de deux mois en échange de l'ouverture de négociations politiques dans un pays neutre. Cette offre était intervenue quinze jours avant *l'ouverture des Jeux olympiques de* Barcelone. Le gouvernement l'avait repoussée et les JO se sont déroulés sans incident.

Les attentats ont repris le 17 août, une semaine après la fin des Jeux olympiques, avec l'assassinat de deux gardes civils au Pays basque. *Le dernier en date a été* commis le 30 septembre : un *employé du téléphone a été* « exécuté » à bout portant. L'enquête a démontré qu'il s'agissait d'une erreur sur la personne.

Depuis le début de l'année, vingt-six personnes ont été tuées lors d'actions de l'ETA. Un chiffre nettement inférieur aux quarante-cinq victimes de l'année 1991. *L'organisation indépendantiste* avait pourtant décidé d'utiliser le chantage lors de cette année riche en événements internationaux pour arracher des concessions politiques au pouvoir. Cependant, les arrestations – notamment celles effectuées *en France*, – *le renforcement de la* sécurité et l'affaiblissement du *mouvement ont permis au gouver*nement de relever le défi lancé par l'ETA de faire de 1992 une année décisive pour obtenir du gouvernement des négociations sur l'indépendance du Pays basque.

Si les autorités admettent qu'elles ont gagné face au chantage terroriste, elles reconnaissent que *la lutte* est *loin* d'être terminée et que l'ETA peut encore frapper, *comme elle vient d'en faire une* nouvelle fois la démonstration. Le ministère de l'intérieur estime que ce dernier attentat est l'œuvre d'un commando itinérant, mais que rien ne prouve que le mouvement ne soit pas parvenu à reconstituer un noyau actif dans la capitale.

MICHEL BOLE-RICHARD

□ *TADJIKISTAN : **force multinationale de maintien de la paix.*** – La Russie, l'Ouzbékistan, le Kazakhstan et le Kirghizstan ont décidé, lundi 30 novembre, d'envoyer, au nom de la CEI, une force de maintien de la paix au Tadjikistan, où les combats semblent se poursuivre en dépit du cessez-le-feu conclu la semaine dernière par les chefs de guerre. Les effectifs de cette force, qui comprendra notamment la 201e division russe déjà stationnée au Tadjikistan, n'ont pas été précisés. – *(AFP, Reuter.)*

□ ***RUSSIE : près d'un demi-million de réfugiés.*** – La Russie compte actuellement 470 000 réfugiés, c'est-à-dire des gens ayant fui des zones de combats, a annoncé lundi 30 novembre le chef du service central des migrations, Mme Tatiana Reguent. Ces réfugiés viennent surtout du Tadjikistan, du Dniestr et d'Abkhazie ; en deux semaines de conflit entre l'Ossétie du Nord et l'Ingouchie, 50 000 personnes ont fui cette région du Caucase. – *(Itar-Tass, AP.)*



AFRIQUE

SOMALIE : parmi cinq « options »

Le Conseil de sécurité de l'ONU s'oriente vers une intervention sous commandement américain

Le secrétaire général des Nations unies est formel : pour empêcher la mort de centaines de milliers de Somaliens, il faut utiliser la force militaire. Dans un rapport présenté au Conseil de sécurité lundi 30 novembre, M. Boutros Boutros-Ghali estime qu'*« il n'y a pas d'autre alternative que le recours à la force dans un pays où près de mille personnes perdent la vie chaque jour »*. Un projet de résolution américain devait être remis, mardi, aux membres du Conseil et pourrait faire l'objet d'un vote dès mercredi.

NEW-YORK (Nations unies)

Correspondance

Bien que ce ne soit pas officiel, les membres du Conseil de sécurité sont résignés à l'idée que la force d'intervention en Somalie soit placée sous commandement américain. M. Boutros-Ghali, comme plusieurs membres du Conseil (en particulier les Européens), aurait préféré un contrôle direct de l'ONU. Mais *« le commandement américain est plus réaliste »*, explique l'ambassadeur français, M. Jean-Bernard Mérimée.

Dans son rapport, M. Boutros-Ghali énumère néanmoins cinq options pour faire face à la situation en Somalie :

1. Intensification des efforts pour le déploiement des « casques bleus », sans changer le mandat de l'ONUSOM (la petite force déjà sur place), avec l'accord des factions en présence.

2. Retrait total de l'ONUSOM ; dans ce cas-là, les agences humanitaires devraient discuter elles-mêmes avec les différentes factions.

3. Menace d'usage de la force par l'ONUSOM.

4. Opération militaire sous commandement des Etats y participant.

5. Opération militaire sous commandement de l'ONU.

Le secrétaire général rejette d'emblée les trois premières de ces options, qu'il juge *« irréalistes »*. A propos des deux dernières, il informe le Conseil de sa rencontre, mercredi dernier, avec le secrétaire d'Etat américain par intérim, M. Lawrence Eagleburger, lequel aurait proposé l'envoi de trente mille soldats américains en Somalie *« sous commandement américain »*.

Pour M. Boutros-Ghali, si le Conseil de sécurité opte pour cette solution, le mandat devrait être donné pour une période limitée et les pays concernés devraient fournir *« régulièrement »* des rapports sur leur activité, l'objectif étant uniquement *« le règlement des problèmes immédiats de sécurité et le désarmement des factions »*. Au sujet de la dernière option (le déploiement d'une force multinationale sous commandement de l'ONU), le secrétaire général souligne que l'organisation internationale n'a pas la *« capacité »* d'entreprendre une telle opération, et que les Etats membres devraient alors fournir les effectifs.

Selon le porte-parole du département d'État à Washington, M. Richard Boucher, *« le but* [des Etats-Unis] *est la protection des convois humanitaires et non pas l'installation d'un gouvernement à Mogadiscio »*. Une déclaration contestée par plusieurs personnalités diplomatiques et politiques, dont M. Henry Kissinger, ancien secrétaire d'Etat américain : *« Une opération militaire ne peut se déterminer uniquement sur des impulsions humanitaires*, dit-il. *Il sera très difficile pour des troupes américaines de quitter la Somalie. Sommes-nous prêts à y rester indéfiniment ? »* Enfin, une question est de plus en plus souvent posée par les pays islamiques : *« La souffrance des dizaines de milliers de personnes en Bosnie-Herzégovine ne requiert-elle pas la même ingérence militaire ? »*

AFSANÉ BASSIR POUR

AFRIQUE DU SUD

Une organisation d'extrême gauche revendique l'attentat contre des Blancs

Un correspondant anonyme, se réclamant de l'Armée de libération du peuple d'Anzanie (APLA), a revendiqué, lundi 30 novembre, l'action de commando menée, samedi, par de jeunes Noirs contre un club de golf à King-William's-Town, où quatre Blancs ont été tués et dix-sept autres personnes blessées (*le Monde* du 1er décembre).

L'APLA est la branche « militaire » du Congrès pan-africain (PAC), mouvement noir d'extrême-gauche, écartelé entre une éventuelle participation aux négociations politiques et une radicalisation vers l'action armée. Bien qu'ayant pignon sur rue le PAC, à la différence de l'ANC (Congrès national africain), n'a jamais formellement suspendu sa lutte armée. Ces derniers mois, l'APLA avait revendiqué plusieurs meurtres de policiers.

Le secrétaire général du PAC – parti dont le slogan est *« Un colon, une balle »*, – M. Benny Alexander, a mis en doute la véracité de la revendication. Mettant en regard le *« remue-ménage »* suscité par l'affaire de King-William's-Town et les meurtres dont les Noirs sont, dans l'anonymat, les victimes quotidiennes, M. Alexander n'en a pas moins souligné que le risque de terrorisme contre les Blancs était réel. – *(AFP.)*

□ **ANGOLA : dégradation de la situation militaire.** – Un haut responsable militaire, le général Higino Carneiro, a démenti, lundi 30 novembre, la prise par l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA) des villes de Uige et de Negage (à 300 kilomètres au nord de Luanda), soumises depuis la veille à une forte pression des troupes de M. Jonas Savimbi. Le mouvement rebelle avait assuré lundi avoir pris le contrôle de ces villes. Par ailleurs, la radio gouvernementale a fait état de mouvements de troupes de l'UNITA autour de la ville de Dondo, à quelque 150 kilomètres au sud-ouest de Luanda. Le Conseil de sécurité de l'ONU a renouvelé lundi le mandat de la Mission de vérification des Nations unies en Angola (UNAVEM II) jusqu'au 31 mai prochain. – *(AFP, Reuter.)*

□ **SAHARA OCCIDENTAL : impossible dialogue à Genève.** – Le conclave des chefs de tribus du Sahara occidental qu'avait convoqué, à Genève, le représentant spécial de l'ONU, M. Yacoub Khan, pour tenter de régler le différend qui oppose le Maroc au Front Polisario, n'a pu se réunir comme prévu, lundi 30 novembre, en raison de divergences à propos de la représentation des deux parties. Les chefs des tribus devaient examiner les critères de recensement du corps électoral qui sera appelé à participer au référendum d'autodétermination, sans cesse repoussé. – *(AFP.)*

ASIE

CAMBODGE

Les Nations unies décident d'appliquer des sanctions aux Khmers rouges

Le Conseil de sécurité de l'ONU a voté, lundi 30 novembre, une résolution en faveur de sanctions économiques limitées visant les zones cambodgiennes tenues par les Khmers rouges. Leur application dépend de la bonne volonté de la Thaïlande, qui n'est pas acquise.

Le Conseil s'en est remis au CNS (Conseil national suprême du Cambodge) pour étendre aux pierres précieuses l'interdiction d'exportation déjà applicable, en théorie, aux bois abattus dans les zones khmères rouges. Un document vidéo qui circule à Phnom-Penh montre que la déforestation pratiquée autour de Pailin, Q.G. des Khmers rouges, est impressionnante.

NEW-YORK (Nations unies)

de notre correspondant

Le Conseil a adopté lundi une résolution instaurant des sanctions économiques pour les régions sous contrôle du « Parti du Kampuchéa démocratique », et exigeant que les Khmers rouges, qui tiennent sous leur coupe environ 15 % de la population cambodgienne, *« respectent immédiatement »* les engagements qu'ils ont pris au titre des accords de Paris de 1991, sous peine d'être exclus des premières élections libres organisées en 1993 dans le pays.

Selon le document 792, approuvé lundi par quatorze pays membres sur quinze (la Chine s'est abstenue), le Conseil appelle *« les pays concernés »* à empêcher la livraison de produits pétroliers *« à destination des zones contrôlées par toute partie cambodgienne ne respectant pas les dispositions militaires »* des accords de Paris.

Le Conseil apporte en outre son soutien à la décision prise le 22 septembre par le CNS, présidé par le prince Sihanouk, visant à suspendre les exportations de bois à partir du territoire cambodgien, *« afin de protéger les ressources naturelles du pays »*. Le Conseil demande aussi au CNS d'étudier l'application d'une interdiction identique pour les exportations de minerais et de pierres précieuses en provenance de ces mêmes régions.

Le Conseil a invité l'APRONUC (Autorité provisoire de l'ONU) à établir des points de contrôle frontaliers, et a demandé aux Etats voisins de *« coopérer pleinement à* [leur] *établissement et* [leur] *fonctionnement »*. Cette formule vise la Thaïlande, qui tarde à arrêter le trafic de rubis, de saphirs et de bois auquel se livrent, de part et d'autre de la frontière, des militaires et hommes d'affaires thaïs, en liaison avec les Khmers rouges auxquels ils offrent ainsi une assistance (évaluée à 300 millions de dollars par an) vitale pour leur effort de guerre.

L'abstention chinoise

Au cas où ces dispositions ne suffiraient pas, le Conseil se réserve le droit d'étudier *« des mesures appropriées »* – tel le gel des avoirs détenus par le « Parti du Kampuchéa démocratique ». Tout en condamnant les *« récentes violations du cessez-le-feu »* par les Khmers rouges, la résolution réaffirme que des élections *« libres et équitables »* se tiendront, comme prévu, avant mai 1993 dans toutes les zones auxquelles l'APRONUC aura accès au 31 janvier prochain.

Justifiant son abstention, le représentant chinois a estimé que le texte du Conseil constitue *« un écart »* trop important par rapport aux accords, du fait notamment qu'il prévoit l'éventualité d' *« élections tripartites »*, en l'absence des Khmers rouges. Pékin a toujours eu une attitude hostile à l'application de sanctions.

L'ambassadeur américain s'est félicité de ce que le scrutin présidentiel devra être mené conjointement à l'élection d'une Assemblée constituante. Son homologue français a souligné que cette résolution n'excluait aucun des signataires des accords. Mais il a appelé, une fois de plus, les Khmers rouges *« à faire preuve de retenue et à s'engager dans la voie de la coopération »*.

SERGE MARTI

□ **BIRMANIE : Mme Suu Kyi a commencé une grève de la faim.** – L'opposante birmane, prix Nobel de la paix 1991, Mme Suu Kyi, a commencé une grève de la faim, a annoncé lundi 30 novembre à Oxford son mari, M. Michael Aris. *« Je crains que, bientôt, elle n'ait plus les moyens de survivre »*, a précisé l'universitaire britannique. Mme Suu Kyi, quarante-sept ans, est assignée à résidence dans la capitale birmane depuis juillet 1989. M. Aris justifie son pessimisme en expliquant que son épouse estime que continuer de se nourrir ne sert désormais qu'*« à prolonger sa détention »*. – *(AFP, Reuter.)*

CORÉE DU SUD : les suites de l'affaire du Boeing de la KAL

La boîte noire remise à Séoul par M. Eltsine est incomplète

La Corée du Sud envisage de geler son aide à Moscou après que le président russe Boris Eltsine eut remis à Séoul, lors de sa récente visite officielle, une « boîte noire » incomplète du Boeing 747 de la KAL détruit en vol en 1983 par la chasse de l'URSS, a indiqué, lundi 30 novembre, la presse coréenne. Un responsable des affaires étrangères a confirmé que Séoul réagirait s'il apparaissait que c'est *« délibérément »* que M. Eltsine a remis au président Roh Tae-woo des enregistrements incomplets. Mais il est encore *« prématuré »*, a ajouté cette source, d'étudier un tel gel.

Le 28 novembre, le vice-ministre des transports, M. Chang Sang-hyun, révélait qu'il manquait un document crucial : l'enregistrement des paramètres de vol, indispensable pour savoir pourquoi l'équipage avait pénétré dans l'espace soviétique. En outre, selon la presse, les autres éléments de la boîte noire – les bandes enregistrant les conversations de l'équipage – ne sont pas intelligibles : elles seraient des copies des originaux. – *(AFP, UPI.)*

A TRAVERS LE MONDE

ALLEMAGNE

Un jeune néonazi inculpé de meurtre

Le parquet fédéral a annoncé, lundi 30 novembre, l'arrestation et l'inculpation d'un jeune néonazi, Lars C., âgé de dix-neuf ans, soupçonné d'être le principal auteur de l'incendie criminel qui avait fait trois morts, deux femmes et une fillette turques, dans la nuit du 22 au 23 novembre à Mölln, près de Lübeck. Il aurait agi avec un complice, qui n'a pas encore pu être identifié.

Le procureur fédéral, M. Alexander von Stahl, a annoncé que le jeune homme avait été inculpé de meurtre, de tentative de meurtre et incendie volontaire. Son arrestation a pu être opérée sur les indications d'un témoin. La police allemande avait offert une prime de 170 000 F à toute personne fournissant des indices décisifs, et la firme automobile Opel, qui emploie de nombreux Turcs, avait de son côté ajouté 340 000 F à cette prime.

Cinq autres personnes ont été interpellées dans la nuit de dimanche à lundi près de Lunebourg, dans le nord du pays, après avoir été surprises à lancer des cocktails Molotov contre un foyer d'immigrés. – *(AFP, Reuter.)*

CONGO

Plusieurs morts à Brazzaville lors de manifestations

L'épreuve de force entre le régime du président Pascal Lissouba et la coalition de l'opposition a pris un tour dramatique, lundi 30 novembre à Brazzaville, à l'occasion de manifestations antigouvernementales. Selon des sources hospitalières, trois personnes ont été tuées et onze autres blessées, dont dix grièvement ; pour l'opposition, le nombre de morts s'élève à huit.

Selon M. Diop Missamoud, le porte-parole de l'opposition, trois personnes ont été tuées par des policiers en civil qui ont ouvert le feu *« à bout portant »* sur des manifestants, près du centre culturel français, et cinq autres personnes ont été tuées par les tirs de militaires, membres des forces de sécurité du président.

L'opposition avait lancé des appels à la *« désobéissance civile »* et à l'organisation de journées *« villes mortes »*, pour contraindre M. Lissouba à revenir sur sa décision de dissoudre l'Assemblée nationale et à nommer un nouveau premier ministre. Le général Raymond Damase Ngollo, ministre de la défense, a annoncé que des poursuites seraient engagées contre les militaires qui ont tué des manifestants. Selon lui, des *« éléments incontrôlés »* ont tiré *« deux fois sur la foule sans que l'ordre n'ait été donné »*. – *(AFP, Reuter.)*

HAÏTI

Plus de quarante réfugiés haïtiens ont péri en mer

Plus de quarante boat people haïtiens sont morts noyés, après que leur embarcation de fortune eut sombré au nord-ouest de l'île caraïbe, a raconté, lundi 30 novembre, un survivant qui a réussi à regagner Haïti à la nage. L'embarcation surchargée était parti de Gonaïves (175 kilomètres de Port-au-Prince), a-t-il confié à Radio Tropic.

Par ailleurs, 321 Haïtiens, qui avaient eux aussi tenté de gagner la Floride, ont été interceptés par la garde cotière américaine au cours du week-end et refoulé lundi à Port-au-Prince. Depuis que le président Bush a décidé le rapatriement automatique de tous les boat people haïtiens en mai, près de 5 000 personnes ont été ainsi ramenées dans leur pays. – *(UPI, AFP.)*

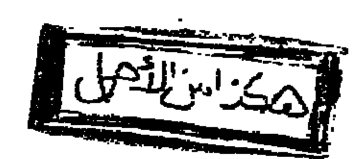
IRAN

Selon la CIA, Téhéran pourrait développer une arme nucléaire d'ici à l'an 2000

Un rapport de la CIA, cité lundi 30 novembre par le *New York Times*, indique que l'Iran pourrait produire un armement nucléaire d'ici à l'an 2000. Selon des membres du gouvernement américain, indique le journal, ce rapport reprend les thèses présentées en mars dernier au Congrès par le directeur de la CIA, M. Robert Gates. Mais d'autres spécialistes du renseignement ne partagent pas l'avis de l'agence, précise le *New York Times*.

L'ambassadeur d'Iran à l'ONU, M. Kamal Karrazi, a démenti, dans une déclaration à la chaîne de télévision CNN, que son pays ait un programme nucléaire militaire. *« L'Agence internationale de l'énergie atomique n'en a trouvé aucun élément »*, a-t-il affirmé. – *(AFP, Reuter.)*

□ **Rectificatif.** – Une erreur a introduit un contresens dans la réponse de M. Mitterrand à notre collaborateur Plantu lors de sa conférence de presse du samedi 28 novembre à Amman (*le Monde* du 1er décembre). Le chef de l'Etat avait déclaré : *« Vous auriez été bien inspiré de me demander plus tôt* (et non pas « plutôt ») *de rédiger vos légendes. »*



Journée mondiale de lutte contre le sida

1er décembre 1992
Les communautés s'engagent :

Nous voulons lutter aux côtés de ceux qui sont malades et avec ceux qui partagent leur vie. Nous voulons nous opposer à l'ignorance, la crainte, la discrimination, les préjugés et la haine. Les actions des individus, chacune de leurs décisions, chacune des choses qu'ils réalisent, peuvent avoir une portée qu'ils ne soupçonnent pas. L'avenir dépend de ce qui sera accompli et vécu avec humanité.

Se sont engagées avec nous de multiples communautés :

Des associations de lutte contre le sida, et de personnes atteintes. Des associations homosexuelles. Des associations de lutte contre la toxicomanie. Des associations et des comités de prévention. Des associations caritatives. Des hôpitaux. Des établissements scolaires et universitaires. Des communautés religieuses. Des municipalités. Des conseils généraux et régionaux. Des ministères. Des services extérieurs de l'Etat (affaires sociales, justice, jeunesse et sports, intérieur, tourisme, etc.). Des délégations interministérielles. Des chefs d'entreprises. Les médias. Des personnalités du monde artistique, culturel, scientifique, politique, syndical, sportif, intellectuel, de la recherche. Des milliers de professionnels, de bénévoles qui luttent contre la maladie et des millions d'hommes, de femmes et de jeunes...

AGENCE FRANÇAISE DE
... lutte contre le sida ...

2, rue Auguste-Comte 92170 Vanves

DIPLOMATIE

Les négociations du GATT

La France ne peut espérer entraîner ses partenaires européens dans un rejet de l'accord agricole

« La France est moins isolée qu'on ne le croit », dans l'affaire du GATT, se plait à répéter M. Jean-Pierre Soisson. Les agriculteurs français ont effectivement trouvé des alliés parmi leurs homologues européens en Belgique, au Danemark, en Allemagne, en Espagne et en Italie, et cette solidarité devait s'exprimer mardi à Strasbourg.

Pourtant, les agriculteurs n'ont nulle part la même force de pression sur les gouvernements qu'en France. Ces gouvernements observent d'ailleurs, depuis la conclusion du compromis entre la Commission européenne et les négociateurs américains sur le chapitre agricole du GATT, le 19 novembre à Washington, une discrétion prudente, pour ne pas dire gênée, devant les réactions que cet accord a suscitées à Paris.

La première raison en est sans doute qu'on discerne mal à ce stade la stratégie de la France, qui, depuis dix jours, tient sur la question un double langage : un langage va-t-en-guerre sur le caractère absolument inacceptable de l'accord agricole, avec menace de recours à l'arme du *veto*, et un langage plus souple, en appelant à la compréhension des partenaires de la Communauté et suggérant que des compensations aux sacrifices imposés par l'accord à l'agriculture européenne doivent être trouvées sur les autres chapitres de la négociation du GATT.

La France peut-elle espérer rassembler parmi les Douze une majorité pour refuser l'accord agricole de Washington et exiger sa renégociation ? Une bataille d'experts est engagée dans la Communauté sur la conformité de cet accord avec les mesures prises à douze dans le cadre de la réforme de la politique agricole commune, sur lesquelles la France s'arc-boute. Mais les Européens savent qu'un rejet de l'accord agricole les engagerait dans un affrontement avec Washington dont ils ne veulent pas.

Déjà lorsque les Etats-Unis, il y a quelques semaines, menaçaient de sanctions commerciales certains produits européens et que Paris avait appelé ses partenaires à des contre-mesures de rétorsion sur les produits américains, les onze autres pays de la Communauté, unanimes, s'y étaient opposés. La France était seule disposée à affronter une guerre commerciale transatlantique.

Pour rares qu'aient été depuis dix jours les prises de position officielles en Europe, il est clair que, si la France peut compter avec la compréhension de certains de ses partenaires, avec leur crainte, surtout des effets désastreux qu'aurait un isolement de Paris sur une Communauté dans laquelle par ailleurs tout va mal, cette compréhension est malgré tout limitée et ne va sans doute pas jusqu'à la détermination à exiger des Américains une réouverture de la négociation agricole.

Les renvois d'ascenseur

M. Strauss-Kahn estimait samedi que cette renégociation n'était *« pas impossible »*. Un autre membre du gouvernement français jugeait lundi qu'elle n'était *« peut-être pas hors de portée »*, tout en reconnaissant qu'*« on n'en est pas là »* et qu'afficher un tel objectif risquerait d'*« effrayer certains partenaires européens »*. Autrement dit, Paris n'y croit pas vraiment. Alors, à quoi bon avoir fait à ce point monter les enchères ? On fait valoir encore dans les rangs du gouvernement que, grâce à cette attitude, la France *« est moins isolée qu'il y a quinze jours »*, qu'elle *« a donné à réfléchir à la Commission de Bruxelles »*, que, grâce au débat du 25 novembre à l'Assemblée nationale, les autres pays européens *« ont vu qu'il peut y avoir pire »* que l'actuel gouvernement, enfin que certains partenaires européens, redevables à la France, ont compris en substance que le moment était venu de renvoyer l'ascenseur.

Ce que pudiquement on nomme la solidarité européenne va finir en effet, si les choses continuent ainsi, par ressembler à un classique marchandage, à un jeu d'alliances au sein d'une Communauté divisée sur plusieurs sujets en même temps et où les uns et les autres échangeraient leur soutien sur tel dossier contre un appui sur tel autre.

L'Espagne sollicitée

Le seul pays européen qui ait jusqu'à présent emboîté le pas à la France (encore qu'avec plus de modération) sur le dossier du GATT et pour les mêmes motifs est la Belgique, où ont eu lieu la semaine dernière plusieurs manifestations paysannes.

Aucun autre membre de la Communauté n'estime pour l'instant avoir les mêmes raisons que la France d'en vouloir à l'accord de Washington, pas même l'Italie, dont Paris fait miroiter le soutien, mais dont M. Bruno Durieux reconnaissait lui même, lundi à Rome, que ses motifs de récrimination sur le dossier des oléagineux sont *« un contentieux propre, qui s'est trouvé mêlé au contentieux sur le GATT sans en faire réellement partie »*.

Quant à l'Espagne, très courtisée actuellement et que devait visiter mardi le premier ministre John Major, elle a tout à gagner à un accord général sur le commerce mondial. Mais elle est engagée dans un autre conflit intra-communautaire où elle se heurte de front à la Grande-Bretagne et, dans une moindre mesure, à l'Allemagne : celui qui porte sur le budget communautaire pour les prochaines années, et en particulier sur le montant des aides aux régions les moins favorisées. Ce n'est pas un hasard si M. Bérégovoy, dans son intervention à l'Assemblée nationale, a rappelé ce que l'Espagne, le Portugal, la Grèce et l'Irlande doivent de ce point de vue à la France.

Dans la négociation en cours au sein des Douze sur ce sujet central, Paris peut jouer un rôle charnière. Il y avait, dans les propos de M. Bérégovoy, comme un rappel de la loi du donnant-donnant ; au point que le secrétaire d'Etat espagnol aux affaires européennes a pris soin de démentir qu'il existât sur le dossier du GATT un accord secret entre Paris et Madrid. Les propos récemment tenus par M. Gonzalez et son ministre des affaires étrangères sur la nécessité de restaurer l'esprit de Maastricht et la cohésion des Douze sont davantage un sursaut devant le triste état de la Communauté qu'un soutien spécifique aux positions françaises sur le GATT.

L'embarras du chancelier Kohl

Quant à l'allié traditionnel et fidèle de la France, l'Allemagne, l'impression prévaut qu'il a bel et bien lâché Paris depuis quelques semaines, quand il lui est apparu que l'affaire était gérée par la France en fonction de considérations de pure politique intérieure qui mettaient en péril un accord général sur le GATT.

Deuxième exportateur mondial, l'Allemagne est en effet le pays qui aurait le plus à perdre à une guerre commerciale en cas d'échec du GATT. Le ministre de l'économie, M. Möllemann, ne ménage pas ses critiques envers Paris depuis quelques semaines ; l'ancien ministre des affaires étrangères, Hans Dietrich Genscher, se disait vendredi *« très préoccupé »* par l'attitude française, et M. Helmut Kohl est fortement invité par des membres de son gouvernement, par les milieux industriels et par le Parti libéral d'user autant que possible de son influence sur Paris.

Le chancelier ne s'est guère exprimé sur le sujet, sinon pour dire qu'il n'avait pas l'intention de jouer *« les médiateurs »*. M. Helmut Kohl est en fait très embarrassé : le choix n'est cette fois pas seulement, comme en d'autres occasions, entre la France et les Etats-Unis, mais entre la France d'un côté, les Etats-Unis et les intérêts clairement identifiés de l'Allemagne de l'autre. Toutefois, la relation privilégiée avec Paris est, depuis qu'il est arrivé à la chancellerie, l'axe majeur de sa politique étrangère, et il ne saurait la brader au moment où l'Allemagne traverse une période particulièrement difficile. On n'imagine pas que MM. Kohl et Mitterrand ne recherchent pas ensemble, lorsqu'ils se rencontreront, jeudi et vendredi, à Bonn, les moyens d'échapper à une crise majeure en Europe.

Le Royaume-Uni enfin, qui ne s'est pas privé ces dernières semaines de jeter de l'huile sur le feu dans l'affaire du GATT, affecte aujourd'hui un flegme très britannique. Le secrétaire au Foreign Office, M. Douglas Hurd, se déclarait persuadé vendredi que cette crise interne à la Communauté allait très prochainement se dénouer.

La France n'entrainera vraisemblablement pas d'autres pays européens dans un rejet pur et simple de l'accord de Washington. Elle ne semble pas souhaiter d'autre part, comme le suggérait la semaine dernière le ministre italien de l'agriculture, M. Sandro Fontana, une *« renégociation de la PAC »* qui répartirait plus équitablement les sacrifices. L'apaisement qu'évoque M. Douglas Hurd viendra plus vraisemblablement d'un glissement vers les autres chapitres de la négociation du GATT, comme semblent l'indiquer les propos tenus lundi soir par M. Mitterrand. *« Nous avons toujours réclamé*, a dit le chef de l'Etat, *qu'on jette le regard sur d'autres questions que celles de l'agriculture (...). Nous avions décidé de ne nous prononcer qu'au vu d'un accord global. »* Autrement dit, toute menace de *veto* est bel et bien prématurée.

CLAIRE TRÉAN

Après la réunion de Londres sur l'immigration

Les Douze restent divisés sur les contrôles aux frontières

Divisés sur les moyens de contenir l'immigration, les Douze de la CEE n'ont pas réussi, lundi 30 novembre à Londres, à trouver un compromis pour un allègement général des contrôles aux frontières internes de la Communauté.

Lors d'une rencontre réunissant les ministres chargés de l'immigration, le vice-président de la Commission européenne, M. Martin Bangeman, a proposé en vain un compromis consistant à demander aux voyageurs de montrer seulement la couverture de leur passeport au passage des frontières.

Les Britanniques, qui refusent toute abolition systématique des contrôles afin de lutter contre *« le terrorisme, le trafic de drogue et l'immigration clandestine »*, en ont accepté le principe mais seulement pour les ports, et non les aéroports, tout en réaffirmant leur volonté d'instituer partout des vérifications faites au hasard sur les voyageurs.

Le compromis a été rejeté par d'autres pays, notamment l'Espagne et la France, qui y ont vu un moyen d'officialiser le principe de contrôles ciblés, en contradiction avec l'Acte unique européen qui prévoyait à l'origine la libre circulation totale des personnes à l'intérieur de la CEE à partir du 1er janvier 1993.

Selon un membre de la délégation française, seule la libre circulation des marchandises, des capitaux et des services sera possible à cette date.

Les pays membres du groupe de Schengen (1) maintiennent, quant à eux, leur objectif d'une disparition des contrôles internes à leurs frontières, à la mi-1993 pour les frontières terrestres, et au 1er décembre 1993 pour les aéroports de l'« espace Schengen ».

A l'occasion d'une conférence de presse, lundi soir, le ministre de l'intérieur britannique, M. Kenneth Clark, qui présidait la rencontre, a reconnu que les discussions avaient été *« animées »*. Confirmant la position intransigeante de Londres, il a assuré que son pays souhaitait maintenir *« indéfiniment »* des contrôles permettant de vérifier les déplacements des immigrés à l'intérieur de la Communauté.

Il a aussi indiqué qu'un consensus n'avait pu être atteint sur une harmonisation des politiques de réunification des familles originaires de pays extérieurs à la CEE. Les Etats membres cherchent également à définir la notion de *« pays sûrs hors CEE »*, en matière de droits de l'homme notamment, dans lesquels ils s'autoriseront à renvoyer les immigrés clandestins.

En revanche, les Douze ont réitéré leur volonté de renforcer les contrôles sur les *« frontières extérieures »* de la Communauté pour contenir les immigrants. Mais cet objectif se heurte à de nombreux problèmes pratiques : par exemple, l'harmonisation des systèmes informatiques et des fichiers de police. – *(AFP.)*

(1) Il s'agit d'un accord international qui lie les Douze moins la Grande-Bretagne, l'Irlande, le Danemark et la Grèce – ce dernier pays étant toutefois favorable à l'abolition des contrôles.

Selon M. Soisson, la position du gouvernement « n'a pas changé d'un iota »

Un conseil élargi des Douze réunissant les ministres des affaires étrangères et ceux de l'agriculture pourrait avoir lieu le lundi 7 décembre pour examiner le volet agricole du GATT, a indiqué, lundi 30 novembre, M. Jean-Pierre Soisson, ministre de l'agriculture, qui avait rencontré dans la journée son homologue britannique à Londres, M. John Gummer.

L'objet de ce conseil serait *« l'exercice de compatibilité et de cohérence demandé par Paris entre le compromis de Washington et la politique agricole commune »*, a précisé M. Soisson. La France va faire parvenir très prochainement à ses partenaires et à la Commission un document sous forme de questionnaire qui préparera cette rencontre. La France veut notamment obtenir des éclaircissements sur les conséquences budgétaires du compromis de Washington et sur ce qu'il est convenu d'appeler le « rééquilibrage » entre l'Europe et les Etats-Unis. *« La position de la France aujourd'hui dans la négociation du GATT n'a pas changé d'un iota par rapport aux déclarations du premier ministre au Parlement le 25 novembre »*, a-t-il ajouté.

AMÉRIQUES

Un anniversaire à l'envers

Quand les Latino-Américains interpellent le Vieux Monde...

L'initiative était audacieuse et volontairement iconoclaste : célébrer le cinq centième anniversaire de la « découverte » du Nouveau Monde à l'envers, en quelque sorte, en demandant à des Latino-Américains appartenant au milieu des lettres et de la politique d'interpeller leurs pairs du Vieux Continent.

Le résultat de ce colloque de deux jours intitulé « Les Latino-Américains parlent aux Européens », qui s'est tenu dimanche 29 et lundi 30 novembre au Théâtre de l'Odéon, a été à la mesure de ce projet non conformiste (1).

Comme l'Amérique latine a changé ! La quasi disparition du marxisme dogmatique qui a dominé la scène intellectuelle depuis la fin des années 60 permet des dialogues encore impensables il y a quelques années. Ecrivains célèbres, ex-guérilleros, politiciens traditionnels et patrons de presse fort peu de gauche ont ainsi cohabité sans difficultés apparentes l'espace de quarante-huit heures.

Ils avaient en effet deux ou trois choses à demander aux intellectuels du Vieux Continent, et surtout à leurs dirigeants politiques et économiques.

On a vu ainsi M. Luiz Inacio Da Silva, plus connu sous le nom de « Lula », le fils de paysans pauvres du Nordeste devenu chef de l'opposition brésilienne, poser quelques questions gênantes à M. Jean-Claude Trichet, directeur du Trésor au ministère de l'économie et des finances et président du Club de Paris, qui regroupe les grands créanciers des pays en developpement.

D'étonnants dialogues

« Lula » demande avec insistance l'annulation de l'énorme dette brésilienne, contractée, dit-il, sans l'accord de ses concitoyens et qui pèse très lourdement sur l'économie de son pays. Il souhaite qu'à l'avenir de nouveaux prêts ne soient consentis que sous le « contrôle démocratique » des peuples concernés.

Il réclame enfin l'interdiction des comptes privés détenus en Europe par les responsables politiques latino-américains, qui détournent sans vergogne une partie de l'aide accordée.

Propos utopiques ? Sans doute, comme l'a démontré le silence éloquent de M. Trichet. Mais même si, en pratique, il est impossible pour l'instant de faire droit aux requêtes de Lula, il n'était pas sans intérêt qu'elles soient ainsi formulées publiquement.

On a vu aussi d'étonnants dialogues entre les Latino-Américains eux-mêmes. Au dîner offert samedi soir aux participants par M. Jack Lang, le même « Lula » devisait comme si de rien n'était avec celui qui est censé être un de ses pires ennemis, M. Roberto Marinho, président-directeur général de TV Globo. Cette chaîne très populaire a inventé à la fois le feuilleton sirupeux (le « soap » version brésilienne) et... le président Collor.

TV Globo, qui avait « lancé » en 1989, à l'américaine, la candidature du photogénique Fernando Collor, s'apprête-t-elle à faire de même avec « Lula », qu'elle n'était pas loin de considérer, il y a peu, comme le diable incarné ? Cette question insolente a également été posée au cours du colloque. M. Marinho, lui non plus, n'a pas répondu.

Mais il n'a pas démenti, tout en protestant de son « amitié » pour le [illegible], dont la destitution paraît désormais très proche.

Le regard triste de Régis Debray

Régis Debray et l'écrivain mexicain Carlos Fuentes avaient ouvert le feu dimanche. L'ancien compagnon de route de Fidel Castro et de Che Guevara, longtemps conseiller de François Mitterrand, a porté un regard lucide et un peu triste sur cette Amérique latine *« telle qu'elle est et non telle qu'on aurait souhaité qu'elle fût »*.

Il a fait l'éloge de la primauté de la culture, qui reste un des traits caractéristiques du sous-continent. *« Les hommes de lettres, les hommes d'idées font de la politique en Amérique latine. C'était le cas chez nous au XIXe siècle avec Hugo et Lamartine... »*

« Nous n'avons pas su mener un combat commun », constate encore Régis Debray. L'ennemi n'est plus vraiment identifié, mais on le devine. Régis Debray remarque que tout le monde, en Europe mais aussi en Amérique latine, s'intéresse davantage aux Etats-Unis...

L'ironie a voulu que ce soit Carlos Fuentes qui rappelle la déclaration franco-mexicaine de 1981 sur le Salvador, ébauche d'un grand dessein français tiers-mondiste bien oublié. L'anti-impérialisme n'est décidément plus ce qu'il était.

DOMINIQUE DHOMBRES

(1) L'idée de cette rencontre a été lancée il y a un an par Anne Remiche-Martinow et Graciela Schneier-Madanes, auteurs du livre *« Notre Amérique métisse »*, parue aux éditions La Découverte. M. François Gèze, directeur de cette maison d'éditions, a été, avec M. Georges Couffignal, professeur à l'Institut des hautes études de l'Amérique latine, un des rapporteurs de ce colloque, placé sous le patronage du ministère de l'éducation nationale et de la culture et de celui des affaires étrangères.

□ **BRÉSIL : Le président Collor souhaiterait s'exiler en France.** – Suspendu de ses fonctions depuis fin septembre, le président brésilien Fernando Collor a entrepris des démarches pour s'installer à Paris, si le Sénat vote sa destitution pour forfaiture et corruption d'ici la fin de ce mois, ont affirmé, lundi 30 novembre, plusieurs quotidiens du pays. Le porte-parole officiel de M. Collor, M. Etevaldo Dias, a cependant catégoriquement démenti que le président ait l'intention de quitter le pays. Selon l'influent *Jornal do Brasil*, un avocat serait venu discuter des moyens d'obtenir un visa permanent de résidence en France pour M. Collor. – *(AFP.)*

VENEZUELA : au moins 250 morts

Le bilan de la tentative de putsch continue de s'alourdir

Réagissant à la tentative de coup d'Etat du 27 novembre au Venezuela, la France a manifesté son « fidèle soutien » à l'action du président Carlos Andres Perez en faveur « de la défense des institutions démocratiques » à travers deux messages de sympathie du président François Mitterrand et de M. Roland Dumas, a indiqué, lundi 30 novembre, le porte-parole du Quai d'Orsay, M. Daniel Bernard.

CARACAS

de notre envoyé spécial

[illegible] parmi lesquels [illegible] ont été [illegible] à la suite du putsch manqué du vendredi 27 novembre, principalement à Caracas. Parmi les civils tués figurent plus d'une centaine de détenus de la prison de Catia, un quartier populaire de la capitale où une mutinerie avait éclaté aux premières heures de la tentative de coup d'Etat. Dimanche soir plus de cinq cents militaires, appuyés par des blindés légers, ont repris le contrôle de la prison, où étaient entassés plus de 3 000 détenus dans des conditions extrêmement précaires.

Au plan politique, le ministre vénézuélien des affaires étrangères, le général à la retraite Fernando Ochoa Antich, a estimé lundi que *« le bain de sang du 27 novembre a mis fin au mythe de Chavez »*, le colonel qui avait pris la tête de la première tentative de coup d'Etat contre le président Carlos Andres Perez, le 4 février dernier. Le colonel Hugo Chavez, qui n'a toujours pas été jugé, était devenu une figure très populaire, une sorte de justicier s'attaquant à la corruption de la classe politique, après cette première rébellion, beaucoup moins sanglante que celle du 27 novembre.

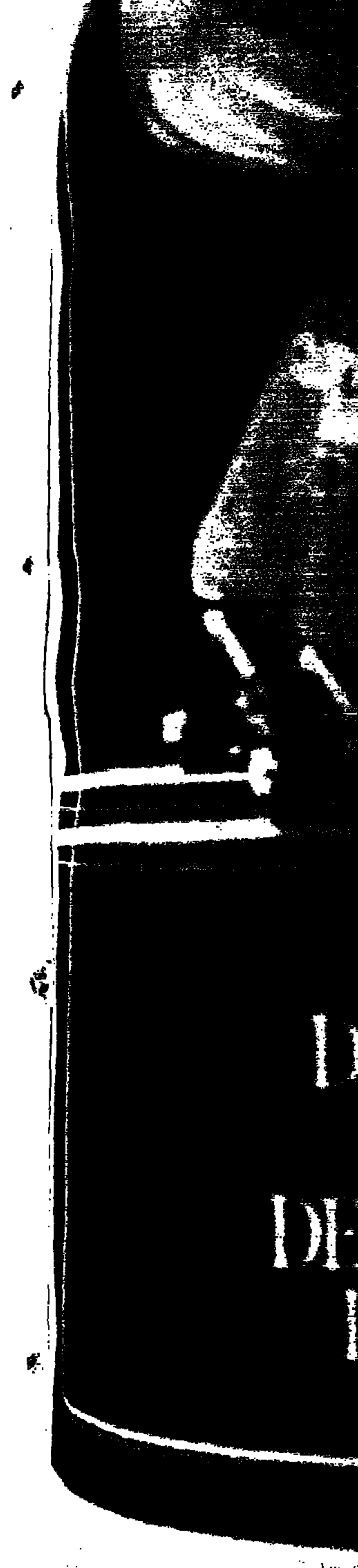
Un échec politique et militaire

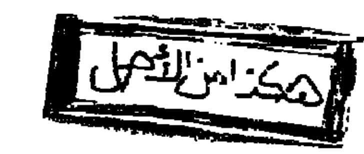
Selon le ministre des affaires étrangères, la deuxième tentative de coup d'Etat s'est soldée par un échec tant politique que militaire du « Mouvement bolivarien révolutionnaire » dirigé par M. Hugo Chavez, et a manifesté *« le refus des Vénézuéliens d'utiliser la violence comme méthode de changement politique »*.

M. Ochoa a d'autre part déploré la décision des autorités péruviennes d'accorder l'asile aux 93 putschistes réfugiés au Pérou après la tentative de coup d'Etat de vendredi. *« On ne peut accorder l'asile aux responsables d'assassinats »*, a déclaré le ministre peu avant de s'envoler pour Buenos Aires, où il représentera son gouvernement au sommet du « Groupe de Rio » rassemblant dix pays d'Amérique du Sud.

Par ailleurs, la mère de M. Gabriel Puerta Aponte, dirigeant du groupe d'extrême gauche Bandera Roja (Drapeau Rouge), accusé par les autorités d'avoir participé au coup, a démenti la mort de son fils, qui avait été annoncée par le ministre de la défense, le général Ivan Dario Jimenez.

JEAN-MICHEL CAROIT




هكذا من الأصل

M. François Mitterrand fait connaître

« Assurer un meilleur équilibre des de l'indépendance des magistrats et

L'Elysée a fait connaître, lundi 30 novembre au début de la soirée, les propositions de réforme de la Constitution annoncées par M. François Mitterrand le 10 novembre 1991 et dont il avait indiqué, le 9 novembre dernier, qu'ils les rendrait publiques le 30 novembre au plus tard. Ces propositions sont contenues dans une lettre adressée à MM. Henri Emmanuelli, René Monory et Robert Badinter, présidents respectivement de l'Assemblée nationale, du Sénat et du Conseil constitutionnel. M. Mitterrand précise que ses propositions seront soumises à un comité consultatif, dont la composition doit être arrêtée au conseil des ministres du 2 décembre et dont la nomination devrait intervenir avant la fin de la semaine. Ce comité disposera de deux mois et demi, jusqu'au 15 février, pour remettre ses conclusions au chef de l'Etat, qui saisira le Parlement, alors, d'un projet de révision de la Constitution.

M. Mitterrand a adressé, lundi 30 novembre, au président de l'Assemblée nationale, à celui du Sénat et à celui du Conseil constitutionnel, la lettre suivante :

« Monsieur le Président,

» J'ai l'honneur de vous adresser le texte des propositions de révision de la Constitution que j'entends soumettre à l'examen d'un comité consultatif, composé de personnalités dont la liste sera arrêtée en conseil des ministres.

» Conformément aux engagements que j'ai pris l'année dernière, ces propositions ont pour objet d'assurer un meilleur équilibre des pouvoirs, d'améliorer les garanties de l'indépendance des magistrats et de renforcer les droits des citoyens en leur permettant d'accéder au Conseil constitutionnel et en élargissant le champ du référendum. Il appartiendra au Comité consultatif de me faire, en ces domaines, les recommandations qu'il jugera utiles. Je lui demande, aussi, ses propositions sur la suppression des dispositions qui lui paraîtront aujourd'hui obsolètes au regard de l'évolution de nos institutions.

» Au vu des conclusions du comité, qui devront me parvenir au plus tard le 15 février, je saisirai le Parlement d'un projet de loi portant révision de la Constitution.

» Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma haute considération. »

Cette lettre est suivie des « propositions de réforme de la Constitution » *que voici :*

« La France, sous la IVe République, régime d'Assemblée, a gravement souffert de la précarité de ses gouvernements. Par réaction, la Ve République a multiplié les garanties capables d'assurer l'autorité et la stabilité de l'exécutif. Mais elle n'a pu le faire qu'en réduisant à l'excès le rôle du Parlement. Une réforme de nos institutions doit donc corriger ce nouveau déséquilibre entre les pouvoirs.

» A cette fin, j'examinerai tour à tour, *écrit M. Mitterrand,* les compétences du président de la République, du gouvernement et du Parlement.

• Le président de la République.

» On ne reviendra pas sur l'élection du président au suffrage universel. Elle est entrée dans nos mœurs, et tout montre que le peuple français, qui l'a décidée par référendum, y est plus que jamais attaché. Certaines imprécisions du texte constitutionnel de 1958 entraînent, cependant, de regrettables confusions. Ce sont celles qui ont trait aux rôles respectifs du président et du gouvernement dans la détermination de la politique de la nation et dans la conduite de la défense. Il sera utile de réécrire les articles qui traitent de ces matières.

» A cet égard, je tiens à préciser, à l'encontre de l'idée reçue, qu'il n'y a pas, qu'il ne doit pas y avoir de domaine réservé, expression employée lors de circonstances propres à la guerre d'Algérie et qui n'a aucune réalité constitutionnelle. Sans doute le président de la République tient-il de la Constitution la prééminence dès lors qu'il s'agit des grands intérêts nationaux, au premier rang desquels la défense et les affaires étrangères. Il demeure que notre régime est un régime parlementaire, où le contrôle du Parlement doit s'exercer pleinement.

» Le débat d'actualité ouvert dans l'opinion publique porte, on le sait, sur la durée du mandat présidentiel. La Constitution a fixé celui-ci à sept ans et autorise son renouvellement. Dans ce dernier cas, beaucoup pensent que quatorze années, c'est trop. Georges Pompidou avait fait adopter par les Assemblées le mandat à cinq ans, renouvelable une fois. Mais il n'a pas poussé la procédure à son terme, c'est-à-dire jusqu'au vote du Congrès. De nombreuses initiatives ont repris ce projet. Diverses personnalités préfèrent un mandat de sept ans non renouvelable, et certaines d'entre elles suggèrent six ans, renouvelables une fois. Ma préférence va à un mandat d'une durée plus longue que celle d'un député et au moins aussi longue que celle d'un maire ou d'un conseiller général. N'oublions pas que le président de la République a, en raison de l'article 5, un pouvoir d'arbitrage et qu'il n'est pas lié aux changements de majorité parlementaire. Tout autre serait la logique d'un régime présidentiel de type américain. J'ai moi-même écrit, en 1988, que je laisserais le soin au Parlement et aux grandes formations politiques de déterminer, par un accord aussi large que possible, la durée désirable.

• Le référendum

» Je souhaite que les citoyens, pour rendre plus vivante et plus proche notre démocratie, participent directement aux grands débats et aux grandes décisions qui engagent l'avenir de nos institutions et de nos libertés.

» J'ai soumis au Parlement, en juillet 1984, un projet aménageant l'article 11 de la Constitution, afin d'étendre le domaine du référendum aux garanties fondamentales des libertés publiques.

» Je ne vois que des avantages à ce que ce projet soit repris dans la forme adoptée en dernier examen par l'Assemblée nationale avec le complément suivant : le Conseil constitutionnel donnerait publiquement son avis, avant la consultation, sur la conformité du projet de loi à la Constitution, aux lois organiques, à nos engagements internationaux et aux grands principes qui fondent nos libertés, reconnues par les lois de la République.

• Les rapports entre le gouvernement et le Parlement

» Pour que le Parlement exerce la plénitude de ses pouvoirs, il me paraît nécessaire que soient prises, notamment, les dispositions ci-après :

» 1. Ouvrir aux parlementaires, à chaque session, l'ordre du jour prioritaire à un nombre donné de propositions de loi sur une liste établie par accord entre les groupes.

» 2. Etendre le domaine de la loi prévu à l'article 34 de la Constitution pour permettre au Parlement de se prononcer sur le budget social de la nation et lui donner toute compétence sur le taux des cotisations et le montant des prestations des régimes de Sécurité sociale.

» 3. Limiter l'application de l'article 49, alinéa 3, aux lois de finances et à un petit nombre de textes par session.

» 4. Accélérer la procédure législative en autorisant les commissions des Assemblées à voter définitivement des textes législatifs, sauf si le gouvernement ou un certain nombre de membres de la commission (un cinquième, par exemple) demandent que le texte soit soumis à l'Assemblée plénière.

» 5. Déclarer caduques les ordonnances de l'article 38 qui n'auraient pas été ratifiées par le Parlement dans l'année suivant leur dépôt devant les Assemblées.

» 6. Assurer un contrôle plus étroit de l'activité gouvernementale, en chargeant chacune des commissions permanentes de chaque Assemblée (article 43 de la Constitution) de préparer un rapport d'ensemble sur l'activité des ministères pendant les deux années précédentes. Ces rapports donneraient lieu à discussions publiques.

» Porter de six à sept, dans chaque Assemblée, le nombre des commissions permanentes, afin que l'une d'entre elles se consacre au suivi des affaires européennes.

» Introduire dans la Constitution la création des commissions d'enquête et de contrôle, alors qu'elles ne sont prévues que par une loi ordinaire.

» 7. S'interroger sur le régime de la suppléance (deuxième alinéa de l'article 25 de la Constitution), pour savoir s'il convient de permettre aux membres du gouvernement de retrouver ou non, automatiquement, leur siège de député ou de sénateur à la fin de leurs fonctions ministérielles.

• La saisine du Conseil constitutionnel par les citoyens

» Rien ne devrait, désormais, empêcher d'achever l'examen du projet de révision que j'ai adressé au Parlement en 1990 pour permettre aux citoyens de saisir le Conseil constitutionnel s'ils estiment qu'une loi promulguée est contraire à leur liberté. Ce projet a été utilement complété par l'Assemblée nationale. Il suffirait de le reprendre tel quel.

• Le Conseil supérieur de la magistrature

» La Constitution a confié à l'autorité judiciaire la haute mission de protéger la liberté individuelle. De son indépendance, le président de la République est le garant, assisté dans cette fonction par le Conseil supérieur de la magistrature. Je me suis fait une règle de toujours suivre ses avis. Le moment est venu de faire un pas de plus. La composition du Conseil pourrait être modifiée.

Le « couperet » de l'article 49-3

L'absence d'une majorité absolue à l'Assemblée nationale pendant cette législature, pour la première fois sous la Ve République, a contraint les trois premiers ministres successifs, M. Michel Rocard, Mme Edith Cresson et M. Pierre Bérégovoy, à recourir davantage à l'engagement de la responsabilité de leur gouvernement, aux termes de l'article 49, alinéa 3 de la Constitution, pour faire adopter leurs projets de loi, rendant ainsi plus aiguës les critiques sur cette disposition « couperet ». De juin 1988 à avril 1991, M. Rocard l'a utilisée sur treize textes (1) ; Mme Cresson sur quatre, de mai 1991 à avril 1992 ; depuis cette date, M. Bérégovoy a dû s'y résoudre à deux reprises.

La nature et l'importance des projets de loi sur lesquels les premiers ministres ont engagé leur responsabilité ont fait de cet article un instrument essentiel de gouvernement depuis 1988 : quatre lois de finances sur cinq – dont celle contenant les dispositions relatives à la contribution sociale généralisée (CSG), en novembre 1990 – et les lois de finances rectificatives, la loi sur la communication (réforme du Conseil supérieur de l'audiovisuel et création de la présidence commune A 2- FR 3), la programmation militaire, le Xe Plan, la réforme hospitalière, la réforme du statut de la régie Renault ou, encore, l'assurance-maladie. Le débat parlementaire, cependant, a toujours été conduit à son terme, et ce n'est qu'après l'examen de l'ensemble des articles que le chef du gouvernement, constatant l'absence de majorité, est venu déposer le « 49-3 ».

Cet article, qui oblige les députés à choisir entre l'acceptation « passive » (sans vote) d'un texte ou l'adoption d'une motion de censure renversant le gouvernement, peut être le dernier recours en cas de crise grave et de conflit entre le gouvernement et sa majorité. Depuis le début de la Ve République, neuf des treize premiers ministres ont eu besoin de cet article. M. Michel Debré et Georges Pompidou en ont usé deux fois ; MM. Raymond Barre et Pierre Mauroy a cinq reprises chacun ; M. Laurent Fabius, une fois (si l'on excepte le « 49-3 » déposé en dernière lecture sur le projet de loi relatif aux entreprises de presse, dont l'examen avait commencé sous son prédécesseur) ; M. Jacques Chirac, sept fois.

P. R.-D.

(1) Compte non tenu des lectures successives d'un même texte.

Le champ du référendum

Selon les termes de l'article 11 de la Constitution, ne peuvent être soumis à référendum que les projets de loi qui portent sur l'organisation des pouvoirs publics et ceux qui approuvent un accord de Communauté ou autorisent la ratification d'un traité comportant des incidences sur le fonctionnement des institutions.

M. François Mitterrand avait tenté d'élargir ce champ référendaire, en 1984, pour sortir de la querelle scolaire. Le 29 juin de cette année-là, le Sénat adopte une motion visant à soumettre le projet de loi d'Alain Savary à référendum. L'Assemblée nationale rejette cette motion le 6 juillet. Le 12, le président de la République décide le retrait du projet de loi et contre-attaque. Alors qu'il avait indiqué un an plus tôt, en mai 1983, lors du pèlerinage de Solutré, qu'il ne disposait pas *« de la majorité nécessaire pour engager une réforme de la Constitution »*, jugée d'ailleurs peu *« urgente »*, M. Mitterrand annonce qu'il va saisir le Parlement d'un projet de révision constitutionnelle afin de permettre au président de la République, *« lorsqu'il le jugera utile et conforme à l'intérêt du pays, de consulter les Français sur les grandes questions qui concernent ces biens précieux, inaliénables, que sont les libertés publiques »*.

En application de l'article 89 de la Constitution, le texte de loi permettant de faire approuver par référendum (l'article 11) les projets de loi *« concernant les garanties fondamentales des libertés publiques »*, est soumis au Sénat, qui le repousse une première fois le 8 août, puis, de nouveau, le 5 septembre, après le vote positif de l'Assemblée nationale le 25 août. Prenant acte de son échec, M. Mitterrand déclare, le 6 septembre, que *« la suite n'est pas du tout que tout référendum soit impossible »*. Il l'a démontré le 6 novembre 1988, pour les accords de Matignon sur la Nouvelle-Calédonie, et le 20 septembre dernier, pour la ratification des accords de Maastricht.

G. P.

La saisine « directe » du Conseil constitutionnel

Le 14 juillet 1989, à l'occasion du bicentenaire de la Révolution, le président de la République, reprenant une idée exprimée dans *le Monde*, en mars, par M. Robert Badinter, président du Conseil constitutionnel, exprime le souhait que la saisine de cette instance soit élargie aux simples citoyens (1). En avril 1990, le Parlement est saisi d'un projet de révision constitutionnelle présenté par le premier ministre, M. Michel Rocard. A l'Assemblée nationale, où les socialistes ne disposent que d'une majorité relative, le projet est adopté le 26 avril grâce aux centristes, favorables à la réforme, et en dépit de l'hostilité des communistes et de la majorité du RPR et de l'UDF, où l'on se refuse à offrir une victoire à M. Mitterrand.

L'étape du Sénat, qui a les mêmes pouvoirs que l'Assemblée lorsqu'il s'agit de modifier la Constitution, est plus délicate. Hostile au projet, la majorité UDF-RPR vote, le 14 juin, un texte augmenté de plusieurs dispositions sans lien direct avec le principe de la révision et qui sont rejetées par une nette majorité de députés à l'Assemblée nationale. En seconde lecture, le 28 juin, les sénateurs décident, cependant, de les réintroduire dans le projet du gouvernement, en prenant ainsi le risque d'endosser la responsabilité de l'échec de la procédure.

L'impasse est totale. M. Rocard se voit dans l'impossibilité de faire adopter un texte identique par les deux Assemblées, et la révision de la Constitution est enterrée. M. Mitterrand estime, le 30 novembre 1990, devant la Cour de cassation, que, *« pour certains, l'opposition politique* [a prévalu] *sur le droit »*.

G. P.

(1) Cette saisine, réservée tout d'abord aux présidents des deux Assemblées et au premier ministre, a été élargie en 1974 à soixante députés ou soixante sénateurs.

Le Conseil supérieur de la magistrature : un symbole

Depuis 1958, les neuf membres du Conseil supérieur de la magistrature (CSM) sont nommés par le président de la République. Cette situation est souvent jugée paradoxale au regard de l'indépendance : le CSM, qui émet des propositions ou des avis sur la nomination de tous les magistrats du siège et qui a compétence en matière disciplinaire pour ces mêmes magistrats, est en prise directe sur le pouvoir exécutif.

Lorsqu'il était candidat à la présidence de la République, en 1981, M. François Mitterrand en était d'ailleurs bien conscient : dans ses cent dix propositions, il promettait que l'indépendance des magistrats serait *« assurée par une réforme du Conseil supérieur de la magistrature »*. Cette vague formule avait été vite oubliée : malgré quelques tentatives engagées dans les premières années du septennat par M. Robert Badinter, aucune réforme n'avait vu le jour.

Au début de son second septennat, en 1988, M. Mitterrand allait jusqu'à contester la légitimité même d'une réforme constitutionnelle du CSM : *« Certains souhaitent rompre tout lien avec le chef de l'Etat,* déclarait-il lors du bicentenaire de la Cour de cassation. *(...) Mais alors, je vous le demande, qui serait le garant de votre indépendance dans notre République ? Les organisations professionnelles et syndicales ? La corporation ? Sous le prétexte de protéger les magistrats contre les abus éventuels du pouvoir politique, toujours soumis au contrôle du Parlement et de l'opinion publique, on instaurerait l'emprise, sur la magistrature, de pouvoirs irresponsables. »*

M. Mitterrand, qui a souligné à plusieurs reprises les problèmes de légitimité et de corporatisme qui se poseraient à un CSM uniquement composé de magistrats élus, propose, aujourd'hui, d'associer au sein du CSM des magistrats élus par leurs pairs et des personnalités choisies par le président de la République, le président du Sénat, le président de l'Assemblée nationale, le Conseil constitutionnel et le Conseil d'Etat. Les pouvoirs de nomination de ce CSM rénové seraient, en outre, accrus : il déciderait des nominations de tous les magistrats du siège, à l'exception du premier président et des présidents de chambre de la Cour de cassation et des premiers présidents de cour d'appel, nommés, eux, par le président de la République sur proposition du CSM.

La portée de cette réforme, exigée depuis des années par tous les syndicats de magistrats, serait, en fait, plus symbolique que réelle. Depuis 1981, M. Mitterrand a toujours suivi les avis du CSM en matière de nomination. En ces temps d'*« affaires »* et de tensions entre les hommes politiques et le monde judiciaire, les symboles ont, toutefois, une grande importance.

A. C.

La Haute Cour : une exception

Réformer la Haute Cour de justice n'était pas, jusqu'à il y a peu, la préoccupation première de M. Mitterrand ni des autres responsables politiques. La mise en cause de Mme Georgina Dufoix et de MM. Laurent Fabius et Edmond Hervé dans l'affaire du sang contaminé a conduit la quasi-totalité des dirigeants politiques à reconnaître la nécessité de réformer le fonctionnement actuel de la Haute Cour. La solution n'est pas facile à trouver pour éviter, tout à la fois, l'inconvénient d'une justice politique et une entorse grave à la séparation des pouvoirs qu'entraînerait l'application aux ministres de la procédure de droit commun pour les crimes et délits commis dans l'exercice de leurs fonctions (*le Monde* du 3 novembre).

La responsabilité pénale ne doit pas, en effet, devenir une manière détournée de mettre en cause la responsabilité politique, dont ne peuvent être juges que les électeurs ou leurs représentants, c'est-à-dire les parlementaires. La solution proposée par le président de la République s'apparente à celle qui existe dans la plupart des démocraties occidentales (*le Monde* du 18 novembre). C'est un savant mélange de la procédure à laquelle sont soumis tous les justiciables et de garanties spécifiques, dont continueraient à bénéficier les titulaires de charges gouvernementales.

La Haute Cour, dans son fonctionnement actuel, ne subsisterait que pour les crimes directement politiques du chef de l'Etat et des ministres. En revanche, un particulier pourrait, contrairement à ce qui se passe aujourd'hui, porter plainte contre un membre du gouvernement et, semble-t-il, celui-ci ne pourrait plus échapper à sa mise en cause par la justice ordinaire. Les gouvernants continueraient, toutefois, à être protégés pour éviter qu'ils ne soient soumis à des abus procéduraux. Ce n'est plus le Parlement qui ordonnerait les poursuites, mais celles-ci devraient recevoir l'autorisation d'une *« instance »* qui vérifierait le *« sérieux de la plainte »*, sans que la composition de cette *« instance »* soit précisée. De même, l'instruction ne serait pas conduite par le juge des affaires de droit commun, mais par des magistrats de la Cour de cassation. Enfin, le tribunal chargé de juger les ministres comprendrait des parlementaires et des hauts magistrats.

Th. B.

ses propositions de réforme de la Constitution

pouvoirs, améliorer les garanties renforcer les droits des citoyens »

Aux côtés des magistrats élus par leurs pairs siégeraient des personnalités choisies par les plus hautes autorités de la République : le président de la République, le président du Sénat, le président de l'Assemblée nationale, à qui s'ajouteraient le *Conseil constitutionnel* et le Conseil d'Etat.

» Une telle instance, par son pluralisme d'origine, témoignerait de sa totale indépendance. Ses pouvoirs seraient également accrus : il lui appartiendrait de décider de toutes les nominations des magistrats du siège. Seuls, pour marquer l'éminence de leurs fonctions, le premier président et les présidents de chambre de la Cour de cassation, ainsi que les premiers présidents des cours d'appel, seraient nommés par le président de la République sur les propositions du Conseil supérieur. Le Conseil ainsi renouvelé assurerait, comme aujourd'hui, la discipline des magistrats du siège.

• **La Haute Cour**

» La Haute Cour, juridiction politique, ne doit subsister que pour le crime de haute trahison commis par le président de la République et les crimes contre la sûreté de l'Etat commis par les ministres. Tous les autres crimes ou délits commis par les ministres dans l'exercice de leurs fonctions relèveraient soit des juridictions de droit commun, soit d'une instance juridictionnelle conciliant les principes judiciaires et la séparation des pouvoirs.

» Pour que cette instance juridictionnelle assure aux ministres les garanties nécessaires à un procès équitable, on pourrait admettre les règles suivantes :

» *a*) Ne pas soumettre l'ouverture des poursuites à une décision préalable des Assemblées. Ce serait ouvrir la voie à la possibilité, pour une majorité politique, de protéger les siens et de poursuivre ses adversaires, même s'ils sont innocents.

» *b*) Interdire qu'à la faveur des plaintes avec constitution de partie civile les ministres soient constamment exposés à devoir se justifier devant les juges de leur activité ministérielle. Ce serait transformer la responsabilité politique en responsabilité pénale et entraver l'action du gouvernement. Toute plainte contre un ministre devrait donc être soumise au contrôle préalable d'une instance chargée de vérifier la recevabilité et le caractère sérieux de la plainte.

» *c*) Donner à l'instruction toute sa valeur aux yeux de l'opinion publique en la confiant, comme aujourd'hui, à la chambre d'instruction composée de magistrats de la Cour de cassation.

» *d*) Eviter, quant à l'instance de jugement, le risque d'une justice considérée comme politique parce que rendue exclusivement par des parlementaires; et celui d'une justice rendue exclusivement par des magistrats, qui, aussi compétents seraient-ils, constitueraient une instance contraire au principe de la séparation des pouvoirs.

» Ainsi pourrait-on composer cette juridiction à la fois de parlementaires et de hauts magistrats, par exemple huit parlementaires (quatre par Assemblée) et quatre membres de la Cour de cassation. Le premier président de cette cour présiderait la juridiction.

• **Le Conseil économique et social**

» Le Conseil économique et social a exprimé le désir d'être distingué des comités régionaux. Je suggère de retenir le nom de « Conseil économique et social de la République ».

Ce Conseil pourrait être saisi de demandes d'avis par le Parlement. On modifierait l'article 70 de la Constitution en ce sens.

• **L'actualisation des institutions**

« 1. On peut se demander s'il ne faut pas intégrer dans la Constitution des institutions qui n'existaient pas en 1958 et qui ont pour mission de préserver les libertés et les droits individuels : médiateur, Commission nationale Informatique et Libertés, *Conseil supérieur de* l'audiovisuel, etc.

» 2. De même, les principes de la décentralisation, mis en œuvre depuis 1982, pourraient conduire à retoucher les articles 72 et suivants de la Constitution, afin :

» *a*) d'ajouter les régions et les collectivités à statut particulier à la liste des collectivités territoriales;

» *b*) d'affirmer qu'il n'y a pas de libre administration sans que les assemblées locales lèvent l'impôt;

» *c*) d'examiner si l'assemblée unique est compatible ou non avec le statut de département d'outre-mer;

» 3. Le titre de la Constitution, ainsi que ses articles 1er, 5, 11, 70, 76 à 88 et 90 à 92 seraient modifiés ou abrogés pour tenir compte de la disparition de la Communauté et des dispositions transitoires devenues sans objet.

• **L'article 16**

» J'invite le Comité consultatif à s'interroger sur les modalités d'organisation des pouvoirs publics en cas de crise grave. »

Une assemblée unique dans chaque DOM ?

La question de savoir *« si l'assemblée unique est compatible ou non avec le statut de département d'outre-mer »*, soulevée par M. Mitterrand, renvoie à un débat qui avait été ouvert avec l'arrivée des socialistes au pouvoir, en 1981. La cinquante-huitième des cent dix propositions du candidat François Mitterrand prévoyait en effet, dans chacun des départements d'outre-mer, l'institution d'un *« conseil départemental élu à la proportionnelle et responsable de la vie locale de chaque département »*. Il s'agissait d'éviter que deux assemblées – le conseil général et le conseil régional – ne se superposent sur le même territoire géographique, puisque les quatre anciennes colonies concernées (Martinique, Guadeloupe, Guyane, Réunion) présentent la caractéristique, depuis l'application à l'outre-mer des lois de décentralisation, d'être des régions monodépartementales.

Le gouvernement de M. Pierre Mauroy s'était engagé dans la voie d'une telle réforme, mais le Conseil constitutionnel s'y était opposé, en 1982, en estimant que les régions d'outre-mer ne devaient pas, sur ce terrain institutionnel, bénéficier d'un statut dérogatoire au statut des régions métropolitaines. Dans chacun des DOM cohabitent donc, actuellement, un conseil général et un conseil régional, ce qui ne va pas sans grosses difficultés pour la gestion des affaires locales, surtout quand ces deux assemblées sont dirigées par des majorités politiquement opposées.

A. R.

Le « budget social de la nation »

La proposition constitutionnelle visant à *« permettre au Parlement de se prononcer sur le budget social de la nation et lui donner toute compétence sur le taux des cotisations et le montant des prestations des régimes de sécurité sociale »* semble, de prime abord, de bon sens. Alors que le *« budget social »* de la France est *supérieur à celui de l'Etat* (1 662 milliards de francs contre 1 335 milliards en 1991), ces masses financières échappent en grande partie au contrôle parlementaire. Pourtant, cette suggestion risque de semer une certaine confusion.

Etablir un contrôle parlementaire sur la « Sécu » n'est pas une idée neuve. En 1979 et 1981, des députés RPR-UDF puis, en mai 1987, Michel d'Ornano, président (UDF) de la commission des finances de l'Assemblée nationale, avaient déjà tenté, mais en vain, d'y parvenir. Or, un contrôle constitutionnel du Parlement sur la totalité des recettes et des dépenses de retraite, d'assurance-maladie ou d'allocations familiales est contradictoire avec le statut juridique de la « Sécu », gérée en principe par le patronat et les syndicats. Même si, dans la pratique, c'est bien le gouvernement qui prend les grandes décisions (alors que le financement de la protection sociale est assuré à 90 % par des cotisations), instituer un budget social aboutirait à dessaisir officiellement les partenaires sociaux des compétences qu'ils sont supposés exercer. Et se situerait résolument à contre-courant de la manœuvre que vient à peine d'entamer le gouvernement.

Adopté lors du dernier conseil des ministres, le Fonds de solidarité (*le Monde* du 26 novembre) permettant de financer – par le biais, notamment, de l'instrument fiscal qu'est la CSG (contribution sociale généralisée) – les prestations de retraite correspondant à la solidarité nationale tend en effet à *« responsabiliser »* les partenaires sociaux.

Le but de l'opération est de les amener à assurer eux-mêmes l'équilibre des autres prestations de retraite, comme ils le font dans les régimes complémentaires. La réforme suggérée par M. Mitterrand en est fort éloignée.

Il est vrai que les parlementaires ont déjà *« toute compétence »* pour agir sur le montant des prestations... mais seulement lorsque le gouvernement leur en offre la possibilité. Ce ne sont pas les députés socialistes – qui, en désespoir de cause, en ont été réduits à lancer, avec des collègues de l'opposition, une *« pétition nationale »* pour obtenir de M. Pierre Bérégovoy la création d'une prestation en faveur des personnes âgées dépendantes – qui pourront dire le contraire.

J.-M. N.

Lire en pages 12 et 30 la suite de nos informations et nos commentaires sur les propositions de réforme constitutionnelle faites par le chef de l'Etat.

POLITIQUE

Les propositions du président de la République sur la réforme de la Constitution

Le « domaine réservé »

Le 15 novembre 1959 à Bordeaux, M. Jacques Chaban-Delmas, maire de la ville, député de la Gironde et président de l'Assemblée nationale, déclare, en conclusion des premières assises nationales de l'Union pour la nouvelle République (UNR, le parti gaulliste) : *« Le secteur présidentiel comprend l'Algérie, sans oublier le Sahara, la communauté franco-africaine, les affaires étrangères, la défense. Le secteur ouvert se rapporte au reste, un reste, d'ailleurs, considérable, puisqu'il réunit les éléments mêmes de la condition humaine. Dans le premier secteur, le gouvernement exécute ; dans le second, il conçoit. Pour l'UNR, dans le premier cas, elle doit suivre de Gaulle pas à pas ; dans le second, il lui revient de devancer l'événement. »*

Voilà, un an après la fondation du parti gaulliste, et alors que de Gaulle exerce depuis onze mois la magistrature suprême, une formulation schématique, mais claire et réaliste, de la pratique des institutions, même si elle ne correspond pas à la lettre de celles-ci. Quoique le terme de « domaine réservé » n'ait pas été employé par M. Chaban-Delmas, c'est celui qui sera utilisé couramment, par la suite, pour désigner le secteur présidentiel, dont M. Mitterrand indique, dans ses propositions de réforme, qu'il n'a *« aucune réalité constitutionnelle »*. Car c'est sur la nature même – présidentielle ou parlementaire – du régime fondé par la Constitution du 4 octobre 1958 que, très vite, se sont développées les controverses. On le voit, d'ailleurs, dans les débats qui accompagnent, quelques jours plus tard, le 27 novembre, la première motion de censure déposée par la gauche contre le gouvernement de M. Michel Debré et qui ne recueillera que 129 voix, alors que 277 étaient nécessaires pour son adoption.

Les discussions ont porté, essentiellement, sur les relations entre l'exécutif et le législatif. M. Chaban-Delmas avait-il traduit exactement la conception que le général avait de l'exercice de sa fonction ? Quelques jours avant le congrès de Bordeaux, de Gaulle avait, en effet, décrit son schéma, comme il le fera à plusieurs reprises ensuite, en disant : *« La politique se trouve définie par le président de la République, décidée par le gouvernement, approuvée par le Parlement, adoptée par la nation française »*, mais, lui-même, il ne parlait pas, alors, de secteur présidentiel. Le contenu de ce secteur, énuméré par M. Chaban-Delmas, correspond toutefois, bel et bien, au partage qui se faisait dans la réalité, bien que de Gaulle ait toujours veillé à préserver les apparences.

A. P.

Cinq mois d'article 16

Dans la nuit du vendredi 21 au samedi 22 avril 1961, alors qu'à Paris le général de Gaulle assiste avec le président sénégalais, M. Léopold Sédar Senghor, à une représentation de *Britannicus*, à Alger, un *« quarteron de généraux en retraite établit un pouvoir insurrectionnel par un* pronunciamiento *militaire »*. C'est ainsi que, dès le lendemain, de Gaulle, dans une allocution pour laquelle il s'était mis exceptionnellement en uniforme, décrira le *« putsch »*, organisé par les généraux Salan, Challe, Jouhaud et Zeller. Voilà donc, ajoute-t-il, *« l'Etat bafoué »* et *« la nation défiée »* par des *« usurpateurs »*.

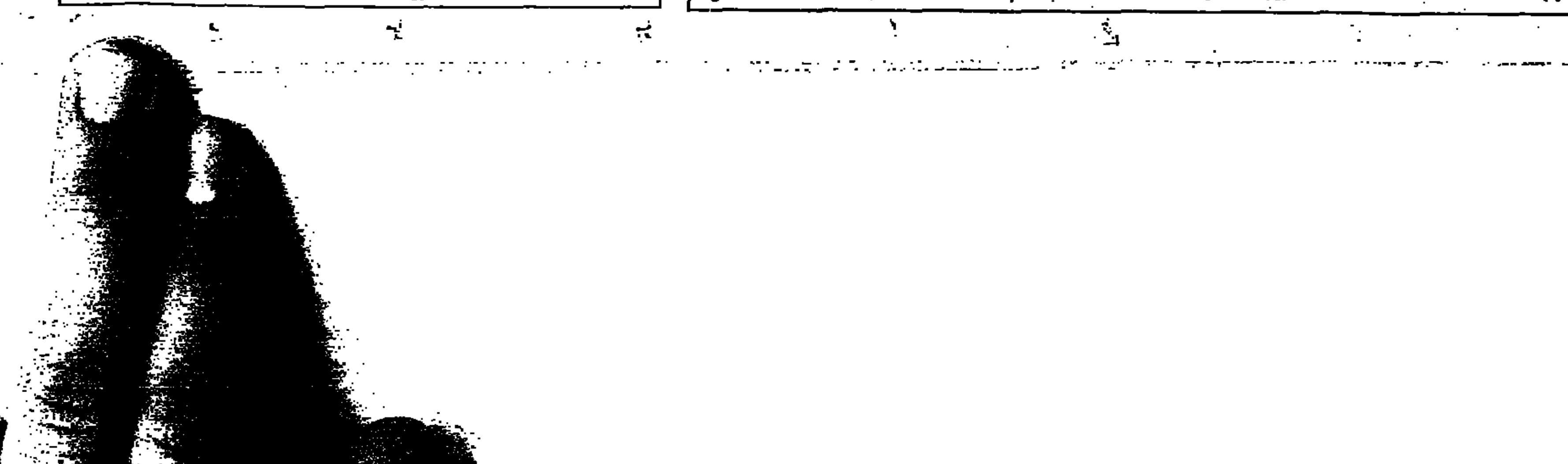
Le conseil des ministres, aussitôt réuni, décrète l'état d'urgence pour circonscrire le mouvement en Algérie avant de le réduire. Un an auparavant, la *« semaine des barricades »* avait semblé moins menaçante. Depuis lors cependant, la situation s'était tendue au fur et à mesure que de Gaulle accélérait, à travers ses déclarations, sa politique d'autodétermination. Cette fois-ci, on était bien près des conditions posées par l'article 16 de la Constitution et qui décrivait une situation que de Gaulle avait voulu conjurer en introduisant cet article dans le projet constitutionnel de 1958. Il voulait alors éviter, a-t-il confié, que le président de la République ne soit paralysé dans son action par la carence des textes, comme l'avait été Albert Lebrun en 1940. Le 23 avril, il saisit donc le Conseil constitutionnel, qui donne aussitôt un avis favorable pour la mise en œuvre de cet article, car les généraux d'Alger *« sont entrés en rébellion ouverte contre les pouvoirs publics »* et, en conséquence, menacent les institutions de la République, qui *« ne peuvent fonctionner de façon régulière »*. La *« décision »* mettant en application cet article est publiée le même jour au *Journal officiel*, ainsi que celle qui prolonge l'état d'urgence et porte à quinze jours le délai de garde à vue.

Le 25 avril, le Parlement étant réuni de plein droit, de Gaulle lui adresse un message, dans lequel il précise que les Assemblées devraient poursuivre normalement leurs tâches législatives et de contrôle. Lorsque l'ordre est rétabli à Alger, les groupes politiques au Parlement s'élèvent contre la prolongation de l'article 16. De Gaulle leur répond le 16 juin, au cours d'une réception à l'Elysée, en disant : *« L'article 16 ? Mais tout se tient ! Le jour où l'affaire algérienne sera réglée, le jour où il n'y aura plus de risque de crime, il n'y aura plus besoin de l'article 16... et il n'y aura même plus besoin de de Gaulle ! »*

C'est, une fois de plus, le problème des relations entre l'exécutif et le législatif qui est posé par les parlementaires à travers l'usage prolongé de cet article, bien que le Conseil constitutionnel ait permis celui-ci par une décision du 8 septembre 1961. Le groupe socialiste prépare, même, une motion de censure sur ce thème contre le gouvernement, lorsque, le samedi 9 septembre, se rendant à Colombey-les-Deux-Eglises, de Gaulle échappe à un attentat fomenté par l'OAS, à Pont-de-Seine, et dont les auteurs, lourdement condamnés, seront grâciés et amnistiés entre 1968 et 1970. M. Jacques Chaban-Delmas, alors président de l'Assemblée nationale, déclare cette motion irrecevable, parce qu'elle est déposée en période d'application de l'article 16. Cette interprétation personnelle n'a pas été totalement approuvée par de Gaulle, qui ne le cachera pas quelques jours plus tard.

Au conseil des ministres, le 20 septembre, le général annonce qu'il mettra fin à l'application de cet article à la fin du mois.

ANDRÉ PASSERON



Le jeu et la chandelle

par Alain Rollat

LES mitterrandolâtres discerneront dans les propositions de réforme de la Constitution présentées par le président de la République l'aboutissement logique d'une démarche restée cohérente sous des apparences paradoxales.

Ils feront observer qu'après avoir été le plus implacable des censeurs des institutions de la Vᵉ République, à l'époque où il qualifiait de *« dictature »* le régime voulu par le général de Gaulle, M. François Mitterrand aura su mettre leur stabilité au service des valeurs républicaines, en se moulant parfaitement dans les habits de leur fondateur – au point de paraître parfois plus gaullien que l'original – sans pour autant se renier, puisque, conformément à ses engagements, il invite aujourd'hui le Parlement à prendre certaines précautions pour éviter que, d'aventure, ce système à fabriquer du *« pouvoir personnel »* ne devienne, en d'autres mains, une machine infernale.

Les mitterrandophobes y verront, au mieux, une manœuvre de diversion destinée à occulter les *« vrais problèmes »* et à semer la zizanie au sein de l'opposition avant les élections législatives sous le couvert d'une réforme pleine de faux-semblants et assurément vouée à l'échec, puisque la mise en musique de ces propositions dépendra, en définitive, de la nouvelle majorité et du nouveau gouvernement au lendemain du scrutin de mars 1993. Ils ne manqueront pas de points d'appui pour objecter que, si la prise de garanties constitutionnelles pour l'avenir de la République apparaît désormais aussi impérieuse, M. Mitterrand eût été bien inspiré de s'en aviser plus tôt, en tout cas sans attendre douze ans pour passer de la parole aux actes comme il y invitait déjà le Parlement, en 1964, quand il proclamait à l'adresse des gaullistes : *« Il faut choisir. Ou bien il convient de fonder un régime présidentiel honnête et authentique qui donnera autorité et stabilité au chef de l'exécutif tout en valorisant le rôle du Parlement, ou bien il convient de revenir aux sources d'un régime parlementaire adapté aux besoins modernes. Il faut en revenir à un régime de liberté et d'équilibre et en finir avec celui que vous nous faites et qui n'est qu'un régime d'autorité et d'irresponsabilité* (1). *»*

Bonne et mauvaise foi...

A chacun sa part de bonne et de mauvaise foi.

M. Mitterrand a trop souvent souligné lui-même que, dans l'action politique, la sincérité n'interdit pas l'habileté pour qu'on ne relève pas que, si son initiative s'inscrit en effet dans le droit fil de convictions personnelles exprimées de longue date et tranche aujourd'hui la question d'antan en faveur d'un régime moins présidentiel et plus parlementaire, elle n'en demeure pas moins porteuse de certaines arrière-pensées dans la perspective d'une nouvelle cohabitation que le président de la République attend de pied ferme.

En témoignent sans aucune ambiguïté, d'une part, son injonction au futur comité consultatif – dont la composition doit être arrêtée mercredi 2 décembre par le conseil des ministres, – qui devra présenter ses conclusions *« au plus tard le 15 février »*, afin que le Parlement puisse être saisi d'un projet de loi portant révision de la Constitution dès le renouvellement de l'Assemblée nationale, et, d'autre part, sa prudence sur la durée du mandat présidentiel, l'expression de sa simple *« préférence »* pour un mandat de six ans le mettant provisoirement à l'abri des sommations de l'opposition, qui fera tout pour le conduire à s'appliquer toute réduction éventuelle. S'il entend bel et bien clarifier les règles du jeu, ce n'est sûrement pas à son détriment. Le subtil *distinguo* opéré entre le *« domaine réservé »*, jugé obsolète, et le *« domaine partagé »*, appelé à constituer le nouveau dogme dans le partage des tâches au sommet de l'exécutif, selon les explications fournies lundi soir sur Europe 1 par M. Michel Charasse, n'effacera pas la *« prééminence »* du président de la République, notamment en matière de défense et de politique étrangère. Le *« domaine suprême »*, que dénonçait naguère l'auteur du *Coup d'Etat permanent*, subsistera donc.

Parallèlement, les représentants de l'opposition ont trop souvent et trop abusivement accusé M. Mitterrand d'être tombé dans un travers *« monarchique »* dans son exercice du pouvoir pour qu'on ne dise pas qu'ils feraient preuve d'incohérence, voire d'irresponsabilité, s'ils persistaient dans le refus de s'avancer sur les pistes ouvertes par le président de la République, exprimé depuis lundi soir par la plupart d'entre eux au motif que ces voies comportent diverses chausse-trappes.

Si vraiment tout le monde s'accorde à considérer, au-delà des divergences d'approche, que la remise en question du fonctionnement des institutions ne saurait être exclue de la réflexion globale qu'impose à la collectivité nationale le discrédit affectant depuis quelques années, en France, à la fois le rôle des partis politiques et celui des corps intermédiaires, la seule bonne interrogation consisterait peut-être à admettre que le jeu, cette fois, malgré tout, en vaut la chandelle.

(1) *Journal officiel*, débats parlementaires, Assemblée nationale, 24 avril 1964.

Prééminence

Suite de la première page

Seuls le Portugal et l'Autriche ont réussi à concilier l'élection du chef de l'Etat au suffrage universel et la responsabilité effective du gouvernement devant le Parlement ; les trois dernières décennies ont prouvé que cette délicate conciliation est impossible en France.

Pour rendre toute son autonomie au premier ministre face au président de la République, il faudrait, en fait, revenir sur la réforme de 1962 ! M. Mitterrand convient, comme les autres, qu'il n'est pas possible d'annuler un vote populaire auquel le pays est particulièrement attaché. De surcroît, il s'appuie sur la légitimité issue de cette réforme pour chercher à renforcer les prérogatives du chef de l'Etat, ou plus exactement pour proposer d'inscrire dans la Constitution des pouvoirs que seule la pratique lui avait accordés.

Rééquilibrer les institutions est le maître-mot de la lettre de M. Mitterrand. Mais, concrètement, ce ne peut être pour lui au détriment des pouvoirs du chef de l'Etat, auquel, par son refus de la réduction à cinq ans du mandat présidentiel, il veut conserver son rôle d'*« arbitre »* non concerné par les changements de majorité parlementaire, prise de position qui est aussi un signal pour les futurs cohabitants. Certes, il explique qu'il faut clarifier les rôles respectifs du président de la République et du premier ministre, mais il ne dit pas que c'est pour donner à ce dernier les moyens d'appliquer l'article 20 de l'actuelle Constitution, qui indique que *« le gouvernement détermine et conduit la politique de la nation »*.

Bien au contraire, M. Mitterrand souhaite que la future loi fondamentale confirme la *« prééminence »* du président de la République, *« dès lors qu'il s'agit des grands intérêts nationaux, au premier rang desquels la défense et les affaires étrangères »*, alors que son texte actuel n'en fait que *« le garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire »* et confie au chef du gouvernement la responsabilité de la *« défense nationale »*. Il s'agit donc bien de conforter le pouvoir présidentiel, à la veille d'une cohabitation annoncée. D'autant qu'à travers la construction européenne le président, qui s'accorde un droit de contrôle sur la diplomatie, peut évoquer la plupart des sujets intérieurs.

Cette volonté de ne rien abandonner des prérogatives présidentielles apparaît aussi en matière judiciaire. Il n'est pas question de transformer l'*« autorité judiciaire »*, prévue par le texte de 1958, en troisième *« pouvoir »* constitutionnel. Surtout, si M. Mitterrand est prêt à priver l'hôte de l'Elysée du soin de nommer tous les membres du Conseil supérieur de la magistrature, s'il accorde à celui-ci le soin de nommer la plupart des magistrats du siège, il conserve au chef de l'Etat le pouvoir de nommer les titulaires des plus hautes charges de l'appareil judiciaire.

Une procédure étrange

Il est quand même un rééquilibrage que le président de la République réclame : il est au bénéfice du Parlement, et aux dépens du gouvernement, et non du chef de l'Etat. Renforcer les pouvoirs de l'Assemblée nationale et du Sénat, sérieusement bridés en 1958, est une vieille revendication des parlementaires. Les solutions que préconise M. Mitterrand paraissent, pourtant, s'attaquer plutôt à la périphérie qu'au cœur du problème.

Dans ce domaine, toutefois, deux suggestions sont fortes : obliger la ratification des dispositions prises par ordonnance par le gouvernement, après que le Parlement lui en a accordé le droit, alors qu'actuellement il suffit que soit déposé un projet prévoyant cette ratification (ce qui revient à rendre difficilement applicable cette procédure) ; limiter l'utilisation du fameux article 49 alinéa 3, même si la mauvaise réputation de cette disposition est probablement injustifiée ; elle a été inventée, en 1958, par les ministres de la IVᵉ République qui avaient trop souffert du refus de l'Assemblée nationale de leur donner les moyens de gouverner.

Quant à la procédure retenue par M. Miterrand, elle est étrange. En fait, il avait le choix entre deux procédés : soit, comme le lui suggérait une partie de son entourage, laisser une pleine autonomie de suggestion au comité consultatif qui va être mis en place ; soit encadrer strictement le champ d'investigation de celui-ci. La première solution lui aurait permis de « dépolitiser » le débat constitutionnel. La seconde, qu'il a donc choisie, lui donne le moyen de mettre en exergue un certain nombre de projets de réforme qui ne peuvent que gêner l'actuelle opposition : le droit de saisine du Conseil constitutionnel, le changement des statuts des suppléants, sans parler de la réduction du mandat présidentiel.

Surtout le président de la République, en annonçant que l'Assemblée nationale élue en mars trouvera sur son bureau un projet de réforme constitutionnelle, contraint la future majorité à se préoccuper d'un thème que lui aura choisi et non pas des sujets qu'elle souhaiterait traiter. Accessoirement, cette vaste révision peut éviter une manœuvre qui commence à être évoquée : une initiative parlementaire réduisant la durée du mandat présidentiel, que, selon la Constitution, M. Mitterrand serait contraint de soumettre à référendum...

Cette tentative du chef de l'Etat a toutefois des limites. Pour mener à bien une révision constitutionnelle, il a besoin du contreseing et, même, de la collaboration du premier ministre. Le chef d'un gouvernement de droite aura donc, constitutionnellement, les moyens d'empêcher le président de gauche de la République de remporter une victoire morale et politique. Ce projet de réforme sera, à l'évidence, une des pommes de discorde de la cohabitation programmée, voire son premier champ de bataille.

THIERRY BRÉHIER

Georges Pompidou et le mandat présidentiel

La réduction de la durée du mandat du président de la République, fixé à sept ans en 1875 pour des raisons d'opportunité, est envisagée depuis qu'en 1973 Georges Pompidou avait entrepris de la ramener à cinq ans. Il estimait, en effet, que *« la règle du septennat ne correspond plus au rôle que le président de la République joue dans la définition des orientations générales de la politique nationale »*, selon l'exposé des motifs du projet de loi constitutionnelle soumis aux députés en septembre 1973.

Voté à l'Assemblée nationale et au Sénat, ce projet n'avait pas réuni, cependant, assez de voix pour être assurée du soutien des trois cinquièmes des parlementaires réunis en Congrès. L'opposition de gauche, mais aussi la majorité des centristes et quelque gaullistes avaient voté contre. Pompidou y avait, en conséquence, renoncé. Depuis lors, l'hypothèse de reprendre la procédure interrompue il y a maintenant dix-neuf ans a été régulièrement évoquée. M. Mitterrand se réfère, dans ses propositions, à la tentative de 1973, mais, en tout état de cause, intégrée dans une réforme plus ample de la Constitution, la réduction de la durée du mandat ne pourrait être accomplie comme un simple achèvement, au Congrès, de la révision entamée par Pompidou.

La question de la durée idéale divise les responsables politiques. Partisan d'un mandat de cinq ans renouvelable une fois ou d'un septennat non renouvelable dans son programme (les cent dix propositions) de 1981, le chef de l'Etat affirme maintenant sa préférence pour une durée *« au moins aussi longue »* que celle d'un mandat de maire, de conseiller général ou de conseiller régional. On éviterait ainsi, estime-t-il, la transformation de la Vᵉ République en un régime présidentiel à l'américaine, le mandat des députés et celui du chef de l'Etat étant de longueur égale et appelés à coïncider.

L'idée d'un sexennat renouvelable une fois avait été avancée par M. Valéry Giscard d'Estaing dans son ouvrage *Deux Français sur trois* en 1984. M. Jacques Chirac et une partie du RPR sont partisans d'un quinquennat renouvelable une fois. M. Raymond Barre préfère la situation actuelle. Le PS en est resté, lui, au quinquennat renouvelable une fois, M. Laurent Fabius envisageant, lui, une durée de six ans.

P. J.

L'avis d'un des conseillers du chef de l'Etat

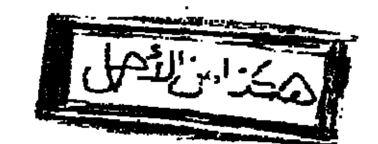
M. Charasse : une « clarification »

M. Michel Charasse, sénateur (PS) du Puy-de-Dôme, qui a participé à l'élaboration des propositions présidentielles et qui était, lundi soir 30 novembre, l'invité du « Club de la presse » d'Europe 1, a affirmé : *« Ce qui est important, c'est, d'abord, le rééquilibrage du pouvoir entre l'exécutif et le législatif. On revient sur ce que la Constitution a eu d'excessif pour brider le Parlement, sans remettre en cause l'équilibre général des institutions, ni une certaine prééminence du président de la République, voulue par les textes et confirmée par les Français en 1962. »*

Selon l'ancien ministre du budget, le chef de l'Etat *« souhaite revenir sur les excès contraires de la Vᵉ République »*, car il *« estime que le Parlement, en régime parlementaire, est excessivement enserré »*. Parmi les aspects les plus importants du projet à ses yeux, M. Charasse a cité *« la clarification des textes et des compétences respectives entre le président de la République et le premier ministre »* et *« les avancées très importantes dans le domaine des libertés »*, en évoquant *« la confirmation de l'indépendance du Conseil supérieur de la magistrature et de l'autorité judiciaire »*, *« la possibilité plus grande de soumettre au référendum un certain nombre de textes concernant les libertés »* et la saisine du Conseil constitutionnel par les citoyens.

M. Charasse a ajouté qu'une éventuelle nouvelle cohabitation se passerait *« sans difficulté »*, en expliquant qu'il n'existe pas de *« domaine réservé »* du président, mais *« un domaine partagé »* avec le gouvernement, que la révision constitutionnelle devrait clarifier. *« Il n'y a pas eu de difficultés pour la précédente cohabitation, il n'y en aurait pas plus pour la suivante si elle devait arriver*, a-t-il déclaré. *C'est une légende de considérer que la cohabitation en 1986 n'a pas permis au gouvernement Chirac de fonctionner. Tout s'est passé en souplesse tout le temps, et le choix des Français en ce qui concerne la majorité politique à l'Assemblée nationale a été scrupuleusement respecté (...). Il est bien évident que le président ne peut pas agir sans l'accord du gouvernement dans les domaines qui concernent la défense ou la politique étrangère. Ce que le président souhaite, c'est que ces dispositions soient réécrites pour que cela soit plus clair. »*

L'ancien ministre du budget a souligné que, d'une façon générale, le projet de révision vise à *« remettre les principes à leur place »*. *« Nous sommes dans un régime parlementaire, c'est le moment de le réaffirmer »*, a ajouté M. Charasse, en précisant que le projet, dans sa forme définitive, devrait être *« prêt pour être discuté au début de la prochaine législature »* par le Parlement.



Impliqué à Paris dans un réseau de trafic de drogue

Le frère du président tunisien a été condamné par défaut à dix ans de prison

M. Habib Ben Ali, le frère du président tunisien, a été condamné par défaut à une peine de dix ans d'emprisonnement, lundi 30 novembre, par la quatorzième chambre du tribunal correctionnel de Paris. Il lui est reproché d'avoir fait office, à plusieurs reprises, de *«porteur de valise»*, chargé de transporter l'*«argent sale»* provenant d'un trafic international d'héroïne et de cocaïne entre les Pays-Bas, la France et la Tunisie (*le Monde* du 19 novembre). Dans le cadre de cette même affaire dite de la «couscous connection» (les trafiquants sont presque tous d'origine tunisienne), vingt-trois autres personnes – dont les quatre frères «Roma», considérés comme des «caïds» du quartier de Belleville – ont été condamnées à des peines de neuf mois à quinze ans de réclusion, qui ont parfois été assorties d'amendes et d'interdictions définitives du territoire français. M. Habib Ben Ali, dit «Moncef», cinquante et un ans, n'assistait pas à ce procès dont il a pourtant été l'incontestable vedette.

Il est en Tunisie, et son avocat français, Mᵉ Jean-Yves Le Borgne, a souligné que s'il devait se présenter devant la justice française, cela constituerait un *«acte d'allégeance à l'ancienne puissance coloniale»*.

« Diabolique manipulation » ?

M. Habib Ben Ali ne serait-il donc le frère de personne ? Pour avoir refusé, dans un premier temps, de cacher son identité, puis, dans un second, de le traiter en prévenu ordinaire, *«une certaine presse»* française a été accusée, ces dernières semaines, par les autorités tunisiennes, à travers les colonnes de journaux aux ordres, de *«mener une campagne orchestrée»* contre la *«petite Tunisie»*.

Présentés comme *«les immuables défenseurs des intérêts du Nord»*, les représentants de cette presse, qui pratiquerait *«l'art de l'amalgame»*, se sont ainsi vus reprocher *«des écrits qui respirent l'intégrisme»*. Pourtant, dans un discours prononcé le 7 novembre à l'occasion du cinquième anniversaire de sa prise de pouvoir, le président Ben Ali avait assuré *«qu'il n'existe nulle exclusive idéologique ou politique ni le moindre tabou sur quelque sujet que ce soit à l'intérieur de notre espace médiatique»*. *«L'intérêt supérieur du pays»* était-il en jeu ?

Les autorités tunisiennes ont fait jouer cette clause de sauvegarde en contraignant les médias officiels à ignorer le procès de Habib Ben Ali, en censurant les journaux français qui en ont rendu compte et en interdisant définitivement à la vente le quotidien *Libération*. Ces mauvaises manières démocratiques rappellent étrangement, à l'heure du *«changement»* sans cesse glorifié, les mœurs en vigueur à l'époque du bourguibisme finissant.

Rompant un pesant silence, *la Presse*, journal gouvernemental, a abondamment commenté, mardi 1ᵉʳ décembre, *«le procès de Paris»*, voulant y voir une *«diabolique manipulation relayée par des moyens financiers importants»*, derrière laquelle se profile l'ombre des islamistes *«qui ont recours aux pires bassesses pour nuire à la réputation de la Tunisie»*.

Engagés dans une lutte sans merci contre les «barbus» qui a déjà porté ses fruits, M. Ben Ali et les siens n'en hésitent pas moins à entrouvrir le jeu politique de crainte de voir les «fous de Dieu» le détourner à leur profit. Mais, enfermés dans leurs peurs et leurs obsessions, ils pratiquent la politique à courte vue du «qui n'est pas avec moi est contre moi».

Soucieux de donner de lui une image forte quitte à sacrifier sans vergogne au culte de la personnalité, M. Ben Ali va-t-il faire, de l'infamante condamnation de son frère une affaire d'Etat ? Déjà, à sa demande, M. Philippe Séguin – un enfant du pays – était venu, il y a quelques jours, recueillir ses griefs à l'encontre de Paris.

Figure, en tête des doléances, le *«laxisme»* dont le gouvernement français témoigne à l'égard des intégristes réfugiés sur son sol sans avoir vraiment renoncé à combattre pour la bonne cause. S'y ajoute la *«légèreté»* avec laquelle a été autorisée l'exportation en Tunisie de produits sanguins non chauffés, provoquant la mort de trois hémophiles. Reste, enfin, l'attente déçue de rappels à l'ordre officiels, en France, à l'adresse des médias parisiens qui se permettent d'exprimer des vues insolites sur le *«changement»* tel qu'on le conçoit à Tunis (*le Monde* du 10 novembre). A l'adresse aussi des magistrats qui, en condamnant M. Habib Ben Ali, ont, à en croire le président du barreau tunisien, succombé à l'*«effet médiatique»* et, ce faisant, *«violé la convention judiciaire entre les deux pays»*.

Le pouvoir en place à Tunis peut-il s'offrir le luxe d'une crise avec Paris ? Ses partenaires français ont fini par s'agacer de ses sempiternelles récriminations, de ses manœuvres insidieuses, de son *«côté flic»*. Il n'y a guère que les islamistes, dans le rôle de sainte Nitouche, pour se réjouir de ce qui ressemble, pour le moment, à une querelle de ménage.

JACQUES DE BARRIN

Les accusés du meurtre de Céline Jourdan devant les assises de l'Isère

Silence et douleurs

Didier Gentil, vingt-neuf ans, et Richard Roman, trente-trois ans, tous deux accusés du meurtre et du viol de Céline Jourdan, tuée à l'âge de sept ans, à La Motte-du-Caire (Alpes-de-Haute-Provence) le 26 juillet 1988, comparaissent depuis le lundi 30 novembre devant la cour d'assises de l'Isère. Malgré les appels formés par certains groupements favorables au rétablissement de la peine de mort, c'est dans le calme que s'est ouvert ce procès, qui doit se prolonger pendant trois semaines.

GRENOBLE

de notre envoyé spécial

Encadrés de huit gendarmes, Didier Gentil et Richard Roman s'asseoient sur leur banc dans un silence à peine rompu par les déclencheurs d'une multitude d'appareils photographiques. Au premier rang, à quelques mètres de Gentil, qui a avoué le viol, la famille de la petite Céline Jourdan semble ne pas réagir. Pas un mot, pas un bruit, pas un murmure. Comme pétrifiée par l'effort surhumain de la famille Jourdan, la salle ose à peine respirer. Dehors, c'est le même silence. Sur la place de l'ancien parlement du Dauphiné, le public se tient à distance respectueuse, sans pourtant y avoir été invité par le service d'ordre.

Certains avaient prédit la clameur, la fureur, et l'invitation au lynchage. Par son attitude, la famille Jourdan a imposé le silence. Un silence qui accompagne le serment des jurés, sept femmes et deux hommes, qui auront trois semaines pour se forger une intime conviction. Pas un bruit, pas un mot, pas un murmure quand la greffière lit l'épouvantable arrêt de renvoi qui décrit en détail comment Celine Jourdan a été violée, sodomisée, avant qu'une énorme pierre lui fracasse la tête. Cette même pierre qui est là-bas, avec une étiquette scellée à la cire rouge parmi les pièces à conviction. Et puis, il y a les mots insoutenables de l'expertise médico-légale.

Avec la même dignité, Mᵉ Jean-Michel Pesenti, conseil de la famille Jourdan, s'adresse à celui qu'il considère comme un intrus. Mᵉ Henri-René Garaud, qui fut proche de l'association Légitime Défense, et qui, aujourd'hui, se présente au nom de l'Association pour la protection de l'enfance martyre, vient d'apparaître parmi les plaignants. Mᵉ Pesenti demande que *«cette association ait la pudeur et le respect de se retirer»*. Mais Mᵉ Garaud maintient sa constitution de partie civile en s'abritant derrière la loi qui lui en donne le droit.

«Il faut que nous puissions mieux vous connaître...», explique d'une voix chaude le président Dominique Fournier en se tournant vers Gentil. Le jeune homme, en survêtement bleu clair, se lève et, dès les premiers mots, il révèle un fort bégaiement qui s'estompera au fil des heures. Cette difficulté d'élocution le suit depuis un passage chez une nourrice autoritaire où il avait été placé par la DDASS après avoir été abandonné à quatre ans par des parents qui ne s'entendaient plus. *«Chez cette nourrice, je n'y ai pas été heureux. Quand je pissais au lit, je devais boire mon urine»*, raconte mécaniquement Gentil en parlant de martinet et d'«abus sexuels».

Après, ce fut une succession de foyers : *«J'étais un poids, j'avais des problèmes. Un adolescent trop nerveux, on le met de côté.»* Ses souvenirs, ce sont *«des tampons et des signatures du juge des enfants»* qui le plaçait ici, là, ou ailleurs. Deux femmes qui ont eu la charge de s'en occuper pendant quelques mois viennent dire que ce n'était pas un garçon facile. *«Selon un rapport, il aurait été sodomisé par son père»*, précise l'une d'elles. *«C'est faux !»*, s'insurge Gentil. Mais l'autre femme déclare que, selon un autre rapport, Gentil aurait été témoin du viol de son frère aîné par son père, avant de subir la même chose de la part de son frère. En tout cas, pour ces deux personnes qui l'ont connu adolescent, Didier est *«mythomane et affabulateur»*, même si son intelligence est *«infranormale»*. Une appréciation qui va dans le sens de la défense de Roman, car celui-ci nie toute participation au crime dont Gentil l'accuse. Mais il est aussi *«influençable»*. Un mot que Mᵉ Henri Juramy se fait répéter deux fois. Car, selon la défense de Gentil, Roman serait l'instigateur du viol et du meurtre.

Il est certain que Gentil ne dit pas toujours la vérité, car aujourd'hui il se défend d'avoir eu des relations homosexuelles avec Roman, alors qu'à l'instruction il avait dit le contraire. Mais Gentil est peut-être aussi influençable, car, lorsque le président insiste, il admet *«quelques attouchements»* qui deviennent ensuite de simples *«propositions sans suite»* Son propos est souvent confus : *«Mes mots, je les dis comme je les ressens, vous les comprenez comme vous les entendez.»* Un instant apparaît donc une autre douleur : celle d'un adolescent qui n'a jamais vraiment vieilli. *«Je réagis comme un gosse. Je crois que je ne suis jamais devenu un adulte. N'ayant pas de famille, je me racontais beaucoup d'histoires.»*

Sa famille est pourtant venue. Et notamment sa mère, qui semble avoir oublié qu'elle a abandonné un enfant à la DDASS lorsqu'elle déclare dans un sanglot : *«Pour moi, il était mon fils. Mais je me l'enlève. Avoir enlevé la vie d'une petite de sept ans, je ne lui pardonne pas.»* Est-ce pour tout cela que Gentil se remet à bégayer pour dire une phrase lue quelque part : *«Ma vie est un scénario qui n'a pas de début et qui n'a pas de fin»*, avant d'ajouter : *«Je ne pense pas qu'après ça, je puisse avoir une autre vie ?»*

MAURICE PEYROT

Les mystères de la salle de bains

Une enquête bâclée, un fils en guerre contre son père... Le suicide, en 1984, de l'héritière des champagnes Mercier reste énigmatique

Une dame du monde se suicide à l'aide d'un fusil de chasse. Son époux, un héros de la Résistance qui fut l'adjoint du colonel Passy, vit reclus dans son appartement de Neuilly. L'arme, elle, a disparu. Tout comme la femme de ménage espagnole, principal témoin du drame, rentrée au pays sans laisser d'adresse. Quant au «fils indigne», il survit dans un taudis belge, sans le sou mais avec l'intention de *«connaître la vérité»*. Peut-on imaginer plus classique scénario de «polar» ? Rien ne manque : le sang, l'argent, la grande bourgeoisie, une enquête contestée... Une question enfin : Geneviève Robert, la riche héritière des champagnes Mercier, s'est-elle vraiment suicidée, à l'âge de soixante-huit ans, le 5 janvier 1984 ?

Son fils, M. Patrice Robert, en doute. Cette affaire l'obsède. Il s'y consacre jour et nuit. Elle est devenue sa raison d'être, jusqu'à l'exaltation. Un espoir de survie, aussi. Ruiné, cet homme âgé de quarante-sept ans vit avec sa femme et une demi-douzaine d'épagneuls nains dans une maisonnette des faubourgs de Bruges (Belgique), lui qui a connu les dîners mondains de Neuilly. L'humidité jaunit les murs. Un vieux poêle à mazout s'époumone à chauffer la pièce principale. Le téléphone a été coupé. L'élevage de chiens ne rapportant guère, l'aide sociale belge verse au couple 600 F chaque mois. Un agriculteur leur donne des poireaux pour le potage. Un autre offre des lapins, plat de luxe en ces temps de lutte pour la *«vérité»*.

L'affaire, dans sa version retenue par la police, paraît pourtant simple. Le 5 janvier 1984, à 12 h 30, M. Jacques Robert, le père, rentre à son domicile après une matinée de travail. L'employée de maison, Mᵐᵉ Trinidad Baz Martin, l'informe que son épouse est enfermée dans la chambre et ne répond pas à ses appels. M. Robert descend à la cave. Remonte avec un pied de biche, fracture la porte, et découvre le corps de sa compagne dans la salle de bains attenante, entre le bidet et la cuvette des W.C. Des morceaux de chair et des taches de sang maculent le plafond et les murs de la pièce. M. Robert découvre un bout de papier où il lit : *«Je me suis suicidée.»* Il appelle la police.

Les gardiens de la paix de Puteaux se rendent sur place à 13 h 15, bientôt suivis par une équipe du SAMU. L'inspecteur principal Bruno Roby, du commissariat de Neuilly-sur-Seine, arrive à 14 heures. Il prend note, dresse un procès-verbal. A 15 heures, le même jour, M. Jacques Robert est entendu au commissariat de Neuilly. Il insiste sur le fait que sa femme était dépressive. Les policiers, convaincus d'avoir affaire à un banal suicide, lui remettent le fusil. Il rentre chez lui. Dans la soirée, il téléphone à son fils qui, à cette époque, vit à Londres. Selon ce dernier, la conversation se limite à quelques mots : *«Ta mère est décédée. Contacte ta sœur Marianne qui te tiendra au courant.»* Stupéfait, M. Patrice Robert demande des explications : *«Comment ça ! Décédée, mais de quoi ?» «Hémorragie cérébrale... Bonsoir !»*, réplique le père. A aucun moment, il n'a été question de suicide. M. Jacques Robert, que nous avons rencontré à son domicile – le même appartement de Neuilly où a eu lieu le drame, – affirme qu'il ne voulait pas choquer son fils, *«fragile psychiquement»*, selon lui.

Un fusil de marque tchèque

Précision importante : les deux hommes sont en froid. Patrice, le dernier des trois enfants, a toujours fait figure de «vilain petit canard». En 1972, alors qu'il se définit déjà comme *«gauchisant mais pas communiste»*, il quitte Neuilly et ses contre-allées pour Londres et ses bas-fonds. Il caresse l'espoir d'une carrière dans le rock mais déchante rapidement. De cette famille où les enfants vouvoient les parents, il n'a pratiquement plus de nouvelles, hormis quelques conversations téléphoniques avec sa mère, *«simplette mais gentille»*.

Le 10 janvier, à Epernay, il assiste à l'enterrement et s'étonne du silence, *«malsain»* selon lui, auquel se heurtent ses questions sur la défunte. Mais il devra attendre 1987 pour apprendre, à la suite d'un conflit financier avec l'une de ses sœurs, qu'il s'agissait d'un suicide. Très vite, il dit soupçonner une *«histoire de fric et d'héritage»*, une *«affaire de gros sous»*. Après diverses investigations, il porte plainte contre X... pour homicide volontaire le 14 novembre 1988. Sa part d'héritage (1,5 million de francs), déjà mise à mal par des investissements hasardeux, s'évaporera dans les frais d'enquête.

M. Patrice Robert fouille dans le passé de ses parents, décortique les complexes affaires de famille, harcèle son père et ses deux sœurs. Tout cela pour tenter d'obtenir un supplément d'information, autrement dit une reprise de l'enquête en profondeur. Sa plainte a entraîné quelques expertises complémentaires mais s'est heurtée à un non-lieu le 31 juillet 1992. Conseillé par l'avocate Elisabeth Grabli, il a fait appel. La cour d'appel de Versailles lui donnera tort ou raison en rendant son arrêt mercredi 2 décembre.

Quoi qu'il en soit, et même si rien ne permet d'accuser quiconque, un constat s'impose : l'enquête a été bâclée.

Premier point essentiel : qu'est devenue l'arme du suicide ? Du strict point de vue de la procédure, il est déjà déroutant que les policiers aient laissé M. Jacques Robert repartir avec ce fusil. Mais la suite des événements est plus mystérieuse encore. M. Robert affirme l'avoir placée en dépôt à l'armurerie Callens et Modé, avenue de la Grande-Armée, à Paris. Or M. Jacques Bracquemont, ancien PDG de cette société, assure n'avoir jamais retrouvé trace de ce don. Le rapport de police évoque un fusil de marque tchèque, un Lovena de calibre 16, une arme que les spécialistes qualifient de «rarissime». En fait, nul ne connaît ses mensurations exactes, ce qui pose un problème de base : Mᵐᵉ Robert était-elle en mesure d'atteindre la détente ?

Les expertises effectuées à la suite de la plainte du fils ont donc été menées sans l'arme. De plus, M. Jacques Robert a affirmé au *Monde* que sa femme l'avait achetée *«un ou deux ans avant de mourir»*, toujours chez Callens et Modé. M. Bracquemont, que nous avons joint au téléphone, n'a pas souvenir de cette vente mais n'en rejette pas totalement l'hypothèse (l'achat d'un fusil de chasse peut s'effectuer dans l'anonymat). Seul le numéro de fabrication du fusil aurait permis de retrouver – *«à coup sûr»*, selon M. Braquemont – la trace de cette vente dans les registres comptables de l'époque. Encore faudrait-il que l'inspecteur Roby ait, comme le veut la procédure, relevé ce numéro dans son procès-verbal. Il ne l'a pas fait et refuse aujourd'hui d'évoquer cette affaire dont il dit ne plus *«se souvenir»*.

L'heure du coup de feu

Autre point troublant : la chronologie des événements. Mᵐᵉ Baz, la femme de ménage, a affirmé aux policiers être rentrée à l'appartement à 10 h 45, après avoir fait des courses pendant une heure et quart. Or, selon le docteur Bernard Viala, le médecin du SAMU arrivé sur place à 13 h 21, la mort se situe *«probablement vers 12 heures»*, selon les termes du rapport de police-secours rédigé le jour du drame. A cette heure-là, même si l'on accorde au médecin une marge d'erreur d'une trentaine de minutes, Mᵐᵉ Baz était dans l'appartement. Pourquoi n'a-t-elle pas entendu le coup de feu ? Encore aurait-il fallu lui poser la question. Cela n'a pas été fait. Les procès-verbaux le prouvent. La seule fois où elle a été auditionnée de manière officielle par la police, le 13 janvier, soit huit jours après le drame et trois jours après l'enterrement, le propre gendre de M. Jacques Robert, M. Etienne Fodor, qui fut un temps son employeur, a servi d'interprète. Peu après cette affaire, Mᵐᵉ Baz est repartie dans son pays sans jamais plus donner signe de vie, elle qui était pourtant un témoin essentiel, notamment pour la chronologie du drame.

Bien sûr, Geneviève Robert a pu presser la détente plus tôt, lorsque Mᵐᵉ Baz était absente et ne mourir qu'au terme de longues souffrances. Mais il est difficile d'imaginer une femme de son âge, affaiblie par une récente intervention pour un ulcère à l'estomac, survivre plus d'une heure à un coup de feu à bout portant qui l'a traversée entre le sein gauche et la hanche gauche. Une hypothèse que le docteur Viala, interrogé par *le Monde*, rejette énergiquement : *«Cette femme n'a pu rester en vie plus de cinq minutes dans l'état où elle était. Elle est morte sur le coup, cela ne fait pas de doute.»* Une enquête de voisinage aurait permis de déterminer l'heure exacte du coup de feu. Aucun voisin n'a été interrogé.

Troisième point litigieux : la porte de la chambre. La logique aurait voulu que les policiers s'inquiètent de la présence ou de l'absence d'une clef sur la porte (côté intérieur). Or le procès-verbal de l'inspecteur Roby se contente de mentionner une *«serrure avec verrou incorporé»*, sans davantage de précision. M. Jacques Robert le reconnaît : *«Elle fermait à clef.»* Dès lors, où est passée cette fameuse clef et pourquoi l'inspecteur ne l'a-t-il pas évoquée dans son procès-verbal ? *«Je n'en sais rien, je n'y ai pas pensé»*, admet M. Robert. Diverses autres questions demeurent en suspens. Existe-t-il des rapports médicaux confirmant l'état dépressif de la victime ? Pourquoi aucun médecin n'a-t-il été consulté ? Enfin, l'authenticité du message – *«Je me suis suicidée»*, – si elle est mollement assurée par deux experts en écriture, est contestée par un troisième spécialiste, consulté à titre privé. M. Patrice Robert s'est aussi intéressé à divers mouvements de fonds sur le compte de sa mère à la banque Rivaud. Le 28 décembre 1983, soit une semaine avant le drame, deux chèques (200 000 F et 18 000 F) ont été signés par M. Jacques Robert au profit de sa société, la SOPAB. M. Robert nous a déclaré qu'il s'agissait d'un «compte joint» et que ses fonds étaient destinés à *«acheter des locaux»*. Son fils, lui, certifie que le père n'avait pas de procuration.

Dans sa maisonnette de Flandre, le «fils indigne» poursuit son combat, aux côtés de son épouse anglaise, qui souffre d'une grave maladie des dents. Il a écrit un livre, cherche un éditeur ou un producteur de cinéma : *«J'ai envoyé le texte à Robert De Niro, ça pourrait faire un film.»* Dans son vasteappartement de Neuilly, où il vit en vieil homme (soixante-dix-huit ans) solitaire et handicapé, le père reste sur la défensive, excédé par l'obstination d'un fils qu'il a proclamé *«fou»* depuis bien longtemps.

Contrairement à ce que prétend parfois M. Patrice Robert, rien ne permet d'accuser qui que ce soit. Il manque des preuves concrètes et son imagination, avivée par la haine qu'il voue notamment à ses sœurs, a souvent tendance à s'emballer pour débusquer dans cette affaire une *«vaste magouille»*, mêlant les *«services secrets, les barbouzes, les notaires, les flics et la grande bourgeoisie»*. Il n'en reste pas moins que des zones d'ombre demeurent dans ce qui fut une enquête bâclée.

PHILIPPE BROUSSARD

JUSTICE

Au tribunal de grande instance de Chambéry

La directrice d'une clinique condamnée pour avoir refusé l'admission d'un séropositif

CHAMBÉRY

de notre correspondant

Poursuivie pour « discrimination » (1), Mme Colette Poirier, directrice d'une clinique privée de Chambéry (Savoie), a été condamnée, lundi 30 novembre, par le tribunal de grande instance de Chambéry à 20 000 F d'amende (dont 15 000 F avec sursis) pour avoir refusé d'accueillir dans son établissement un patient hémophile séropositif. Ce dernier a obtenu 10 000 F de dommages et intérêts, la Ligue des droits de l'homme de Savoie bénéficiant, de son côté, du franc symbolique.

Le 29 janvier 1992, M. X..., contaminé par le virus HIV lors d'une transfusion sanguine et régulièrement inscrit sur le registre de la clinique, devait subir une opération sous anesthésie, recommandée par son médecin traitant, consistant en l'extraction de dix-sept dents. Elle fut annulée au tout dernier moment sur ordre de Mme Poirier, considérant que l'admission d'un patient séropositif dans sa clinique nécessitait des précautions particulières et l'information préalable du personnel soignant. Aucun nouveau rendez-vous ne fut cependant fixé et M. X... dut ainsi être opéré le mois suivant à l'hôpital de Chambéry. Le parquet avait réclamé, lors de l'audience, le 28 septembre, trois ans d'interdiction d'exercice d'activité professionnelle à l'encontre de Mme Poirier. Il n'a pas été suivi par le tribunal sur ce point.

PHILIPPE REVIL

(1) Selon l'article 416 du code pénal.

FAITS DIVERS

Des inscriptions antisémites dans un immeuble de la communauté juive de Strasbourg

Des pièces attenantes à une synagogue strasbourgeoise ont été entièrement saccagées à coups de pioche par des inconnus, lundi 30 novembre, et plusieurs inscriptions antisémites y ont été découvertes. Trois salles, notamment le bureau du rabbin et une salle polyvalente, ont été détruites, mais le lieu de culte, qui se trouve dans la même villa, a été épargné. Dans la salle polyvalente, plusieurs inscriptions antisémites et une croix gammée ont été peintes sur les murs.

« Des attentats contre des synagogues ou des mosquées ne sont pas un problème juif ou musulman, mais un problème national », a commenté M. Jean Kahn, président du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF).

Polémique au tribunal d'Albi

Le procureur-avocat

ALBI

de notre correspondant

A l'âge de quarante-trois ans, le procureur du tribunal d'Albi, M. Benoît Boulet-Gercourt, aspire à franchir le Rubicon à sa façon. Ainsi que la loi l'y autorise, il se fera avocat l'an prochain, a-t-il annoncé il y a quelques mois. Mais comme il entend s'inscrire au barreau albigeois, les choses se sont gâtées.

Depuis plusieurs semaines, le milieu judiciaire tarnais bruissait à l'évocation de cette perspective qui, de ce spécialiste des poursuites, ferait bientôt le mieux informé des défenseurs potentiels pour l'ensemble des dossiers en cours dans le ressort d'Albi. Une perspective que les avocats de la préfecture tarnaise ne voyaient guère d'un bon œil.

Si bien que leur conseil de l'ordre vient de refuser l'inscription de M. Boulet-Gercourt au barreau albigeois. Encore que le bâtonnier Bec préfère rester discret puisqu'il ne veut ni confirmer, ni infirmer cette nouvelle, tout comme il avait jusqu'ici dit *« ne pas savoir quoi penser »* des intentions du procureur.

Ce dernier ne veut pas davantage polémiquer puisqu'il *« remercie »* les dix membres du conseil de l'ordre pour lui avoir répondu dans des délais qui n'entravent pas l'avancement de son dossier. Sur le fond, il assure avoir simplement le souci de traiter les affaires économiques pour lesquelles le barreau d'Albi ne compte pour l'instant guère de spécialistes ; sur la forme, il renvoie l'accusation à peine voilée qui le frappe : *« J'aurai très bien pu m'inscrire à Castres et travailler à Albi ; personne n'aurait rien dit. »*

Vives réactions

Bien que les deux villes ne soient distantes que de cinquante kilomètres, M. Boulet-Gercourt a préféré prendre le risque de la transparence et maintenir son projet initial. Aussi fera-t-il appel de cette décision du conseil de l'ordre.

Mais les avocats ne sont pas seuls à prendre ombrage de cette situation. Dernièrement, le syndicat de la magistrature s'était, en effet, déclaré *« stupéfait »* : *« Ce projet heurte gravement l'éthique et la déontologie les plus élémentaires »*, déclarait la section de ce syndicat à la cour d'appel de Toulouse, qui espérait que *« ce collègue reviendra à une conception plus saine de sa réorientation professionnelle et ira exercer ailleurs ses talents »*.

Considérant qu'il y a là un risque de *« dégradation de l'image de la justice et de la confiance du public »*, le syndicat demandait *« sans délai une loi ou un décret qui mette obstacle à cette pratique »*.

JEAN-PIERRE BARJOU

Un arrêt du Conseil d'Etat

L'extension du stade Roland-Garros pourra être entreprise

Le Conseil d'Etat a annulé, lundi 30 novembre, le jugement rendu par le tribunal de Paris le 13 février, qui suspendait le permis de construire destiné à permettre l'extension par la Fédération française de tennis du stade Roland-Garros. Les travaux devraient reprendre dans une quinzaine de jours.

Après dix mois d'incertitudes et de batailles juridiques, Patrice Clerc, directeur des Internationaux de France de tennis, est soulagé. Le projet d'extension du stade Roland-Garros, pour un montant de 215 millions de francs, entièrement financé par la Fédération française de tennis (FFT), prévoit la construction, sur 2 hectares et demi attenant au stade, d'un nouveau central de 10 000 places, d'un parking de 560 places, d'un gymnase et de treize nouveaux courts (*le Monde* du 25 mars). L'association Boulogne-environnement avait attaqué le permis de construire en s'appuyant sur un décret de 1852 protégeant le bois de Boulogne au titre de *« lieu de promenade publique »*.

Pour le tribunal administratif, le maire de Paris avait commis une erreur en attribuant le permis de construire dans une zone ainsi protégée. Le Conseil d'Etat a donné tort au tribunal. Selon son arrêt, la loi admet *« l'implantation d'équipements permettant l'exercice d'activités en relation avec le caractère de la zone »*. En l'occurrence, celle-ci accueille déjà le stade Roland-Garros. Le Conseil d'Etat a estimé en outre que *« la modification litigieuse, qui ne porte pas atteinte à l'économie générale du plan d'occupation des sols, ne concerne pas des terrains classés en espaces boisés »*, et qu'elle *« ne comporte pas la suppression d'un espace naturel »*. La langue de terre incriminée est en effet séparée du bois de Boulogne par une bretelle d'autoroute.

Les travaux, commencés en décembre 1991, avaient été suspendus après le jugement du tribunal administratif. Ils devraient reprendre dans une quinzaine de jours selon les plans élaborés à l'occasion du premier permis de construire. Selon Patrice Clerc, le préjudice financier s'élèverait à plus de 10 millions de francs. Il faudra attendre le printemps 1994 pour découvrir ces nouvelles installations, dont l'inauguration était initialement prévue pour les Internationaux de France 1993.

Le feuilleton n'est pas terminé pour autant. Le 10 décembre, le tribunal administratif de Paris examinera une deuxième requête des riverains et de l'association Boulogne-environnement visant à obtenir l'annulation du permis de construire. Selon eux, les travaux envisagés sur ce terrain, bien qu'il soit déclaré constructible, dénatureraient définitivement le site et rendraient caduque la décision de classement du bois de Boulogne de 1957.

B. M.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Le permis à douze points est entré en vigueur

Le nouveau permis à points est entré en vigueur le 1er décembre. Le capital de points est doublé pour tous les conducteurs, soit douze points pour ceux dont le capital n'avait pas été entamé avant cette date. Le barème suivant sera appliqué à toutes les infractions commises à partir du 1er décembre, ainsi qu'à celles commises depuis le 1er juillet et qui seront jugées à compter du 1er décembre :

6 points : Homicide ou blessures involontaires entraînant une incapacité totale de travail de plus de trois mois. Conduite en état d'alcoolémie. Délit de fuite ou refus d'obtempérer. Entrave ou gêne à la circulation. Fausses plaques d'immatriculation. Conduite en période de suspension de permis.

4 points : Blessures involontaires entraînant une incapacité totale de travail n'excédant pas trois mois. Dépassement de 40 km/h ou plus de la vitesse maximum autorisée. Non-respect de la priorité, d'un feu ou d'un panneau stop. Circulation sans éclairage la nuit dans un lieu non éclairé ou par temps de brouillard. Marche arrière ou demi-tour sur autoroute.

3 points : Dépassement de la vitesse maximale autorisée compris entre 30 et moins de 40 km/h (tous ceux de moins de 40 km/h pour les conducteurs titulaires d'un permis de conduire depuis moins d'un an). Circulation sur bande d'arrêt d'urgence ou sur la partie gauche de la chaussée. Dépassement, stationnement, arrêt et changement de direction dangereux. Franchissement de ligne continue.

2 points : Dépassement de la vitesse maximale autorisée compris entre 20 et moins de 30 km/h. Circulation ou stationnement sur terre-plein central d'autoroute. Accélération de l'allure par le conducteur d'un véhicule sur le point d'être dépassé.

1 point : Dépassement de moins de 20 km/h de la vitesse maximale autorisée. Chevauchement d'une ligne continue. Maintien dangereux des feux de route.

Dans le cas où plusieurs infractions sont constatées en même temps, huit points peuvent être retirés au maximum. Un nouveau décret devrait paraître prochainement pour préciser dans quelles conditions seuls les conducteurs ayant moins de trois années d'expérience de la conduite devront repasser l'épreuve pratique du permis de conduire, en cas de perte de la totalité de leur capital de points. Les conducteurs expérimentés devront, pour leur part, se soumettre à une visite médicale et à un examen psychotechnique avant de repasser l'épreuve du code de la route et de se présenter à un entretien pédagogique.

C. de C.

EN BREF

□ **Accident ferroviaire aux Pays-Bas : 5 morts et 36 blessés.** – Cinq personnes ont été tuées et au moins 36 autres blessées, parmi lesquelles cinq assez grièvement, dans l'accident d'un train néerlandais qui a déraillé dans la matinée du lundi 30 novembre près d'Hoofddorp, au sud-ouest d'Amsterdam, selon un dernier bilan communiqué par le centre de crise (*le Monde* du 1er décembre). Des trente-six blessés transportés vers les hôpitaux les plus proches, seuls quatorze sont toujours en observation. Samedi 28 novembre, un train international assurant la liaison Amsterdam-Paris avait déraillé au même endroit, faisant trois blessés légers.

□ **L'Institut Mérieux propose à la Tunisie la création d'un comité d'experts.** – L'Institut Mérieux a annoncé dans un communiqué, publié lundi 30 novembre, qu'il avait proposé à M. Hedi Mhenni, ministre tunisien de la santé, la création d'un comité d'experts chargé d'étudier l'utilisation d'un lot de facteur VIII anti-hémophilique exporté le 21 novembre 1985 en Tunisie (*le Monde* daté 1er-2 novembre). M. Alain Mérieux a réitéré cette demande auprès du consul général de Tunisie à Lyon, lui confirmant *« qu'une équipe d'experts cliniciens était prête à se rendre en Tunisie, le plus tôt possible, afin d'étudier les dossiers médicaux des patients qui ont été traités par ce lot »*.

□ **Un appel du pape aux orthodoxes.** – Jean-Paul II a adressé, lundi 30 novembre, à l'occasion de la fête de Saint-André, un message au patriarche orthodoxe de Constantinople, Bartholomée Ier. Le pape demande aux orthodoxes et aux catholiques de faire preuve d'*« imagination »* pour surmonter la crise grave qui marque leurs rapports, notamment en Russie, en Ukraine ou dans l'ex-Yougoslavie. *« Nous avons traversé des crises plus graves que celles que nous affrontons aujourd'hui. Forts de cette expérience*, écrit le pape, *ayons l'audace de regarder en face l'avenir de nos relations et le but de notre dialogue. »* – (AFP.)

□ **Le Vatican souhaite accueillir les anglicans schismatiques.** – Dans un entretien avec l'hebdomadaire italien *Il Sabato*, mardi 24 novembre, le cardinal Cassidy, président du conseil pontifical pour l'unité des chrétiens, a déclaré, à propos des anglicans qui voudront quitter l'Eglise d'Angleterre après les premières ordinations de femmes-prêtres : *« Nous tenterons d'entrer en contact avec eux pour les aider à trouver les formes possibles d'une communion avec l'Eglise. Ce serait faux de donner l'impression que nous nous en désintéressons. »* Il a ajouté que *« dans le passé, déjà, des prêtres anglicans sont venus à la foi catholique, sans nuire au dialogue oecuménique. »*

□ **FOOTBALL : le championnat d'Europe des nations à seize équipes.** – Le comité exécutif de l'Union européenne de football a décidé, lundi 30 novembre à Istanbul, que seize pays, au lieu de huit, participeraient désormais à la phase finale du championnat d'Europe des nations. Dans cette nouvelle formule, les seize qualifiés seront répartis en quatre groupes de quatre, avec ensuite des quarts de finale et des demi-finales à élimination directe, soit trente et un matches au lieu de quinze. L'Angleterre sera le premier pays à organiser, en 1996, ce championnat d'Europe des nations à seize équipes.

DIAGONALES

BERTRAND POIROT-DELPECH
de l'Académie française

Couples

LE couple, quelle usine à mots ! Quel petit théâtre ! Quel reflet de la société ! Le pouvoir et le langage de l'alcôve renvoient à ceux du monde. De Goldoni à Woody Allen s'élève un long piaillement révélateur. L'actualité fait bien les choses en rapprochant à l'affiche ces deux *gagmen* de la conjugalité.

Du temps des *Rustres* (TNP, mise en scène de Jérôme Savary), c'était encore la lutte des classes, à la maison. La femme devait batailler ferme, comme la superbe Levenant, pour grappiller du pouvoir. Le mâle avait la loi pour lui, et la nature, qui le disait plus costaud, donc chef-né. Lui-même marié de force, il perpétuait le système des épousailles arrangées pour l'argent. Faites la dot, pas l'amour. Vous épouserez ce benêt, ma fille, c'est un ordre ! La pauvre enfant n'a que deux issues : le noviciat ou la ruse. Dans la vie, c'est le plus souvent le couvent. Sur scène, la feinte évite le gâchis et hâte, par le rire, les émancipations.

Aujourd'hui, le matamore goldonien survit dans nos *« beaufs »*. Chez les Marchais, c'est encore bobonne qui fait les valises. Mais le patriarche ne trépigne plus. Il somnole devant le foot à la télé. Un lien demeure entre les tyranneaux domestiques, à deux siècles de distance : la parole pompeuse, qui sert à masquer les reculades. *« Il faut voir les choses comme elles sont »*, répète le plus berné des *Rustres*, avant de baisser pavillon. La même maxime creuse pourrait encore servir en 1992 au moment de capituler en rase campagne.

Venise est le cadre rêvé pour moquer un machisme qui menace ruine. L'eau de la lagune clapote entre les rainures du plancher. La passion de Savary pour les trucages de châtelet n'est pas gratuite, jamais. Rien ne ressemble à un naufrage comme un ordre en train de périr de son arbitraire !

Au dix-neuvième siècle, le mariage bourgeois fait eau de toutes parts, comme bientôt le *Titanic*. Mais il entend sauver, à défaut de bonheur, les sacro-saintes apparences. En rapprochant les regards du voisin, l'habitat par appartements pose la lourde question de la respectabilité. L'adultère clandestin devient un sport national. Labiche et Feydeau font claquer les élastiques des caleçons et les portes des placards. Le rire du *« si jamais je te pince ! »* se prolonge jusqu'aux tranchées de 1914, incluses.

∴

Après quoi, les couples ne se cachent plus de courir ailleurs ; ils se fâchent. Le vingtième siècle n'aura été qu'une longue scène de ménage, commencée dans la haine rance (Strindberg), poursuivie dans la rosserie (Jouhandeau), puis la chamaillerie infantile ou sénile (Ionesco).

Suivent, depuis trente ans, Bergmann, Antonioni, Rohmer, et, en rupture de guimauve hollywoodienne, Tennessee Williams, Albee ou Woody Allen, l'Européen d'honneur. *Maris et femmes* (sortie le 2 décembre) continue la galerie, ouverte avec *Manhattan*, des liaisons faussement compliquées entre créatifs en analyse.

A cause de Freud, le tiers-cocu des vaudevilles a fait place au tiers-soignant. Les intellos porteurs de scénarios rentrés ne se demandent plus s'ils vont être surpris en train de se tromper, mais pourquoi diable ils se trompent, pour quelle obscure raison. Le divan tient lieu de cinq à sept, et l'inconscient de suspens.

Un drôle de vocabulaire en découle, réflexif, décalé, pseudo-savant. Le comique allenien vient d'abord de ces répliques de névrosés que le réel dérange. On ne court plus après le plaisir, on épie sa libido. Le monde entier rit de cette loghorrée, car le phénomène du couple patraque et qui s'en explique est universel. Même si le freudisme recule, sa rhétorique persiste. Dans les restaurants, aux entractes, à la télévision, prêtez l'oreille : il n'est plus question entre les gens que du transfert de Paulette, du ressenti de Roger. Parfois, la technique sexuelle s'en mêle : modernité oblige.

Depuis peu, il arrive qu'une autre espèce de tiers survienne entre les couples d'artistes : la gloire, ou plutôt son substitut, la médiatisation plus ou moins réussie. Qui commande, au foyer des histrions ? La glace des tables à maquillage ? Pirandello et Bernard Shaw se sont penchés sur ces amours au miroir. A la fin du *Jugement dernier* (Atelier), Bernard-Henri Lévy évoque une crise pour cause de carrière en panne. L'échec appelle le maternage du *has been* et son retour à l'enfance capricieuse. Tous les moyens sont bons pour regagner de l'autorité.

∴

Cocteau voyait l'essence même du théâtre dans tout rapport amoureux, naissant ou en faillite. J'ai connu d'adorables amants qui surjouaient une incessante chamaillerie : du pur art dramatique, par la fantaisie dans le rabâchage, et l'immanquable réconciliation.

De Shakespeare à nos jours, c'est sur l'oreiller et sous la vaisselle qui valse que se mesurent le mieux la crédibilité du langage et du pouvoir mêlés, la force de leurs mensonges, l'ampleur de leurs désastres.

Des chants d'oiseaux de *Roméo et Juliette* aux ergotages des *Chaises*, la scène décrit exactement la courbe de notre confiance gagnée et perdue dans les mots, ces serments indécis.

SCIENCES • MEDECINE

Les apprentis sorciers de Chicago

Il y a cinquante ans, l'équipe d'Enrico Fermi réalisait la première pile atomique. Préfiguration des réacteurs de nos centrales modernes, elle a d'abord servi à la fabrication de la bombe de Nagasaki

« *LE navigateur italien vient de débarquer dans le nouveau monde. Les indigènes sont amicaux.* » Quand, en cette fin d'après-midi du 2 décembre 1942, James Conant, chef du Comité de la recherche pour la défense nationale américain, entendit le physicien Arthur Compton prononcer cette phrase sybilline au téléphone, il comprit immédiatement : Enrico Fermi avait réussi à faire fonctionner avec succès sa «pile atomique». L'humanité venait effectivement d'aborder de nouveaux rivages. Cette première réaction en chaîne contrôlée de fission nucléaire devait changer la physionomie énergétique et géopolitique du monde. Elle fut à l'origine des centrales modernes, mais aussi d'armes de destruction effroyables, frappant l'industrie nucléaire d'un «péché originel» dont elle souffre encore aujourd'hui.

Les membres de l'équipe de Fermi fêtèrent l'événement en se partageant une bouteille de chianti. Ils l'avaient bien mérité. Ce premier réacteur nucléaire de l'histoire, ils l'avaient construit de leurs mains. Quinze jours de travail continu assuré par deux équipes se relayant toutes les douze heures. Certes, l'installation n'avait rien à voir avec les centrales nucléaires, et si le physicien italien l'avait baptisée «pile», ce n'était pas par analogie avec la pile électrique de Volta, mais, précisa-t-il plus tard, parce qu'il s'agissait bien d'un «tas» de quelques 7 mètres de hauteur. En fait, une cinquantaine de milliers de briques de graphite (385 tonnes au total), réparties en 57 couches truffées de 40 tonnes de petites sphères d'oxyde d'uranium et de 6 tonnes de lingots d'uranium métallique. *«Tout était recouvert d'un nuage de poussière de carbone, et nous étions noirs comme des charbonniers»*, raconte Leona Woods, la seule femme de l'équipe.

Sous les gradins d'un stade

La pile avait été édifiée dans une salle de squash située sous les gradins du stade de l'université de Chicago, avec, pour seule protection, une sorte de tente de caoutchouc. Une grève avait retardé la finition du bâtiment prévu pour l'abriter dans la forêt d'Argonne, à 25 kilomètres de la ville. Lors de la mise en route, trois membres de l'équipe, juchés sur un balcon dominant la pile, disposaient quand même d'une réserve de sels de cadmium susceptible de noyer l'ensemble et d'arrêter la réaction en chaîne en cas de problème. Un autre, une hache à la main, se tenait prêt à couper la corde retenant la barre d'arrêt d'urgence du réacteur. La guerre battait son plein, en Europe et en Asie. Il s'agissait de prendre les Allemands de vitesse, et les soucis de sûreté passaient au second plan.

«Un jour sombre»

Le premier essai terminé, Leo Szilard s'approcha de Fermi après l'avoir congratulé, il lui confia que cette date du 12 décembre 1942 serait considérée comme *«un jour sombre dans l'histoire de l'humanité»*. Physicien juif d'origine hongroise, ami d'Albert Einstein, Szilard était pourtant l'un des promoteurs les plus actifs du «projet Manhattan» visant à doter les Etats-Unis de l'arme atomique, et dont la pile de Fermi était l'un des éléments majeurs.

La décennie précédente avait vu les découvertes se succéder à un rythme impressionnant dans le domaine du nucléaire, en un véritable *«ping-pong scientifique se jouant des frontières, entre Paris, Rome et Berlin»*, selon les termes de Bertrand Goldschmidt, ancien élève de Marie Curie, et l'un des acteurs français de cette épopée. En 1934, Frédéric et Irène Joliot-Curie mettent en évidence la radioactivité artificielle, en bombardant une feuille d'aluminium avec des neutrons (1). Faisant la même expérience avec de l'uranium, Fermi constata la formation de corps nouveaux, mais il ne put interpréter les résultats. L'énigme sera résolue en 1938 par les Allemands Otto Hahn et Fritz Strassmann qui démontreront que, sous l'impact des neutrons, le noyau de l'atome d'uranium se brise en deux noyaux plus petits et libère au cours de cette opération un peu d'énergie. La fission nucléaire vient d'être découverte. La course à la réaction en chaîne peut commencer car la multiplication à l'infini des fissions d'atomes produit une énergie totale considérable. Toutes les découvertes majeures ayant été faites en Europe, la logique aurait voulu que la première pile atomique vît le jour sur le Vieux Continent, peut-être en France où Frédéric Joliot-Curie, Lew Kowarski et Hans Halban semblaient avoir acquis une certaine avance. Mais la guerre éclate, et le théâtre des opérations se déplace aux Etats-Unis.



University of Chicago/Chicago Historical Society

Depuis le balcon de la salle de squash, sous les gradins du stade de l'université de Chicago, l'équipe du «METLAB» entoure Enrico Fermi (en arrière plan, chauve, légèrement penché devant le tableau de contrôle), surveillant la montée en puissance de sa pile. Ce tableau, peint par Gary Sheahan, montre bien (en haut à droite) les trois chercheurs juchés sur un praticable, chargés de noyer la pile en cas de problème.

L'appui d'Einstein

Effrayé par la montée du nazisme, Leo Szilard, qui menait de brillants travaux à Berlin, s'est réfugié dès 1933 en Grande-Bretagne puis aux Etats-Unis. Persuadé que les Allemands sont bien placés pour réussir rapidement une réaction en chaîne, il s'efforce de sensibiliser ses confrères pour qu'ils cessent de publier les résultats de leurs travaux dans ce domaine. Parallèlement, il rédige avec deux autres physiciens hongrois immigrés, Eugène Wigner et Edward Teller, le futur père de la bombe H, une lettre au président Franklin Roosevelt qu'ils font signer par Albert Einstein. Ils y expliquent notamment que *«l'uranium peut devenir, dans un avenir immédiat, une nouvelle et importante source d'énergie»*, et servir à la construction de *«bombes extrêmement puissantes et d'un type nouveau»*.

Convaincu, Roosevelt crée, en octobre 1939, un «comité consultatif de l'uranium». Deux ans plus tard, toutes les recherches concernant la fission menées dans le pays sont placées sous la responsabilité d'une structure relevant directement de la présidence dirigée, à partir de septembre 1942, par un militaire, le colonel Leslie Groves. Le METLAB (Metallurgical Laboratory) de l'université de Chicago, où fut construite la pile de Fermi, n'était qu'un des maillons de cet énorme programme connu désormais sous le nom de «projet Manhattan». L'équipe de Chicago, menée par Arthur Compton, prix Nobel de physique, était chargée des recherches liées à la réaction en chaîne et à la production de plutonium. Outre Fermi (qui avait profité de l'attribution de son prix Nobel en 1938 pour fuir le fascisme italien) et Szilard, le groupe comprenait notamment Glenn Seaborg, qui venait, en 1941, de découvrir le plutonium (*le Monde* du 4 novembre).

Quand la pile de Fermi, qui n'était qu'un instrument expérimental d'une puissance de 0,5 watt, fut définitivement arrêtée après trois mois de fonctionnement, la plupart des membres de l'équipe rejoindront Hanford (État de Washington) où ils construiront et feront fonctionner les réacteurs qui serviront à la production du plutonium militaire. Cet effort aboutira à l'essai nucléaire d'Alamogordo (16 juillet 1945), immédiatement suivi du largage d'une bombe à uranium enrichi sur Hiroshima (6 août 1945), et d'une autre, au plutonium, sur Nagasaki (9 août 1945).

Quelques mois plus tôt, les spécialistes des forces américaines qui avaient fouillé les laboratoires allemands avaient pu constater que, contrairement aux craintes de Szilard et d'Einstein, les physiciens du Troisième Reich n'étaient pas près de mettre au point leur propre bombe...

JEAN-PAUL DUFOUR

(1) Découverts deux ans plus tôt par le Britannique Chadwick.

Le vaccin universel

Pour mieux prévenir les maladies infectieuses, il faudrait disposer d'un vaccin unique administrable peu après la naissance. Utopie ?

GENÈVE

de notre envoyé spécial

SANS méconnaître certains des arguments développés par les militants contre les vaccinations, et sans soutenir que ces dernières peuvent constituer l'arme définitive contre l'ensemble des maladies infectieuses menaçant l'espèce humaine, force est de constater que le geste vaccinal est une méthode qui, un siècle après Pasteur, a fait la preuve d'une très grande efficacité. La poliomyélite (qui, selon l'OMS, a pratiquement disparu du continent américain) ou la rougeole (dont l'incidence a pu être réduite de manière importante dans de nombreux pays du tiers-monde) sont les derniers exemples en date de l'efficacité de cette méthode, qui consiste à immuniser durablement l'organisme en injectant en son sein tout ou partie du virus ou de la bactérie (inactivé ou tué) à l'origine de la pathologie infectieuse que l'on souhaite prévenir.

L'extension, ces dernières années, du programme élargi de vaccination, mené dans la plupart des pays du tiers-monde sous l'égide de l'OMS, avec l'aide de plusieurs organisations internationales, a permis de réaliser de notables progrès. On estime généralement, selon les statistiques internationales, qu'à la fin de l'année 1990 plus de 80 % des enfants à travers le monde étaient immunisés contre les six principales maladies infectieuses de l'enfance : diphtérie, tétanos, coqueluche, poliomyélite, tuberculose et rougeole. Pour importants qu'ils soient, ces résultats peuvent-ils être encore améliorés ? Au siège de l'OMS à Genève, on estime que l'on pourrait chaque année *«éviter la mort de huit à neuf millions d'enfants»* dans les pays du tiers-monde en mettant au point, en perfectionnant et en utilisant des vaccins appropriés.

Il s'agit notamment, dans l'esprit des experts de l'organisation internationale, de nouveaux vaccins pour des maladies virales comme la dengue, la diarrhée à rotavirus et les infections respiratoires aiguës d'origine virale. Il s'agit aussi de vaccins contre les maladies bactériennes comme la diarrhée bactérienne, la méningite à pneumocoques et les diverses infections respiratoires aiguës d'origine bactérienne. Il faudrait également, selon eux, pouvoir disposer de vaccins améliorés contre la tuberculose, le choléra, la typhoïde, la rougeole, la méningite à méningocoques, la poliomyélite et certaines formes d'encéphalites. Il serait également nécessaire de parvenir à la mise au point de meilleures combinaisons de vaccins en vue de faciliter leur administration par une réduction du nombre des injections.

Microsphères biodégradables

Dans l'ensemble, les recherches portent aujourd'hui sur une soixantaine de vaccins et mettent en œuvre des approches scientifiques très diverses. On estime que, dans le monde, les infections respiratoires aiguës tuent 3,6 millions de personnes chaque année, les maladies diarrhéiques d'origine virale et bactérienne 3 millions, la rougeole 340 000, le tétanos 540 000 et la tuberculose, à elle seule, 3 millions.

C'est dans ce cadre que se développe depuis deux ans «l'Initiative pour les vaccins de l'enfance», lancée au terme du Sommet mondial pour les enfants de 1990, sommet au cours duquel les dirigeants d'une centaine de pays s'étaient engagés à faire en sorte que la mortalité des enfants de moins de cinq ans soit réduite d'un tiers d'ici à la fin du siècle (1). En matière de vaccins, l'idéal est connu : disposer d'une méthode unique de vaccination administrable, si possible par voie orale, peu après la naissance, et qui protégerait contre les principales maladies infantiles d'origine infectieuse. On en est encore loin, rien ne permettant d'affirmer aujourd'hui que l'on pourra sans mal et sans risque introduire dans l'organisme du très jeune enfant une très grande quantité d'antigènes vaccinants. Pour l'heure, les principaux progrès, plus modestement, portent sur deux types de vaccins :

• **Le vaccin antipoliomyélitique oral.** L'amélioration concerne ici la stabilité à la chaleur de ce vaccin, les experts présents à Genève expliquant être parvenus à stabiliser le vaccin durant sept jours à la température de 37 degrés. L'objectif est de disposer d'un produit capable de résister à la température de 45 degrés durant sept jours. On espère ainsi résoudre le problème de la relative inefficacité du vaccin oral dans les pays du tiers-monde (70 % de séroconversion après trois ans dans ce cadre, près de 100 % dans les pays industrialisés). La mise au point de ce vaccin thermostable apparaît comme l'une des étapes indispensables dans l'optique de l'éradication de la poliomyélite.

JEAN-YVES NAU

Lire la suite page 16

(1) « L'Initiative pour les vaccins de l'enfance » organisait une réunion les 16 et 17 novembre dernier à Genève au siège de l'OMS. Cette initiative est patronnée de manière conjointe par l'UNICEF, l'OMS, la Banque mondiale, la Fondation Rockefeller et le PNUD (programme des Nations unies pour le développement).

Les longues marches des manchots empereurs

Les déplacements terrestres et marins de ces grands oiseaux antarctiques ont été suivis par satellite

APRÈS un jeûne absolu de quatre mois, les mâles de manchots empereurs *(Aptenodytes forsteri)*, dont le poids est descendu pendant ce temps de 40 à moins de 25 kilos, ont encore les forces suffisantes pour marcher sur la banquise parfois pendant plus de 200 kilomètres de façon à trouver les zones de « polynies » (un pack suffisamment lâche où la glace de mer laisse la place à de l'eau libre) ou de fractures, où ils plongent pour se nourrir de poissons et de calmars.

Certes, on connaissait depuis plus de trente ans le rythme de vie extraordinaire des manchots empereurs grâce à la présence d'une colonie de ces grands oiseaux (1 mètre de haut) tout près de la base antarctique française Dumont-d'Urville (*le Monde* du 27 août 1980).

Les empereurs arrivent du large en longues processions de plusieurs centaines d'individus dès que la glace de mer se forme, à la fin de mars ou au début d'avril, et s'installent tout simplement sur la banquise proche du continent. Les couples se retrouvent ou se créent en avril. Madame empereur pond son œuf unique en mai et le confie aussitôt à Monsieur empereur, qui le met sur ses pieds en le recouvrant d'un repli spécial de la peau de son ventre. Et elle s'en va vers le nord, là où elle peut plonger, puisque la mer est la seule source d'approvisionnement de ces grands oiseaux.

Depuis leur arrivée à la colonie, les empereurs jeûnent, puisque la mer est complètement gelée. Les mâles, qui assurent toute la couvaison, restent sur place et continuent donc à jeûner. A partir de la mi-juillet, les femelles reviennent : non seulement elles se sont nourries, mais encore elles ont, grâce à un mécanisme inhibiteur de la digestion, stocké des provisions qui seront régurgitées – presque fraîches – pour le poussin. Chaque couple se reconnaît en chantant et se retrouve – ce qui prend quelques heures. Madame empereur prend son poussin et le met sur ses pieds. Et Monsieur empereur est enfin libre pour aller aux provisions, qui ne sont, en plein hiver, disponibles que loin vers le nord.

Quarante heures d'affilée de marche

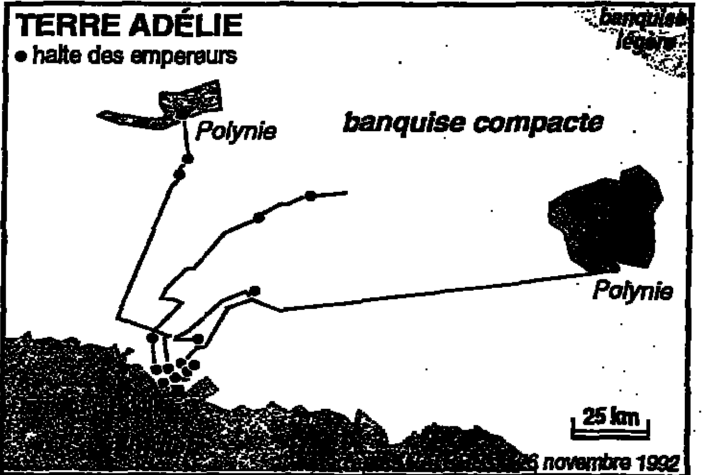
Cela, on le savait avec beaucoup d'imprécisions, mais maintenant on en est sûr et on connaît un certain nombre de détails de la longue marche hivernale des empereurs mâles. L'équipe (1) d'Yvon Le Maho, directeur de recherche au CNRS et responsable du Centre d'écologie et de physiologie énergétiques du CNRS à Strasbourg, a, en effet, mené en juillet-août 1990 à Dumont d'Urville – avec l'aide des Terres australes et antarctiques françaises, des Expéditions polaires françaises, du CNRS, du Centre d'études biologiques de Chizé (à Beaufort-sur-Niort, Deux-Sèvres), une expérience tout à fait nouvelle.

Quatre empereurs mâles ont été munis d'un tout petit sac à dos collé à l'Araldite sur les plumes, pesant 250 grammes et surtout contenant une balise Argos qui envoie les données de localisation et, éventuellement, d'autres informations à deux satellites NOAA tournant sur orbite polaire. Ces matériels, qui coûtent de 10 000 à 15 000 F, ont donc permis de suivre la marche des quatre oiseaux à 500 ou 1 000 mètres près.

1 454 kilomètres en mer en vingt-neuf jours

Chaque empereur est allé dans une zone de polynies ou de fractures différente dont deux étaient, en ligne droite, à 110-130 kilomètres de la colonie et les deux autres à 80 kilomètres. Mais les itinéraires des quatre oiseaux ont comporté beaucoup de petits zigzags, si bien que trois des voyages ont été allongés, en fait, à 156 kilomètres pour le plus court et à 296 kilomètres pour le plus long. La durée des trajets a été de sept jours à vingt et un jours. Les marches ont comporté, à intervalles irréguliers, quatre ou cinq haltes de dix heures au maximum, qui ont toujours eu lieu entre le crépuscule et l'aube (2) et dont les premières ont été faites à une vingtaine de kilomètres de la colonie. La vitesse moyenne de marche des empereurs pendant le trajet aller étant de 0,3 à 0,8 kilomètre à l'heure. Ces oiseaux, aussi amaigris soient-ils à leur départ de la colonie, sont donc capables de marcher pendant quarante heures d'affilée ! Bien entendu, la résolution des images satellites ne permet pas de voir la topographie détaillée des points des haltes. Mais Yvon Le Maho et ses collègues se demandent si ces haltes ne sont pas faites près de fentes de la banquise qui permettraient aux empereurs d'avoir accès à l'eau, et donc de commencer à se nourrir en attendant les espaces plus grands des polynies ou des fractures.

Les eaux libres des polynies et des fractures devaient être infestées de beaucoup de « glaçons » hérissés de pointes : les balises Argos ont cessé de marcher pendant les séjours alimentaires et, au retour des quatre empereurs à la colonie, on a constaté que les antennes des balises avaient été arrachées. Etant donné que l'absence des mâles dure en moyenne un mois, on peut penser que les séjours alimentaires dans les polynies ou les fractures sont de quelques jours et que les retours doivent se faire en une dizaine de jours.



Devant le succès de l'expérience de Terre-Adélie, une équipe américaine dirigée par Gerald Kooyman (Scripps Oceanographic Institution de l'université de Californie à San-Diego) a voulu mener, avec l'aide de la National Science Foundation, une étude analogue des déplacements des manchots empereurs à la colonie du cap Washington (sur la côte occidentale de la mer de Ross, à quelque 350 kilomètres au nord de la grande base américaine de McMurdo). Cette deuxième étude des manchots a été faite de la fin octobre au début décembre 1990, c'est-à-dire au printemps et au début de l'été austral. Les conditions de vie des manchots étaient donc très différentes : le pack très lâche ou l'eau libre étaient proches, puis très proches de la colonie ; il faisait jour tout le temps en décembre ; les poussins étaient de plus en plus grands (6 à 7 kilos en octobre et 15 kilos en décembre) et donc de plus en plus affamés.

Trois femelles, un mâle et deux empereurs de sexe indéterminé ont été équipés de sacs à dos contenant des balises Argos et des capteurs de pression. Les voyages terrestres et marins des oiseaux adultes ont donc été suivis. On sait ainsi que chaque voyage a suivi un itinéraire en « ovale » qui dure de quatre à vingt-neuf jours, qui est long de 164 à 1 454 kilomètres et dont les vitesses moyennes dans l'eau vont de 1,1 à 2 kilomètres à l'heure.

Les parcours marins ont été entrecoupés de 2 à 8 haltes durant chacune de 6 à 73 heures. Et les capacités d'ingurgitation des empereurs sont de plusieurs kilos de poissons ou de calmars, ce qui leur permet une prise de poids quotidienne de 200 grammes par jour en moyenne.

Mais les adultes pêcheurs rapportent des quantités importantes de vivres à leur affamé : le parent nourricier peut régurgiter dans le gosier du poussin 2 kilos de nourriture par jour en octobre et près de 6 kilos par jour en décembre. En plusieurs fois, certes. Mais avec de telles « becquées », il ne faut pas s'étonner de ce que les poussins ont la digestion lente et peuvent attendre plusieurs jours les repas suivants que leur apporte l'un de leurs deux parents.

Encore plus étonnantes sont les informations obtenues sur la profondeur des plongées des manchots empereurs. Ces oiseaux, si balourds quand ils vont à pied, sont des virtuoses de la plongée. Ils descendent couramment à 400 ou même 500 mètres, donc quasiment jusqu'au fond de la mer de Ross. Ils peuvent rester sous l'eau dix à quinze minutes, le maximum étant de dix-huit minutes. Et ils sont capables de plonger à quelques centaines de mètres de profondeur plusieurs fois par jour.

Ces deux campagnes d'études des manchots empereurs ouvrent la voie à des recherches ultérieures. Elles apportent notamment des informations sur des zones qui, telles les polynies, sont interdites à toute approche humaine : grâce aux manchots, on pourra étudier les ressources alimentaires des zones de polynies et de fractures et d'autant mieux que l'étude du contenu stomacal des oiseaux permet de connaître les poissons et calmars hantant ces eaux. Comme on l'a déjà fait pour les manchots royaux *(Aptenodytes patagonica)* des îles Crozet (*le Monde* du 15 juillet), on pourra faire avaler par les empereurs une minuscule sonde thermique qui notera, par simple différence entre la température interne des oiseaux (38° C pour les périodes d'activité) et la température des poissons ou calmars ingérés (2° C), la cadence d'absorption des proies.

De toute façon, il faut faire confiance à la curiosité et à l'inventivité des chercheurs, qui trouvent sans cesse des sujets et des méthodes d'études nouvelles. Déjà, les premiers résultats de ces études viennent d'être publiés dans la revue britannique *Nature* du 26 novembre 1992.

YVONNE REBEYROL

(1) A. Ancel, J.-P. Gendner, J. Lignon, X. Mestre, N. Huin, P. Robisson.

(2) A ces hautes latitudes et à cette saison, la nuit durait environ onze heures, le crépuscule et l'aube environ six heures chacun.

Le vaccin universel

Suite de la page 15

• **Le vaccin antitétanique.** Le vaccin actuellement utilisé à base d'anatoxine tétanique assure une protection quasi absolue. Il impose toutefois d'avoir recours à plusieurs injections étalées dans le temps (de un à trois ans), ce qui explique que, dans certains pays, faute d'une infrastructure et d'un suivi médical suffisants, la protection antitétanique ne puisse être obtenue sur une large échelle. Si l'on pouvait administrer un vaccin également efficace en une seule dose, les experts estiment que l'on disposerait d'un outil permettant d'améliorer de manière notable la couverture vaccinale antitétanique.

Un tel vaccin permettrait en particulier de vacciner les mères ou les futures mères (200 millions de femmes en âge de procréer vivent actuellement dans des zones à haut risque), luttant ainsi efficacement contre le fléau que constitue le tétanos néonatal. Les résultats encourageants présentés à Genève font suite à des travaux utilisant des microsphères biodégradables, assurant une libération prolongée de l'anatoxine tétanique et fournissant une immunité protectrice de manière rapide et durable.

Le recours à cette voie d'administration pourrait lever de nombreux obstacles à la généralisation et à la multiplication de vaccinations à travers le monde. La technique de micro-encapsulation consiste à enrober la structure vaccinante d'une microsphère pouvant être administrée par injection. Le produit actif est ensuite libéré à un rythme déterminé par la taille et la composition des sphères, celles-ci ne provoquant qu'une inflammation minime au point d'injection et se transformant, par biodégradation, en constituants normaux de l'organisme. *« Ces microsphères de moins de 10 microns de diamètre sont phagocytées au point d'injection par les cellules macrophages qui les transportent jusqu'aux ganglions lymphatiques les plus proches, et, de là, aux principaux constituants du système immunitaire*, explique John L. Heldridge (Université d'Alabama, Birmingham, USA). *Elles ne sont donc pas touchées par la présence d'anticorps spécifiques, notamment ceux d'origine maternelle, contre-indication à l'utilisation périnatale de nombreux vaccins actuels. »*

On peut donc ainsi, en théorie du moins, reproduire, à partir d'une injection unique, les effets des primo-injections et des injections de rappel. On règle le problème de la thermosensibilité, ainsi que celui de l'interaction entre antigènes différents, chaque microsphère pouvant encapsuler un vaccin différent. Quelques études préliminaires permettent, en outre, d'espérer que ces microsphères pourront être utilisées par voie buccale, une étape essentielle, la perspective de l'administration généralisée de substances vaccinantes par voie digestive constituant, à l'évidence, l'une des clés de la systématisation du geste vaccinal.

JEAN-YVES NAU

Espoirs et craintes

Deux informations récentes viennent illustrer toute l'ambiguïté, toute la complexité de la vaccinologie, les espoirs qu'elle suscite et les craintes qu'elle peut faire naître. La première information concerne le développement, imminent selon l'OMS, d'un vaccin contre la dengue hémorragique. Cette maladie virale (aussi appelée fièvre rouge), transmise par certains moustiques, se caractérise par une très forte fièvre accompagnée d'importantes douleurs musculaires et articulaires. Les taux de mortalité peuvent, dans certains cas, atteindre 15 à 20 %. Une équipe de l'université Mahidol de Bangkok (Thaïlande) vient, selon l'OMS, de mettre au point un vaccin vivant, atténué, efficace contre les quatre souches du virus de la dengue. *« Les premiers essais cliniques ayant été concluants,* indique-t-on à Genève, *ce vaccin va être prochainement testé chez un grand nombre d'enfants à risque vivant dans les communautés où cette maladie sévit sur un mode endémique. »*

Au moment où cette information était rendue publique, le relevé épidémiologique hebdomadaire de l'OMS (daté du 27 novembre) faisait état de très vives inquiétudes quant à l'innocuité de certains vaccins contre la rougeole comportant des concentrations élevées d'antigène viral (vaccins de titre élevé). Ce document explique qu'une analyse attentive des résultats obtenus avec tous les essais de vaccins à titre élevé (fabriqués à partir de la souche Edmonston-Zagreb) avait mis en évidence le fait que la survie était plus faible chez les enfants qui avaient reçu un vaccin de titre élevé plutôt qu'un vaccin anti-rougeoleux standard.

En d'autres termes, et sans que l'on puisse aujourd'hui fournir *« d'explications biologiques définitives »*, les groupes d'enfants qui, dans les pays du tiers-monde, ont reçu un vaccin anti-rougeoleux de titre élevé apparaissent, paradoxalement, victimes d'un taux de mortalité infantile plus élevé que les autres. Ce phénomène touche plus les filles que les garçons. Ce vaccin était, pour diverses raisons techniques, recommandé depuis 1989 par l'OMS et devait être pratiqué dès l'âge de six mois dans les pays où la rougeole est une importante cause de décès très précoce.

Tirant la première conséquence de ces inquiétantes observations, l'OMS a décidé de ne plus recommander ce type de vaccin et de revenir aux vaccins standards.

J.-Y. N.

Une approche mondiale

La réunion du groupe Initiative pour les vaccins de l'enfance comportait, en marge des aspects techniques, une première approche de l'analyse des capacités mondiales de vaccins de haute qualité pour les enfants. Cette analyse vise à orienter les stratégies industrielles et économiques tant dans les pays du tiers-monde que dans les pays industrialisés. Dans ce cadre, la réunion internationale de Genève a été marquée par l'intervention de M. Alain Mérieux, PDG de la société Pasteur-Mérieux sérums et vaccins (groupe Rhône-Poulenc).

« Depuis quelques années, nous assistons à une concentration croissante de l'industrie biologique, a expliqué M. Mérieux. *Globalisation, taille critique, hyperconcentration et mégacompétition sont désormais des données permanentes du « milieu de culture » de l'industrie des vaccins. La tradition biologique s'estompe avec la disparition des derniers instituts indépendants. Une nouvelle logique s'impose, gouvernée par des impératifs de gestion et de rentabilité parfois à trop court terme. Les schémas de l'industrie pharmaceutique classique tendent à s'appliquer à la biologie, contribuant à normaliser un métier à part dont les enjeux s'analysent pourtant en milliers de vies humaines chaque jour protégées ou abandonnées. »*

Pour M. Mérieux, *« la prédominance du juridique et l'extension de la brevetabilité à toutes les étapes de la biotechnologie »* accroissent considérablement les coûts et constituent pour beaucoup d'industriels de la biologie un frein au développement de nouveaux vaccins. Parallèlement à ces nouvelles difficultés, l'industrie des vaccins doit faire face à une explosion sans précédent de la demande émanant de pays en développement, les besoins de ces pays ayant été multipliés par dix au cours des dix dernières années et représentant aujourd'hui près de 80 % du marché mondial.

« Dans un tel contexte, notre approche en tant qu'industriels ne peut être que mondialiste, pour d'évidentes raisons éthiques mais aussi parce que les épidémies ne connaissent plus de frontière », estime M. Mérieux. Il convient, dès lors, pour l'industriel français, d'adopter une nouvelle approche de la vaccination dans le monde, essentiellement basée sur le partenariat (avec les autorités de tutelle, les organismes de santé nationaux et mondiaux) concernant à la fois la recherche, le développement clinique et la production. Une telle approche ne devrait pas pour autant signer la mort des initiatives privées, dont l'action en matière de production de vaccins demeure essentielle. *« Nous devons admettre la coexistence de deux types de marchés dans le monde avec, pour un même produit, des politiques de prix différentes,* a conclu M. Mérieux. *Les problèmes mondiaux de médecine préventive ne peuvent trouver de solutions qu'au travers de formes partenariales nouvelles associant public et privé, politique, scientifique et économique. »*

J.-Y. N.

Les dents de la neige

Menacée en permanence par 1 million de mètres cubes de neige, Chamonix vient de construire un paravalanche géant

GRENOBLE

de notre correspondant

CHAMONIX est une vallée à hauts risques. L'hiver, ses cent vingt couloirs d'avalanches forment d'énormes entonnoirs qui déversent, parfois jusqu'aux portes mêmes de la «capitale» de l'alpinisme, la neige accumulée en altitude. Des avalanches sont ainsi venues mourir sur la plate-forme d'accès au tunnel du Mont-Blanc ou à proximité de certains quartiers d'habitation. Des coulées coupent parfois les routes d'accès à certains villages comme ceux de Vallorcine ou du Tour. Pour fixer la neige et éviter son départ, des ouvrages paravalanches ont été construits en haute altitude; d'autre part, la ville de Chamonix encourage le reboisement des pentes les plus raides; enfin, certains axes de ciculation sont protégés par des digues ou ont été recouverts par d'épaisses dalles de béton sur lesquelles s'écoulent les avalanches.

Depuis quelques années, l'une d'entre elles défie une douzaine d'habitations ainsi que deux hôtels et la très fréquentée «Route Blanche», qui donne accès au tunnel franco-italien du Mont-Blanc. A deux reprises, pendant l'hiver 1984, puis en 1986, 1988 et 1990, l'avalanche de Taconnaz s'est précipitée dans son cône de déjection. Elle submergea chaque fois les ouvrages de protection, constitués de digues de terre frontales et latérales. A plusieurs reprises depuis 1985, ceux-ci furent rehaussés et prolongés. Mais en vain. Le 16 février 1990, une «lave blanche» d'environ 1 million de mètres cubes – contre 600 000 mètres cubes pour la coulée précédente – dévala la pente, sans cependant faire de victime.

Sur près de 24 hectares

L'avalanche de Taconnaz, qui prend naissance à 4 300 mètres d'altitude, sous les pentes du mont Blanc, est la plus étendue des Alpes françaises. Elle recouvre un pan de montagne de plusieurs centaines d'hectares et elle parcourt une distance d'environ 4 kilomètres avant de s'immobiliser vers 1 100 mètres d'altitude. Les experts du laboratoire de glaciologie du CNRS ont observé que les deux dernières coulées, et notamment celle du mois de février 1990, transportaient une très grande quantité de débris de glace, estimée entre 50 % et 70 % de leur volume. La rupture d'une partie du glacier de Taconnaz aurait servi de «détonateur» pour le déclenchement de ces deux avalanches.

«Comme les glaciers de l'Alaska qui vêlent des icebergs, celui de Taconnaz, qui est entré dans une période de recul assez rapide, libère des séracs en quantité plus ou moins importante», explique M. Claude Charier, ingénieur des eaux et forêts, chargé au CEMAGREF (1) de l'étude des avalanches. *«Nous n'avons pas retrouvé pour Taconnaz de témoignages relatant le départ de quantités aussi importantes de glace. Peut-être qu'autrefois l'évacuation de celle-ci se faisait de façon moins catastrophique. Ce glacier produit annuellement entre 800 000 et 1,2 million de mètres cubes de glace qui doivent, d'une manière ou d'une autre, s'évacuer. L'hiver 1990 fut, heureusement, peu enneigé, sinon l'avalanche du 16 février aurait été plus grosse encore et ses effets auraient pu être démentiels»*, affirme M. Louis Reynaud, ingénieur au laboratoire de glaciologie du CNRS.

Pour tenter de contrôler ces écoulements catastrophiques, les communes de Chamonix et des Houches ont construit un paravalanche géant. Le dispositif, qui s'étend sur 24 hectares, comprend une série de très gros ouvrages en béton auxquels ont été assignées des fonctions précises. En amont, disposées face au glacier, onze «dents déflectrices» doivent casser et disperser l'avalanche de neige et de glace. Chaque dent est un véritable «bunker» haut de 7 mètres et long de 10 mètres; ses murs, puissamment armés, ont une épaisseur de 1,5 mètre. L'avalanche sera ensuite ralentie par onze «dents freineuses», de forme pyramidale, puis canalisée par des digues latérales, hautes d'une dizaine de mètres, qui guideront la coulée vers trois vastes aires de stockage disposées en escaliers. Enfin, tout en bas du dispositif, se dresse, perpendiculairement au cône de déjection, un mur de terre de 12 mètres de haut. Il sera l'ultime rempart contre les avalanches de neige poudreuse qui n'auront pas été digérées dans la partie supérieure du dispositif de protection (2). *«Jusqu'à maintenant, nous utilisions essentiellement des outils de protection comme les râteliers et les filets, qui retiennent la neige en altitude. Désormais, nous mettons en place des techniques capables de résister à des phénomènes naturels d'une ampleur exceptionnelle»*, explique le concepteur paravalanche installé à Chamonix, M. Claude Charier.

CLAUDE FRANCILLON

(1) Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts.

(2) Ce paravalanche a coûté 25 millions de francs.

Le poignet du torero

ARLES

de notre envoyé spécial

Où mieux qu'à Arles pouvaient avoir lieu ces Premières Journées de biomécanique de la tauromachie, organisées sur le thème «Le poignet du torero»? Ici, aux portes du vieux delta qui a accueilli sur ses terres humides l'avant-garde des légions romaines honorant César mais adorant Mithra, on sait, depuis toujours, que le poignet du matador est à l'art de tuer les taureaux ce que la baguette du chef d'orchestre est à la musique.

En cette mi-novembre s'est donc ouvert, sur les bords du Rhône, un étrange conclave. Pour évoquer cette gestuelle, au parfum sauvage, professeurs et toreros, docteurs et éleveurs se sont réunis dans une salle de l'espace Van Gogh joliment restauré. Il y avait là les savants, ceux qui dissèquent le *«gouvernail»* de la main, et les béotiens, ceux qui, dimanche après dimanche, l'utilise pour arracher des parcelles de gloire aux taureaux toujours ressuscités.

«Le poignet, sollicité en permanence, semble tout à fait dérisoire, démesurément minuscule et donc d'une grande faiblesse. Le travail intense auquel il est soumis provoque des traumatismes divers liés à une pratique incessante du torero», affirmait, en ouvrant ces journées, le docteur Jean-Pierre Camoin, maire d'Arles. Ces traumatismes, ces mauvaises entorses et ces lésions ligamentaires graves, pouvant entraîner des désordres intercarpiens, ainsi que leurs traitements orthopédiques et la rééducation nécessaire ont été examinés, mis à nu par les professeurs Pierre Rabischong, de la faculté de médecine de Montpellier, et Paul Casanova, de la faculté de Marseille, aidés par le docteur Philippe Saffar, de l'Institut français de la main. Mais *«on a pris soin de ne pas aller trop loin pour ne pas détruire par trop de science le mythe qui entoure l'antique combat»*, a cependant précisé le docteur Jean Gauthier, cardiologue arlésien et éleveur de taureaux.

Les hommes de science ont donc su donner la parole à ces toreros français qui, tels des matelots en route pour les Amériques, ont fait part de leurs expériences par gros temps. Entre Bayonne et Fréjus, quand le drame s'achève, le poignet qui a voulu dominer un fauve de 500 kilos est endolori, la muleta *pesante, et la main, qui a buté* contre le frontal rugueux de la bête, douloureuse. Le meilleur traitement, selon le docteur Léonardi, orthopédiste nîmois, *«reste essentiellement la prévention, passant par une bonne condition physique mais aussi, et surtout, une maîtrise de l'art tauromachique et des réactions du taureau»*.

Au cœur de la tragédie taurine

Le poignet est, en effet, au cœur de la tragédie taurine. Il donne aux plis de la muleta cette grâce et cette saveur qui séduisent les arènes patinées par le vent chaud du sud. Comme pour *la danse, la main n'est que l'ex*trémité du bras qui lui-même prolonge les mouvements du corps. Avec son poignet dominateur, le torero dirige la charge meurtrière du fauve, l'enroule autour de son corps et se dégage de l'étreinte brutale par une ultime courbe de l'étoffe écarlate.

Il n'existe pas de grands matadors sans poignets magiques. Antonio Ordonez, Curro Romero, Pacc Camino, Curro Vasquez et Paco Ojeda, tels des peintres à la main sûre et enjôleuse, ont dessiné sur le sable des arènes ces lignes rondes et limpides qui illustrent cette géométrie envoûtante que l'on découvre du côté de Séville.

Ces Premières Journées de biomécanique intéressant la corrida ont été organisées, hasard du calendrier, juste soixante ans après la parution de *Mort dans l'après-midi*, de Hemingway. Depuis le roman de Don Ernesto, que de chemin parcouru pour «sortir» la tauromachie de sa confidence!

JEAN PERRIN

De l'influence de la Lune sur le boson Z

Les physiciens des hautes énergies, comme les pêcheurs de crabes, devront désormais se méfier des marées

«*AS-TU tenu compte du cycle de la Lune?*» La boutade, paraît-il, était d'usage courant parmi les physiciens, qui se la renvoyaient malicieusement chaque fois qu'une expérience refusait de «marcher» sans qu'ils en comprennent la raison. Aujourd'hui, la plaisanterie est devenue réalité : à leur grande stupéfaction, les chercheurs viennent de découvrir que la Lune, selon la phase de son activité, modifiait l'énergie des faisceaux de particules en circulation dans le LEP, le grand collisionneur électron-positon du CERN (laboratoire européen de la physique des particules) inauguré à Genève en 1989.

La preuve? Les physiciens l'ont attendue pendant un an. Très précisément depuis leurs premières expériences menées sur le boson Z, qui appartient à une famille de particules découverte en 1983, et médiatrice de l'une des quatre forces régissant l'univers (1). L'accélérateur et ses 27 kilomètres de circonférence étaient déjà, à l'époque, en service depuis plusieurs mois. Mais il avait fallu, avant de passer à l'étude de cette particule, mettre au point une méthode de mesure d'énergie d'une précision inouïe (supérieure à 10 ppm). Ce qui avait demandé de longs mois de travail aux chercheurs du CERN, associés pour l'occasion à une équipe de l'école polytechnique de Palaiseau.

L'enjeu : déterminer la masse et la «largeur» (2) du boson Z, que le LEP produit chaque jour par milliers grâce à la collision d'électrons et de positons. Ces données, en effet, devraient permettre de mieux connaître sur un autre élément essentiel de la matière, le quark top ou sixième quark : une particule prédite par la théorie mais qui, trop lourde pour être produite expérimentalement, n'a pas encore été «découverte». Pour en savoir plus sur le quark-top, il faut passer par le boson Z; et pour en savoir plus sur le boson Z, il faut pouvoir mesurer, très précisément, son énergie.

A l'automne 1991, les chercheurs se mettent donc à l'ouvrage, et commencent à mesurer en continu, plusieurs heures d'affilée, l'énergie des faisceaux produits par le LEP. Mais le problème, totalement imprévu, survient dès la première expérience : alors qu'elle devrait être constante, la valeur de cette énergie diffère selon les heures de la journée! Une variation infime, certes, mais néanmoins suffisante pour rendre les résultats ininterprétables...

Déformations de la croûte terrestre

«Durant les premiers mois, nous avons envisagé toutes les hypothèses», se souvient le physicien Alain Blondel (CNRS), qui partage son temps entre l'Ecole polytechnique, à Palaiseau, et le CERN. Variation de température des aimants? De la pression barométrique? De la pression hygrométrique? Toutes les tentatives d'explication se soldèrent par un échec. Jusqu'à ce que les physiciens aient l'idée, presque par jeu, de consulter les éphémérides de la Lune... et de demander leurs lumières aux spécialistes de l'Institut de géophysique de l'université de Lausanne. Issue de cette rencontre improbable, l'«expérience lunatique», menée au CERN le 10 novembre dernier sous la direction du physicien Massimo Placidi, vient, en vingt-quatre heures de mesures continues, de confirmer l'étonnante hypothèse : les variations d'énergie enregistrées au LEP coïncident exactement avec d'infimes déformations de la croûte terrestre, elles-mêmes dues aux marées attractives combinées du Soleil et de la Lune.

«De même que nous ne sentons pas que la Terre tourne, il m'a fallu un certain temps avant de me souvenir que je me déplaçais chaque jour, du fait de la Lune, de 30 centimètres vers le haut ou vers le bas!», admet Alain Blondel. Si l'effet gravitationnel qu'exerce notre satellite sur l'océan est bien visible, les mouvements alternés de dilatation et de contraction que provoque l'activité lunaire sur la croûte terrestre ne peuvent, en effet, être perçus par nos sens. *«Cumulées sur les 27 km de circonférence du LEP, ces déformations modifient la circonférence de l'accélérateur de 1 millimètre, en parfaite harmonie avec la phase de la Lune!»*, précise-t-on au CERN. Un millimètre qui suffit à perturber les orbites des particules, et par là même à diminuer ou augmenter l'énergie des faisceaux...

Les conséquences de ce coup de Lune? *«Dans notre discipline, il est tellement rare d'avoir à tenir compte des évènements extérieurs que cette découverte nous a tous fascinés!»*, reconnaît Alain Blondel, apparemment ravi de cette aventure toute scientifique. Plus concrètement, les chercheurs du CERN savent qu'il leur faudra désormais, chaque fois qu'ils utiliseront leur accélérateur, tenir compte des tables des marées. Une perspective qui ne les trouble guère, puisqu'un simple programme d'ordinateur – d'ores et déjà en cours d'élaboration – leur permettra de corriger automatiquement les énergies mesurées en fonction de la phase lunaire.

CATHERINE VINCENT

(1) Il s'agit de la force électro-faible, force en partie responsable de la désintégration radioactive des atomes.

(2) Les physiciens appellent «largeur» d'une particule la bande d'énergie dans laquelle elle peut être produite.

Bibliographie

L'aventure ambiguë

De la découverte des rayons X par Wilhem Conrad Röntgen en 1895 à Tchernobyl et aux derniers développements des négociations sur le désarmement, toute l'histoire de l'humanité depuis un siècle est marquée par la saga du nucléaire. Cette «aventure ambiguë» qui est loin d'être terminée est relatée dans deux très beaux volumes qui viennent de paraître aux éditions Flammarion.

Réalisé sous la direction du journaliste-historien Paul-Marie de la Gorce, directeur de la revue *Défense nationale*, cet ouvrage collectif fait appel à des spécialistes des différents aspects du domaine nucléaire, *tous anciens membres du commissariat à l'énergie atomique* (CEA). Cet organisme créé en 1945 se confond avec l'histoire de l'atome civil et militaire français, et ses artisans ont évidemment leur mot à dire sur le sujet. Mais il eût été peut-être souhaitable de recruter ailleurs quelques-uns des auteurs. L'ouvrage y aurait gagné un certain recul. Il est étonnant, par exemple, de voir traiter le chapitre «Contestation nucléaire» par un ancien responsable de la sûreté nucléaire au CEA, puis à EDF!

Moyennant cette réserve, la solidité documentaire et le sérieux de cette petite encyclopédie de l'atome sont incontestables. Le premier volume, consacré à l'histoire, a été confié presque entièrement à Bertrand Goldschmidt, ancien élève de Marie Curie, ancien directeur du CEA. Les lecteurs des trois livres écrits il y a plusieurs années sur le sujet par cet acteur connu et incontesté de la saga atomique n'apprendront rien de nouveau. Les autres entreront sans difficultés dans un récit complet, bien mené, et *truffé de souvenirs personnels*. Le second volume, qui porte sur les applications militaires et civiles du nucléaire, est, lui aussi, facile d'accès, même pour le non-initié.

J.-P. D.

► *L'Aventure de l'atome*, **Éditions Flammarion, deux volumes de près de 400 pages, 595 francs.**

PUBLICATIONS JUDICIAIRES

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS. CONDAMNATION PÉNALE POUR FRAUDE FISCALE.

Par jugement (contradictoire) en date du 25 mai 1992, la 11e chambre du tribunal correctionnel de Paris a condamné pour fraude fiscale,

– à la peine de QUATRE MOIS d'emprisonnement avec SURSIS,

– M. DIACRE Didier, né le 1er avril 1950 à CASABLANCA (Maroc), cadre commercial, demeurant chez Mme ALLY Pascale, 5, rue Epinette à MATHIEU (Calvados).

Le tribunal a en outre ordonné, aux frais du condamné, la publication de ce jugement, par extrait, au *Journal officiel* et dans *le Monde* et *le Figaro*.

Pour extrait conforme délivré par le greffier à M. le procureur de la République, sur sa réquisition.

N'Y AYANT APPEL.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS. CONDAMNATION PÉNALE POUR FRAUDE FISCALE.

Par jugement (contradictoire) en date du 21 avril 1992, la 11e chambre du tribunal correctionnel de Paris a condamné pour fraude fiscale,

– à la peine de HUIT MOIS d'emprisonnement avec SURSIS,

– M. MATALON Thierry, Claude, Jacques, né le 21 avril 1950 à Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine), agent commercial, demeurant chez Mme PERETTI, 118, boulevard Suchet à PARIS (16e).

Le tribunal a en outre ordonné, aux frais du condamné, la publication de ce jugement, par extrait, au *Journal officiel* et dans *le Monde* et *le Figaro*.

Pour extrait conforme délivré par le greffier à M. le procureur de la République, sur sa réquisition.

N'Y AYANT APPEL.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS. CONDAMNATION PÉNALE POUR FRAUDE FISCALE.

Par jugement (contradictoire sur opposition du jugement du 9 juillet 1991) rendu le 15 avril 1992, la 11e chambre du tribunal correctionnel de Paris a condamné pour fraude fiscale - OMISSION DE PASSATION D'ÉCRITURES,

– à la peine de QUINZE MOIS d'emprisonnement avec SURSIS et TRENTE MILLE FRANCS d'amende,

– M. GENZEL David, Maurice, né le 12 août 1948 à Aurillac (Cantal), professeur et conseil en publicité, demeurant 31, rue du Repos à PARIS (20e).

Le tribunal a en outre ordonné, aux frais du condamné, la publication de ce jugement, par extrait, au *Journal officiel* et dans *le Monde* et *le Figaro*.

Pour extrait conforme délivré par le greffier à M. le procureur de la République, sur sa réquisition.

N'Y AYANT APPEL.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS. CONDAMNATION PÉNALE POUR FRAUDE FISCALE.

Par jugement (contradictoire sur opposition du jugement du 12 novembre 1991) en date du 21 avril 1992, la 11e chambre du tribunal correctionnel de PARIS a condamné pour fraude fiscale - OMISSION DE PASSATION D'ÉCRITURES,

– à la peine de UN AN d'emprisonnement avec SURSIS et à 30000 F d'amende,

– M. TEMIN Elie, né le 6 octobre 1957 à Tunis (Tunisie), commis de chantier, demeurant 83, rue de l'Ourcq à PARIS.

Le tribunal a en outre ordonné, aux frais du condamné, la publication de ce jugement, par extrait, au *Journal officiel* et dans *le Monde* et *le Figaro*.

Pour extrait conforme délivré par le greffier à M. le procureur de la République, sur sa réquisition.

N'Y AYANT APPEL.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS. CONDAMNATION PÉNALE POUR FRAUDE FISCALE.

Par jugement (contradictoire) en date du 1er juin 1992, la 11e chambre du tribunal correctionnel de Paris a condamné pour fraude fiscale - OMISSION DE PASSATION D'ÉCRITURES,

– à la peine de HUIT MOIS d'emprisonnement avec SURSIS,

– M. LACKER François, né le 1er mars 1944 à Paris (15e), demeurant villa Calinou, PORTO MARINE 20198 OTA.

Le tribunal a en outre ordonné, aux frais du condamné, la publication de ce jugement, par extrait, au *Journal officiel* et dans *le Monde* et *le Figaro*.

Pour extrait conforme délivré par le greffier à M. le procureur de la République, sur sa réquisition.

N'Y AYANT APPEL.

SCIENCES

La mort du mathématicien Jean Dieudonné

« L'esprit Bourbaki »

Le mathématicien Jean Dieudonné est mort, dimanche 29 novembre, à Paris, à l'âge de quatre-vingt-six ans (*le Monde* du 1er décembre).

C'était un personnage *« gigantesque, dans tous les sens du terme »*, résume l'un de ses anciens collègues. Une bonne centaine de kilos pour plus de 1,80 mètre, des colères homériques (mais courtes), une énergie et une puissance de travail *« considérables »*, mais aussi *« une modestie fondamentale »*. Tous ceux qui l'ont côtoyé sont d'accord sur au moins un point : Jean Dieudonné était « une figure emblématique », l'un des personnages-phares de l'histoire des mathématiques contemporaines.

Ce fils d'une institutrice et d'un autodidacte devenu PDG d'une firme textile lilloise aurait pu se contenter de mener une brillante carrière d'universitaire. Ancien élève de l'Ecole normale supérieure, docteur ès sciences mathématiques, il enseigne successivement aux universités de Rennes, Nancy, à l'Institut des hautes études scientifiques de Bures-sur-Yvette (Essonne), et dans plusieurs universités étrangères, avant de terminer doyen de la faculté des sciences de Nice, de 1965 à 1969. Mais cela ne suffisait pas à ce passionné. Avec huit autres mathématiciens (1), rencontrés pour la plupart à l'Ecole normale supérieure, il fonde le fameux « groupe Bourbaki ». Leur but : rédiger un « traité » couvrant la totalité des mathématiques, ni plus ni moins. Le groupe, qui existe toujours, se renouvelle par cooptation, et a publié, sous le nom de Nicolas Bourbaki, une cinquantaine de fascicules, depuis le premier, paru en 1935.

« Ce fut un moment historique extrêmement important pour le développement des mathématiques, notamment en France, estime M. Jean-Pierre Bourguignon, ancien président de la Société mathématique de France. *Toute ma génération a été formée dans l'esprit Bourbaki. C'est avec lui que nous avons appris les mathématiques, même si, depuis quelques années, on assiste à une remise en cause de ces idées. »*

« Une connaissance encyclopédique »

M. Henri Cartan, l'un des fondateurs, est formel : Bourbaki, c'était avant tout Jean Dieudonné. Si, évidemment, tous les membres de l'équipe participaient à l'élaboration et à la rédaction des fascicules, *« aucun article n'est paru sans qu'il l'ait relu et y ait mis la dernière touche »*. *« Cinquante pour cent de l'énergie de Bourbaki provenait de lui seul »*, renchérit M. Adrien Douady, un autre ancien « bourbakiste ».

Cette tâche, déjà titanesque à elle seule, ne représentait pas, pourtant, sa seule activité créatrice, loin de là. Il a publié une dizaine d'autres ouvrages, dont les *Eléments d'analyse* (neuf volumes), une somme qui *« représente à elle seule une fresque incroyable pour un mathématicien unique »*, affirme M. Bourguignon. *« Il était un des derniers mathématiciens à avoir une connaissance encyclopédique. »* Jusqu'à la fin de sa vie, il s'est tenu au courant des derniers développements de sa discipline. Depuis une dizaine d'années, il se consacrait à l'histoire des mathématiques, et avait publié son dernier livre en 1989.

Le secret de cette activité débordante? Une force de travail étonnante doublée d'un sens aigu de l'organisation . *« Levé tous les jours à 5 heures, il consacrait une heure au jardinage, et rédigeait ses cinq pages quotidiennes de Bourbaki avant d'entamer sa journée de doyen à la faculté des sciences de Nice »*, se souvient M. Douady. *« Son esprit à tiroirs lui permettait de passer avec la plus grande aisance d'une activité à une autre. »* Passionné de musique, Jean Dieudonné arrivait, d'ailleurs, à glisser généralement une heure de piano dans cet emploi du temps chargé. Il lui arriva même, à Nice, de donner une conférence sur Gabriel Fauré.

Exigeant avec lui-même, il l'était aussi avec les autres. *« Il ne tolérait pas la médiocrité, sous toutes ses formes, et sans pitié avec les personnes qui, selon lui, ne présentaient pas les qualités requises. »* Mais, pour ceux dont il avait une bonne opinion, il était capable de beaucoup de gentillesse et d'attention. Il pouvait, aussi, pour le bien des mathématiques, mettre sa puissance de travail au service des autres, avec une étonnante modestie. *« Pendant dix ans, il a servi pratiquement de scribe à Alexandre Grothendieck, pour écrire et démontrer des théorèmes sous la direction de ce brillant mathématicien qui, estimait-il, avait quelque chose d'intéressant à dire. »*

Peu porté sur la pédagogie, il démissionna de la Société mathématique de France, le jour où cette association a soutenu un congrès consacré à ce sujet. *« Pour lui, c'était simple, on comprenait ou pas. C'était une position définitive »*, se souvient M. Bourguignon. Ce qui ne l'empêchait pas de *« donner des cours et des séminaires passionnants, d'une clarté incroyable, avec une passion communicative »*, se souvient M. Laurent Schwartz, qui fut son élève, avant d'enseigner avec lui à l'université de Nancy. *« Mais il est vrai qu'il ne s'intéressait pas beaucoup aux élèves des premier et deuxième cycles qu'il trouvait trop nuls. »*

A Nice, *« il s'opposa violemment à toutes les idées de mai 1968 »*, et reprochait aux syndicats de prôner *« la valorisation des médiocres »*. En revanche, reconnaissent ceux qui l'ont connu à l'époque, il a su *« gérer en despote éclairé, avec un beau succès »*, la faculté des sciences de Nice, dont il fut le premier doyen en 1965. Son fameux autoritarisme était plutôt une inflexible volonté de qualité. Celle d'un homme *« animé d'un idéal exigeant, et incapable de la moindre compromission »*, dit un de ses proches. Il n'a jamais agi par goût du pouvoir, a toujours évité de se croire indispensable. Les Bourbaki s'étaient imposé la retraite à cinquante ans car, *« après cet âge, l'imagination s'émousse, »* estimait Jean Dieudonné. Cela ne l'empêcha pas de fréquenter les réunions du groupe jusqu'à soixante-cinq ans, « simple invité », mais toujours très actif.

JEAN-PAUL DUFOUR

(1) Henri Cartan, Claude Chevalley, Jean Coulomb, Jean Delsarte, Charles Ehresmann, Solem Mandelbrojt, René de Possel et André Weil.

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*

Comité de direction :
Jacques Lesourne, gérant
directeur de la publication
Bruno Frappat
directeur de la rédaction
Jacques Guiu
directeur de la gestion
Manuel Lucbert
secrétaire général

Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani
Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Yves Agnès
Jacques Amalric
Thomas Ferenczi
Philippe Herreman
Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99
ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 5923

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II							■		
III								■	
IV			■			■			
V									■
VI	■	■						■	
VII					■				
VIII							■		
IX				■					
X								■	
XI					■		■		

HORIZONTALEMENT

I. Peuvent se spécialiser dans les descentes. – II. Grimpent facilement aux arbres. Fleuve. – III. Ne pas manquer de cran. – IV. Note. Pronom. Particule. – V. Digne d'un Jules. – VI. Dans les affaires étrangères. – VII. Une jolie main. Coule en Italie. – VIII. Peuvent faire des hommes bien trempés. Point de départ. – IX. Sur une côte bretonne. Une grande nappe. – X. Bout de bras. – XI. Une prune. Il en faut quatre pour faire un cent.

VERTICALEMENT

1. Qui semble sortir d'un trou. Peut avoir des vices. – 2. Passer à l'huile. Libre, c'est une façon de faire le ménage. – 3. Homme de cheval. Se lançait dans les grandes réalisations. – 4. Dont on ne verra pas la fin. Divinité. – 5. A un bon pied. Ne portait pas toujours la culotte. – 6. Baie du Japon. Les Anglais y courent. – 7. Peuvent procurer un amusement. Pronom. – 8. Bruit. Tiers de ration. Supprima. – 9. Qui n'a donc rien. Des jambonneaux qu'on ne trouve pas chez le charcutier.

Solution du problème n° 5922

Horizontalement

I. Précision. II. Laconique. – III. Unité. – IV. Mimes. Is. – V. Piton. – VI. Irrésolu. – VII. Go. Irisé. – VIII. Angles. Il – IX. Osé. Pli. – X. Enna. Râ. – XI. Tiens. Sou.

Verticalement

1. Plume. Galet. – 2. Rani. Ion. Ni. – 3. Ecimer. Gone. – 4. Côte. Rilsan. – 5. Inespérée. – 6. Si. Isis. – 7. Iquitos. Pas. – 8. Ou. Soleil. – 9. Nez. Nu. Lieu.

GUY BROUTY

CARNET DU Monde

Naissances

Isabelle et Bruno MARTIN

ont la joie d'annoncer la naissance de leur fils

Paul-Adrien,

à Paris, le 26 novembre 1992.

4, rue Milton,
75009 Paris.

Décès

– Mme René Brouillet,
son épouse,
Ses enfants, ses petits-enfants, son arrière-petite-fille,
Sa famille, ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. René BROUILLET,
ambassadeur de France,
membre de l'Institut,
grand-croix de la Légion d'honneur,

rappelé à Dieu, dans sa quatre-vingt-quatrième année, à Paris, le 28 novembre 1992.

La cérémonie religieuse, suivie de l'inhumation dans le caveau de famille, aura lieu, à Cleppé (Loire), dans l'intimité.

Une messe à sa mémoire sera célébrée ultérieurement.

77, rue Claude-Bernard,
75005 Paris.

– Le président,
Et les membres du Conseil constitutionnel ont la tristesse de faire part du décès de

M. René BROUILLET,
ambassadeur de France,
ancien membre
du Conseil constitutionnel,
membre de l'Institut,
grand-croix de la Légion d'honneur,
grand-croix de l'ordre national
du Mérite,
grand-croix de l'ordre de Pie-IX,
grand-croix de l'ordre du Mérite
de la République d'Autriche,

survenu à Paris le samedi 28 novembre 1992.

– Le secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, 23, quai de Conti, Paris-6e, a la tristesse de faire part du rappel à Dieu de son ami

René BROUILLET,
ambassadeur de France,
membre de l'Institut.

Les obsèques seront célébrées à Cleppé (Loire), le 2 décembre 1992, dans l'intimité.

(Le Monde *du 1er décembre.*)

– Jacqueline Lévy-Willard,
Denis et Françoise Lévy,
Frank et Delphine,
Annette Lévy-Willard et Ludi Boeken,
Julia et Tom,
Etienne et Ariette Lévy-Willard,
Yael et Dany,
Denise et Marcel Greilsammer
Et leurs enfants,
ont l'immense douleur d'annoncer la mort de

Jacques LÉVY-WILLARD,
ingénieur civil des Mines,
croix de guerre 1940-1945.

L'inhumation aura lieu mercredi 2 décembre 1992, à 10 h 45, au cimetière du Montparnasse, entrée principale.

Ni fleurs ni couronnes.

14, rue Mignet,
75016 Paris.

– M. et Mme Jean-Pierre Desclozeaux,
M. et Mme François Desclozeaux,
Elodie, Magali, Marion et Armelle,
ses petites-filles,
Mme Max Girondou,
Toute sa famille,
Et ses amis,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Guy DESCLOZEAUX,
née Simone Dinoire,

survenu au Mas de la Forêt, le 29 novembre 1992, dans sa quatre-vingt-troisième année, munie des sacrements de l'Eglise.

La cérémonie religieuse a eu lieu à Sernhac (Gard).

Toutes les personnes qui leur ont témoigné leur sympathie sont ici sincèrement remerciées.

Mas de la Forêt,
30210 Sernhac.
20, villa d'Alésia,
75014 Paris.

– Mme Henry Naegely,
Mme Régine Naegely,
Marc, Isabelle, Laure, Alix, Franck,
ses frères et sœurs,
Leurs épouses, époux et compagnons,
Et leurs enfants,
Les familles Rayssac et Nizet,
Louis Bataille,
son ami fidèle,
Pierre Billon,
Tous ses nombreux amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Alexandra GIRAUD,

plus connue sous le nom de
Kim Harlow,

survenu à Paris, le 29 novembre 1992.

La levée de corps aura lieu au dépositoire de la Salpêtrière, le 2 décembre, à 9 h 30.

– Mme Ernst Goldschmidt,
son épouse,
Ses enfants, ses petits-enfants,
Ses arrière-petits-enfants,
Ses frères, ses belles-sœurs,
Ses neveux et ses nièces,

ont la tristesse de faire part du décès de

M. Ernst GOLDSCHMIDT,

docteur en histoire de l'art,
éditeur,
membre fondateur de l'Association internationale des critiques d'art,

survenu à Bruxelles, le 27 novembre 1992, dans sa quatre-vingt-sixième année.

Le service religieux sera célébré en l'église paroissiale Notre-Dame-de-l'Annonciation, place Brugmann, à Ixelles (Bruxelles), le vendredi 4 décembre, à 10 h 30. Il sera suivi de l'incinération au crématorium de Bruxelles, avenue du Silence, à Uccle, à 12 heures.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

Place G.-Brugmann, 33 (boîte 10),
B 1060 Bruxelles.
Avenue de Saturne, 44,
B 1180 Bruxelles.
Boulevard d'Italie, 42,
Monaco, 98000 Monte-Carlo.
Rue Alphonse-Renard, 60,
B 1060 Bruxelles.

– Le conseil d'administration
Et tout le personnel de la société Eurostaf
ont la tristesse de faire part du décès de

Roger HANNOSET,
directeur associé,

survenu le 29 novembre 1992.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 4 décembre, à 15 h 45, en l'église Saint-Sulpice, place de l'Eglise, à Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis).

– Cécile Monin,
Gisèle et Jean Prost,
Maria et Yvon Conseiller,
Et toute sa famille,
ont la tristesse de faire part du décès de

Luisa RABEYRIN,

le 26 novembre 1992, à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

L'inhumation aura lieu au cimetière des Batignolles, 8, rue Saint-Just, Paris-17e, le vendredi 4 décembre, à 11 h 30, dans l'intimité familiale.

9, rue d'Armaillé,
75017 Paris.
87, chemin de Montval-à-la-Montagne,
78160 Marly-le-Roi.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* des lundi 30 novembre et mardi 1er décembre 1992 :

DES ARRÊTÉS

– Du 18 novembre 1992 modifiant l'arrêté du 5 mai 1986 fixant la liste des grands lacs intérieurs de montagne pour lesquels peut être établie une réglementation spéciale de la pêche et la composition des commissions consultatives;

– Du 2 novembre 1992 modifiant le tarif interministériel des prestations sanitaires.

– La Roche-de-Glun.
Bourg-en-Bresse. Lyon.

Me Alain Madonna et son épouse,
Me Roland Madonna et Mme,
Les familles Vavin et Madonna,
La famille Granit-Prost,
Parents, proches et alliés,
ont la tristesse de faire part du décès accidentel de

Thierry MADONNA,

survenu le 16 novembre 1992, à l'âge de vingt-sept ans.

La cérémonie religieuse et l'inhumation ont eu lieu dans l'intimité familiale, à la chapelle et au cimetière privé de Treffort (Ain).

Cet avis tient lieu de faire-part.

Quartier des Marettes,
26600 La Roche-de-Glun.
4, avenue du Maréchal-Foch,
69006 Lyon.

– Le secrétaire perpétuel,
Le bureau,
Et les membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres,
ont le regret de faire part du décès, survenu dans sa quatre-vingt-onzième année, le samedi 28 novembre 1992, de

M. Pierre MAROT,
membre de l'Académie des inscriptions
et belles-lettres,
directeur honoraire
de l'Ecole des chartes,
ancien conservateur
du Musée historique lorrain
et de la Maison de Jeanne d'Arc,
conservateur honoraire
du Musée de Chaalis,
commandeur de la Légion d'honneur,
commandeur des Palmes académiques,
officier de l'ordre
des Arts et des Lettres.

Les obsèques auront lieu en l'église Saint-Sulpice, le mercredi 2 décembre, à 15 h 45.

[Né le 15 décembre 1900 à Neufchâteau (Vosges), Pierre Marot, archiviste-paléographe, est un ancien élève de l'Ecole des chartes, qu'il dirigea de 1954 à 1970. Conservateur du Musée historique lorrain de Nancy (1934-1980) et du Musée Jacquemart-André de Chaalis (1974-1990), il était membre de l'Institut depuis 1958. Il est l'auteur de nombreux ouvrages sur l'histoire médiévale et sur celle de sa province, la Lorraine.]

– Jean-Louis Pargade,
Le docteur et
Mme Dominique Pargade,
Mlle Masha Laurelei Pargade,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Roland PARGADE,
née Fernande Gouget.

L'inhumation aura lieu le mercredi 2 décembre 1992, à 16 heures, au cimetière de Portets (Gironde), dans l'intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.

33640 Portets.

– On nous prie d'annoncer le décès de

Mme Eugène RAGUIN,
née Yette Bertrand,

survenu le 30 novembre 1992, dans sa quatre-vingt-douzième année.

De la part de
M. Eugène Raguin, ingénieur général des mines,
son époux,
M. et Mme Claude Le Clerc,
M. et Mme Jean Raguin,
Le docteur et Mme Pierre Cojan,
Le docteur et Mme Michel Raguin,
M. et Mme Bernard Raguin,
Mme Anne Raguin,
Mme Pierre Raguin,
Mme Catherine Raguin,
ses enfants,
ses petits-enfants et arrière-petits-enfants.

Les obsèques religieuses seront célébrées en l'église Saint-Dominique, 16, rue de la Tombe-Issoire, Paris-14e, le vendredi 4 décembre à 8 h 30.

Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

19, rue Emile-Dubois,
75014 Paris.

– Ses amis,
Les professeurs,
Les élèves et anciens élèves,
Le personnel,
Et le conseil d'administration du lycée Delacroix de Maisons-Alfort,
ont la tristesse de faire part du décès, le 26 novembre 1992, de

Suzanne SALVAN,
professeur de lettres classiques.

La levée du corps aura lieu le mercredi 2 décembre, à 8 h 30, au funérarium d'Arpajon (Essonne), et les obsèques religieuses à Gourdon (Lot), le même jour, à 16 heures.

Elisabeth VASSEUR

s'est endormie dans la paix du Seigneur, le 27 novembre 1992, dans sa quatre-vingt-huitième année.

La célébration religieuse a eu lieu, le 1er décembre, dans l'intimité familiale grâce à l'accueil de la Maison Marie-Thérèse.

De la part de
Robert-Raymond Vasseur,
son époux,
Geneviève et André Gentil,
Marie-Madeleine et Pierre Le Bas,
Jacques et Chantal Vasseur,
Philippe et Chantal Vasseur,
Jean-François et Sabine Vasseur,
Emmanuel et Françoise Vasseur,
ses enfants,
Ses vingt et un petits-enfants,
Ses quatorze arrière-petits-enfants,
Sa sœur Marie-Thérèse Ouachée,
Ses belles-sœurs et beau-frère,
Yvonne Plivard, Jacqueline et Marcel Vasseur.

Tous vous invitent à partager leur peine et leur espérance.
Une messe réunira ultérieurement tous ceux qui l'ont aimée.

Robert-Raymond Vasseur,
Maison Marie-Thérèse,
92, avenue Denfert-Rochereau,
75014 Paris.

– Hugues Puel,
dominicain,
M. et Mme Guy Rouxel,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Claude Rouxel,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Bertrand Puel
et leurs enfants,
M. et Mme Patrice Puel
et leurs enfants,
Les familles du Verdier et Puel,
ont la douleur de faire part du décès, dans sa quatre-vingt-huitième année, de

Mme Christian PUEL,
née Marie-Cécile du Verdier,

leur mère, grand-mère, arrière-grand-mère et parente.

La cérémonie religieuse aura lieu à la maison de retraite du Petit Bon Pasteur, 19, rue Gambetta, à Caudéran, le mercredi 2 décembre 1992, à 14 h 30. Elle sera suivie de l'inhumation au cimetière de Bordeaux-Nord.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Nous vous remercions de vos prières et préférons qu'il n'y ait ni fleurs ni couronnes.

Anniversaires

– En ce vingt-troisième anniversaire de la mort de

Jean-Sébastien CARBONEL,

une fervente pensée est demandée par sa famille à tous ceux qui l'ont aimé.

– Malgré un combat de six longues années, le 2 décembre 1991, le cancer arrivait à vaincre la passion de vivre de

Christine CHAINE.

Elle avait à peine quarante-quatre ans.

Elle reste debout dans tous nos souvenirs de rires et de beauté.

Nous l'avons tous tant aimée.

– Manille.

Il y a deux ans, le 2 décembre 1990,

Simone MELCHIOR,
épouse de J.-Y. Cousteau,

quittait brusquement les siens.

Maurice Melchior invite tous ceux qui l'ont connue et aimée à joindre leurs pensées aux siennes.

Avis de messe

– Une messe à la mémoire de

Micheline BRESSAND,
née Clere,

épouse de

Jean-Marie BRESSAND,
fondateur du Monde bilingue
et de la Fédération mondiale
des villes jumelées,

sera célébrée en l'église du Sacré-Cœur de Besançon, 14, avenue Carnot, le samedi 5 décembre 1992, à 11 heures.

9 a, rue Beauregard,
25000 Besançon.
Fax 81-50-68-74.

Soutenances de thèses

– Soutenance de thèse à Sup'Aero (spécialité Automatique). Sebastiao Gomes, le 9 décembre 1992, à 15 heures, salle d'accueil de Sup'Aero, 10, avenue Edouard-Belin, 31055 Toulouse Cedex (Haute-Garonne) : « Précision de la transmission du couple par un moto-réducteur électrique : modélisation et commande d'un bras rigide ou flexible avec compensation du frottement ».

MUSIQUES

Les plaisirs d'une Armide enchantée

Beaucoup de bravos, quelques huées pour l'opéra de Lully réinventé

ARMIDE
au Théâtre des Champs-Elysées

Un beau charivari a salué l'apothéose d'*Armide*, lundi 30 septembre aux Champs-Elysées. A peine l'héroïne avait-elle quitté terre, et laissé à ses pieds son château enflammé, que les huées se mêlèrent aux bravos, au soir de cette première de l'opéra de Lully et de son librettiste Quinault. Sylvie Brunet, cette grande chanteuse française, cette soprano de tragédie que Paris ignorait, fut saluée avec emportement ; les aigus lumineux, les phrasés ensorcelés d'Howard Crook (Renaud) avec respect ; Gilles Ragon, parfait «amant fortuné» du dernier acte, reçut quelques sifflets, pourquoi ?, on ne le saura jamais. Philippe Herreweghe, incontestable maître d'œuvre d'une qualité musicale rarement égalée, fut traité en héros de la soirée. Patrice Caurier et Moshe Leiser, qui ont tous deux signé la mise en scène, partagèrent les remous d'hostilité avec la chorégraphe Stéphanie Aubin, on en aurait juré.

Les Parisiens, qui supportent des fosses massacrantes, ne pardonneront jamais aux gens du plateau qu'il fassent un pas de côté. Même si ce pas – et c'est le cas – permet d'échapper aux poncifs de l'opéra baroque tels que les ont établis en leur temps un Pizzi ou un Martinoty. Même si tous les artisans de cette production cohérente, et presque accomplie, voulaient clairement signifier que la perfection d'*Atys* reste un mystère, une merveille que l'on garde en soi, mais qu'il faut avoir l'humilité d'oublier. Pour voir si, tout de même, Lully ne peut pas vivre sans le théâtre de Jean-Marie Villégier. C'est qu'*Armide*, contrairement à *Atys*, n'est pas une machine compliquée. Les rites païens ne se mêlent pas à la mythologie. Toutes les nuances de la déraison amoureuse, toutes les délices voluptueuses du sacrifice n'y sont pas déclinées dans une rhétorique sophistiquée. L'*Armide* de Lully, comme *Didon et Enée*, comme *Phèdre*, montre simplement que la passion est une malédiction. C'est dit avec méthode, au travers d'une seule métaphore, énoncée sous toutes ses facettes, puisque vraie éternellement. La victoire en amour est une défaite ; il n'y a pas de gloire à soumettre ; on est vaincu d'avoir combattu ; l'esclave sera le vainqueur, fatalement.

Un amour différent

Du triomphe guerrier au triomphe amoureux avance donc vers sa perte la magicienne Armide. Elle a dû user de ses artifices pour vaincre l'indifférent Renaud. C'est elle qui a préparé le philtre. Elle est à la fois Isolde et Brengaine. L'illusion de la passion partagée lui est interdite lors même que Renaud est à ses pieds. Magicienne, elle constate : *«Son amour est différent du mien»*, et n'y peut rien. A ce tournant du troisième acte, vieille rengaine, il n'y a plus sur scène qu'une femme. Qui voudrait être aimée comme elle aime.

Cette universalité du thème autorisait Caurier et Leiser à repartir du texte et de la musique, pour ramener à eux, à nous, à tous les publics, à toutes les générations, Versailles, Lully et Armide. Les déesses du prologue, qui sont aussi les suivantes de l'enchanteresse (parfaites Véronique Gens et Noémie Rime), sont des sosies d'Ava Gardner et de Katharine Hepburn. Renaud marche vers la forêt enchantée du second acte sous le turban immaculé de Rudolph Valentino dans *le Fils du Cheikh*. Les fleurs piquées sur la robe blanche d'Armide en gloire, sur les robes rouges et roses de sa suite, ramènent un parfum d'Espagne, de Botticelli, on s'y perd. L'intermède de l'acte IV, qui montre deux vaillants chevaliers induits en tentation par des petites femmes délurées, est une sorte de BD, de poudre de perlimpinpin, un gag des Nuls en pleine tragédie. On rit. Des danseurs en veste rayée et jupe plissée jouent au Yo-Yo, au badminton, nagent le crawl, sablent le champagne : un tableau de Dufy animé. Mais aussi, inoubliable, Renaud endormi par le frémissement des violons, caressé par des mains de femmes, volant à un mètre du sol. Et Sylvie Brunet hurlant sa haine à son amant pitoyable.

Le contraste entre le genre guerrier et le genre gracieux, entre héroïsme et sensualité, entre raffinements «à l'ancienne» et une violence tellement contemporaine, c'est ce qui tient ces cinq actes en équilibre. C'est aussi ce qui sous-tend l'écriture musicale où se succèdent sans transition affrontements psychologiques et licencieuses gracieusetés, déclamation véhémente et fériques ballets. Et c'est ce même contraste, cette même dualité, que l'on retrouve à l'intérieur même du récitatif d'Armide découvrant Renaud endormi (alternance absolument symétrique de mots de haine et de mots d'abandon) ou habité alternativement, dans la scène finale, par la folie et les regrets. L'infinité des plaisirs, évoquée par une interminable passacaille, compte aussi parmi les plus belles métaphores musicales de tous les temps. Qui peut prétendre que Lully n'était pas inspiré dans *Armide* ?

Ce qui surprend et ce qui charme, ce qui a peut-être choqué le public des Champs-Elysées, c'est que le drame s'incarne dans des corps jeunes, des corps de notre temps, dévêtus, enlacés, impudiques, et que ces danseurs «modernes» se mélangent aux choristes du Collegium Vocale pour que tous bougent ensemble, sans hiérarchie des genres, sans corporatisme. La chorégraphie de Stéphanie Aubin, libre de ses images sensuelles, mais jamais agressive, trouve son élan dans les phrasés de la musique, fait onduler les corps comme les ornements de Lully «glissent» sur la ligne vocale. A la fois répétitive et subtilement variée, comme l'est cette musique, elle est indissociable de ce spectacle. Comme l'était, dit-on, le ballet de cour dans la tragédie lyrique. Dans la fosse, la Chapelle royale.

ANNE REY

► Prochaines représentations : les 2, 4, 8 et 9 décembre à 19 h 30, le 6 à 17 heures. Tél. : 49-52-50-00.

Le salaire du chef

«Informations stupéfiantes», éventualité d' *«un nouveau scandale financier et artistique»* : c'est en ces termes que M. Jacques Toubon (RPR) évoque les révélations intervenues en fin de semaine sur le nouveau contrat du directeur musical de l'Opéra Bastille et qu'il somme, dans une question écrite, le ministre de la culture et de l'éducation nationale de s'en expliquer.

Le député RPR de Paris, dont on connaît l'intérêt pour le théâtre lyrique et la vie culturelle, fait allusion à un article paru dans *le Point* daté 28 novembre-4 décembre. Dans une rubrique cosignée par Maryvonne de Saint Pulgent (auteur d'un ouvrage polémique : *le Syndrome de l'Opéra*), on peut lire que le nouveau contrat du chef coréen Myung Whun Chung, en passe d'être signé, s'appliquerait rétroactivement au 1er septembre 1992 jusqu'au 31 août 2000 (le contrat actuel, établi en 1989, courait jusqu'au 31 août 1994). Le directeur musical de Bastille obtiendrait ainsi *«dès cette saison une rémunération garantie de 3,3 millions de francs, qui culminera à plus de 8 millions à la fin du contrat, et dépassera dès 1996 celle de Barenboïm, jugée insupportable en 1989»*. M. Chung aurait le droit d'être associé à toutes les décisions de fonctionnement de l'établissement et de partir avec un an d'indemnités si tel ou tel choix ne lui convenait pas. Il pourrait également invoquer la clause de conscience, assortie cette fois de deux ans d'indemnités. Enfin, l'Opéra ne pourrait se séparer de lui que contre trois années d'indemnités, dès la signature du nouveau document.

«La durée, le montant, les conditions de dénonciation donnent à ce contrat en voie de signature un caractère extravagant et indigne de la gestion d'une institution de l'Etat», écrit M. Toubon dans sa question écrite. L'ancien secrétaire général du RPR *«estime indispensable que la procédure d'approbation soit interrompue immédiatement»*. Il ajoute que *«les conditions* [du contrat] *constitueraient un obstacle majeur pour toute action, qui s'avérera indispensable, de réorganisation et de relance de l'Opéra de Paris»*. Le salaire du directeur musical de l'Opéra est un sujet particulièrement sensible : Daniel Barenboïm avait dû quitter la place en 1989 après que le président Pierre Bergé eut rendu publiques les sommes (salaires et cachets) auxquelles le chef israélien prétendait. Soit tout près de 7 millions de francs pour 1990.

Rappelons que cette «révélation» avait en fait servi de levier auprès de l'opinion pour justifier l'éviction du directeur musical. Le débat de fond (qui n'a toujours pas trouvé sa solution) concernait la mission du nouvel Opéra «populaire», ses normes de rendement, en rapport avec ses exigences de qualité.

Résidant en France

Il se peut que l'opposition, en la personne de M. Toubon, tente de faire agir le même levier au détriment de M. Chung, nouvel homme fort et maillon apparemment solide d'une institution toujours très contestée. M. Jean-Paul Cluzel, directeur général de l'Opéra de Paris, tout en faisant valoir que la clause de confidentialité est traditionnelle dans l'établissement, nous a en tout cas assuré que les sommes allouées au directeur musical *«n'atteindraient pas en l'an 2000 celles que prévoyait le contrat de Daniel Barenboïm»*, que la différence *«ne tenait pas à un pourcentage minime»* et que Myung Whun Chung, *«résidant en France neuf mois dans l'année, est soumis à la fiscalité française, contrairement à Daniel Barenboïm»*.

Les mystères de ce contrat (qui n'a pas encore reçu l'aval du contrôleur financier) pourraient être levés par une réponse chiffrée de M. Lang. Mais il se peut qu'à quatre mois des élections législatives l'impressionnant plan de carrière et la brutale augmentation de salaire d'un directeur musical d'à peine quarante ans paraissent quelque peu inavouables, ses nouveaux émoluments fussent-ils conformes aux normes en vigueur dans les grandes scènes internationales. Au fait, la Bastille fait-elle partie des grandes scènes internationales ?

A. R.

CINÉMA

Woody et les atomes

Suite de la première page

Il ne reste plus qu'à expédier le juvénile projectile sur cette matière convenablement chauffée pour obtenir l'explosion des particules de certitudes, de confort, de convenances et de self-control.

Woody Allen lui-même invite à cette métaphore scientifique en faisant énoncer par un des personnages une version personnelle de la seconde loi de thermodynamique : *«Tout devient merdique.»* Ce constat d'entropie est, en fait, un corollaire de la première loi de dynamique alléniennne : tout le monde *sait*. Tout le monde sait que son couple ne va pas si bien, que les professeurs cinquantenaires ne sont pas insensibles au charme de leurs étudiantes, que le livre qu'on vient d'écrire n'est pas d'un nouveau Dostoïevski, que son voisin de bureau ne vient pas par inadvertance chercher un livre ou un papier tous les quarts d'heure... Reste, quand la réaction s'est produite – avec ce dégagement de lumière qui permet de faire un film, – à se débrouiller avec ce savoir dont on s'arrangeait mieux tant qu'on (se) le cachait.

Albert Einstein fait les honneurs du cyclotron de Woody : le film s'ouvre sur la célèbre citation du «père de la relativité», *«Dieu ne joue pas aux dés»*, pour faire rétorquer aussitôt par un protagoniste : *«Il joue à cache-cache.»* Cache-cache est peut-être un jeu divin, c'est en tout cas un jeu de cinéaste, et de moraliste. Découvrir ce qui est dissimulé – tâche dévolue à la mise en scène, – s'arranger au quotidien avec ce qui a été révélé – question éthique : tout Allen est là. Entre Dieu et science, il perfectionne encore le dispositif, en intercalant dans son récit tissé de manœuvres, trahisons, séductions, scènes de ménage et réconciliations, des interrogatoires où chaque personnage répond de ses actes, face à la caméra.

Sont-ce des morts devant le Juge suprême, des malades devant un psy, ou encore des suspects devant un enquêteur de police – les films de Woody Allen, celui-là plus que les autres, sont aussi des romans à énigme (1), mais dont le mystère est dans les gestes quotidiens et non pas dans un crime ? Ils sont tout cela ensemble, puisqu'ils sont des personnages, face aux spectateurs. Ce «protocole opératoire» permet à *Maris et femmes* de réussir ce qu'il faut bien appeler une révolution (au sens géométrique autant qu'historique) dans l'œuvre d'Allen.

Une révolution ? Pourtant le film se prête, une fois de plus, au petit jeu du repérage des auto-citations. Chaque ingrédient ou presque se retrouverait dans la filmographie d'Allen, du virtuose plan-séquence d'ouverture (comme dans *Alice*), mais cette fois aussi chahuté et déstabilisant qu'il était chorégraphié en 1990, à l'épilogue où Woody-le-mistigri se retrouve seul et médite de se consoler dans l'activité littéraire, comme il y a quinze ans dans *Annie Hall*. On pourrait ici convoquer tous les films, c'est un des plaisirs conviviaux du cinéma d'Allen que ce terrain de connaissance revisité à chaque fois, où un accord est un repère (*That Old Feeling*, justement, mais Stan Getz et Gerry Mulligan ont remplacé Guy Lombardo de *Radio Days*), où un prénom d'adolescente éveille le souvenir d'un poème (de Rilke, dans *Hannah et ses sœurs*).

L'œuvre de Woody Allen est un labyrinthe dont tous les chemins communiquent, parmi lesquels il invente chaque fois un nouveau parcours ? Certes. Mais il se produit quelque chose de nouveau avec *Maris et femmes*, qui ferait presque dire que tous les précédents films étaient des esquisses. Sans doute, si réussis et riches qu'ils aient été, *Intérieurs*, *Stardust Memories*, *Zelig*, *Broadway Danny Rose*, *September* ou *Ombres et brouillard* creusaient un sillon particulier, jouaient dans une seule tonalité. Mais des esquisses, *Manhattan*, *Hannah*, *Une autre femme*, *Crimes et délits* ? Evidemment non.

Les tribulations du citoyen Konigsberg

Pourtant, tous ces films étaient comme tournés vers l'intérieur, situés dans un pays qui s'appellerait «le petit monde de Woody Allen». Le cinéaste y a patiemment affûté ses armes, comiques et intellectuelles, morales et sentimentales, contre ses créatures, et lui-même au premier chef. Aujourd'hui, maître escrimeur, il les tourne vers l'extérieur, vers le monde, vers la salle. C'est-à-dire vers nous. On rit énormément aux projections de *Maris et femmes*. Mais soudain le rire jaunit et s'étrangle : cette fois, les figures de celluloïd sont descendues de l'écran pour de vrai, et ce ne sont plus des fantômes.

Il faudrait ici parler, bien sûr, des tribulations personnelles, conjugales et familiales, du citoyen Allen Konigsberg, dit Woody Allen, qui ont défrayé la chronique. Et bien sûr, malgré les similitudes avec le scénario voracement relevées, on ne le fera pas, elles ne nous regardent pas. Sauf sur un aspect, qui est, lui, bien visible non dans les gazettes mais à l'écran. Mia. On ne saura jamais comment on l'aurait regardée si on n'avait rien su. Mais quand on a vu *Alice*, ce chant d'amour au visage et au corps d'une actrice, qui inscrivait le couple Allen-Farrow dans la grande lignée des Sternberg-Dietrich, Rossellini-Ingrid Bergman, Godard-Karina, comment ne pas être frappé par la manière dont le cinéaste filma l'an dernier celle qui n'était pas encore devenue publiquement son ennemie ?



BRIAN HAMILL

Juliette Lewis : l'élément perturbateur

Lui qui savait révéler la finesse et la sensualité dans le visage trop sage, suggérer l'elfe sous les chandails grossiers et les lourds manteaux, la montre cette fois blafarde, face vide et plate, corps à la fois minéral et mou. Un monstre.

Pareille cruauté n'est pas nouvelle de la part de Woody Allen qui, malgré ses airs lunaires, ne fut jamais un «gentil» ; elle n'a jamais été aussi évidente. Elle ne se limite pas au cas de l'actrice Mia Farrow, ni à ses personnages, elle cingle, pour la première fois, les spectateurs aussi. Dès lors, Allen aurait pu, pour la première fois, se passer de sa rituelle allusion-hommage aux *Fraises sauvages*. Avec *Maris et femmes*, il est désormais l'égal de son maître Bergman.

JEAN-MICHEL FRODON

(1) Le prochain film de Woody Allen, dont il vient d'achever le tournage, s'intitule d'ailleurs *Manhattan Murder Mistery*.

THÉATRE

Avec les enfants de Shakespeare

Le Footsbarn ou les vertus de l'art pauvre

LE SONGE D'UNE NUIT D'ÉTÉ
sous chapiteau à la Villette

La caravane du Footsbarn Travelling Theater est arrêtée, pour quelques jours encore, à la lisière du parc de La Villette. De part et d'autre d'un chapiteau de petite taille – 500 places, – les véhicules de la troupe forment un joyeux capharnaüm d'où émerge le «school bus», école itinérante des enfants de la troupe anglaise, installée en France, à Hérisson, près de Montluçon, depuis 1989. Cette école est animée par deux instituteurs dont l'essentiel de la rétribution provient de la location de coussins (5 francs) à l'entrée des spectacles. Le Footsbarn est certainement la dernière compagnie indépendante à vivre de manière communautaire, comme tant d'autres surgies comme elle dans le paysage culturel européen au début des années 70 et qui, depuis, sont «rentrées dans le rang» de l'institution.

Ce choix de vie, cette philosophie «baba» reléguée au rayon des archaïsmes sous la pression post-moderne des années 80 se traduisent immédiatement, concrètement dans les spectacles du Footsbarn. Entreprise familiale, presque marginale désormais, elle requiert de chacun qu'il mette la main à la pâte : tous sont ensemble acteurs, musiciens, décorateurs, costumiers et concepteurs des masques qui sont la marque de fabrique de ces baladins au cœur pur, apôtres d'un théâtre de tréteaux festif et partageux.

Familiers de Shakespeare, ils présentent aujourd'hui *le Songe d'une nuit d'été*, en un anglais tellement joyeusement mis en scène qu'il est compris des nombreux enfants qui assistent aux représentations après avoir, pour plusieurs d'entre eux, travaillé en ateliers avec la troupe. La féerie est donc de la partie, du côté du texte, habilement revisité et raccourci, du côté des acteurs, qui connaissent parfaitement les secrets et les rythmes de la comédie, passés maîtres dans l'art facétieux de la pantomime, comme du côté du public qui est rarement placé si près d'une œuvre et de ceux qui la servent. Il y a là quelque chose d'un théâtre populaire que beaucoup poursuivent, avec d'autres prétentions et des moyens autrement considérables, sans jamais le rattraper.

OLIVIER SCHMITT

► Du mercredi au samedi à 20 h 30. Dimanche à 17 heures. Tél. : 42-45-03-61. De 50 F à 100 F. Jusqu'au 6 décembre.

CULTURE

DANSE

La mort de Jorge Donn

L'incarnation de l'homme moderne selon Béjart

Le danseur Jorge Donn, ancienne vedette des Ballets du vingtième siècle de Maurice Béjart, est mort lundi 30 novembre à Lausanne. Il était âgé de quarante-cinq ans.

En 1963, à Buenos-Aires, un jeune danseur de seize ans s'embarque sur un bateau, où il devra travailler pour payer son voyage (aller simple, bien sûr). Destination : l'Europe, plus précisément Bruxelles, où il file droit vers le studio de Maurice Béjart. Quelques mois auparavant, au Théâtre Colon (de Buenos-Aires), il a été ébloui par le Ballet du vingtième siècle en tournée – il n'avait vu jusqu'ici que *Giselle* et *le Lac des cygnes* ; il a suivi quelques cours et sollicité un engagement, mais il n'y avait aucune place libre dans la compagnie. A Bruxelles, Maurice Béjart est ému par tant d'acharnement, mais il n'y a toujours pas de place... jusqu'au jour – trois mois plus tard – où la providentielle blessure d'un danseur lui permet d'être engagé comme « remplaçant » pour une tournée au Liban. Jorge Donn ne quittera plus Béjart (à l'exception de très brèves apparitions comme invité dans d'autres compagnies).

Bien qu'il ait commencé à étudier la danse dès l'âge de cinq ans, en Argentine (Donn est né à Buenos-Aires le 28 février 1947), et qu'il ait plus tard progressé sous la férule de Rosella Hightower et de Tatiana Grantseva, il ne sera jamais un virtuose académique, ce dont Béjart se soucie peu (en ce domaine, il peut disposer de Paolo Bortoluzzi). Jorge Donn assimile rapidement le style béjartien, melting-pot de cent styles divers et d'invention personnelle, et se voit bientôt confier les plus beaux rôles de soliste (le mot étoile n'a pas cours chez Béjart). Comédien autant que danseur, il marquera particulièrement *Roméo et Juliette*, *Bhakti*, *Nijinski clown de Dieu*, *Stimmung*, *Marteau sans maître*, *Ce que l'amour me dit*, *Notre Faust* ou *les Illuminations*... La beauté de son corps le plus souvent dénudé, la blonde crinière léonine qui l'auréole, sa forte présence captivent les regards, mais le rayonnement exceptionnel qui émane de lui vient de plus loin : d'un engagement total qui lui fait empreindre de spiritualité le moindre mouvement. Il est entré en danse comme on entre en religion. Ainsi sera-t-il l'incarnation idéale de l'homme moderne selon Béjart, tourmenté, contradictoire, mais en quête de lumière à travers voyages initiatiques et grands rituels mystiques.

Fou d'opéra et de cinéma, doué d'un humour redoutable, peu enclin aux bavardages et aux mondanités, masquant son angoisse sous un calme souriant, Jorge Donn a conservé jusqu'au bout une honnêteté et une pureté qui ne sont pas des plus répandues dans le monde du spectacle. Aux yeux des milliers de jeunes qui l'attendaient à la sortie des palais des sports, des arènes et des théâtres, il restera sans doute davantage que l'emblème du Ballet du vingtième siècle (puis de son avatar, le Béjart-Ballet-Lausanne) : loin des princes charmants attardés du répertoire classique, l'emblème du danseur de notre temps.

SYLVIE DE NUSSAC

ARTS

Ouverture du nouveau musée d'Epinal

EPINAL

de notre correspondante

Après dix années de gestation, le Musée départemental d'art ancien et d'art contemporain d'Epinal ouvre ses portes au public. Le nouveau musée a absorbé le bâtiment ancien et s'inscrit dans une structure moderne. De l'extérieur, il apparaît comme un gigantesque volume de béton traversé par une nef de verre. Il a été inauguré, vendredi 27 novembre, par M. Jacques Sallois, directeur des musées de France, en présence de M. Christian Poncelet, président du conseil général des Vosges, et de M. Philippe Séguin, député des Vosges et maire d'Epinal. L'ensemble a coûté 64 millions de francs : 23 millions ont été versés par l'Etat, 7,8 millions par la région Lorraine, 31,8 millions par le conseil général des Vosges et 1,4 million par la ville d'Epinal.

Le Musée départemental d'art ancien et d'art contemporain abrite des collections très diverses. D'abord, un fonds considérable d'imagerie populaire, ensuite, une invitation au voyage, de l'Antiquité à nos jours, à travers sculptures religieuses, vitraux, tapisseries, statuaires et peintures (Clouet, Van Cleve, Rembrandt, La Tour, Claude Gellée, Vignon). L'art contemporain est représenté par une centaine de pièces, rassemblées depuis 1982 par le conservateur, M. Bernard Huin, de l'art minimal au nouveau réalisme, en passant par l'art conceptuel, l'*arte povera* et le pop art.

CLAUDINE CUNAT

PATRIMOINE

Louis Vuitton chez Louis-Philippe

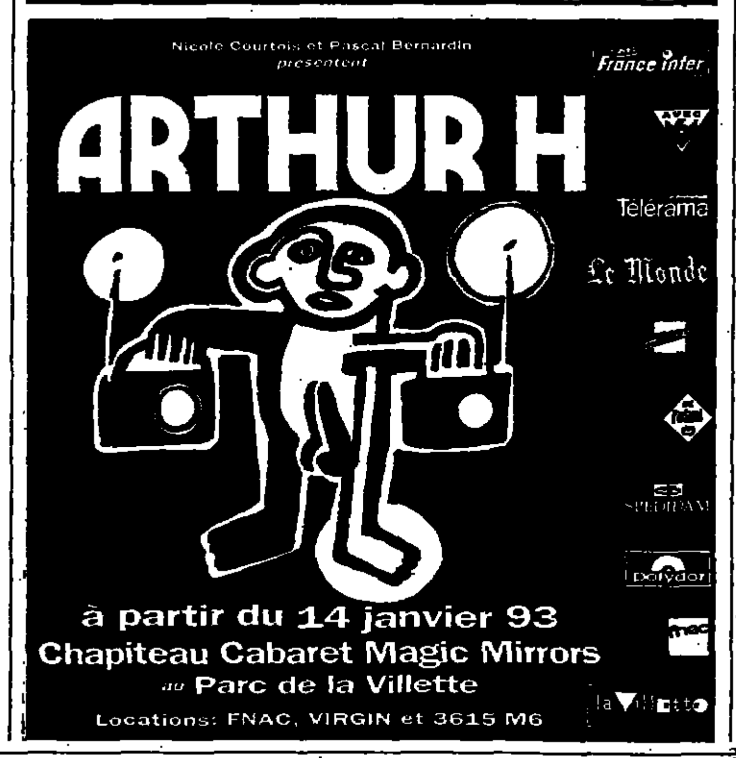
Après les sinistres de Windsor et de la Hofburg, « Versailles peut-il brûler ? », se demandait *France-Soir*, la semaine dernière. Les responsables du palais n'ont pas répondu à la question, lundi 30 novembre, lors de la conférence de presse destinée à annoncer la réouverture des salles « Afrique » et « Crimée », mais la présence des pompiers était ostensible.

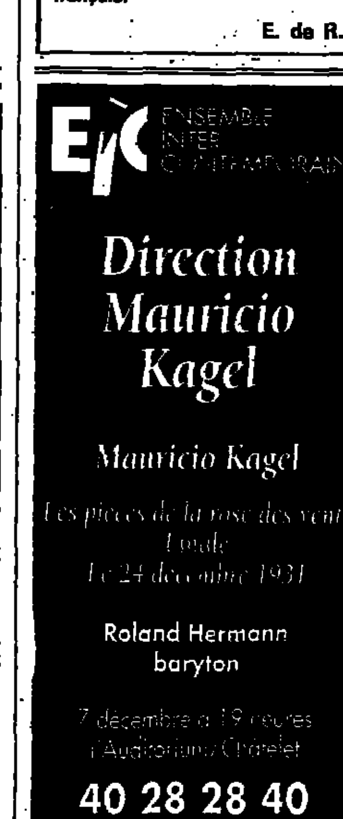
Les pompiers étaient aussi sur les murs : *Prise de la smalah d'Abdel-Kader*, *Siège de Constantine*, *Bataille de Solferino*, *Assaut de la tour de Malakoff*, *Charge de Reichshoffen*. Ces immenses panoramas militaires, souvent en piteux état, sont signés Horace Vernet, Gustave Doré ou Aimé Morot. Certains atteignent presque les 10 mètres de long. La plupart ont été commandés par Louis-Philippe, soucieux de transformer le château de Versailles en Musée d'histoire de France, de Clovis à Napoléon Ier, avec une mention spéciale pour exalter les actions d'éclat de son propre règne. Napoléon III et la jeune troisième République continuèrent son œuvre. Ces grandes machines historiques, figées dans une sauce héroïque, occupent sept salles dans l'aile nord, soit près de 1 200 mètres carrés.

Celles-ci, fermées depuis longtemps au public, étaient devenues des réserves de peinture. Grâce au mécénat de la société LVMH, elles vont progressivement réouvrir, après la restauration des toiles et des décors. Mieux, elles vont devenir des lieux où les expositions temporaires pourront se déployer à l'aise. Une opération étalée sur trois ans et dont le montant n'a pas été divulgué. Les mécènes sont toujours bienvenus à Versailles, a rappelé Jean-Pierre Babelon, conservateur du domaine. Les groupes sculptés encadrant la grille sur la place d'armes vont être restaurés avec la contribution des American Friends of Vieilles Maisons Françaises ; le moulin du hameau de la reine sera retapé par les soins de Peugeot Automobile et sa ferme grâce à la Fondation Assistance aux animaux, tandis que le World Monument Fund se chargera de la remise en état de la grille royale du potager du roi. Cependant, l'Etat reste, de très loin, le principal bailleur de fonds pour l'entretien du patrimoine français.

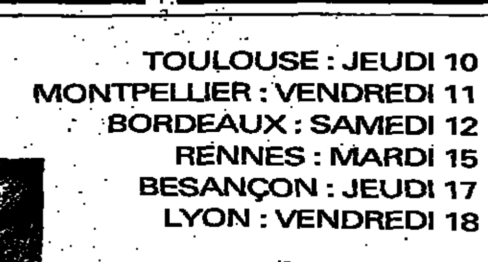
E. de R.

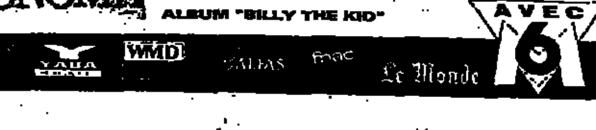












BILLET

La guerre de l'acier

Les relations commerciales CEE-Etats-Unis prennent, de plus en plus, l'apparence d'un champ de mines. Comme si le volet agricole du GATT n'y suffisait pas, le département américain du commerce vient de retrouver un terrain d'affrontement. Sur le dossier de l'acier, cette fois.

Les autorités fédérales ont en effet décidé lundi 30 novembre d'augmenter, à titre conservatoire, les droits de douane pesant sur les aciers plats en provenance de douze pays, dont six de la CEE, accusés d'avoir octroyé des aides publiques à leur sidérurgie. La France, l'Italie, l'Allemagne, le Royaume-Uni, la Belgique et l'Espagne sont concernés, tout comme la Nouvelle-Zélande, l'Autriche, la Suède, le Mexique, le Brésil et la Corée du Sud. Pas moins de trente plaintes avaient été déposées par les sidérurgistes américains, qui s'estiment lésés. Les droits de douane supplémentaires, fixés en fonction des produits et de l'importance présupposée ses subventions, varient de 1 % à 90 %.

La décision n'est pas définitive. Elle va pourtant s'appliquer immédiatement et réduire, si ce n'est interrompre totalement, le flux d'importations. Quel acheteur d'acier en provenance des pays concernés acceptera de déposer à l'avenir uhe caution égale au droit de douane supplémentaire pour chaque livraison? D'autant que cette caution gelée pour un temps non déterminé sera irrécupérable, en cas de confirmation de la décision du département américain du commerce. Pour Usinor-Sacilor, par exemple, taxé à 26,4 %, le dépôt de garantie exigé est désormais de 26 400 dollars par expédition de 100 000 dollars.

La CEE vend 2 millions de tonnes de tôles et de plaques aux Etats-Unis, l'équivalent de la production d'aciers plats de la Lorraine. Détournés du continent américain, ces volumes risquent d'engorger un peu plus le marché sidérurgique européen, déjà victime de surproductions relatives, et d'accentuer les restructurations.

D'autant que les mesures annoncées le 30 novembre ne sont qu'une première salve. Les autorités fédérales se prononceront le 26 janvier sur une nouvelle série de plaintes, concernant grosso modo les mêmes acteurs, au motif de dumping cette fois.

Bref, la guerre est déclarée. Côté européen, il y a peu de chances qu'on se laisse faire. Une nouvelle bataille commerciale est engagée.

CAROLINE MONNOT

Les ministres des finances et de l'économie en désaccord sur l'évolution de la conjoncture

L'Allemagne menacée de stagflation

Depuis cet été, le recul de l'activité a été en Allemagne beaucoup plus marqué que prévu. L'inflation en revanche montre de nouveaux signes de hausse, tandis que s'ouvrent les négociations salariales pour 1993. L'Allemagne est-elle en stagflation? En tout cas, la locomotive allemande a cessé de tirer l'Europe.

FRANCFORT

de notre correspondant

Pour le ministre de l'économie, l'affaire est entendue. L'activité s'est tellement ralentie depuis l'été que le pays connaît une récession : *« Il ne faut pas se voiler la face*, a déclaré M. Jürgen Möllemann à la chaîne de télévision ARD lundi 30 novembre, *au premier semestre 1993 nous n'aurons pas de croissance mais bien plutôt un léger recul.* » Le ministre des finances l'a immédiatement contredit : *« Des indicateurs importants de croissance sont passés au vert »*, a affirmé le même jour en Bavière M. Theo Waigel, expliquant notamment que les taux d'intérêt devraient baisser l'an prochain.

La Bundesbank, que l'on accuse justement d'avoir refroidi exagérément la conjoncture en pratiquant un coût trop élevé de l'argent, estime aussi que le ciel n'est pas si noir. *« La baisse actuelle signifie plutôt un retour à la normale qu'une tendance récessive »*, a déclaré son président, M. Helmut Schlesinger, au quotidien *Frankfurter Allgemeine Zeitung* du 1er décembre.

Les demandes des syndicats

Si l'on emprunte aux Américains leur définition d'une récession (un recul de la croissance sur deux trimestres consécutifs), l'Allemagne, avec une chute du PNB de 0,2 % au deuxième trimestre puis de 0,4 % au troisième, selon les prévisions de la Deutsche Bank, se trouve effectivement en récession. Elle le restera au quatrième trimestre (– 0,4 % attendu par la Deutsche Bank) et au premier trimestre de 1993 (– 0,1 %). L'industrie est le secteur le plus touché. Dans une majorité de secteurs, l'heure est aux restructurations.

Pour les mois à venir, on attend 20 000 suppressions d'emplois dans la chimie, 20 000 dans la sidérurgie, 10 000 dans les fonderies et pas moins de 200 000 dans l'automobile. Les autres secteurs (banques, bâtiment, services) tirent en revanche mieux leur épingle du jeu. Les économistes allemands rejettent dans leur majorité le mot de récession « à l'américaine ». *« Nous étions montés si haut qu'une baisse est normale »*, indique par exemple le Dr Jürgen Pfister de la Commerzbank.

En fait les Cassandre ont un intérêt immédiat : peser sur les négociations salariales pour 1993. Il s'agit de faire comprendre aux syndicats qu'une modération s'impose de toute urgence. Pour l'instant les demandes restent élevées : le syndicat des assurances réclame une hausse de 7,5 %, tout comme celui de l'acier. L'OTV (services publics), qui avait déclenché une grève de deux semaines au printemps, avance 5 %. Mais le climat semble aux concessions. Selon la Commerzbank, les négociations se solderont par un résultat un peu inférieur à 4 % dans le secteur public et un peu au-dessus dans le secteur privé. Pronostic qui peut rassurer si l'on compare avec 1992 où la hausse moyenne a été proche de 6 %. La différence serait de deux points. Mais sera-t-elle suffisante, dans un contexte inflationniste qui ne porte guère à l'optimisme?

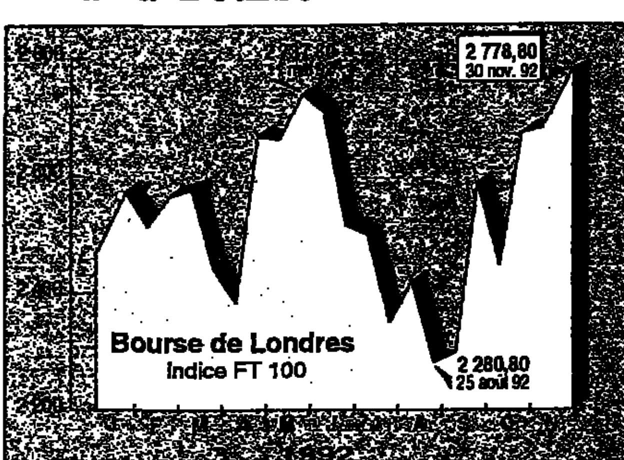
Car le recul de l'activité ne s'accompagne pas du retour au calme des prix. Le ciel est pourtant coopératif puisque les prix pétroliers sont à la baisse et que les bonnes récoltes ont rendu sages les *étiquettes de produits frais*. L'industrie a su également modérer ses prix (1 % de hausse en un an). Mais les services (assurances ou loyers) glissent si vite que l'indice global est reparti vers le haut. L'inflation atteint 0,5 % en novembre, ce qui porte le glissement à 3,7 % en un an alors que la tendance était revenue vers les 3,4 % cet été. La hausse pourrait atteindre 4 % avant même que la hausse de la TVA de 1 point au 1er janvier ne vienne ajouter trois quarts de point à l'indice.

L'an prochain, la hausse des prix devrait être de 3,5 % et le PNB devrait croître entre 0 % (prévision des cinq « sages ») et 1 % (prévision par exemple de la Commerzbank). Inflation forte, croissance misérable : il faudrait parler de stagflation. Le gouvernement peut-il y remédier? Hélas, il est bien tard, et M. Helmut Kohl s'est lié les mains : les besoins financiers de l'Est et l'énorme endettement public (la dette publique atteindra 50 % du PNB en fin d'année), obligeraient plutôt à lever des impôts. Mais ce serait pénaliser encore plus la conjoncture. Le gouvernement est forcé d'en venir à cette mauvaise solution : creuser encore et encore le déficit budgétaire.

On sauve ainsi le court terme du pire. Mais le climat s'en trouve alourdi. Les industriels attendent une reprise mais restent indécis sur sa date. Ils savent inévitable une hausse des impôts mais en ignorent l'ampleur. Incertains, ils vont couper de 2 % leurs investissements en 1993.

ERIC LE BOUCHER

Nouveau record absolu à la Bourse de Londres



En gagnant en une seule séance 18,7 points, soit 0,6 %, pour finir à 2 778,80 points, l'indice Footsie de la Bourse de Londres a atteint, lundi 30 novembre, un nouveau plus haut historique. C'est la troisième fois en trois jours que le principal indicateur de la place londonienne bat des records d'altitude.

En cours de séance, il a un instant dépassé les 2 780 points pour s'inscrire à 2 784,10 points. Des espoirs de baisse des taux d'intérêt allemands ainsi que l'annonce de la progression de 3 % de la masse monétaire sur les douze derniers mois – qui peut être interprétée comme un signe de début de reprise – explique en partie cette vive progression.

Les syndicats et les élections du 9 décembre

La sage campagne prud'homale

Les centrales syndicales ont réalisé un effort sans précédent pour constituer leurs listes dans la perspective des élections prud'homales du mercredi 9 décembre. Elles présenteront 64 967 candidats pour un total de 7 169 sièges à pourvoir. Conscients que l'enjeu essentiel de ce scrutin sera le niveau de participation des salariés, les syndicats préfèrent mener une campagne « raisonnable », où la pédagogie l'emporte sur les polémiques.

Ce n'est certes pas un exploit. Mais c'est tout de même une performance. Avec près de 65 000 candidats, dont 58 774 défendront les couleurs des organisations représentatives au plan national (CGT, CFDT, FO, CFTC, CFE-CGC), le syndicalisme français semble disposer de suffisamment de moyens humains pour payer le prix de sa division. La palme revient à la CFDT, qui, avec 1 231 listes et 13 276 candidats, sera en lice dans la totalité des conseils et des sections (industrie, commerce, activités diverses, agriculture et encadrement), devant la CGT (13 234 candidats), alors que Force ouvrière a mobilisé 13 225 candidats, soit 25 % de plus qu'en 1987. Reste que la satisfaction légitime dont témoignent les centrales syndicales à la veille de ces élections apparaît, paradoxalement, comme un aveu de faiblesse. C'est que, confrontées à la crise de militantisme, elles ont éprouvé bien des difficultés à boucler leurs listes.

Cette fois encore, la concurrence des petites organisations ne sera pas négligeable. Elles tenteront de confirmer l'influence diffuse mais grandissante acquise au fil des années à l'occasion des élections professionnelles. Peu connus des salariés, la Confédération des syndicats libres (CSL), proche de la droite), l'Union française du travail (UFT) ou les non-syndiqués divers et variés s'en tiennent à la dénonciation rituelle de la *« politisation du syndicalisme »*. Quant au *« groupe des dix »*, qui rassemble des organisations dont la plupart proviennent du secteur public – la FGAF (fonction publique), la FMC (cadres de la SNCF), le SNUI (agents de l'administration des impôts), le SNCTA (contrôleurs aériens) ou le SNJ (journalistes), – il prône l'*« unité »* et le *« renouveau syndical »*.

Les polémiques entre parenthèses

Jusqu'à présent, un pacte de non- agression implicite paraît avoir lié les protagonistes. Les habituelles polémiques intersyndicales sont mises entre parenthèses. Chacun préfère expliquer que le recours aux prud'hommes n'arrive pas qu'aux autres et mettre en exergue la compétence de ses militants sans trop vanter sa « différence » (ce qui, dans le contexte syndical français, passe obligatoirement par la critique en règle des concurrents). L'adversaire désigné est d'abord l'indifférence, c'est-à-dire l'abstention (41 % en 1982, 54 % en 1987), qui menace d'atteindre un nouveau sommet. Si cette attitude nuit à la médiatisation de ces élections, au moins peut-elle favoriser la connaissance par les Français de l'institution prud'homale qui statue chaque année sur quelque 200 000 litiges individuels entre salariés et employeurs.

Comme les autres centrales, la CGT a opté pour une *« communication de terrain »* afin de mieux apparaître comme une organisation *« qui veut complètement épouser son époque et surmonter la crise du syndicalisme, qui la concerne elle aussi »*. Le slogan cégétiste – *« donnez du poids à vos droits »* – est soutenu par un budget limité (1,8 million de francs), le reliquat de la subvention de 2,5 millions de francs accordée à chacun des *« trois grands »* (CGT, CFDT et FO) étant *« essentiellement consacré aux frais de déplacement supplémentaires occasionnés par le caractère national de la consultation »*... Force ouvrière a axé son argumentaire sur l'*« indépendance »* et y consacre un budget confédéral de 7 à 8 millions de francs, notamment en transformant provisoirement son hebdomadaire en un quotidien de huit pages.

La campagne de la CFDT (9 millions de francs, dont 1,5 million versé par les structures professionnelles et régionales) avait mal commencé. Il a en effet fallu mettre au pilon nombre de dépliants et de tracts à l'effigie de M. Jean Kaspar, remplacé fin octobre non sans remous par Mme Nicole Notat au poste de secrétaire général. Selon les responsables cédétistes, ce brusque changement de leader ne perturbe pas la campagne confédérale, élaborée autour du thème *« l'efficacité à vos côtés »*.

La CFTC et la CFE-CGC, qui doivent se contenter d'une subvention de 1,5 million de francs, ont choisi deux approches différentes. La première met en avant les valeurs familiales et traditionnelles avec un nouveau slogan (*« la vie à défendre »*), alors que la CFE-CGC mène une série de campagnes régionales *« pour mieux coller au terrain »*, avec un budget de 3 millions de francs, un peu inférieur à celui de la centrale chrétienne. Enfin, le CNPF, qui n'a pas reçu d'aide publique, a apporté un soutien logistique et non pas financier aux unions patronales afin de sensibiliser les entreprises.

En définitive, le plus gros budget (35 millions de francs) de ces élections prud'homales est celui dépensé par le ministère du travail pour inciter, sous forme de messages publicitaires, les employeurs à inscrire leurs salariés et convaincre ces derniers de se rendre aux urnes le 9 décembre. Mais n'est-ce pas là le plus important?

JEAN-MICHEL NORMAND

Retour à la case départ

Pentland revend sa participation dans Adidas à Bernard Tapie Finance

Un mois et demi après avoir renoncé à l'acquisition d'Adidas, le groupe britannique Pentland s'est défait des 20,05 % du capital qu'il détenait dans Bernard Tapie Finance GmbH, holding allemand qui détient 95 % de la firme aux trois bandes. Annoncée lundi 30 novembre, cette cession est en fait un retour à la case départ : l'acheteur n'est autre que le groupe français Bernard Tapie Finance SA (BTF) qui avait cédé cette participation à Pentland en août 1991. Une cession qui, à l'époque, avait permis à BTF de *rembourser* une partie des dettes contractées lors du rachat d'Adidas.

L'aller et retour du britannique ne lui a certes pas permis de prendre le contrôle de la marque de sport comme il le souhaitait – il avait justifié son renoncement par des *« découvertes imprévues »* dans les comptes d'Adidas (*le Monde* du 16 octobre). Mais il lui permet d'empocher, au passage, de substantielles plus-values. Achetés 134,5 millions de deutschemarks, les 20,05 % de BTF GmbH ont été revendus 147,75 millions. Plus de 13 millions de deutschemarks viennent ainsi s'ajouter au 20 millions de livres de gain de change dégagés par Pentland lors de l'annulation de la vente en octobre.

La situation de BTF – qui détient désormais 75,5 % de BTF GmbH, – est, en revanche, beaucoup moins claire. L'achat des titres de Pentland constituerait, en effet, selon un communiqué, *« une étape intermédiaire dans la restructuration en cours du capital de BTF GmbH »*. L'opération aurait été effectuée grâce à un crédit-relais des banquiers traditionnels du groupe, le Crédit lyonnais notamment. Elle ne préluderait pas à une montée en puissance des banques dans le capital de BTF GmbH, mais serait une solution transitoire dans l'attente d'un investisseur final.



Crise dans le luxe

Jean-Louis Scherrer et Givenchy vont supprimer des emplois

Trente-six suppressions d'emplois chez Givenchy et près de soixante-dix chez Jean-Louis Scherrer : le secteur du luxe n'est désormais plus à l'abri de la crise. Ces deux sociétés sont les premières à annoncer des plans de restructuration pour faire face à la mauvaise conjoncture.

Les actionnaires de Jean-Louis Scherrer – la société Hermès et le japonais Seibu, qui avaient pris la majorité du capital de cette maison en mars 1990 – ont annoncé mardi 1er décembre une complète restructuration de leurs activités. Depuis deux ans, des difficultés internes et la mauvaise conjoncture les avaient obligés à remettre 80 millions de francs dans cette entreprise, qui réalise un chiffre d'affaires de 140 millions de francs. *« Nous allons procéder à un plan d'économies et à un plan de développement »*, a annoncé M. Patrick Thomas, PDG de la société. Le plan d'économies va aboutir au licenciement de la moitié des cent trente-cinq salariés. Quant au choix de développement, il va à l'encontre de la stratégie actuellement prônée dans ce secteur : il consiste à relancer l'activité haute couture en la confiant à un créateur de renom. Le but de cette restructuration est de retrouver l'équilibre en 1993.

Chez Givenchy, qui fait partie de la galaxie du numéro un mondial du luxe LVMH (Louis-Vuitton Moët-Hennessy), la direction a annoncé lors d'une réunion du comité d'entreprise qui s'est tenue le 23 novembre la suppression de trente-six emplois en raison d'un déficit important.

Les difficultés de ces deux sociétés pourraient bien être les prémices d'une crise dans ce secteur, qui avait connu, au cours des dix dernières années, un âge d'or exceptionnel.

F. Ch.

ÉCONOMIE

TRANSPORTS

Sir Leon Brittan répond à M. Bernard Attali

British Airways n'est pas mieux traité qu'Air France par Bruxelles

BRUXELLES (Communauté européennes)

de notre correspondant

La compagnie Air France est-elle, comme l'affirme son président, M. Bernard Attali, soumise par les services de la Commission européenne à des investigations particulièrement tatillonnes qui sont, en revanche, épargnées à British Airways? Sir Leon Brittan, le vice-président de la Commission chargé de la politique de la concurrence, qui est visé par ces allégations, s'en défend.

« Je rejette complètement les griefs exprimés par M. Attali. Nous avons travaillé de manière scrupuleuse et loyale, en suivant à la lettre la réglementation. Si M. Attali a été trompé par des apparences, il a, autour de lui, suffisamment d'experts pour lui faire percevoir la réalité. Il est temps de réfuter ces soupçons ridicules, qui pourraient s'avérer dangereux pour les relations entre la France et la Commission », a-t-il fait valoir.

L'examen par Bruxelles du projet de fusion entre la compagnie nationale, Air Inter et UTA a pris du temps, mais c'était une affaire considérable, qui a été examinée avant que le règlement européen sur les concentrations, aux procédures plus rapides, soit entré en vigueur. Au bout du compte, la Commission a donné son feu vert dans des conditions satisfaisantes pour Air France.

Des investigations approfondies

Si elle a été longue à se prononcer dans le cas du rapprochement entre Air France et Sabena, c'est que les protagonistes, en fait la partie belge, pour des raisons de sensibilité politique, refusaient de notifier l'opération en tant que concentration. Là aussi, la réponse de la Commission a été favorable à Air France. S'agissant de British Airways, la Commission a laissé passer le rachat de USAir parce que cette compagnie n'opérait pas en Europe.

Par ailleurs, Dan Air s'est très opportunément débarrassée de ses activités charter avant de conclure avec British Airways, si bien que son chiffre d'affaires tombait au dessous du seuil de 250 millions d'écus et que la fusion ne devait plus être examinée par Bruxelles.

Dans le cas du rachat de TAT, dont Air France avait dû se dessaisir à la demande de Bruxelles, British Airways n'a obtenu le feu vert de la Commission que moyennant un certain nombre de conditions et après des investigations approfondies.

PHILIPPE LEMAITRE

EN BREF

□ **La Norvège abaisse le loyer de l'argent.** – La banque centrale norvégienne a annoncé lundi 30 novembre la baisse de son taux au jour le jour de 25 % à 17 %, avec effet immédiat. L'institut d'émission avait porté de 17 % à 25 % son taux au jour le jour le 23 novembre, en raison d'une forte spéculation contre la couronne norvégienne après la dévaluation de la couronne suédoise, suivie par celle de la peseta et de l'escudo.

□ **Conclusion d'un accord de pêche entre la Commission européenne et l'Argentine.** – La Commission européenne et l'Argentine ont conclu, lundi 30 novembre, un accord de pêche offrant à la CEE la possibilité de capturer 250 000 tonnes de poisson chaque année et de transférer des navires sous le pavillon de sociétés d'armement mixtes euro-argentines. Huit années de négociations ont permis de conclure cet accord bilatéral d'une durée de cinq ans. Ces possibilités de pêche seront offertes à 70 bateaux, dont 20 battant pavillon communautaire. En contrepartie, la CEE s'engage à réduire de 15 % à 5 % les droits perçus sur des quotas annuels d'importation de poisson argentin. Elle s'engage également à investir 200 millions de francs sur cinq ans dans des programmes de recherche et pour le développement des infrastructures de pêche en Argentine. – *(AFP.)*

INDICATEURS

ESPAGNE

● **Balance des comptes courants : – *103,2 milliards* de pesetas en octobre.** – Le déficit de la balance des comptes courants en Espagne a atteint 103,2 milliards de pesetas (4,8 milliards de francs) en octobre contre 115,6 *milliards* en octobre 1991, a annoncé lundi 30 novembre la Banque d'Espagne. Le déficit de la balance commerciale s'est accru de 15 % par rapport à octobre 1991.

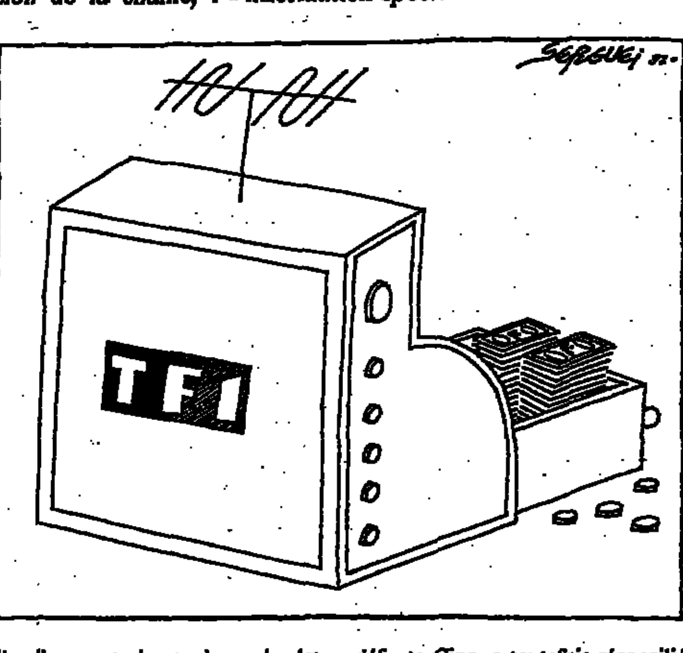
JAPON

● ***Production industrielle* : – 2,6 % en octobre.** – La production industrielle au Japon a chuté de 2,6 % en octobre par rapport au mois précédent, ce qui correspond à une baisse de 6 % par rapport au niveau d'octobre 1991, selon les chiffres provisoires publiés vendredi 27 novembre par le MITI (ministère du commerce extérieur et de l'industrie japonais). Ce recul succède à la forte progression enregistrée en septembre (+ 5,2 % par rapport à août). Les stocks des entreprises se sont *réduits* de 0,2 % en octobre.

COMMUNICATION

TF 1 en son donjon

« Tout le monde se sent attaqué », dit-on à la rédaction, où l'on met toutefois en cause, face à la direction de la chaîne, l'« information-spectacle »



Quai du Point-du-Jour, l'immeuble de TF 1 dresse son donjon orgueilleux en bord de Seine. Comme dans n'importe quelle entreprise, on n'y entre pas sans badge. On ne pénètre pas non plus dans la rédaction sans y être « invité » et dûment cornaqué. Mais murailles de verre et vigiles ne sont pas seuls à défendre l'intimité du « premier média de France ». Les attaques récentes contre la chaîne – et les menaces explicites du directeur de la rédaction, Gérard Carreyrou, contre les *« salauds ou salopes »* qui transmettent le contenu des conférences de rédaction et les prévisions du journal de 20 heures au *Canard enchaîné* – ont renforcé une paranoïa déjà bien installée.

Les journalistes parlent à mots couverts, et les plus critiques exigent l'anonymat. Même si, comme une apparente majorité de la rédaction (250 personnes), ils resserrent les rangs derrière le présentateur vedette du 20 heures, Patrick Poivre d'Arvor. Sa facilité à accepter (comme beaucoup d'autres, dont Yves Mourousi, ex-présentateur du 13 heures convoqué par le SRPJ lyonnais) les largesses de M. Pierre Botton (*le Monde* du 18 novembre) n'a pas terni sa popularité interne.

Patrick Poivre d'Arvor est Breton et journaliste. Breton, comme M. Patrick Le Lay, PDG de la chaîne, avec qui il entretient des relations de confiance, voire d'amitié. *« C'est un des rares journalistes qui le tutoient »*, dit-on à TF 1. C'est surtout un journaliste. *« Le meilleur »*, disent à l'unisson plusieurs confrères, qui louent ses idées, ses réflexes, son *« profil d'équilibre »* dans les moments chauds. *« Le seul animateur de cette rédaction, un des garants de son indépendance »*, renchérissent ceux qu'il a « couverts » face aux pressions... ou après des erreurs.

« Des attaques répétées et organisées »

« Il aime l'info. C'est un intervieweur hors pair, et un présentateur irremplaçable », dit un membre de la petite équipe qui prépare quotidiennement son JT, tandis qu'une journaliste du service étranger moins suspect de vénération, note que *« Poivre est toujours là pour débloquer un crédit pour un reportage; ce qui n'est pas le cas d'autres hiérarques de la rédaction, plus comptables que journalistes... »*

PPDA détient le record de longévité comme présentateur du JT de 20 heures : à quarante-cinq ans, il exerce depuis depuis ans sur différentes chaînes, depuis cinq ans sans interruption sur TF 1. Mais il grossit son agenda, ses fins de mois et sa notoriété en produisant et présentant une émission littéraire, « Ex-libris », et une des rares émissions d'investigation à la télévision, « Le droit de savoir ». Ces émissions ne plaisent pas à tous, et leur arrêt est régulièrement évoqué. La dernière d'« Ex-libris », violemment critique à l'égard de François Mitterrand, vient de relancer cette rumeur. Littérature, politique, quotidien : en maniant ces trois « ficelles », PPDA est, selon l'expression consacrée, « incontournable ».

On n'arrive pas à de tels sommets sans talent. On ne s'y maintient pas sans susciter des jalousies, des rivalités, des calomnies... ni sans risquer l'égocentrisme. Placé en « vitrine » d'une actualité qui n'est pas rose pour le pouvoir en place – affaires, chômage, etc. – Patrick Poivre d'Arvor est-il vraiment l'emblème d'une chaîne opposée à ce pouvoir, ou simplement son statut l'expose-t-il davantage à des attaques? Après apparemment quelques hésitations, la direction de TF 1 a adopté une thèse que résume Etienne Mougeotte, vice-président : *« Si paranoïa il y a, elle est du côté du pouvoir, qui attribue au journal de 20 heures plus de pouvoir qu'il n'en a. Mais il y a des gens haut placés qui mènent des attaques politiques répétées et organisées, concentrées sur TF 1, sur le 20 heures, et* in fine *sur Poivre. »*

L'attention soutenue mais peu confraternelle de France 2 pour l'« affaire Botton » a contribué à resserrer les rangs de TF 1. *« Ce qui a fait déborder le vase et a suscité un vrai dégoût, ce sont les longues minutes de France 2... »*, avance Claire Chazal. *« On est une boîte privée, tout le monde pense à l'audience, et chacun à son boulot*, ajoute ce rédacteur, *tout le monde se sent attaqué, car on sait que tout le monde pâtirait d'une perte d'image de la chaîne. »*

« Cette rédaction est morte, tout le monde a peur. Il n'y a pas de censure, parce que l'autocensure est déjà passée par là », analyse plus durement un reporter qui juge *« inacceptable »* que Poivre ait mis *« une semaine avant de s'expliquer en conférence de rédaction »*. Publicité et audience omniprésentes, « dérapages » divers (dont ceux du présentateur vedette avec la fausse interview de Fidel Castro), ce journaliste cache mal son irritation face à l'image de *« chaîne pourrie »* qu'on lui colle à l'extérieur. Mais, comme beaucoup d'autres, il met aussi en cause les *« vrais politiques »*, qui lutteraient pour le pouvoir au sommet de la rédaction.

La logique du nouvel immeuble de Boulogne accentue la coupure entre la rédaction et sa direction. Sur l'organigramme, ils sont une douzaine en haut de la « une ». Michèle Cotta est directeur de l'information, PPDA est son adjoint. Gérard Carreyrou dirige la rédaction, secondé par Robert Namias et conseillé par le producteur du « Droit de savoir », Charles Villeneuve.

Ces trois hommes, ainsi que deux autres poids lourds de la chaîne (Etienne Mougeotte et Jean-Claude Dassier, responsable des opérations spéciales) se sont connus à Europe 1 et retrouvés à TF 1. Avec PPDA et Franz-Olivier Giesbert (*le Figaro*), ils animent « Le droit de savoir ». La prochaine émission, consacrée à Bernard Tapie, a été retirée de la grille de mercredi 2 décembre pour être *« reportée en janvier »*. *« On travaille sans sujet au « frigo » et le jugement est reporté »*, explique sobrement Gérard Carreyrou.

La « fin de l'esprit Cognacq-Jay »

La « bande » d'Europe 1 – les « capitaines », comme on les appelait rue François Ier, par référence aux jeunes officiers portugais de la révolution des œillets, en avril 1974 – est accusée par ses détracteurs de faire mousser l'« information-spectacle », de monter des « coups », quitte à oublier la responsabilité du journaliste au profit du choc des images qu'il a engrangées. Et de renforcer progressivement son pouvoir.

Gérard Carreyrou reconnaît ces liens d'amitié, mais nie toute hégémonie. Il cite les directeurs délégués, qu'il a connus et choisis à TF 1, comme Sylvain Gouz, Jean-Claude Narcy et Dominique Bromberger; il cite aussi Michèle Cotta, PPDA ou Jean-Pierre Pernaut, présentateur apprécié du journal de treize heures, qui détiennent des positions-clés sans pour autant appartenir au « club » Europe.

Pourtant, plusieurs journalistes évoquent le départ, juste après le dernier référendum sur Maastricht, de Jean-Luc Mano. A la tête du service politique, il était, selon eux, le dernier chef de service capable de résister à ces « coups ». Après avoir dénoncé la dérive de TF 1 vers l'« information-spectacle », son départ, copieusement indemnisé, aurait affaibli la position de Michèle Cotta, et sonné pour beaucoup *« la fin de l'esprit Cognacq-Jay »*. L'arrivée de Guillaume Durand, ex-présentateur de la défunte Cinq, a toutefois réconcilié les hiérarques qui redoutent cette concurrence. Plusieurs d'entre eux ont même saisi la société des journalistes de TF 1, qui, pour une fois, était considérée, afin qu'elle proteste contre l'interview du président de la République accordée à Guillaume Durand, peu avant le référendum.

Restent le fond de l'affaire Botton et ses éventuels développements. La personnalité complexe de PPDA – *« Il a un besoin fou d'amour partagé; celui qui le critique ne l'aime pas, et cela il ne le supporte pas »*, dit un membre de la société des journalistes – n'est guère mise en cause dans la chaîne. Pas plus que son honnêteté professionnelle. *« Tout le monde sait qu'à l'avenir il sera plus prudent »*, résume un de ses supporters, qui préfère parler de *« légèreté »*. Mais si l'argument de la *« vie privée à protéger »* est souvent invoqué dans le cas de PPDA et de ses liens avec Pierre Botton, un journaliste évoque plus brutalement le *« malaise des sans-grade »* qui découvrent étalée au grand jour une certaine façon de vivre, et s'étonne que la chaîne exige la transparence de ses interlocuteurs sans se l'appliquer à elle-même.

L'argent. « Combien ça coûte » a beau être le titre d'une émission de TF 1, la question des salaires reste taboue. La réponse de Gérard Carreyrou est exemplaire : *« Je suis salarié, je ne gère pas d'argent public, je gagne bien ma vie; je ne veux pas être le seul transparent, mais ne serai pas le dernier. »* Claire Chazal avoue 60 000 francs mensuels. PPDA, *« las d'une exploration de sa vie privée qui scrute le moindre de ses week-ends »*, est réticent à avouer ses revenus, les ayant trop vus déformés à la publication. Il affirme gagner 80 000 francs mensuels pour ses fonctions à la rédaction, auxquelles s'ajoutent les émissions qu'il produit. C'est assez pour que la *vox populi* – moyenne du salaire : 20 000 à 25 000 francs bruts mensuellement – l'estime en mesure de payer quelques billets d'avion.

Amitié pour les uns, connivence pour les autres, au-delà de tous les « coups » politiques et des tensions internes à une entreprise d'information, ce sont peut-être les fréquentations sans frontières, l'atmosphère de club qu'elle révèle, qui est emblématique dans l'affaire Botton, qui dépassent largement l'un des journalistes cités. Le contexte est favorable à ce que s'enfle de nouveau le débat sur les médias, et leurs liens avec les pouvoirs : les affaires, politiques ou non; la proximité croissante d'élections; la crédibilité décroissante des journalistes, qu'attestent tous les sondages.

Cette évolution n'est pas due à la seule vedettisation, et ne se limite pas à l'audiovisuel, comme voudraient le croire trop facilement les journalistes sans visage de l'écrit. Cadeaux, voyages, renvois d'ascenseur entre médias, vérités occultées et « grandes consciences » exhibées sont des réalités largement partagées. La liberté de la presse a parfois trop servi d'alibi pour que ses défenseurs ne soient pas tenus aujourd'hui à plus de transparence et à moins de connivences, à ne pas apparaître comme des complices d'une information fabriquée par une caste.

MICHEL COLONNA D'ISTRIA et YVES-MARIE LABÉ

ÉCONOMIE

Une étude de l'INSEE sur le quotient familial

Les deux faces de l'équité fiscale

Le quotient familial, qui, en France, permet de tenir compte de la taille de la famille, c'est-à-dire du nombre d'enfants dans le calcul de l'impôt sur le revenu, est-il menacé ? Un économiste de l'Observatoire français de la conjoncture économique (OFCE) – M. Henri Sterdyniak – éprouve, en tout cas, le besoin de voler au secours du système dans un article de combat que publie l'INSEE (1) sous le titre « Pour défendre le quotient familial ».

En 1982, la gauche avait plafonné les effets du quotient familial pour les familles disposant de revenus importants. Mais, depuis cette date, ni les considérations idéologiques ou morales (les familles aisées seraient trop avantagées par rapport aux familles disposant de revenus faibles ou moyens) ni la nécessité de faire des économies pour réduire le déficit budgétaire (le quotient familial coûte 55 milliards de francs par an à l'Etat) n'ont sérieusement remis en cause un dispositif original créé en 1948.

Est-ce parce que les pays étrangers – à l'exception du Luxembourg – n'ont jamais repris ni imité le système français qu'un économiste de l'OFCE vole à son secours avant qu'il ne soit trop tard ? Il est bien vrai que des réformes importantes ont, ces dernières années, été proposées et votées sans véritable réflexion nationale ni débat démocratique et que des surprises de dernière heure sont toujours possibles. La PAC (politique agricole commune) en est un bon exemple avec les résultats qu'on sait. Mais, dans le climat actuel, qui n'est pas précisément à l'abandon des spécificités nationales, l'hypothèse paraît tout de même peu vraisemblable, le quotient familial faisant intimement partie de notre culture fiscale. Même s'il est vrai que le Conseil des impôts avait émis quelques réserves dans son rapport de 1990 consacré à l'impôt sur le revenu ; même s'il est vrai aussi que, plus récemment, l'OCDE, dans son rapport de 1991 consacré à la France, estimait que la progressivité du barème de l'impôt sur le revenu était entamée par *« le système du quotient familial qui favorise les ménages à hauts revenus avec de nombreux enfants et est coûteux du point de vue du rendement »*.

Egalité familiale

Une réforme du quotient familial, si elle n'est certainement pas actuellement à l'ordre du jour, pourrait en revanche redevenir d'actualité si la droite revenait au pouvoir l'année prochaine. Mais la réforme prendrait alors le chemin inverse, puisqu'elle pourrait aller jusqu'à annuler les modifications introduites par la gauche il y a dix ans. C'est, d'une certaine façon, une démonstration en ce sens que fait M. Henri Sterdyniak, qui plaide pour un retour (ou presque) à la pureté du système du quotient familial tel qu'il fut conçu il y a quarante-quatre ans, au lendemain de la seconde guerre mondiale.

En 1980, juste avant la victoire électorale de M. Mitterrand et des socialistes, deux économistes, MM. Etienne Louis et Jean de Marcillac, avaient provoqué un certain émoi en démontrant dans un article percutant que les aides financières à la famille étaient *« un édifice à reconstruire »*.

La thèse des deux économistes était que *« le total des aides est toujours supérieur pour la famille à revenu relativement élevé à ce qu'il est pour la famille plus modeste »*. Une idée que la gauche avait reprise pour justifier le plafonnement des effets du quotient familial, décidé dès 1981 et appliqué à partir de 1982.

Le point de vue défendu par M. Sterdyniak est exactement inverse. L'économiste de l'OFCE ne conteste pas que le quotient familial avantage les familles à revenus élevés par rapport aux familles à revenus modestes. Mais la *nécessaire redistribution par* l'impôt entre riches et pauvres, qui est une redistribution verticale, est opérée ou devrait l'être par la progressivité du barème de l'impôt. Le quotient familial vise, lui, un tout autre objectif : tel qu'il fut conçu à l'origine, il tend à empêcher qu'une famille riche ayant des enfants ne soit désavantagée – en termes de niveau de vie – par rapport à un *célibataire ou une famille également* riches mais sans enfants. Il s'agit donc d'équité horizontale et non pas verticale.

Plus les enfants sont nombreux, moins le niveau de vie est élevé pour un même revenu, celui-ci fût-il élevé. L'auteur cite le cas d'un couple de cadres moyens sans enfant qui peut facilement louer un deux pièces à Paris pour y travailler. A position hiérarchique équivalente des parents, une famille de deux ou trois enfants ne peut louer un quatre pièces à Paris et doit habiter en banlieue : le temps de *transport quotidien s'ajoute au* temps obligatoirement consacré aux enfants. Il importe donc que l'impôt corrige l'injustice qu'il y aurait à voir un célibataire ou un couple sans enfants vivre beaucoup mieux qu'une famille nombreuse à revenus primaires équivalents.

Fort de ce raisonnement, l'auteur estime que le coût du quotient familial – 55 milliards de francs – ne doit pas être ajouté aux aides familiales (96 milliards de francs de prestations), dispositif correcteur empêchant de surtaxer un certain nombre de familles. *« L'absence d'un système de quotient familial dans un système d'impôt progressif doit en toute logique s'analyser comme une surtaxation des familles puisque celles-ci paient alors plus, à niveau de vie équivalent, que les célibataires et les couples sans enfants. »*

Réformer le quotient familial en s'inspirant des systèmes pratiqués à l'étranger, comme le suggère M. Michel Glaude, dans un autre article également publié par l'INSEE, serait-il une bonne solution ? Trois mécanismes seraient possibles : maintenir le quotient conjugal, supprimer le quotient familial mais donner au contribuable le droit de pratiquer un abattement sur le revenu, de 16 000 francs par enfant à charge et de 32 000 à partir du troisième (chiffres qui rendraient neutre pour l'Etat le coût de la réforme) ; maintenir le quotient conjugal mais remplacer le quotient familial par un crédit d'impôt de 5 300 francs par enfant à charge et de 10 600 francs à partir du troisième enfant ; supprimer le quotient conjugal et offrir deux options : un abattement de 34 000 francs pour l'épouse et de 17 000 francs pour *les deux premiers enfants (34 000* francs à partir du troisième) avec imposition commune ou des impositions séparées avec affectation librement choisie des abattements pour les enfants.

Enfants de pauvres enfants de riches

Mais l'auteur repousse ces réformes qui, créant des abattements fixes indépendants des revenus, favorisent les ménages disposant de faibles ressources et défavorisent les ménages à revenus élevés. *Si M. Michel Glaude estime* que les systèmes étrangers réduisent l'éventail de dispersion des revenus disponibles tant en termes de revenus par foyer fiscal qu'en termes de revenus par unité de consommation (ou part fiscale), M. Henri Sterdyniak estime qu'on ne doit pas mélanger des objectifs différents. En réformant de la sorte, on s'en prendrait *« à des familles nombreuses relativement aisées mais qui subissent déjà une baisse importante de leur niveau de vie par rapport à la situation où elles seraient restées sans enfants »*. L'économiste de l'OFCE montre où conduit une telle démarche poussée à l'extrême : une incitation forte à avoir des enfants pour les familles pauvres, une pénalisation fiscale pour les familles riches, qui *« n'en feraient pas »*. Les enfants ne vivraient donc que dans les familles pauvres. Tout au contraire, souligne M. Henri Sterdyniak, *« un système fiscal équitable doit permettre aux couples à tous les niveaux de revenus d'avoir des enfants sans subir une baisse trop forte de leur niveau de vie »*.

L'auteur ajoute que la Grande-Bretagne, souvent citée en exemple par les détracteurs du système français, ne prend pas en compte fiscalement le nombre d'enfants. A revenu global identique, une famille de trois enfants paie autant d'impôts qu'un couple sans enfants. Infériorité qui n'est pas compensée par des prestations familiales plus généreuses, sauf pour les familles d'un seul enfant : 315 francs par mois d'allocations familiales par enfant en Grande-Bretagne, 610 francs pour deux enfants en France (les familles d'un seul enfant ne reçoivent pas d'allocations) et 781 francs par enfant supplémentaire.

« Le système français devrait retourner totalement au quotient familial », estime l'auteur qui propose que soient intégrées décote *(pour les faibles impositions) et* minoration, car elles polluent le mécanisme en le rendant opaque et contradictoire puisqu'elles consistent à accorder des réductions en fonction de l'impôt dû et non du montant de l'impôt par part fiscale comme le veut le quotient familial. L'auteur demande aussi que soit réformé le régime fiscal des concubins avec enfants qui bénéficient *« indûment »* d'une demi-part supplémentaire.

Si la fiscalité française est peu redistributive verticalement, faut-il alors attaquer cet autre problème en modifiant le barème de l'impôt sur le revenu ? M. Henri Sterdyniak non seulement n'en repousse pas l'idée, mais propose de diminuer *le poids des cotisations* sociales et d'en transférer une partie sur l'impôt sur le revenu, car c'est le poids excessif de ces cotisations qui empêche l'impôt de jouer *son rôle redistributif* : *« Pour que le système fiscal joue un plus grand rôle redistributif, notamment au profit des familles, il faudrait que l'impôt sur le revenu ait lui-même un poids plus fort. »* L'auteur suggère de ne laisser à la seule charge des cotisations de Sécurité sociale que le financement des prestations ayant un caractère d'assurance (retraites, chômage, indemnités maladie et maternité de remplacement) et de transférer à l'impôt sur le revenu toutes les prestations ayant un caractère de solidarité, c'est-à-dire celles qui ne dépendent pas du niveau des cotisations versées : allocations familiales, prestations maladie en nature, hôpitaux... Un transfert de quelque 500 milliards de francs des cotisations sociales à l'impôt sur le revenu qui aurait, entre autres, l'avantage de faire apparaître une chose importante : les salariés situés au bas de l'échelle des revenus paient un impôt au taux de 20 % alors qu'ils sont officiellement exonérés. *A contrario*, les cotisations que les Français continueraient de payer aux régimes de protection sociale apparaîtraient clairement pour ce qu'elles sont à l'étranger : des primes prélevées sur le revenu des salariés.

Vaste programme dont l'un des principaux avantages serait de rendre moins opaque un système de prélèvements fiscaux et sociaux dont personne ne sait plus exactement qui le finance et dans quel but.

ALAIN VERNHOLES

(1) *« Deux points de vue sur le quotient familial », Economie et statistique*, n° 256, INSEE.

Barème et parts

L'impôt progressif sur le revenu prend en compte les charges de famille selon le système du quotient familial : le revenu imposable est divisé par un certain nombre de parts. Sur ce revenu par parts est appliqué le barème. Le résultat est multiplié par le nombre de parts.

Le mécanisme du quotient trouve sa justification dans la théorie des niveaux de vie. Le rapport du Conseil des impôts de 1990 rappelle que, selon les études statistiques, un célibataire disposant d'un revenu de 100 a le même niveau de vie qu'un couple sans enfants disposant d'un revenu de 170 ou qu'un couple avec un enfant disposant d'un revenu de 200. Le quotient familial peut donc être considéré comme une technique d'imposition des niveaux de vie.

Les comptes du *Monde* en 1991

L'année 1991 a été marquée par deux évolutions contradictoires ; d'une part, des efforts soutenus ont été faits pour rétablir l'équilibre ; d'autre part, la stagnation de l'économie française s'est traduite par une chute brutale des recettes publicitaires, notamment en ce qui concerne les annonces d'emploi. En dépit de cette chute, l'amélioration de la gestion a permis de réduire sensiblement les pertes d'exploitation et d'espérer atteindre l'équilibre en 1992.

Les plans de redressement des différentes sociétés du groupe ont été arrêtés au premier trimestre. Celui *de la SARL Le Monde* comportait notamment un volet social mis en place dans le courant du deuxième trimestre.

Simultanément, une politique très stricte d'investissement a permis de limiter les investissements consolidés de l'exercice 1991 à 13,7 MF, soit 40 MF de moins que ceux de 1990.

Si la guerre du Golfe a permis une forte croissance de la diffusion pendant les mois de janvier et février, elle a été suivie d'une baisse de même ampleur. La diffusion du quotidien est restée stable en France mais a fléchi à l'étranger. Il en est résulté une baisse globale de la diffusion de 1,6 % par rapport à 1990.

La faiblesse de l'activité économique est à l'origine d'un effondrement des ressources publicitaires (– 26 % d'un exercice sur l'autre), affectant essentiellement la publicité emploi.

L'impact négatif de cette chute des recettes a été compensé, au niveau des résultats, par l'effet des différentes mesures de redressement évoquées plus haut, par une augmentation du prix de vente du quotidien – porté de 5 F à 6 F en semaine – et par la disparition des nombreux surcoûts transitoires qu'entraînaient, notamment au premier semestre 1990, la mise au point et la montée en puissance de l'imprimerie.

La régularité et la fiabilité de production de l'imprimerie, maintenant acquises, *nous permettent des innovations* commerciales qu'il était jusqu'à présent difficile d'envisager.

1. Comptes consolidés

Le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 1991 s'élève à 1 137,7 MF, en diminution de 10,6 % sur l'exercice précédent. La progression des recettes liées à la diffusion n'a que *partiellement compensé la chute sen*sible de l'activité publicitaire (– 25,5 % sur le chiffre d'affaires correspondant).

Les charges d'exploitation consolidées baissent de 9,5 % par rapport à celles de 1990. Cette évolution résulte de la disparition de nombreux surcoûts transitoires (liés aux déménagements, à la mise en route du système rédactionnel, au fonctionnement de l'imprimerie...) ainsi que de l'effet des différents plans de redressement mis en œuvre dans les sociétés du groupe.

La décélération du rythme des investissements, les remboursements de dettes à long et moyen terme et l'amélioration de la trésorerie d'exploitation ont entraîné une diminution sensible des frais financiers. En 1991, ils *représentent* 1,55 % du chiffre d'affaires consolidé (2,04 % en 1990).

Le résultat courant consolidé s'établit à – 31,6 MF ; il était de – 35,9 MF en 1991.

Le résultat exceptionnel inclut une quote-part de l'indemnité d'éviction reversée en 1991 aux éditeurs par les NMPP à la suite de la cession de l'immeuble de la rue Réaumur, intervenue en *1990*. Le crédit d'impôts sur les sociétés contient, à hauteur de 7,3 MF, une créance comptabilisée sur l'Etat résultant de l'application, par la SARL Le Monde, du report en arrière des déficits.

La perte nette consolidée est de 16,1 MF, en retrait sur celle de 1990 (– 24,8 MF).

*Elle entraîne une diminution équi*valente des capitaux propres consolidés, qui passent de 94,9 MF à 78,8 MF.

La capacité d'autofinancement consolidée est de 38,5 MF, en diminution de 16,5 MF sur celle de 1990. La baisse d'activité publicitaire entraîne une diminution sensible du fonds de roulement (– 11,7 MF) sans obérer la trésorerie d'exploitation. L'ensemble des ressources consolidées permet de financer 13,7 MF d'investissements, en forte réduction par rapport à 1990, et de rembourser 34,1 MF d'emprunts, conformément aux calendriers financiers.

Les lignes de crédit à moyen terme – non utilisées – dont bénéficie le groupe s'élèvent, au 31 décembre 1991, à 69 MF.

2. Comptes de la SARL Le Monde

Compte de résultat

Le chiffre d'affaires de la SARL Le Monde s'élève à 1 100 MF, en diminution de 7,6 % sur l'année précédente. L'évolution du chiffre d'affaires par branche principale d'activité se présente ainsi : Ventes au numéro, + 10,4 % ; abonnements, + 10,1 % ; publicité et offres d'emploi, – 26,3 %. Compte tenu des reprises de provisions effectuées au cours de l'exercice, les produits d'exploitation atteignent 1 159 MF, en retrait de 5,8 % sur ceux de 1990.

Les charges d'exploitation sont de 1 194 MF, en diminution de 9,4 % sur celles de 1990. Les principales réductions enregistrées le sont au niveau des consommations de papier, des achats de sous-traitance et des autres charges d'exploitation.

La S.A. Imprimerie a assuré l'impression du quotidien et d'une partie des publications en exploitation normale, ce qui a permis une réduction très importante du recours à la sous-traitance extérieure.

Le montant net des charges d'amortissements et de provisions d'exploitation (montant des dotations diminué des reprises) s'élève à 17,2 MF contre 35 MF *en* 1990, l'élément principal de cette variation étant constitué par la reprise en 1991 du plan social provisionné au 31/12/90 et comptabilisé en charges de personnel sur l'exercice 1991.

L'ensemble des éléments d'exploitation fait apparaître un déficit d'exploitation de 35 MF contre un déficit de 44,2 MF pour l'exercice 1990.

Le résultat courant est déficitaire de 28,8 MF contre 39,1 MF en 1990.

Le résultat exceptionnel de 12,3 MF est constitué essentiellement par la quote-part rétrocédée à la SARL LE MONDE d'une indemnité d'éviction perçue par les NMPP lors de la cession du siège de la rue Réaumur et par la reprise d'amortissements dérogatoires constitués dans le cadre de l'utilisation de la provision pour acquisition d'éléments d'actifs (article 39 *bis* du code général des impôts).

Une créance «carry back» d'un montant de 7,3 MF sur le Trésor public a été comptabilisée en 1991. Ce montant sera imputé sur les futurs montants d'impôt sur les sociétés à payer, le solde éventuel étant remboursable par l'Etat au début de 1997.

Le résultat net est déficitaire de 9,2 MF contre 22,4 MF pour le déficit 1990.

Bilan

Le bilan établi au 31 décembre 1991 constate :

– la stabilisation des investissements en 1991 et 1990 ;

– une diminution sensible du poste «créances d'exploitation» ;

– une meilleure position de trésorerie ;

– la diminution des capitaux propres résultant de la prise en compte du résultat net.

GROUPE LE MONDE
COMPTES DE RÉSULTATS CONSOLIDÉS
(en milliers de francs)

	1991	1990
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Chiffre d'affaires	1 137 700	1 272 793
Autres produits et reprises sur provisions	65 175	62 293
Total produits d'exploitation	*1 202 875*	*1 335 086*
CHARGES D'EXPLOITATION		
Coût d'achat des marchandises vendues	(10 119)	(1 432)
Consommations de l'exercice	(562 644)	(654 618)
Impôts et taxes	(11 907)	(13 137)
Salaires et charges sociales	(508 633)	(517 793)
Dotations d'exploitation	(120 845)	(146 058)
Autres charges d'exploitation	(2 695)	(11 950)
Total des charges d'exploitation	*(1 216 843)*	*(1 344 988)*
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(13 968)	(9 902)
RÉSULTAT FINANCIER	(17 672)	(25 982)
RÉSULTAT COURANT	(31 640)	(35 884)
Résultat exceptionnel	4 730	11 160
Impôt sur les sociétés	10 301	576
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES	(16 609)	(24 148)
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	(52)	4
Part des actionnaires hors groupe	520	(632)
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ	(16 141)	(24 776)

GROUPE LE MONDE
TABLEAUX DE FINANCEMENT
(en milliers de francs)

	1991	1990
RESSOURCES		
Capacité d'autofinancement	38 549	55 090
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	128	13 388
Part des intérêts minoritaires dans les augmentations de capital des filiales	123	–
Diminution des immobilisations financières	–	1 020
Augmentaton des dettes financières à MT et LT	365	25 000
Diminution du fonds de roulement	11 709	–
TOTAL DES RESSOURCES	50 874	94 498
EMPLOIS		
Investissements de l'exercice	13 666	53 727
Remboursements d'emprunts	34 144	22 257
Autres variations des immobilisations financières	1 010	–
Part du groupe dans les augmentations de capital des sociétés mises en équivalence	554	–
Dividendes distribués	–	1 627
Part des intérêts minoritaires dans les dividendes distribués par les filiales	1 500	2 250
Augmentation du fonds de roulement	–	14 637
TOTAL DES EMPLOIS	50 874	94 498

GROUPE LE MONDE
BILANS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE
(en milliers de francs)

ACTIF	1991			1990
	VALEURS BRUTES	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	VALEURS NETTES	VALEURS NETTES
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles	51 277	36 697	14 580	24 224
Immobilisations corporelles	503 132	117 945	385 187	425 672
Immobilisations financières	30 156	796	29 360	28 141
Titres mis en équivalence	206	0	206	133
Total	584 771	155 438	429 333	478 170
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	18 370	4 329	14 041	20 701
Créances d'exploitation	*313 531*	*70 243*	243 288	*380 978*
Valeurs mobilières de placement	66 835	0	66 835	47 402
Disponibilités	2 924	0	2 924	16 879
Comptes de régularisation	9 410	0	9 410	18 830
Total	411 070	74 572	336 498	484 790
TOTAL DE L'ACTIF	995 841	230 010	765 831	962 960

PASSIF	1991	1990
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	620	620
Réserves consolidées	*94 308*	*119 084*
Résultat consolidé	(16 141)	(24 776)
Total	78 787	94 928
Intérêts hors groupe	19 452	20 936
Provisions pour risques et charges	45 469	56 105
DETTES		
Emprunts auprès des établissements de crédit	140 576	181 436
Emprunts et dettes financières divers	90 707	106 185
Dettes d'exploitation	93 175	162 561
Dettes fiscales et sociales	161 588	206 487
Impôts différés	44 529	47 556
Abonnements à servir	84 696	79 046
Comptes de régularisation	6 852	7 720
Total	622 123	790 991
TOTAL DU PASSIF	765 831	962 960

SARL LE MONDE
COMPTES DE RÉSULTATS
(en milliers de francs)

	1991	1990
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 099 585	1 189 916
Autres produits et reprises sur provisions	59 699	40 896
PRODUITS D'EXPLOITATION	1 159 286	1 230 812
Charges externes	(740 101)	(806 313)
Impôts et taxes	(6 906)	(10 491)
Charges de personnel	(369 359)	(359 959)
Autres charges d'exploitation	(2 297)	(26 829)
Dotations d'exploitation aux amortissements et provisions	(75 597)	(71 398)
CHARGES D'EXPLOITATION	(1 194 261)	(1 274 990)
Résultat d'exploitation	(34 976)	(44 178)
Quotes-parts de résultat *sur opérations faites en commun*	(425)	(157)
Produits financiers nets	5 724	5 214
RÉSULTAT COURANT	(28 826)	(39 121)
Produits et charges exceptionnelles	12 310	16 798
Provision pour participation des salariés	–	–
Provision pour impôt sur les sociétés	(7 319)	(84)
RÉSULTAT NET	(9 196)	(22 407)

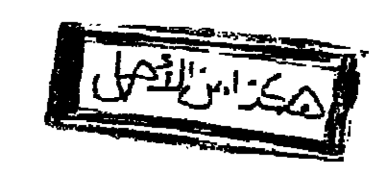
SARL LE MONDE
TABLEAUX DE FINANCEMENT
(en milliers de francs)

	1991	1990
RESSOURCES		
Capacité d'autofinancement	(1 512)	(1 089)
Produits de cessions d'actifs	113	13 388
Remboursement des prêts/avances à long terme	4 000	22 000
Abandon de compte courant à long terme	1 150	–
Diminution des autres immobilisations financières	–	1 020
Diminution du fonds de roulement	5 098	11 217
TOTAL DES RESSOURCES	8 849	46 536
EMPLOIS		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	6 426	36 421
Titres	–	1 140
Augmentation des prêts et avances à long terme	1 145	6 500
Total des investissements	7 571	44 061
Autres variations des immobilisations financières	329	–
Dividendes distribués	–	1 627
Remboursement de dettes financières	949	848
TOTAL DES EMPLOIS	8 849	46 536

SARL LE MONDE
BILANS AU 31 DÉCEMBRE
(en milliers de francs)

ACTIF	1991			1990
	VALEURS BRUTES	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	VALEURS NETTES	VALEURS NETTES
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles	20 252	18 141	2 111	3 317
Immobilisations corporelles	173 309	45 512	127 797	145 233
Immobilisations financières	131 646	1 720	129 926	132 887
Total	325 207	65 373	259 834	281 437
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	11 055	4 155	6 900	15 694
Créances d'exploitation	245 598	28 543	217 055	259 413
Valeurs mobilières de placement	18 165	0	18 165	0
Disponibilités	2 206	0	2 206	10 251
Comptes de régularisation	2 334	0	2 334	3 119
Total	279 358	32 698	246 660	288 477
TOTAL DE L'ACTIF	604 565	98 071	506 494	569 914

PASSIF	1991	1990
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	620	620
Primes, réserves et écart de réévaluation	32 221	32 221
Report à nouveau	10 271	32 678
Résultat de l'exercice	(9 196)	(22 407)
Provisions réglementées	106 189	113 947
Total	140 105	157 059
Provisions pour risques et charges	37 999	46 797
DETTES		
Dettes financières	66 001	78 882
Dettes d'exploitation	170 225	202 117
Abonnements à servir	87 840	79 046
Comptes de régularisation	4 324	6 013
Total	328 390	366 058
TOTAL DU PASSIF	506 494	569 914



ATLASECO

innovations en 1993

A ESSAYER

Pour connaître la signification de votre nom de famille et le nombre de personnes portant le même nom que vous

3617 code FAMILY

Madame, Monsieur,

***ATLASECO**, le premier atlas économique mondial en langue [illegible] ses lecteurs de l'accueil particulièrement favorable [illegible] édition 1993.*

*[illegible] d'**ATLASECO** se matérialise par quatre innovations :*

*1. [illegible] de 20 000 exemplaires en janvier 1993. Pour se [illegible] exemplaire de cette réimpression corrigée d'**ATLASECO**, [illegible] coupon-réponse ci-dessous.*

*2. [illegible] disposition, en janvier 1993, sur minitel (36 17 code **ATLASECO**) des chiffres clés cités dans les 17 éditions passées d'**ATLASECO** de 1976 à 1993 agrémentés de 580 [illegible] utiles aux étudiants et aux chercheurs.*

*3. Le lancement d'un **ATLASECO** en anglais en octobre 1993 avec le [illegible] "International Herald Tribune".*

*4. Enfin une nouveauté : la création également sur minitel, d'une banque de données de 100 000 noms de famille (36 17 code **FAMILY**) permettant de dire à tous les Français ce que signifie leur nom de famille et combien de personnes portent le même nom de famille qu'eux.*

Le rédacteur en chef

Je désire obtenir un exemplaire de la réimpression d'ATLASECO 1993

NOM ....

ADRESSE ....

....

et je joins à ma commande un chèque de 145 francs à l'ordre des Editions du Sérail, 9 rue d'Aboukir 75002 PARIS

VIE DES ENTREPRISES

Pour préserver le développement de son activité emballage

Pechiney impose une restructuration musclée à son aluminium

Trois cent trente-sept suppressions d'emploi chez Aluminium Pechiney qui en compte 3 600, des réductions d'effectifs qui devraient être annoncées ce mardi 1er décembre, lors de la réunion du comité central d'entreprise chez Pechiney Electrométallurgie, la filiale du groupe spécialisée dans les alliages, auxquels s'ajoutent un plan social déja en cours au Carbone Lorraine (site de Gennevilliers) et les interrogations concernant la société des fonderies d'Ussel. Au total, estiment les syndicats, 1 000 à 1 500 emplois pourraient être concernés par ces mesures.

La dégringolade continue des cours de l'aluminium conjuguée à la dépréciation du billet vert (le métal blanc, qui se négocie actuellement à 1 200 dollars la tonne, a franchi un nouveau pallier à la baisse, atteignant son plus bas niveau en francs constants depuis 1987) obère sérieusement les résultats du groupe. A tel point que le développement de l'emballage, axe prioritaire de Pechiney depuis le rachat en 1989 d'American National Can, est compromis. Pour conserver ses parts de marché, le groupe, numéro un mondial dans cette activité qui assure désormais 47 % de son chiffre d'affaires total et la majorité de son résultat, a en effet prévu d'investir régulièrement et de façon massive. En ouvrant, par exemple, une usine de boîtes à boisson tous les dix-huit mois.

Un rythme difficile à tenir quand, en raison des surproductions et des importations massives des pays de l'Est (*le Monde* daté 29-30 novembre, rubrique marchés), les unités d'électrolyse fonctionnent à perte. Et quand les autres secteurs, pour cause de faible conjoncture, éprouvent des difficultés. C'est le cas de Carbone Lorraine qui vend ses composants à l'industrie automobile, ainsi qu'au militaire. C'est le cas d'Howmet, la filiale spécialisée dans les composants pour l'aéronautique. C'est le cas plus encore de l'électrométallurgie dont le PDG du groupe, M. Jean Gandois, indique depuis plusieurs mois que Pechiney pourrait le vendre.

Convoqué en réunion extraordinaire pour mercredi 2 décembre, le comité de groupe devrait définir le volet social accompagnant les abandons de sites ou réductions d'activité annoncés. L'usine d'électrolyse d'Aluminium Pechiney à Venthon, en Savoie, qui emploie 216 salariés, va fermer. Les sites ariégeois de Lannemezan et Auzat, celui de Saint-Jean-de-Maurienne (Savoie) vont supprimer des emplois dans des proportions non encore arrêtées. L'unité d'électrométallurgie de Giffre, dans les Alpes (300 personnes), est également menacée.

CAROLINE MONNOT

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

FUSION

□ **KNP, Buehrmann-Tetterode (BT) et VRG : les trois groupes papetiers néerlandais ont l'intention de fusionner.** – Les trois premières entreprises néerlandaises dans le domaine du papier et du système graphique, KNP, Buehrmann-Tetterode (BT) et VRG ont annoncé, lundi 30 novembre, leur intention de fusionner. L'annonce formelle de la fusion, comme le nouveau nom du groupe, seront annoncés début 1993. Cette fusion donnera naissance à un groupe spécialisé dans le papier, carton et emballages, ainsi que dans le commerce et la distribution de papier graphique, d'articles de bureau, de matériel informatique et graphique. Son chiffre d'affaires annuel s'élèvera à environ 13 milliards de florins (39 milliards de francs) pour 29 700 salariés. L'actif total s'élèvera à près de 9 milliards de florins (27 milliards de francs) et la capitalisation boursière atteindra 2,3 milliards de florins (6,9 milliards de francs) environ.

ÉCONOMIES

□ **American Airlines réduit de 6 % ses effectifs de direction.** – American Airlines, la première compagnie aérienne américaine, a annoncé lundi 30 novembre 576 suppressions d'emploi d'encadrement, soit une réduction de 6 % de ses effectifs de direction. Ils se traduiront par 286 licenciements et par un programme d'incitation au départ volontaire et à la retraite. Des mesures annoncées à la mi-octobre par la compagnie prévoyait de supprimer jusqu'à mille postes d'encadrement représentant la première étape d'un programme d'économie visant à réduire les coûts d'exploitation de 300 millions de dollars en 1993. American Airlines, qui a perdu plus de 230 millions de dollars pendant les neuf premiers mois de l'année, emploie 98 000 personnes au total dont 9 600 cadres et assimilés.

□ **Bang et Olufsen supprime plus de 400 emplois.** – Le groupe électronique danois Bang et Olufsen (radio, télévision et téléphonie haut de gamme) a annoncé, lundi 30 novembre, la suppression de plus de 400 emplois dans ses trois unités de production au Danemark et dans ses onze filiales en Europe. Cette compression de plus de 20 % de ses effectifs est destinée à redresser la situation du groupe qui a enregistré un déficit total de 166 millions de couronnes (144 millions de francs) au cours de ses deux derniers exercices, et a encore perdu 50 millions de couronnes (43,5 millions de francs) au premier semestre. Le groupe espère parvenir à l'équilibre d'ici la fin 1994 grâce à une politique de rationalisation devant lui permettre d'économiser 160 millions de couronnes (139 millions de francs) par an. La direction établira un nouveau quartier général à Bruxelles pour la vente et le marketing en Europe.

□ **GEC-Alsthom reçoit une commande de la SNCF d'un montant de 5,4 milliards de francs.** – La SNCF a décidé de passer commande à GEC-ALsthom, chef de file d'un groupement avec ANF Industrie, de 135 rames de quatre véhicules à deux niveaux destinés à son réseau banlieue. Cette commande de 5,4 milliards de francs se compose d'une tranche ferme de 72 rames et d'une option de 63 rames supplémentaires. La première rame sera livrée en octobre 1994 et le reste de la commande sera échelonné à raison de deux rames par mois. Ces rames à deux niveaux remplaceront progressivement du matériel à un niveau et permettra à la SNCF d'augmenter ses capacités de transport sur des lignes de banlieue actuellement surchargées.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 1er décembre ↑

Progression

Pour la sixième séance consécutive, la tendance était haussière mardi 1er décembre à la Bourse de Paris. En progression marginale de 0,03 % au début des transactions, les valeurs françaises s'appréciaient de 0,5 % à la mi-journée. Plus tard dans la séance, peu avant l'ouverture de Wall Street, l'indice CAC 40 s'inscrivait en avance de 0,66 % sur son précédent niveau à 1 783,03 points.

Suspendue depuis un certain temps, la Compagnie foncière internationale a enregistré la plus forte hausse (61,90 %) à 306 francs après l'OPE de cinq Suez pour quatre CFI. Suez a perdu deux francs à 247 dans 73 500 titres.

Le président du groupe nationalisé Rhône-Poulenc, M. Jean-René Fourtou, a dévoilé mardi à Paris les conditions préférentielles d'acquisition des 10 % des 6 millions d'actions réservées au personnel, anciens salariés et retraités du groupe. Ce prix représentera un rabais global de 25 %. Il a par ailleurs souligné que ses récents propos indiquant qu'il y avait « une chance sur deux » que la mise sur le marché se fasse (*le Monde* du 1er décembre) avait pour objectif de « briser les risques de spéculation » qui se sont manifestés sur les marchés boursiers et pour faire baisser le titre avant que ne soit déterminée sa valeur de cession.

La fraction de capital déjà sur le marché sous forme de certificats d'investissement et de titres participatifs étant de l'ordre de 20 %, les spéculateurs pouvaient faire varier les cours de plus ou moins 20 %. Le certificat Rhône-Poulenc perdait 0,8 % à la mi-journée.

NEW-YORK, 30 novembre ↑

Optimisme

Wall Street a continué sur sa lancée lundi 30 novembre. Et pour la première fois depuis plus d'un mois, l'indice Dow Jones s'est inscrit en clôture au-dessus du seuil de 3 300 points sous l'impulsion des derniers signes d'accélération de la reprise économique américaine. Le Dow Jones des valeurs vedettes a terminé la journée à 3 305,16 points, en hausse de 22,96 points (+ 0,70 %). Le marché a été très actif avec quelque 230 millions d'actions échangées. Le nombre de titres en hausse a dépassé celui des valeurs en baisse dans un rapport de onze contre six : 1 141 contre 659.

Les investisseurs tablent sur une bonne reprise des ventes de détail américaines pendant la période des fêtes de fin d'année, due notamment à un regain de confiance des consommateurs dans l'économie. Les premières estimations montrent que la période des achats de Noël, qui débute traditionnellement le vendredi suivant Thanksgiving, s'annonce meilleure que celle de l'année dernière, d'autant que les consommateurs américains disposent cette année de deux jours de plus entre Thanksgiving et Noël pour effectuer leurs achats.

VALEURS	Cours de 27 nov.	Cours du 30 nov.
Alcoa	68 5/8	70 3/8
ATT	47 1/4	47 1/8
Boeing	37 7/8	36 1/8
Chase Manhattan Bank	27 1/4	27 3/8
Du Pont de Nemours	47 1/2	48 1/8
Eastman Kodak	42 3/8	41 7/8
Exxon	59 5/8	59 5/8
Ford	41 3/4	42
General Electric	82 7/8	83 1/4
General Motors	31 5/8	32 1/8
Goodyear	68 5/8	71 3/4
IBM	65 7/8	68 1/4
ITT	70	71
Mobil Oil	60 3/4	60 3/4
Pfizer	78 5/8	78 1/8
Schlumberger	60 3/4	61
Texaco	60	60 1/8
UAL Corp. ex-Allegis	120 7/8	119 7/8
Union Carbide	15 7/8	16 1/4
United Tech.	44 1/8	44 7/8
Westinghouse	12 3/4	12 5/8
Xerox Corp.	78 1/2	78 3/4

LONDRES, 30 novembre ↑

Nouveau record

Les valeurs ont encore fortement progressé lundi 30 novembre au Stock Exchange, encouragées par les espoirs de reprise économique, par les gains du marché à terme et par la hausse de Wall Street. L'indice Footsie des cent grandes valeurs s'est inscrit en fin de séance en hausse de 18,7 points (+ %0,6 %) à 2 778,8 points, un nouveau record de clôture. Il a atteint en début d'après-midi un nouveau record absolu de 2 784,1 points.

Des espoirs d'une baisse des taux d'intérêt allemands d'ici Noël ont également soutenu la tendance, ainsi que l'annonce d'une hausse de 3 % de la masse monétaire MO (pièces et billets) britannique sur les douze derniers mois, qui peut être interprétée comme le signe d'un début de reprise en Grande-Bretagne.

TOKYO, 1er décembre ↓

Prises de bénéfices

Après sa nette reprise des derniers jours, la Bourse de Tokyo a éprouvé le besoin de souffler mardi 1er décembre. L'indice Nikkei a terminé la séance en baisse de 370,61 points (– 2,1 %) à 17 313,04 points.

Le marché des actions a cédé du terrain sous l'effet de prises de bénéfice et a terminé médiocrement. Les boursiers avaient prévu cette correction à la baisse, logique après les avancées récentes, et estiment que la Bourse reste bien orientée. Les ventes des fonds d'investissement ainsi que les ventes liées aux contrats à terme sur indice ont pesé sur la cote.

VALEURS	Cours de 30 nov.	Cours du 1er déc.
Ajinomoto	1 380	1 310
Bridgestone	1 180	1 120
Canon	1 340	1 330
Fuji Bank	1 840	1 800
Honda Motors	1 380	1 360
Matsushita Electric	1 150	1 160
Mitsubishi Heavy	568	546
Sony Corp.	4 090	4 100
Toyota Motors	1 420	1 410

PARIS :

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Alcatel Câbles	4500	4525	Immob. Hôtelière	1039	....
B.A.C.	23 70	....	Interm. Computer	130	136 50
Boiron (Ly)	485	485	I.P.B.M.	44	....
Boisset (Lyon)	219	....	Locamic	128 10	....
C.A.L-de-Fr. (C.C.L.)	815	810	Matra Comm.	295 70	....
Calberson	203	204 50	Molex	168 50	....
Cardif	750	752	N.S.C. Schlumberger	749	680
C.E.G.E.P.	160	155 50	Publ.Filipacchi	392	390
C.F.P.I.	241 40	240	Rhone-Alp.Ecu (Ly.)	317	...
C.N.I.M.	954	954	Select Invest (Ly)	90 20	....
Codetour	275	276 50	Serbo	144 50	141
Conforama	....	....	Sopra	302 10	309
Creeks	120	120	TF1	375	379
Dauphin	191	191	Thermador H. (Ly)	326	325
Delmas	970	965	Viel et Cie	116	112
Demachy Worms Cie	410	....	Y. St-Laurent Groupe	536	512
Devanlay	960	950			
Devilla	97	97 90			
Dolisos	107	....			
Editions Belfond	201	....			
Europ. Propulsion	175	176			
Finacor	110	....			
G.F.F. (group.fon.f.)	48	....			
G.L.M.	444	....			
Gravograph	131 50	131			
Guintoli	720	....			
I.C.C.	165	162			
Idianova	40 30	....			

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 30 novembre 1992
Nombre de contrats estimés : 80 690

COURS	ÉCHÉANCES Déc. 92	Mars 93	Juin 93
Dernier	109,66	110,56	111,06
Précédent	110 04	111	111,44

Options sur notionnel

PRIX D'EXERCICE	OPTIONS D'ACHAT Jan. 93	Mars 93	OPTIONS DE VENTE Jan. 93	Mars 93
110	0,94	1,47	0,33	0,90

CAC 40 A TERME

(MATIF)

Volume : 27 842

COURS	Nov. 92	Déc. 92	Janv. 93
Dernier	1 763	1 804	1 791,50
Précédent	1 754	1 767,50	1 784,50

CHANGES

Dollar : 5,4225 F ↓

Le dollar s'échangeait en très légère baisse mardi 1er décembre, sous l'effet de prises de bénéfices. A Paris, la monnaie américaine s'échangeait à 5,4225 francs contre 5,4285 francs lundi au cours indicatif de la Banque de France.

FRANCFORT	30 nov.	1er déc.
Dollar (en DM)	1,6015	1,5910
TOKYO	**30 nov.**	**1er déc.**
Dollar (en yens)	124,75	124,72

MARCHÉ MONÉTAIRE

Paris (1er déc.) .... 9 11/16-9 13/16 %

New-York (30 nov.) .... 3 3/8 %

BOURSES

PARIS *(INSEE, base 100 : 31-12-91)*

	27 nov.	30 nov.
Valeurs françaises	100,30	101,60
Valeurs étrangères	86,90	87,70
(SBF, base 100 : 31-12-81)		
Indice général CAC	463,10	463,48
(SBF, base 1000 : 31-12-87)		
Indice CAC 40	1 749,66	1 771,37

NEW-YORK *(indice Dow Jones)*

	27 nov.	30 nov.
Industrielles	3 282,20	3 305,16

LONDRES *(indice « Financial Times »)*

	27 nov.	30 nov.
100 valeurs	2 760,10	2 778,80
30 valeurs	2 077,50	2 095,90
Mines d'or	68,80	70,40
Fonds d'Etat	93,44	92,56

FRANCFORT

	27 nov.	30 nov.
Dax	1 522,95	1 544,34

TOKYO

	30 nov.	1er déc.
Nikkei Dow Jones	17 683,65	17 313,04
Indice général	1 323,35	1 304,08

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

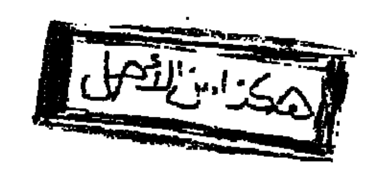
	COURS COMPTANT Demandé	Offert	COURS TERME TROIS MOIS Demandé	Offert
$ E-U	5,4105	5,4135	5,5005	5,5135
Yen (100)	4,3368	4,3403	4,4116	4,4234
Ecu	6,6460	6,6540	6,6284	6,6502
Deutschemark	3,4020	3,4030	3,4145	3,4224
Franc suisse	3,7690	3,7730	3,8052	3,8170
Lire italienne (1000)	3,8530	3,8587	3,8182	3,8321
Livre sterling	8,1839	8,1913	8,2481	8,2723
Peseta (100)	4,7134	4,7202	4,6639	4,6809

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS Demandé	Offert	TROIS MOIS Demandé	Offert	SIX MOIS Demandé	Offert
$ E-U	4 1/16	4 3/16	3 13/16	3 15/16	3 13/16	3 15/16
Yen (100)	3 3/4	3 1/8	3 5/8	3 3/4	3 9/16	3 11/16
Ecu	12	12 1/4	11 1/2	11 5/8	10 3/4	10 7/8
Deutschemark	9 1/8	9 5/16	8 15/16	9 1/8	8 9/16	8 3/4
Franc suisse	7	7 1/8	6 13/16	6 15/16	6 5/16	6 7/16
Lire italienne (1000)	14 1/8	14 5/8	14 1/8	14 5/8	13 7/8	14 1/4
Livre sterling	7 3/8	7 1/2	7 5/16	7 9/16	7 1/8	7 1/4
Peseta (100)	15	15 1/2	14 3/4	15 1/4	14 1/4	14 3/4
FRANC FRANÇAIS	10 3/4	11 1/2	10 5/8	11 3/16	10 1/16	10 5/8

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.

□ **Chine : concession pour la Lyonnaise des eaux-Dumez.** – Associée à la firme New World de Hong kong, le groupe Lyonnaise des eaux-Dumez a signé un accord de joint-venture avec Shenyang, la quatrième ville chinoise (3,2 millions d'habitants). Il concerne la mise en concession, pour une durée de quarante ans, du *« transport et de la distribution d'eau potable de la ville »* (480 000 mètres cubes par jour), indique un communiqué publié, le lundi 30 novembre, par le groupe français. Le chiffre d'affaires attendu est *« de l'ordre de 150 millions de francs par an »*. En octobre dernier, le groupe français avait conclu un contrat similaire avec la ville de Tanzhou, dans la province de Canton.



MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DU 1er DECEMBRE

Cours relevés à 13 h 30

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
5340	C.N.E 3%	5080	5080	5080	....
822	B.N.P. T.P.	811	811	811	....
819	Cr.Lyon. T.P.	820	811	820	....
1605	Renault T.P.	1600	1620	1611	+ 0 69
1650	Rhone Poul. T.P.	1680	1650	1651	- 1 73
1025	Saint Gobain T.P.	1028	1020	1019	- 0 97
786	Thomson T.P.	790	790	760	- 3 80
550	ACCOR	571	575	578	+ 1 23
720	Air Liquide	758	758	757	- 0 13
620	Alcatel-Alsthom	654	651	658	+ 0 61
1450	Als.Superm.	1460	1445	1464	+ 0 27
270	A.L.S.P.I.	268	266 20	270	+ 0 75
415	AGF Sté Centrale	429	428	432 50	+ 0 82
85	Avenir H. Média	88	89 50	89 50	+ 1 70
895	Axa (ex Cie Midi)	934	937	951	+ 1 82
140	Bafip	148 10	148	149	+ 0 61
66	Bail-Equipem.	62 50	62	64	+ 2 40
625	Bail Investiss.	625	624	623	- 0 32
320	Bancaire	353 90	354	354	+ 0 03
610	Bazar H.-V.	590	582	582	- 1 36
1220	Berger (M)	1220	1269	1269	+ 4 02
400	Bertrand Faure	402	....	....	....
910	Bic	917	917	915	- 0 22
1070	B.I.P.	1085	1070	1070	- 1 38
144	BIS	115	114	114 80	- 0 17
385	B N P (CI)	383 20	381 30	382	- 0 31
490	Bolloré Tech.	481	480	485	+ 0 83
3120	Bongrain	3000	2995	3000	....
460	Bon-Marché	437 10	460	443	+ 1 35
510	Bouygues	559	561	558	- 0 18
88	BP France	86 80	86 60	87	+ 0 23
955	B S N	968	969	977	+ 0 93
1010	Canal Plus	1040	1043	1046	+ 0 58
164	Cap Gem.S.	169 30	169 20	168 90	- 0 24
175	Carnaudmetalbox	187	187 90	187 50	+ 0 27
2390	Carrefour	2405	2400	2400	- 0 21
135	Casino	148	146	148	....
93	Casino ADP	96 70	98	97 90	+ 1 24
480	Castorama D.L.	479 70	476 20	476	- 0 77
260	C.C.F.	210	209 50	209 90	- 0 05
31	CCMC Ly.	32	32 50	31	- 3 13
380	C.D.M.E.	368	371	369 90	+ 0 52
135	C.E.G.I.D.	134	130 10	135	+ 0 75
41	Cerestar (Ny)	47	46	47	....
280	C.E.P. Comm.	291 10	292 50	300	+ 3 08
82	Cerus	82 90	81	82 90	....
875	Cetelem	882	880	884	+ 0 23
189	CF Int.	189	302	303 80	+ 60 7
230	CGI Info.	258 50	257	255 50	- 1 16
950	C G I P	958	955	955	- 0 31
610	CSP	610	615	615	+ 0 82
1240	Chargeurs S A	1196	1200	1199	+ 0 25
255	Christian Dior	240	243	241	+ 0 42
500	C I C A (M)	500	490	501	+ 0 20
290	Ciments franç.	268	280	280	+ 4 48
465	Clarins	467	470	472	+ 1 07
345	Club Méditer.	335	330	332	- 0 90
730	Colas	753	763	770	+ 2 26
215	Cpt. Entrep.	223	223	224	+ 0 45
1170	Compt Mod.	1229	1216	1225	- 0 33
225	CPR (Paris Ré.)	231	230 50	229	- 0 87

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
915	Créd. Foncier	915	915	920	+ 0 55
320	Crédit Loc France	349 90	346 60	341	- 2 54
375	Cr Lyon.(CI)	382	389	392	+ 2 62
969 01	Crédit Nat.	982	987	997	+ 1 53
465	CSEE	488	485	485	- 0 61
3010	Damart	3060	3100	3099	+ 1 27
395	Dassault Aviation	397	390	397	....
186	Dassault Electr.	173 70	173	171 50	- 1 27
1450	De Dietrich	1310	1306	1320	+ 0 76
465	Degremont	471 90	471 90	470	- 0 40
40	Dév.P.d.C.(Li)	38 10	38 10	38 15	+ 0 13
62	Dév.R.Sud-Est	62	59	61	- 1 61
280	D M C	273 10	265 20	269	- 1 50
390	Docks France	400	400	405	+ 1 25
81	Dynaction	92 10	92	91 80	- 0 33
1990	Eaux (Gle)	2016	2030	2042	+ 1 29
750	E.B.F.	780	780	780	....
340	Ecco	362	355 50	359 90	- 0 58
325	Elf Aquitaine	330 40	331 80	334 30	+ 1 18
1070	ElfSanofi(ExSanofi)	1050	1058	1072	+ 2 10
235	Enp-Elf (Certif.)	235	230 10	235	....
580	Eridania-Beghin	565	565	570	+ 0 88
370	Essilor	381	380	380	- 0 26
180	Essil.Int.(DP)	183	185 90	183	....
760	Esso	748	740	744	- 0 53
1160	Eurafrance	1275	1276	1275	....
440	Euro RSCG	441	450	445	+ 0 91
65	Eurodisneyland	62 70	61 75	61 30	- 2 23
840	Europe 1	849	841	843	- 0 71
28	Eurotunnel	30 35	30 30	30 25	- 0 33
1450	Exor	1450	1450	1450	....
103	Finextel	106	108	111	+ 4 72
280	Fives Lille	280	282	282	+ 0 77
770	Fougerolle	721	....	....	....
3280	Fromager. Bel	3390	3389	3390	....
1900	Gal.Lafayette	1730	1779	1810	+ 4 62
280	G.A.N.	277	280	288	+ 3 97
365	Gascogne (B)	357	359 80	357	....
1160	Gaz et Eaux	1170	1228	1227	+ 4 87
600	Géophysique	594	596	600	+ 1 01
620	Groupe André SA	640	640	640	....
405	Groupe Cité	415	406 50	406 50	- 2 05
300	GTM-Entrep.	338	334	336	- 0 59
1590	Guyenne-Gas.	1559	1530	1515	- 2 82
95 40	Hachette	82	82 50	84 20	+ 2 68
420	Havas	430	436	433	+ 0 70
230	Idia	232	232	228	- 1 72
290	Imétal	307	307	309	+ 0 65
118	Immob. Phénix	126 80	125	124	- 2 21
130	Ingénico	125	117 80	119 30	- 4 56
7140	Inst. Mérieux	6880	6890	6890	+ 0 15
415	Intertail	417	415	415	- 0 48
370	Intertechnique	385	387	380 10	- 1 27
720	J. Lefebvre	729	725	723	- 0 82
480	Klépierre	502	505	505	+ 0 60
525	Labinal	539	543	550	+ 2 04
300	Lafarge	318	319	320 50	+ 0 79

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
250	Lebon	274	269	270	- 1 46
3970	Legrand	3980	3990	4050	+ 1 76
2150	Legrand (DP)	2090	2129	2129	+ 1 87
121	Legris Industries	127	128 90	128	+ 0 79
700	Locindus	735	735	735	...
3580	L.V.M.H.	3740	3725	3782	+ 1 12
485	Lyon.Eaux/Dumez	481 60	485	492	+ 2 16
37	Majorette Ly.	37	....	..	...
270	Mar Wendel	271	271	274	+ 1 11
194 70	Matra	195	194	198	+ 1 54
72	Metaleurop	69 20	69 50	70 50	+ 1 88
29	Métrologie In.	28 50	28 50	27	- 5 26
180	Michelin	178	177 50	178 70	+ 0 39
82	MMB	82 70	82 85	82 85	+ 0 18
83	Moulinex	80 60	81 90	81 75	+ 1 43
770	Navig. Mixte	770	772	770	
119	Nord-Est	125	125	123	- 1 60
198	Nordon (Ny)	215	...	...	
47	Olipar	45	46	43 70	- 2 89
925	Oréal	963	965	976	+ 1 35
325	Paribas	347 50	349	353	+ 1 58
194	Pechiney Int.	197	198 50	198 70	+ 0 86
230	Pechiney (CIP)	273	272	276 30	+ 1 21
390	Pernod Ricard	385 90	386	393	+ 1 84
515	Peugeot	538	539	543	+ 0 93
310	Pinault	313 90	308 10	314 90	+ 0 32
795	Plastic-Omn.	796	804	800	+ 0 50
195	Poliet Ex.Lamb.Fr.	190	191	185 50	- 2 37
800	Primagaz	797	799	802	+ 0 63
700	Printemps	715	700	700	- 2 10
545	Promodès	551	556	556	+ 0 91
290	Radiotechn.	279	279	276	- 1 08
5900	Redoute (La)	6220	6200	6200	- 0 32
141	Rémy Cointreau	148	146	149 50	+ 1 01
490	R. Poulenc CIP	509	509	505	- 0 79
41	Rochette(La)	39 50	40	40	+ 1 27
400	Roussel Uclaf	400	402	398	- 0 50
2800	R. Impé.Ly *	2750	2750	2750	....
147	Sade (Ny)	145	143	145	....
2180	Sagem	2290	2280	2275	- 0 66
480	Saint Gobain	521	519	527	+ 1 15
1070	Saint Louis	1110	1107	1119	+ 0 81
1410	Salomon Ly.	1471	1450	1470	- 0 07
275	Salvepar (Ny)	285	280	280	- 1 75
1490	S A T	1515	1505	1505	- 0 66
280	Saut. Chât.	272 90	262	263	- 3 63
815	Sanpiquet (Ns)	830	830	815	- 1 81
520	Schneider	549	548	560	+ 2 00
10 50	SCOA	10 70	10 35	10 50	- 1 87
315	Scor s.a.	330	335	345	+ 4 55
345	S.E.B.	321 10	322	323 50	+ 0 75
415	Sefimeg	418 90	410	419	+ 0 02
124	Selectibanque	128	125 60	126 10	- 1 48
135	Sextant A.	142	142	136 60	- 3 87
555	S F I M	552	552	530	- 3 99
151	S.G.E.	164	164	167	+ 1 83
415	Simco	454	425 20	430	- 5 29

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
710	Sk. Rossignol	750	750	745	- 0 67
305	Sligos	333	340	335	+ 0 60
535	Société Géné.	549	550	553	+ 0 73
33	Sodecco(B)	39 50	39 40	39 90	+ 1 01
77	Sodero(Ns)	78 75	75 20	75 25	- 4 44
1030	Sodexho	1070	1034	1040	- 2 80
75	Sogeraf(Ny)	77	77	76 60	- 0 52
435	Sogerap	359	371	359	
1110	Sommer-Allib.	1050	1050	1050	..
370	SOPHIA	375	376	376	
900	Sovac	897	900	900	+ 0 33
265	SPEP	278 10	280	279	+ 0 32
290	Spie-Batignol.	282	282	281	- 0 35
580	Strafor Facom.	573	572	573	
240	Suez	249	242 80	244 80	- 1 69
1160	Synthelabo	1150	1150	1150	
120	Thomson CSF	120 20	121 50	125	+ 3 99
230	Total	237 50	238	237 40	- 0 04
141	- (certif.)	143	148	143 50	+ 0 35
195	Truffaut Fr.	177	175 50	175	- 1 13
415	U.A.P.	419	424	425	+ 1 43
178	U F B Locab.	180	179	176	- 2 22
129	U.G.C. DA (Scout)	145	146	146	+ 0 69
430	U I C	420	412	412	- 1 90
470	U I F	480	476	452 20	- 5 79
735	U I S	735	736	735	..
385	Unibail	424	413 10	411	- 3 07
670	Valéo	670	670	670	
125	Vallourec	135	135 50	134 80	- 0 15
225	Via Banque	227	228	220	- 3 08
220	Worms et Cie	227 50	225 90	228 80	+ 0 57
1190	Zodiac	1238	1235	1235	- 0 24
880	Elf Gabon	843	841	840	- 0 36
86	Amax	89 70	91 65	91 70	+ 2 23
150	Amer Barrick	149 60	153 50	153 50	+ 2 61
122	Amer Express	125	125 70	125 70	+ 0 56
260	A.T.T	256	257	257	- 0 39
89	Anglo Amer.C.	98	99 45	99 25	+ 1 28
163	Amgold	164 20	165 80	172 20	+ 4 87
192	Banco Santander	208 10	209 30	209 30	+ 0 58
685	B.A.S.F.	698	710	710	+ 1 72
870	Bayer	865	860	865	..
38	[illegible] Plc	38	38 90	38 90	+ 2 37
24	Buffelsfont.	25 35	26 50	25 20	- 4 38
142	Chase Manh.	148	147 80	147 10	- 0 61
1840	Daimler Benz	1850	1900	1861	+ 0 59
58	De Beers	66 20	66 50	66 20	....
2260	Deutsche Bank	2292	2310	2308	+ 0 70
1180	Dresdner Bank	1210	1201	1215	+ 0 41
32	Driefontein	38 40	38 70	37 60	- 2 08
255	Du Pont-Nem.	257 10	262 10	262 10	+ 1 94
220	Eastman Kodak	235	228 50	228 60	- 2 72
8	East Rand	7 50	7 60	7 30	- 2 67
25	Echo Bay	23 60	24 25	24 70	+ 4 66
168	Electrolux	174 10	172	175	+ 0 52
132	Ericsson	141 80	140 50	139 20	- 1 83
335	Exxon Corp	325 80	328	328 80	+ 0 92

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
225	Ford Motor	228 20			..
24	Freegold	28 40	28 90	28	- 1 41
10	Gencor	11 45	11 60	11 20	- 2 18
435	Gén. Elect.	451	450 50	452	+ 0 22
168	Gén. Motors	178	175	177	- 0 56
300	Gén. Belgique	292	296	297	+ 1 71
34	Gd. Métropol.	37 90	37 90	37 90	..
45	Guinness	44 10	44 30	44 35	+ 0 57
18 50	Hanson PLC	19 45	19 20	19 30	- 0 77
7 50	Harmony Gold	8 05	7 90	7 80	- 3 11
330	Hewlett Packard	340	360	360	+ 5 88
31	Hitachi	31 50	31 15	31 20	- 0 95
810	Hoechst	800	814	814	+ 1 75
57	Homestake	56 30	56	56	- 0 53
84	I.C.I.	81 25	83 50	83 40	+ 2 65
345	I.B.M.	378	374 30	374 60	- 0 90
385	I.T.T.	381	386	386 40	+ 1 42
161	Ito Yokado	168	167	167	- 0 60
45	Matsushita	49 60	49 55	49 60	...
260	Mc Donald's	268	265 30	268 30	+ 0 11
250	Merck	247	246 80	246 70	- 0 12
545	Minnesota M.	566			
38	Mitsubishi	37 75	38	38	+ 0 66
340	Mobil corp.	335			
335	Morgan J.P.	336 30	338 80	338 80	+ 0 74
3790	Nestlé	3929	3920	3988	+ 1 50
113	Norsk Hydro	120 20	118 50	124 10	+ 3 24
56	OFSIL	61 10	63 75	63 75	+ 4 34
1350	Pétrofina	1365	1352	1335	- 2 20
435	Philip Morris	431	431 10	432 40	+ 0 32
59	Philips	61 20	62 30	61 80	+ 0 98
60	Placer Dome	55 90	56	56 50	+ 1 07
295	Procter Gamble	301	296 60	294	- 2 33
150	Quilmès	149	149	150	+ 0 67
13 50	Randfontein	15	14 15	14 50	- 3 33
270	Rhone Poul. Rorer	271	270 40	270 50	- 0 18
440	Royal Dutch	445 60	446 50	446 80	+ 0 27
49	R T Z	53 90	52 10	52 55	- 2 50
11 60	Saat.& Saatchi	11 65	11 75	11 75	+ 0 86
18 50	St Helena	20	20	19 95	- 0 25
340	Schlumberger	330 50	331	331	+ 0 15
45	Shell transp.	45 10	45 15	45 35	+ 0 55
1980	Siemens	2041	2054	2055	+ 0 69
166	Sony	176 60	178 40	178 40	- 0 11
74	Sumitomo Bank	77 30	75 70	75 70	- 2 07
160	T.D.K.	152 90	146 50	146 50	- 4 19
52	Telefonica	52 30	52 10	52 10	- 0 38
27	Toshiba	26 85	26 80	26 80	- 0 19
550	Unilever	555	556	554	- 0 18
230	Unit.Techn.	247 50	245	245	- 1 01
143	Vaal Reefs	162	164 80	161	- 0 62
980	Volkswagen	903	900	900	- 0 33
255	Volvo	285	278 20	278 20	- 2 39
50	West. Deep	58 20	58 45	58 10	- 0 17
415	Xerox Corp	425	427 30	427 30	+ 0 54
110	Yamanouchi	111 10	109 50	112 10	+ 0 90
3 26	Zambia Cop.	3 50	3 47	3 51	+ 0 29

COMPTANT (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Emp.Etat 9,8% 78	100 10	9 81
10,80% 79/94	101 80	2 60
Emp.Etat 13,4% 83	103 90	12 86
Emp.Etat 12,2% 84	100	12 16
10,26% mars 86	104 80	7 42
OAT 10% 5/2000	110 35	6 15
OAT 8,9% 12/1997	106 44	9 57
OAT 9,8% 1/1996	103 80	8 19
PTT 11,2% 85	106	0 16
CFF 10,30% 86	105 10	8
CFF 10,25% nov 90	108 50	7 32
CNA 10 % 1979	101	7 03
CNB Bques 5000F	98 40	3 57
CNB Paribas 5000F	98 60	3 57
CNB Suez 5000F	98 50	3 57
CNI 1/82 5000F	99 15	3 57
CNT 9 % 86	....	5 28
CRH 10,90% déc.85	108 90	9 03
CHARB FCE 3% 100	....	....
CNCA	1055	....
Cons.	2205	....
Alcatel 6 % janv. 89	654	....
Ly. Eaux cv 6,5%	785	....
Thoms. cv 9,2% 86	739	....

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Applications Hydr.	1576	1561
Arbel	450	450
Bains C.Monaco	881	850
B.Hypoth.Europ.	300	....
B.N.P. Intercont.	310 30	312
Bénédictine	2251	....
Bidermann Internat.	288	300
Blanzy Ouest	733	....
B T P	25	25
Cambodge	970	950
Carbone Lorraine	304	301
Casé Poclain	1 50	....
C.B.C.	236	239
C.E.G.F (Frigor.)	720	720
Centenaire Blanzy	315	315
Caragen	20	....
Champex Ny	20	....
CIC (CIP)	143	142
C.I.M.	851	850

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
C.I.T.R.A.M. (B)	2507	....
Compiphos	595	606
Cie Industrielle	3350	....
Cpt Lyon Alemand	298	299
Concorde	510	510
Constr.Midi.Prov.	13	....
Crédit Gén.Ind.	148	....
Cr Universel (Cie)	380	380
Darblay	613	....
Delmas Vieljeux	1921	....
Didot Bottin	542	560
Eaux Bassin Vichy	3000	3000
Ecia	270	272
Ent.Mag. Paris	3800	....
Eridania-Béghin CI	462	470
Fidei	376	380
Finalens	300	....
F.I.P.P.	70	....
F.N.A.C.	1630	1630
Foncière (Cie)	450	450
Foncina	320	310
France I.A.R.D.	368 50	....
France SA (La)	1279	1399
From. Paul-Renard	2050	....
Gaumont	310	295
Gerafim	280	280
Gévelot	497	500
G.F.C.	348 90	342 10
Groupe Victoire	701	....
G.T.I (Transport)	247	248 10
Immobail	311 10	312
Immobanque	618	620
Im.Marseillaise	4050	4150
Invest.(Sté Cie.)	3000	3000
Lambert Frères	....	....
Lille Bonnières	920	900
Locafinancière	500	....
Louis Vuitton	506	482
Louvre	2150	2130
Lucia	239	235
Machines Bull	22 20	21 35
Mag.Uniprix	162 10	....
Magnant	640	....
Métal Déployé	350	350
Mors	41 50	41
Navigation (Nle)	168	....
Optorg	245	280
Oréal (CI)	526	534
Origny-Desvroise	448	448
Palais Nouveauté	1211	....
Paluel Marmont	486	495
Parfinance	160	158
Paris France	200	200 20
Paris Orléans	178 50	180
Parthena Invest.	285	275
Pathé Cinéma	....	....
Piper Heidsieck	823	....
Porcher	288	....

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Promodès (CI)	389	393
Publicis	515	526
Rochefortaise	147 50	....
Rosario	126	128
Rougier	180	179 90
S.A.C.E.R.	750	745
S.A.F.A.A.	180	....
S.A.F.I.C Alcan	168	168
Saga	348	....
Saint Dominique (F.)	119	119
Salins du Midi	500	528
Savoisienne M.	143	....
S.C.A.C.	690	....
Senelle	513	512
S.Fand.Part. (M)	152	....
Silic	550	580
Sievim	70	70
S.I.P.H.	80 10	80
S.M.C.I.	68	....
Sofal	478	....
Soffo	182	182
Sofical	1019	990
Sofitam (ex Saram)	65	....
Sofragi	2132	....
Soudure Autogène	594	593
Sovabail	253 50	....
Stemi	599	....
Taittinger	1950	1940
Testut-Aequitas	218	218
Tour Eiffel	220	225
Ufiner	1025	1025
Vicat	447	459 80
Viniprix	1500	....
Virax	100	....
Maroc Sté Brasserie.	300	....

Etrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	493	....
Akzo Nv Sico	370	...
Alcan Aluminium	81	..
American Brands	212 70	....
Arbed	241 10	..
Asturienne Mines	82 10	....
Banco Popular Espa.	509	....
B.Reglements Int.	19000	19000
Can.Pacifique	60 60	61 80
Chrysler Corp.	161	165
C I R	3 51	...
Commerzbank	820	...
Dow Chemical	285	...
Fiat	15 15	15
GBL (Brux Lamb.)	420	420
Gevaert	830	...
Glaxo Holdings Ltd	68 90	65
Goodyear Tire	375 10	385
Grace and Co (WR)	183	....
Honeywell Inc.	339	..
Johannesburg	51	53
Koninklijke Pakhoed	70 25	...
Kubota	24 45	...
Midland Bank	38	32
Noranda Mines	72	71
Olivetti priv	4 65	....
Pfizer Inc	435 10	421 70
Ricoh	25 20	..
Robeco	288 10	288 60
Rodamco NV	138 30	143 50
Rolinco	286	286 60
Saipem	4	....
Sema Group	27	26 50
SKF Aktiebolaget	52 55	...
Tenneco Inc.	174	182 50
Toray Ind.	27 80	..
West Rand Cons.	4	...

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Bque Hydro Energie	310	
Calciphos	70	.
C G H Cogenbor	7 25	.
Coparex	615	..
Drouot Assurances	....	..
Electro-Banque	....	.
Europ. Accum.	77 50	....
Europ Soutires Ind.	11	....
Gechot S.A.	40	...
Guy Degrenne	365	....
Lecteurs du Monde	176	..
Nicolas	1695	.
Particip. Percier	250	..
Quadrant	40	...
Rorento N.V.	238 60	239 50
St-Gobain-Emballage	1812	....
Schlumberger Ind.	490	490
S.E.P.R.	1440	....
S.M.T Goupil	0 86	....
S.P.R. act. B	226 10	...
Waterman	1100	..

Marché des Changes

COURS INDICATIFS	COURS préc.	COURS 1/12	COURS DES BILLETS achat	COURS DES BILLETS vente
Etats Unis (1 usd)	5 428	....	....	....
Ecu	6 642	....	....	....
Allemagne (100 dm)	339 800	....	....	....
Belgique (100 F)	16 493	....	....	....
Pays-Bas (100 fl)	301 890	....	....	....
Italie (1000 lires)	3 881	....	....	....
Danemark (100 krd)	87 670	....	....	....
Gde-Bretagne (1 L)	8 174	....	....	....
Grèce (100 drachmes)	2 603	....	....	....
Suisse (100 f)	376 070	....	....	....
Suède (100 krs)	79 140	....	....	....
Norvège (100 k)	83 010	....	....	....
Autriche (100 sch)	48 253	....	....	....
Espagne (100 pes)	4 702	....	....	....
Portugal (100 esc)	3 775	....	....	....
Canada (1 $ can)	4 220	....	....	....
Japon (100 yens)	4 349	....	....	....

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 1/12
Or fin (kilo en barre)	58400	58400
Or fin (en lingot)	58500	58550
Napoléon (20f)	333	335
Pièce Fr (10 f)	409	.....
Pièce Suisse (20 f)	328	337
Pièce Latine (20 f)	331	338
Souverain	434	436
Pièce 20 dollars	2200	2390
Pièce 10 dollars	1040	1030
Pièce 5 dollars	850	.....
Pièce 50 pesos	2165	2170
Pièce 10 florins	348	340

SICAV (sélection) 30/11

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Action	197 26	191 98
Amérigan	7831 25	7530 05
Amplitude	618 25	600 24
Associc	1158 22	1158 22
Atout Futur	407 96	398 01
Aurecic	1047 14	1016 64
Avenir Alizes	1742 82	1708 65
Axa Capital	178 43	173 23
Axa Court Terme	8341 98	8341 98
Axa Cro.Ex.Dr.Inve.	911 90	885 34
Axa.Ep.Fr.Ex Ageparg.	774 20	751 65
Axa Europe	124 45	120 83
Axa Investments	108 31	105 16
Axa NPI	115 41	112 05
Axa Ob.Fr.Exrans.	147 30	143 01
Axa.Ob.In.Ex Mo.U.Se.	137 05	133 06
Axa Prem.Ex.Agepre.	120 77	117 25
Axa S&E.Ex.Dr Sela.	146 65	142 38
Axa Valeurs PER	118 74	115 28
Cadence 1	1065 46	1044 57
Cadence 2	1054 10	1033 43
Cadence 3	1065 17	1044 28
Capexonnaire	6589 62	6583 04
Capoblig	6761 61	6629 03
Captacic	1388 72	1368 20
Cosmis	1380 57	1348 90
Comptavalor	3682 09	3676 58
Convertimmo	327 93	321 50
Cradinter	434 54	421 88
Credit Mutuel Capital	1342 90	1316 57•
Cred.Mut.Ep.Cour.T.	700 89	700 89•
Cred.Mut.Ep.Indes	92 60	90 12
Cred.Mut.Ep.J.	72890 69	72890 69
Cred.Mut.Ep.long.T.	193 40	188 22
Créd.Mut.Ep.Monde	1117 97	1088 05
Cred.Mut.Ep.Quatre	1110 81	1081 08•
Dasa	1325 55	1293 22
Drouot France	624 48	600 47
Drouot Sécurité	230 38	223 67
Ecocic	1062 46	1031 51
Ecupar	125 80	122 14
Ecureuil Capitalisation	2893 22	2886 55
Ecur. Expansion	503018 10	502264 70
Ecureuil Géovaleurs	2332 92	2284 97
Ecureuil Invest.	147 98	143 67
Ecureuil Monepremière	70440 83	70440 83
Ecureuil Monétaire	41287 22	41287 22
Ecureuil Trésorerie	2545 39	2545 39
Ecureuil Trimestriel	2030 03	2009 93
Elancel	106 41	103 31
Energia	259 63	247 86
Eparoc	3780 15	3780 15
Eparcourt-Sicav	4522 59	4511 31
Epargne Associat.	26529 15	26227 09
Epargne Capital	11320 21	11208 13
Epargne Croissance	1691 21	1645 95
Epargne Obligat.	204 85	199 17
Epargne Première	15022 88	14911 05•
Epargne-Unie	1278 63	1247 44
Epargne Valeur	433 71	422 10
Eufi Cash capi.	8307 68	8307 68•
Eufinvest cap.	587 08	569 98•
Euroc Solidarité	1076 29	1065 63
Eurocic Leaders	985 65	956 94
Eurodyn	1112 37	1085 24
Euro Gan.	5886 51	5660 20
Europe Nouvelle	500 32	477 83
Fonsicav	15139 33	15139 33
France-gan	9395 36	9034
France Garantie	273 93	273 38
France Obligations	495 28	480 38
Francic	434 27	421 62*
Francic Pierre	95 11	92 34

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Francic-Regions	1065 48	1034 46
Fructi-Associations	36 89	36 89
Fructi-Capi	44 43	43 77
Fructidor	238 57	235 04
Fructifrance action C	875 17	853 82
Fructifrance action D.	855 30	834 44
GAN Rendement	5261 89	5174 28
Gestilion	15568 76	15491 30
Gest.Associations	170 70	166 94
Horizon	1220 08	1184 52
HLM Monétaire	14821 76	14821 76
Indica	985 07	965 51•
Indust.Fse.Court.T	1544 52	1544 52
Interepar	107801 13	104661 29
Interoblig	14850 52	14363 25
Intersélection Fce	508 75	496 81
Japacic	142 54	138 39
Jeunepargne	295 69	291 32
Latitude	2359 34	2355 81
Laumi C.T	13143 19	13143 19
Laumi L.T.	6838 35	6639 17
Lion Association	11797 83	11797 83
Lion Institution	31176 97	31099 22
Lionplus	1035 02	1014 73
Lion Trésor	2225 84	2203 60
Lion 20 000	27465 35	27465 35
Livret Bourse Inv	546 26	530 35
Livret Portefeuil.	698 24	677 90
Méditerranée	162 14	157 42
Mensuel CIC	10178 72	10077 94
Monedem	71505 02	71505 02
Mone.J.	38012 86	38012 86•
Monévalor	86069 46	86069 46
Mutualité dépôts	14187 80	14159 48
Natio Court Terme	298164 00	298164
Natio-Epargne	18589 60	18415 45
Natio-Ep Ret.	121 91	118 65
Natio Eparg.Trésor	8195 67	8179 31
Natio-Fran.index	955 63	930 05
Natio-Imm.	1075 78	1046 99
Natio-Inter.	1494 81	1454 80
Natio-Monétaire	26477 81	26477 81
Natio-Opportunités	974 72	948 63
Natio-Patrimoine	1341 38	1305 48
Natio-Perspectives	1001 70	974 89
Natio-Placements	67248 53	67246 53
Natio-Revenu	1039 31	1029 02
Natio Sécurité	11623 52	11623 52
Natio-Valeurs	836 79	814 39
Nippon-Gan	4819 39	4634 03
Nord Sud Dévelop.	1641 25	1637 97
Obli-Associations	160 32	158 73
Oblicic-Mondial	2697 93	2658 06
Oblicic-Régions	1089 69	1053 88
Oblifutur	2986 30	2913 48
Oblig. ttes caté.	182 90	180 20
Oblilion	1425 98	1411 86
Oblisécurité Sicav	13554 27	13554 27
Oraction	992 45	968 24
Orvalor	7134 73	6994 83
Paribas Capitalisation	1570 84	1547 72
Paribas Opportunités	123 13	118 11
Paribas Patrimoine	570 35	547 10
Patrimoine Retraite	234 22	229 63
Pervalor	610 09	598 13
Placement A	1425 77	1397 81•
Placement J	7575 71	7560 58•
Placement M.	70331 53	70191 15•
Placement Nord	889 72	872 27•
Plénitude	134 18	130 27
Poste Croissance	22853 59	22830 76
Poste Gestion	69073 06	69073 06
Première Oblig.	11120 92	11109 81

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Prévoy. Ecureuil	116 33	115 18
Prvi'Associations	30849 09	30849 09
Proficius	975 49	951 70
Quartz	132 65	129 41
Réalvalor	694 73	681 11
Rentacic	161 75	169 36
Revenus Trimestr.	5330 60	5277 82
Revenu-Vert	1160 70	1132 39
St Honoré Vie & Santé	977 01	932 71
St Honoré Bons du Tr.	11781 79	11703 27
St Honoré Global	223 17	213 05
St Honoré Invest.	757 32	722 98
St Honoré Pacifique	595 39	568 39
St Honoré PME	476 62	455 01
St Honoré Real	15710 97	15648 36
Sécuricic	1822 80	1822 80
Sécuri-Gan	13480 63	13216 30
Sécuritaux	1457 60	1457 60
Sicavden	717 41	706 81
Sicav Associations	1931 85	1931 85
SFI-CNP Assur.	653 36	634 33
S.G. Fr. oppor. C et D	1077 19	1056 07
Sicav 5.000	427 10	415 67
S.I. Est	1332 05	1293 25
Slivafrance	660 51	642 83
Slivam	389 95	379 51
Slivarente	217 19	212 93
Slivinter	429 60	418 10
S.N.I.	1059 93	1029 06
Sogenfrance C et D.	1095 99	1074 50
Sogépargne	307 24	301 22
Sogevar	943 18	924 69
Sogrinter	1260 96	1236 23
Soleil Investissements	583 56	561 12
Solstice	2246 12	2240 52
State Street Act. Eur	8783 07	8486 08•
State Street Act. Fce	9866 44	9384 89•
St. Str. Act.Japon	10388 51	10015 95•
State Street Emer. Mts	11591 25	11033 98•
St.Street OAT Plus	10828 19	10615 87•
Stratège Actions	823 28	791 62
Stratège Rendement	1478 30	1431 77
Technocic	997 33	968 28
Techno-Gan	5649 23	5431 95
Thesora	692 22	685 37
Trésor Plus	1359 18	1345 72
Trésor Trimestriel	1039 49	1029 20
Trésoricic	136445 56	136445 56
Trésor	5260	5192 50
UAP Investissement	420 70	405 49
UAP Actions France	560 43	540 17
UAP Act. Selec.	598 15	578 53
UAP Aedificandi	525 06	506 07
UAP Altefi	209 89	202 30
UAP Alto Sicav	165 36	159 38
UAP Moyen Terme	147 36	142 03
UAP Première Cat.	11364 88	10944 46
Uni-Associations	128 26	128 26•
Uni-Foncier	1171	1142 44
Unifrance	556 27	542 70
Uni Régions	1200 09	1173 75
Univar	246 44	246 44•
Univers Actions	1221 73	1191 93
Univers Obligations	1818 64	1774 28
Valorg	2145 23	2143 09
Valrea	56899 39	55871 45

c : coupon détaché - o : offert - * : droit détaché - d : demandé - • : prix précédent - ■ : marché continu

AGENDA

CINÉMA

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT
(47-04-24-24)

MERCREDI

Du burlesque à la comédie américaine : Charlot musicien, de Charles Chaplin, Charlot joue Carmen (1915), de Charles Chaplin, Villa of the movie (1916), Bromo and Juliet (1926), Son Altesse Royale (1929), 20 h.

PALAIS DE TOKYO
(47-04-24-24)

MERCREDI

Indépendants américains : Fireworks (1947), de Kenneth Anger, Puce Moment, de Kenneth Anger, Rabbit's Moon, de Kenneth Anger, Eaux d'artifice, de Kenneth Anger, Inauguration of the Pleasure Dome (1954), de Kenneth Anger, 18 h 30 ; Measala (1991, v.o. s.t.f.), de Srinivas Krishna, 21 h.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)

MERCREDI

Le Cinéma mexicain : Ahi esta el detalle (1940, v.o. s.t.f.), de Juan Bustillo Oro, 14 h 30 ; Barroco (1988-1989, v.o. s.t.f.), de Paul Leduc, 17 h 30 ; Films du catalogue Lumière (1991), de Gabriel Veyre, 20 h 30 ; El Esqueleto de la senora Morales (1959, v.o. traduction simultanée), de Rogelio A. Gonzalez, 14 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, Grande-Galerie,
porte Saint-Eustache,
Forum des Halles
(40-26-34-30)

MERCREDI

I love Paris, Paris vu par les Américains : Ecrivains : Anaïs Nin (1970) de Gérard Poitou, Une amitié parisienne (1989) d'Einar Moos, 16 h 30 ; Cinéastes : Universal Newsreel (1930-1932, v.o. janvier 1948), Rituel (1986) de J. F. Dars et Anne Papillault, Tell me Sam (1989) d'Emil Weiss, 18 h 30 ; Aventuriers : Spots Gervais-Danone (1987), l'Odyssée de Charles Lindbergh (1957) de Billy Wilder, 20 h 30.

Nous publions le *mardi* les films qui seront à l'affiche à Paris, à partir du *mercredi*. Les commentaires concernant les *films nouveaux* ainsi qu'une sélection commentée des exclusivités et des grandes reprises figurent dans notre supplément « Arts et Spectacles » du mercredi (daté *jeudi*).

LES EXCLUSIVITÉS

L'ACCOMPAGNATRICE (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-68) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08, 36-65-75-08) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43, 36-65-71-88) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-81) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67, 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins (ex Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16, 36-65-70-61) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-47-94).

AGANTUK LE VISITEUR (Ind., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LES AMANTS DU PONT-NEUF (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

LES AMIES DE MA FEMME (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18).

ANTIGONE (Fr.-All., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

L'ARME FATALE 3 (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

ATTACHE-MOI! (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

AU NOM DU PÈRE ET DU FILS (Fr.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

BASIC INSTINCT (**) (A., v.o.) : UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50, 36-65-70-76) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; v.f. : UGC Opéra, 9e (45-74-95-40, 36-65-70-44).

BEAU FIXE (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08, 36-65-75-08) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Gobelins (ex Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94).

BEETHOVEN (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (42-56-52-78) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

BEIGNETS DE TOMATES VERTES (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-73) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50, 36-65-70-76).

LA BELLE ET LA BÊTE (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; Gaumont Grand Ecran Grenelle (ex Kinopanorama), 15e (43-06-50-50) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Gaumont Grand Ecran Grenelle (ex Kinopanorama), 15e (43-06-50-50) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96, 36-65-71-44).

LES BLANCS NE SAVENT PAS SAUTER (A., v.o.) : Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06).

BOB ROBERTS (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

C'EST ARRIVÉ PRÈS DE CHEZ VOUS (*) (Bel.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-73) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-81) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40, 36-65-70-44) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40, 36-65-70-47) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94).

CERRO TORRE (Fr.-All.-Can., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LA CHASSE AUX PAPILLONS (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77, 36-65-70-43) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81).

LE CHÊNE (Rou., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

CHÈRE EMMA (hongrois, v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

LA CITÉ DE LA JOIE (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

CITY OF HOPE (A., v.o.) : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

CŒUR DE TONNERRE (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57, 36-65-70-83) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-72) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50, 36-65-70-76) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45).

DELICATESSEN (Fr.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LE DERNIER DES MOHICANS (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; v.f. : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

DES SOURIS ET DES HOMMES (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50, 36-65-70-76) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23).

DJEMBEFOLA (Fr.-guinéen) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77, 36-65-70-43).

EDWARD II (Brit., v.o.) : Reflet Logos I, 5e (43-54-42-34) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LES ENFANTS VOLÉS (It., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

EPOUSES ET CONCUBINES (Fr.-Chin., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

ET LA VIE CONTINUE (iranien, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

LA FILLE DE L'AIR (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57, 36-65-70-83) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins (ex Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96, 36-65-71-44).

HOOK (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

IMPITOYABLE (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

IN THE SOUP (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

INCIDENT A OGLALA (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36).

L'INCONNU DANS LA MAISON (Fr.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08, 36-65-75-08) ; Miramar, 14e (36-65-70-39).

INDOCHINE (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

J F PARTAGERAIT APPARTEMENT (*) (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74).

JEUX DE GUERRE (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-72) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16, 36-65-70-82) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06).

LE JOUR DE L'ÉCLIPSE (Sov., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).

L 627 (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40, 36-65-70-44) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

LABYRINTHE DES PASSIONS (Esp., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

LÉOLO (**) (Can.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

LOIN DU BRÉSIL (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

LUNA PARK (russe, v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LUNES DE FIEL (*) (Fr., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16, 36-65-70-82).

MAC (A., v.o.) : 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LA MAIN SUR LE BERCEAU (*) (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LES MAMIES (Fr.) : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

MAX & JEREMIE (Fr.) : UGC Danton, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-68) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08, 36-65-75-08) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

LES MEILLEURES INTENTIONS (danois, v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

1492, CHRISTOPHE COLOMB (A., v.f.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08, 36-65-75-08) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (45-80-77-00) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

LE MIRAGE (Fr.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

MORTELLE JEUNESSE (Fr.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

MY OWN PRIVATE IDAHO (*) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

LA NUIT DU DÉFI (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94).

LES NUITS FAUVES (*) (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Gobelins (ex Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96, 36-65-71-44).

OMBRES ET BROUILLARD (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34).

LE PETIT PRINCE A DIT (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; Gaumont Gobelins (ex Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96, 36-65-71-44).

LA PETITE AMIE D'ANTONIO (Fr.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

PORTES OUVERTES (It., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

PROSPERO'S BOOKS (Brit.-Hol., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

RESERVOIR DOGS (**) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

RETOUR A HOWARDS END (Brit., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

RIENS DU TOUT (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43, 36-65-71-88) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-81) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67, 36-65-71-33) ; Gaumont Gobelins bis (ex Fauvette bis), 13e (47-07-55-88) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38).

SABLES MORTELS (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08, 36-65-75-08) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (45-80-77-00) ; v.f. : Français, 9e (47-70-33-88) ; Miramar, 14e (36-65-70-39).

SCANDALE SECRET (It., v.o.) : Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34).

LE SILENCE DES AGNEAUX (**) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

SIMPLE MEN (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60).

SISTER ACT (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57, 36-65-70-83) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-72) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16, 36-65-70-82) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16, 36-65-70-61) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40, 36-65-70-47) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96, 36-65-71-44).

SPETTERS (*) (Hol., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86).

SUR LA TERRE COMME AU CIEL (Bel.-Esp.-Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

TALONS AIGUILLES (Esp., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

THE COMPANY OF STRANGERS (Can., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).

THE LONG DAY CLOSES (Brit., v.o.) : Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34).

THE PLAYER (A., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

THE UNBELIEVABLE TRUTH (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

THELMA ET LOUISE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82).

TONG TANA (danois) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77, 36-65-70-43).

TOUS LES MATINS DU MONDE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

TRUST ME (A., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

UN COEUR EN HIVER (Fr.) : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-68) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-81) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

UN ÉTÉ SANS HISTOIRES (Fr.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

UNE ÉQUIPE HORS DU COMMUN (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57, 36-65-70-83) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18).

UNE VIE INDÉPENDANTE (Fr.-russe, v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

URGA (Fr.-Sov., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

VALSE D'AMOUR (It., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

VERSAILLES RIVE GAUCHE (Fr.) : Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).

VOYAGE A ROME (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08, 36-65-75-08) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-81) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins bis (ex Fauvette bis), 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16, 36-65-70-61) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96, 36-65-71-44).

WAYNE'S WORLD (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14).

LE ZÈBRE (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LES FILMS NOUVEAUX

A DEMAIN. Film français de Didier Martiny : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (45-80-77-00) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LA CRISE . Film français de Coline Serreau : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-72) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43, 36-65-71-88) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-81) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67, 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94).

MARIS ET FEMMES. Film américain de Woody Allen, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57, 36-65-70-83) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Grand Action (ex Action Rive Gauche), 5e (43-29-44-40, 36-65-70-63) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-68) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-73) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-88) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40, 36-65-70-44) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67, 36-65-71-33) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16, 36-65-70-61) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40, 36-65-70-47) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94).

TOM ET JERRY, LE FILM. Film américain de Phil Roman, v.f. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57, 36-65-70-83) ; Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; Rex (le Grand Rex), 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16, 36-65-70-82) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40, 36-65-70-47) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96, 36-65-71-44).

LES SÉANCES SPÉCIALES

AKIRA (Jap., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer. 18 h 15.

ALPHA BRAVO (A., v.f.) : Cinaxe, 19e (42-09-34-00) mer., jeu., ven., sam., dim., mar., de 11 h à 18 h.

L'ARCHITECTURE DU CHAOS (Su., v.o.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) mer., jeu., sam., mar. 11 h 55.

BÉRUCHET DIT LA BOULIE (Fr.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) mer. 14 h.

BIRDY (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) mer. 16 h.

LES BISOUNOURS 2 (A., v.f.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) mer. 13 h 45, 16 h 45, sam. 14 h 30, dim. 15 h 30.

BLACK JACK (Brit., v.f.) : Escurial, 13e (47-07-28-04) mer., dim. 10 h T.U. : 30 F. (18 F pour les - de 14 ans).

BRAZIL (Brit., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) mer., dim., lun., mar. 20 h 10, jeu., ven. 16 h, sam. 16 h 10.

CERCLE DE FEU (A.) : La Géode, 19e (40-05-80-00) film mer., jeu., ven., sam., dim., mar. à 11 h, 13 h, 15 h, 17 h, 19 h, 21 h.

CHÉRIE, J'AI RÉTRÉCI LES GOSSES (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 16 h 45, sam. 15 h.

CHET BAKER, LET'S GET LOST (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) mer. 10 h 35.

LES COMMITMENTS (irlandais, v.o.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) mer., dim. 22 h.

CROC-BLANC (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., sam. 16 h 45.

DERNIERS RANGEMENTS (Fr.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) mer., jeu., ven., sam., dim., lun., avec.

DIÊN BIÊN PHU (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 21 h, lun. 14 h.

LES DOORS (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer. 22 h 15.

L'ENFANT SAUVAGE (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 36-65-70-43) mer., ven., dim., mar. 12 h.

L'ENVERS DU DÉCOR. PORTRAIT DE PIERRE GUFFROY (Fr.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) mer., ven., dim. 11 h 50.

EUROPA (danois-Su., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) mer. 22 h 15, mar. 14 h.

FIEVEL AU FAR WEST (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer 15 h, sam., dim. 13 h 30.

FLESH (**) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) mer. 10 h 50.

LA FRACTURE DU MYOCARDE (Fr.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) mer. 15 h, sam. 15 h 45.

LES GORILLES DE MONTAGNE (A.) : La Géode, 19e (40-05-80-00) film mer., jeu., ven., sam., dim., mar. à 10 h, 12 h, 14 h, 16 h, 18 h, 20 h.

LA GUERRE DES BOUTONS (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 16 h 45, sam. 15 h, dim. 13 h 30.

HAROLD ET MAUDE (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 21 h, ven. 16 h 45.

L'HOMME A LA CAMÉRA (Sov.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) jeu. 18 h T.U. : mer., et lun. .

INDISCRÉTIONS (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07 36-65-70-64) mer., ven., dim., mer., séances à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h film 5 mn après.

ISABELLE EBERHARDT (Fr.-Austr.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) mer. 21 h 40, sam. 14 h, lun. 19 h 50.

MARY POPPINS (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) mer., sam., dim. 15 h 30.

MAUVAIS SANG (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) (english subtitles) mer. 10 h 30.

NIGHT ON EARTH (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) mer. 17 h 50, ven. 21 h 45, lun. 21 h 50.

LES NUITS DE CABIRIA (It., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) mer. 17 h 50, sam. 18 h.

PETER ET ELLIOTT LE DRAGON (A., v.f.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) mer., sam., dim. 13 h 50.

PICKPOCKET (Fr.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) mer. 12 h 10.

PINK FLOYD THE WALL (Brit.-A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 18 h 45, sam. 21 h, lun. 16 h 30.

LE QUATRIÈME HOMME (*) (Hol., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) mer., jeu., ven., sam., dim. à 22 h 10.

QUERELLE (**) (Fr.-All., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) (version anglaise) mer. 10 h 40 ; v.f. : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) mer. 22 h 30.

LA RÈGLE DU JEU (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 18 h 45, ven. 16 h 45.

ROCK-O-RICO (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 13 h 30, sam. 16 h 45, dim. 15 h.

LE ROI ET L'OISEAU (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) mer., sam., dim. 15 h 50.

LA RUÉE VERS L'OR (A.) : Escurial, 13e (47-07-28-04) mer., dim. 10 h 15, T.U. 30 F (18 F pour les - de 14 ans).

LE SACRIFICE (Fr.-Su., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) mer. 19 h 10.

SAVANNAH (Fr.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) mer., sam., dim., séances à 14 h film 10 mn après.

LE TEMPS DES GITANS (Youg., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) mer., dim. 17 h.

THE TEMPEST (Brit., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) mer. 16 h 10, lun. 12 h 20.

TINTIN ET LE MYSTÈRE DE LA TOISON D'OR (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., dim. 15 h, sam. 16 h 45.

TINTIN ET LE TEMPLE DU SOLEIL (Fr.-Bel.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 13 h 30.

TOTO LE HÉROS (Bel.-Fr.-All.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) mer. 16 h 10, ven. 20 h 05, dim. 21 h 50.

TWIN PEAKS (*) (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) mer. 21 h 45, ven. 17 h 40.

VAN GOGH (Fr.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) mer., dim. 14 h.

ZAZIE DANS LE MÉTRO (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) mer., sam. 17 h 30.

LES GRANDES REPRISES

LA FURIE DU DÉSIR (A., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 36-65-70-43).

LA HUITIÈME FEMME DE BARBE-BLEUE (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07 36-65-70-64).

LADY FOR A DAY (A., v.o.) : 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83).

LA NUIT DU CHASSEUR (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

ORANGE MÉCANIQUE (**) (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

OU EST LA MAISON DE MON AMI? (iranien, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

LES PARAPLUIES DE CHERBOURG (Fr.) : Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23).

SÉRÉNADE A TROIS (A., v.o.) : Mac-Mahon, 17e (43-29-79-89 36-65-70-48).

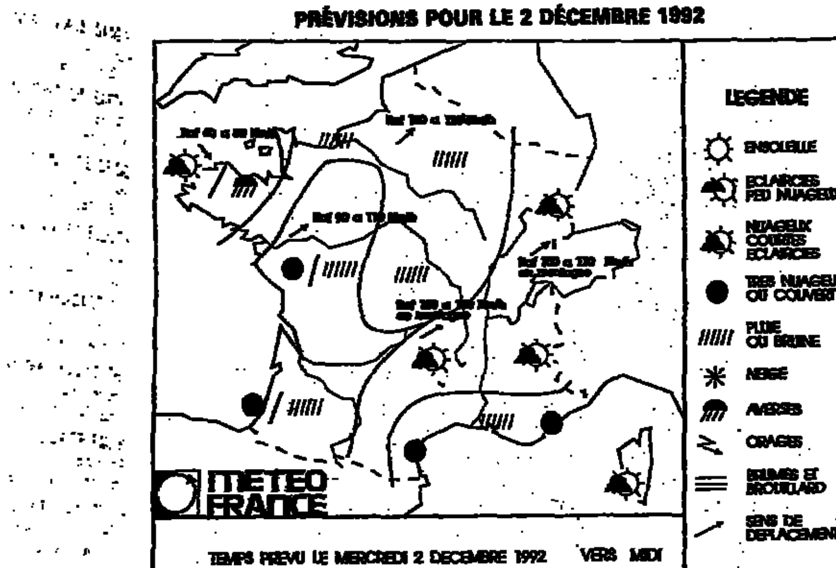
STORMY WEATHER (A., v.o.) : Le Champo - Espace Jacques Tati, 5e (43-54-51-60).

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 1er DÉCEMBRE 1992 A 0 HEURE TUC

METEO FRANCE

PRÉVISIONS POUR LE 2 DÉCEMBRE 1992



Mercredi : temps couvert et pluvieux avec des vents forts. – Sur tout le pays, le ciel est couvert ou, en tout cas, très chargé. Au lever du jour, il pleut déjà des Pays de Loire à la Bretagne, en Normandie et au Nord-Pas-de-Calais.

Les pluies se renforcent en se généralisant à la mi-journée des régions situées de l'Aquitaine à l'Auvergne, Bourgogne et Champagne-Ardenne. Simultanément, à l'arrière de cette zone pluvieuse, le temps devient variable en Bretagne en fin de matinée, avec des alternances d'averses et de rares éclaircies.

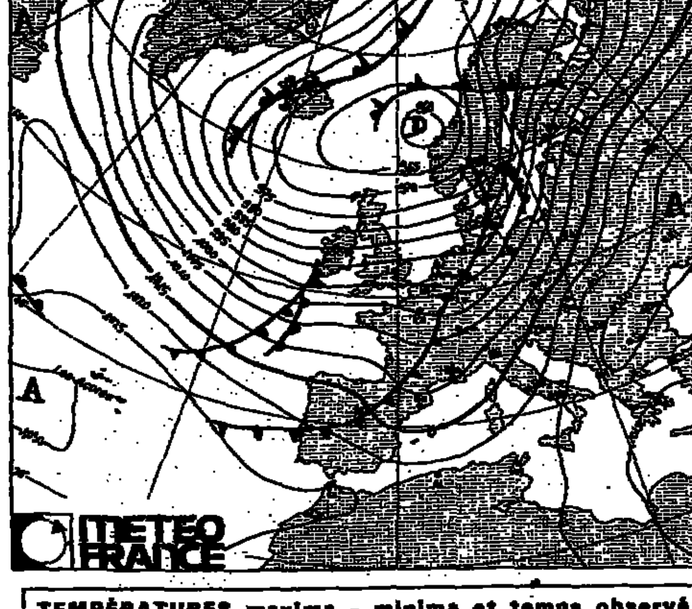
Ce système se déplace vers l'est, et en soirée, les pluies atteignent les régions situées de la Lorraine et de l'Alsace au Massif Central, ainsi qu'au Sud-Ouest, n'épargnant alors plus aucune région.

Le littoral méditerranéen reste couvert et pluvieux toute la journée, affecté par des rentrées maritimes persistantes.

A signaler l'élément important de la journée, à savoir des vents forts, qui soufflent déjà le matin de secteur sud-ouest en tempête sur la Bretagne et les côtes de la Manche, atteignant et dépassant parfois 120 kilomètres/heure. Le vent souffle sur une grande partie du pays jusqu'à 80 kilomètres/heure, et 100 kilomètres/heure des Pays de Loire à l'Ile-de-France et au Nord-Pas-de-Calais. A la mi-journée, ils faiblissent en Bretagne, en prenant une composante de nord-ouest, avec des pointes à 80 kilomètres/heure.

Par contre, la zone où il souffle à plus de 100 kilomètres/heure se déplace avec les pluies vers l'est, pour concerner la moitié est du pays dans l'après-midi.

PRÉVISIONS POUR LE 3 DÉCEMBRE 1992 A 0 HEURE TUC



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé le 01-12-92

Valeurs extrêmes relevées entre le 30-11-1992 à 6 heures TUC et le 01-12-1992 à 6 heures TUC

FRANCE			
AJACCIO	18	8	D
BIARRITZ	20	11	N
BORDEAUX	18	10	B
BOURGES	15	9	C
BREST	14	8	P
CAEN	14	6	C
CHERBOURG	14	8	D
CLERMONT-FER.	16	9	C
DIJON	7	2	C
GRENOBLE	12	1	C
LILLE	13	7	P
LIMOGES	14	8	N
LYON	14	12	C
MARSEILLE	14	11	D
NANCY	14	9	C
NANTES	14	4	C
NICE	16	12	N
PARIS-MONTS.	16	7	C
PAU	23	8	D
PERPIGNAN	15	9	D
POINTE-A-PITRE	28	23	C
RENNES	14	6	P
ST-ETIENNE	16	11	N
STRASBOURG	14	6	P
TOULOUSE	16	8	D
TOURS	15	5	C
ÉTRANGER			
ALGER	19	6	D
AMSTERDAM	13	8	C
ATHÈNES	17	7	C
BANGKOK	28	19	D
BARCELONE	17	6	D
BELGRADE	6	−3	D
BERLIN	6	3	N
BRUXELLES	12	8	C
LE CAIRE	23	10	D
COPENHAGUE	6	3	C
DAKAR	30	22	D
DELHI	22	11	D
GENÈVE	6	3	N
HONGKONG	26	17	D
ISTANBUL	9	6	P
JÉRUSALEM	15	4	D
LISBONNE	16	13	C
LONDRES	13	6	P
LOS ANGELES	19	7	D
LUXEMBOURG	10	6	N
MADRID	9	4	B
MARRAKECH	23	11	D
MEXICO	18	9	B
MILAN	11	8	C
MONTRÉAL	4	0	C
MOSCOU	−16	−18	*
NAIROBI	–	–	–
NEW-YORK	9	3	D
OSLO	–	–	–
PALMA-DE-MAJ.	18	4	B
PÉKIN	13	1	D
RIO-DE-JANEIRO	26	22	C
ROME	20	8	B
SÉVILLE	15	8	B
SINGAPOUR	30	24	N
STOCKHOLM	5	4	C
SYDNEY	18	14	N
TOKYO	16	10	N
TUNIS	21	4	D
VARSOVIE	4	−2	C
VENISE	13	8	C
VIENNE	3	2	N

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

RADIO-TÉLÉVISION

IMAGES DANIEL SCHNEIDERMANN

Optique

QUELLE farce! Quelle triste farce! Alors que tout se délite, alors que le chômage atteint des records, alors que l'agriculture française à l'agonie va manifester à Strasbourg, alors que l'insécurité progresse, comme le montre l'épouvantable procès de Grenoble, alors que l'on meurt de faim en Somalie, les journaux de 20 heures ne trouvent rien de plus urgent que de consacrer d'interminables développements au énième projet de réforme constitutionnelle lancé par le président comme un nuage d'encre à la tête de l'opposition! Les éditorialistes sont-ils à ce point vendus à l'Elysée qu'ils ne voient pas le piège grossier? Le pays peut-il être dupe de cette diversion orchestrée par un pouvoir à bout de souffle avec la complicité des grands médias? Cinq ans, six ans, sept ans : quel citoyen se soucie de ces pinaillages irréels? Quoi qu'il en soit, c'est bien la preuve que la télé ne s'est jamais vraiment affranchie du pouvoir politique.

Ah, mais pas du tout! Comment? Le chef de l'Etat propose de bouleverser les institutions, d'octroyer l'indépendance à la justice, d'élargir le champ du référendum, il propose une mesure radicale pour en finir avec l'irresponsabilité des ministres, bref il met en chantier le plus profond bouleversement institutionnel depuis 1962, une véritable révolution en douceur, et les journaux télévisés préfèrent se repaître de cette affaire jugée à Grenoble qui, si douloureuse soit-elle, n'est après tout qu'un fait-divers! Les chaînes sont-elles à ce point aveuglées par l'attente de l'alternance qu'elles ne voient pas qu'elles font ainsi le jeu des extrémistes? Quoi que l'on pense de ces propositions, que l'on peut évidemment discuter, quelle dévalorisation de la chose publique traduit cette hiérarchie de l'information!

Et en tout cas, quelle preuve que même les chaînes publiques sont définitivement libérées de la tutelle du pouvoir! *Deux sincérités, deux colères, deux France.* Une part des téléspectateurs s'est sans doute reconnue dans le premier paragraphe, tandis qu'une autre s'identifiait au deuxième. Pourquoi avoir ici juxtaposé ces deux tirades contradictoires? Peut-être pour le plaisir de rappeler que tout signal, y compris les journaux télévisés, permet souvent plusieurs lectures, selon qu'on est rural ou urbain, actif ou chômeur, grincheux ou bienveillant. Et parce que, certains soirs, on se sent impuissant à trancher ce qui n'est, après tout, qu'un problème d'optique.

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Mardi 1er décembre

TF 1

- **20.45 Cinéma : La Fête des pères.** □ Film français de Joy Fleury (1989).
- **22.10 Côté enfants**
- ***22.15 Les Films dans les salles.***
- **22.25 Cinéma : L'Hôtel de la plage.** □ Film français de Michel Lang (1977).
- **0.20 Magazine : Le Club de l'enjeu.**

FRANCE 2

- **20.50 Cinéma : Tremblement de terre.** ■ Film américain de Mark Robson (1974).
- **22.55 Magazine : Bas les masques.** Présenté par Mireille Dumas. Les enfants de stars. Invités : Olivier Richard, Fiona et Manuel Gélin, Franck et Vincent Fernandel, Claude Chirac. Reportages : Graines de Nobel, d'Anne-Marie Bennoun ; Fils de gangster, d'Isabelle Pelletier et Ariel Piasecki ; Kiki l'imposteur, d'Amélie Develay et Vincent Liger ; Même l'hérédité est relative, d'Anne-Marie Bennoun.
- **23.55 Journal, Météo et Visages d'Europe.**
- ***0.15 Magazine : Le Cercle de minuit.*** Présenté par Michel Field.

FRANCE 3

- **20.45 ▶ Feuilleton : Emilie, la passion d'une vie.** De Jean Beaudin, d'après le roman d'Arlette Cousture.
- **21.40 *Magazine : Faut pas rêver.*** Turquie : les derviches d'Istanbul, de Frédéric Soltan, Alain Basnier et Philippe Morice ; *Suisse : la désalpe, de Frédéric Chignac* et Stéphane Poulle ; France : comédiens du roi, de Patricia Micallef et Didier Portal.
- ***22.35 Journal et Météo.***
- **23.05 Opéra : Montezuma.** De Vivaldi, par la Grande Ecurie et la Chambre du Roy, dir. : Jean-Claude Malgoire.

CANAL PLUS

- **20.35 Cinéma : A la poursuite dOctobre rouge.** ■ Film américain de John McTiernan (1989).
- **22.40 Flash d'informations.**
- **22.50 Cinéma : Paris s'éveille.** ■■■ Film français d'Olivier Assayas (1991).
- **0.20 Cinéma : Jeanne, papesse du diable.** ■■ Film britannique de Michael Anderson (1972) Avec Liv Ullman, Trevor Howard, Franco Nero(v.o.).

ARTE

- **20.40 Soirée thématique : Sauve qui veut la vie.** Soirée proposée par Jacques Baynac et présentée par Romane Bohringer.
- **20.41 Extrait du défilé de Jean-Paul Gaultier.**
- **20.50 Téléfilm : *Andre's Mother.*** De Deborah Reinisch, avec Sylvia Sidney, Seda Thompson.
- ***21.40 Intervention de Mikaël Merson.*** Directeur de l'OMS.
- **21.45 Documentaire : Bailey House.** D'Alain Klarer.
- **22.40 Intervention d'Albert Spira.** Chef du service épidémiologique de l'hôpital *du Kremlin-Bicêtre.*
- **23.15 Gala « Ballade de l'amour ».** *Le show organisé, le 19 octobre aux Folies-Bergère, par Suzanne Bartsch, grande prêtresse des nuits new-yorkaises, au profit des malades du sida.*
- **0.00 Intervention de Diane Johnson.** La scénariste prépare actuellement avec *Francis Ford Coppola Cure, un film sur les* problèmes du sida.
- **0.05 Danse : Never Again.** Ballet du groupe DV 8.

M 6

- **20.45 Téléfilm : Polly.** De Debbie Allen, avec Keshia Knight-Pulliaw, Phylicia Rashad.
- **22.35 Série : Amicalement vôtre.**
- **0.20 Informations : Six minutes première heure.**
- **0.25 Musique : Flashback.**

FRANCE-CULTURE

- **20.30 Archipel science.**
- **21.30 L'Amour sans voile.** La vie sentimentale et sexuelle des jeunes filles maghrébines (2) (rediff.).
- **22.40 Les Nuits magnétiques.** Entretien avec *un fada (jusqu'au 4 décembre).*
- **0.05 Du jour au lendemain.**
- **0.50 Musique : Coda.**

FRANCE-MUSIQUE

- **20.30 Concert** (donné le 30 mai 1990 à Budapest) : Sérénade nº 9 en ré majeur K 320 « Cor de postillon » ; Petrouchka, de Stravinsky par l'Orchestre symphonique de la radio hongroise, dir. Leopold Hager.
- **22.00 Les Voix de la nuit.** *Par Henri Goraleb.* Jean Borthayre, baryton.
- **23.09 Ainsi la nuit.** Quintette pour clarinette et cordes en *si mineur op. 115, de Brahms ;* Miroirs pour piano, de Ravel.
- **0.33 L'Heure bleue.** Actualité des clubs de jazz, concerts et festivals, par Philippe Carles.

Mercredi 2 décembre

TF 1

- **17.25 Jeu : Une famille en or.**
- **17.55 Série : *Premiers baisers.***
- **18.20 Côté enfants** (et à 22.40).
- **18.25 Feuilleton : Santa Barbara.**
- **18.55 Magazine : *Coucou, c'est nous !*** Présenté par Christophe Dechavanne.
- **19.45 Divertissement : Le Bébête Show** (et à 23.40).
- **19.50 Tirage du Loto** (et à 20.40).
- **20.00 Journal et Météo.**
- **20.50 Variétés : Sacrée soirée.** Soirée consacrée au *Grand Pardon 2,* d'Alexandre Arcady, et au football. Avec Roger Hanin, Richard Berry, Jean Benguigui, Christopher Walken, Philippe Levil, Richard Clayderman, Anne, Pow Wow, Lionel Richie, Zucchero, Luciano *Pavarotti,* Eric Cantona.
- **22.45 Série : Duo d'enfer.**
- ***23.45 Journal, Météo et Bourse.***
- **23.55 Série : Intrigues.**
- **0.25 Série : Mésaventures.**

FRANCE 2

- **15.15 Variétés : La Chance aux chansons** Emission présentée par Pascal Sevran. Avec Nadine de Rothschild.
- **16.10 Jeu : Des chiffres et des lettres.**
- **16.35 Feuilleton : Beaumanoir** (et à 5.25).
- **17.00 Magazine : Giga.**
- **18.30 Le Jeu !**
- **19.20 Jeu : Que le meilleur gagne plus.**
- ***20.00 Journal, Journal des courses et Météo.***
- **20.50 Téléfilm : Fils d'un autre.** De Michel Lang.
- **22.15 ▶ Première ligne.** Justice en France : les Enfants du juge Véron (2e partie). Documentaire de Philippe Boucher, Daniel Karlin et Tony Lainé.
- **23.50 Journal, Météo et Visages d'Europe.**
- **0.10 Magazine : Le Cercle de minuit.** Présenté par Michel Field.

FRANCE 3

- ***14.55 Questions au gouvernement,* en direct de l'Assemblée nationale.**
- **17.05 France 3 jeunesse.** Il était une fois les Amériques.
- **17.30 Magazine : Fractales.** Présenté par P. Saboureau et F. Courant.
- **17.55 Magazine : Une pêche d'enfer.**
- **18.25 Jeu : Questions pour un champion.**
- ***18.55 Un livre, un jour. Mû*** (Corto Maltese), d'Hugo Pratt.
- **19.00 Le 19-20 de l'information.** De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
- **20.05 Jeu : Hugodélire** (et à 20.40).
- ***20.15 Divertissement* : La Classe.**
- **20.45 Magazine : La Marche du siècle.** Présenté par Jean-Marie Cavada. La France corrompue. Reportage : l'argent et le pouvoir. Invités : Henri Nallet ; Jean-Pierre Thomas, trésorier du Parti républicain ; Gilbert Thiel, *substitut général de la cour d'appel* de Metz ; Claude Popis, ancien gérant de la SORMAE ; Yves Mény, professeur à l'Insti*tut d'études politiques de Paris.*
- **22.25 Journal et Météo.**
- **22.55 Mercredi chez vous.** Programme des *télévisions régionales.*

CANAL PLUS

- **15.10 Téléfilm : L'Ange de la mort.** De Bill L. Norton.
- **16.35 Divertissement : Samedi soir avec les Nouveaux** (rediff.).
- **17.30 Sport : Football.** Israël-Bulgarie. Match éliminatoire de la Coupe du monde 1994.

En clair jusqu'à 21.00

- **19.20 Magazine : Nulle part ailleurs.** *Présenté par Philippe Gildas* et Antoine de Caunes.
- **20.30 Le Journal du cinéma.** Spécial Francis Ford Coppola.
- **21.00 Cinéma : Mayrig.** ■■ Film français d'Henri Verneuil (1991).
- **23.10 Flash d'informations.**
- **23.20 Cinéma : Los Angeles Story.** □ Film américain de Mick Jackson (1991) (v.o.).
- **0.50 Cinéma : Passport.** ■ Film soviéto-franco-austro-israélien de Gueorgui Danelia (1989).

ARTE

Sur le câble jusqu'à 19.00

- **17.00 Magazine : Mégamix** (rediff.).
- **18.00 Documentaire : Histoire parallèle** (rediff.).
- **19.00 Documentaire : Nuages sur le lac Baïkal.** De Jörg Altekruse.
- **19.55 Série : Fawlty Towers.**
- **20.30 8 1/2 Journal.**
- **20.40 Musica : Les compositeurs aventuriers.** Présentation.
- **20.45 Documentaire : La curiosité nous mène autour du monde.** *Paul Bowles à Tanger, de José Montes-Baquer.*
- **21.55 Danses de l'Amérique du Sud.** Le pianiste Bennet Lerner interprète trois danses boliviennes composées par Hans Helfritz et six danses sud-américaines écrites par Paul Bowles.
- **22.20 Documentaire : *Mes aventures au Yémen.*** De José Montes-Baquer.
- **23.35 Documentaire : Flamenco Road.** De Martine Voyeux.

M 6

- **15.15 Variétés : Multitop.**
- **16.35 Magazine : Nouba.**
- **17.10 Série : L'Heure du crime.**
- **18.00 Série : Equalizer.**
- **19.00 Série : Les Routes du paradis.**
- **19.54 Six minutes d'informations, Météo.**
- **20.00 Série : Cosby Show.**
- **20.30 Jeu : Le saviez-vous ?**
- **20.35 Magazine : Ecolo 6.**
- **20.45 Magazine : Etat de choc.** Présentée par Stéphane Paoli. Le Pirate des ondes, de Didier Delaitre ; Poursuite mortelle, de Frédéric de Nexon ; *La Taupe, de Frédéric de* Nexon ; Crime parfait, de Frédéric de Nexon ; La dernière cavale, de Michel Huisman.
- **22.35 Téléfilm : Le vol 007 ne répond plus.** De David Darlow.
- ***0.00 Magazine : Vénus.***

FRANCE-CULTURE

- **20.30 Tire ta langue.**
- **21.30 Correspondances.** Des nouvelles de la *Belgique, du Canada et de la Suisse.*
- **22.00 Communauté des radios publiques de langue française.** Temps et comportement, un programme de recherche en psychologie.
- **22.40 Les Nuits magnétiques.** Régisseur de l'éphémère.
- **0.05 Du jour au lendemain.** Avec Franck Venaille (Pierre Morhange).
- **0.50 Musique : Coda.**

FRANCE-MUSIQUE

- **20.30 Concert** (donné le 14 juin à Auvers-sur-Oise) : Préludes et fugues pour clavier BWV 870, 885, 886, de Bach ; Sonate pour piano nº 8 en si bémol majeur, de Prokofiev, par Peter Walters, piano.
- **21.50 Concert** (donné le 12 avril à Paris, lors du Festival de chant choral) : Cinq rechants pour douze voix solistes, de Messiaen ; Canciones pour douze voix solistes, de Canet de Chizy ; Nuit de Pouchkine, de Ohana : Epithalame pour douze voix mixtes a cappella, de Jolivet, par l'Ensemble Musicatreize, dir. : Roland Hayrabedian.
- **23.09 Ainsi la nuit.**
- **0.33 L'Heure bleue.** Tendances hexagonales, par Xavier Prévost.

Le Monde

Après les propositions de M. François Mitterrand

L'opposition refuse d'entrer dans le mécanisme de la réforme de la Constitution

Les porte-parole de l'opposition ont réagi aux propositions constitutionnelles du président de la République en estimant que l'heure n'est pas à de telles réformes. Alors que le chef de l'Etat annonce un projet de loi pour le printemps prochain, la droite fait bloc dans le refus de se laisser « piéger » par ce qu'elle considère comme une manœuvre.

Ils disent tous que cela est nécessaire. Pourtant, ce n'est jamais le bon moment pour parler de réforme constitutionnelle. Il y a un an, M. Jacques Chirac, dans ces colonnes, lançait l'idée. Il faut *« changer la République »*, écrivait l'ancien premier ministre (*le Monde* du 24 octobre 1991). M. François Mitterrand saisissait la balle au bond, mais il renvoyait cette préoccupation institutionnelle après les élections régionales et cantonales de mars 1992, pour éviter toute interférence dommageable à la qualité du débat.

M. Edouard Balladur prenait, alors, le chef de l'Etat au mot en suggérant que, comme le *« fit naguère le général de Gaulle »*, fût instauré un *« comité constitutionnel »*, intégrant des représentants de tous les partis (*le Monde* du 14 novembre 1991). Sage et prévoyant, M. Balladur énumérait déjà tous les arguments qui sont avancés aujourd'hui par l'opposition. Un an après, cette dernière renvoie le même argument électoral au président de la République. Cette fois-ci, il s'agit d'interférences avec les élections législatives, que la droite préférerait remporter en évitant d'allonger la liste des motifs de désunion. Elle répond au chef de l'Etat : trop tard et hors sujet.

« S'il y a l'idée d'utiliser cette initiative pour diviser l'opposition, cette manœuvre échouera. Nous prendrons une position commune, nous ne laisserons pas une faille se créer entre nous. » Tout était dit en ces termes, dès le 12 novembre dernier, par M. Valéry Giscard d'Estaing, qui invitait l'opposition à *« ne pas tomber dans le piège de la division »*. En répondant sur France 2 à M. François Mitterrand qui, trois jours auparavant, avait confirmé son intention de réformer la Constitution et fixé la date butoir du 30 novembre pour en donner le contenu, le président de l'UDF avait déterminé publiquement la ligne de conduite de la droite. Une ligne arrêtée, d'un commun accord, avec M. Jacques Chirac. Les deux hommes avaient eu une conversation téléphonique à ce sujet. Le président du RPR qui ouvrait, le même soir à Lons-le-Saulnier (Jura), la campagne électorale de son parti, avait déclaré : *« L'opposition serait bien inspirée de ne pas tomber dans ce nouveau piège et de refuser de s'engager dans cette voie avant les prochaines élections législatives. »*

Au cours de sa réunion hebdomadaire, mardi matin 1er décembre, le comité de pilotage du RPR a jugé que ce débat est actuellement « inoportun ».

« Finasserie tactique »

En bonne logique, à quelque cent jours des législatives, la droite refuse de discuter du fond et s'attache à dénoncer la forme. Il n'est pas question, pour elle, de participer aux travaux du comité consultatif constitutionnel que M. Mitterrand veut mettre en place, comme M. Balladur le suggérait, et l'on assiste à un feu d'artifice de termes négatifs pour clore le débat dans les plus brefs délais. M. Nicolas Sarkozy, sécrétaire général adjoint du RPR, se déclare certain que *« dans trois jours, on ne parlera plus de ça »*. C'est une manière de dire que les trois millions de chômeurs, les manifestations d'agriculteurs, l'absence supposée de légitimité de la majorité sont les sujets dont l'opposition continuera de parler. Elle en fera, même, l'axe de sa campagne électorale.

Ainsi, avant que ne soient connues les propositions de M. Mitterrand, Mme Michèle Alliot-Marie, délégué général du RPR chargée des affaires étrangères, a déclaré qu'il s'agit d'une *« manœuvre de diversion »*. *« A quatre mois des élections législatives, les responsables politiques et les citoyens ont mieux à faire que de s'occuper des « joujoux » constitutionnels du président de la République »*, juge le député des Pyrénées-Atlantiques. *« Fallacieux prétexte de toilettage »*, dit M. Jacques Baumel, député (RPR) des Hauts-de-Seine, en souhaitant que l'opposition ne tombe pas dans le *« traquenard »* d'une révision constitutionnelle proposée, selon lui, *« bien tardivement »*. M. Jacques Chaban-Delmas est moins sévère, qui a déclaré mardi matin, sur France-Inter, que les propositions du chef de l'Etat *« n'altèrent pas la nature de la Constitution »*.

Pour M. Alain Madelin, vice-président de l'UDF, ces propositions ne sont qu'*« un brouillon de réforme »*. *« Après onze ans de réflexion, le président ne sait toujours pas quelle est la bonne durée du mandat présidentiel. Je ne comprends pas cette désinvolture »*, a déclaré le député d'Ille-et-Vilaine, lundi soir, sur TF 1. Il se refuse à voir l'opposition participer au *« comité Théodule, ce comité consultatif que le président s'apprête à créer »*. Quant à M. Jacques Barrot, président du groupe UDC de l'Assemblée nationale, il juge que les institutions *« ont sûrement besoin d'une adaptation en profondeur »*, mais le député de la Haute-Loire estime que *« les propositions tardives et imprécises du président de la République demandent un examen approfondi en dehors de toute agitation électorale »*.

Si de légères nuances d'appréciation font apparaître, en filigrane, des lignes de fractures institutionnelles plus profondes au sein de l'opposition, personne, cependant, ne remet ouvertement en cause la toile de fond qui fait partie de la stratégie de M. Mitterrand : la cohabitation. Seul M. Philippe de Villiers, député (apparenté UDF) de la Vendée, estime que *« ce que propose M. Mitterrand, quel que soit le bien-fondé des réformes suggérées, se résume en une finasserie tactique pour mieux piéger la future cohabitation afin d'embarrasser dès maintenant la future majorité »*.

Ce n'est, vraiment, jamais le moment de parler de réforme constitutionnelle.

OLIVIER BIFFAUD

La deuxième lecture du projet de réforme de la procédure pénale à l'Assemblée

Les députés renforcent le caractère « contradictoire » de l'instruction

L'Assemblée nationale a adopté en deuxième lecture, par 310 voix contre 192, lundi 30 novembre, le projet de loi portant réforme de la procédure pénale, présenté par M. Michel Vauzelle, ministre de la justice. Les députés ont rétabli, pour l'essentiel, le texte dans la version qu'ils avaient adoptée en première lecture (*le Monde* daté 11-12 octobre). Ils ont innové, toutefois, en entérinant un amendement du gouvernement qui renforce le caractère contradictoire de l'instruction. Le PS et le PC ont voté « pour ». L'UDF et le RPR ont voté « contre » tandis que les centristes n'ont pas participé au vote.

Les députés ont fort peu apprécié la réécriture radicale de « leur » version de la réforme de la procédure pénale, à laquelle le Sénat s'était livré, le 20 novembre dernier. Ils lui ont donc renvoyé la politesse. Rayé d'un trait de plume, l'amendement « Charasse », qui accordait la qualité d'officier de police judiciaire aux agents des douanes, a été la première victime expiatoire de cette riposte en règle, ce qui ne devrait pas chagriner les adversaires de la création d'une troisième force de police judiciaire en France. La controverse qui avait éclaté, ces derniers jours, autour de cette initiative de M. Michel Charasse devrait maintenant perdre en intensité. Les députés ont réservé un sort identique à « l'amendement Cabana » (*le Monde* du 28 novembre), dont le but était de faire cesser l'action publique dès lors que le Conseil d'État casse la décision d'un tribunal administratif autorisant un particulier à se porter partie civile au nom de sa commune dans une affaire où les intérêts de celle-ci seraient lésés.

Assouplissement de la garde à vue

La remise en ordre ne s'est pas limitée à ces deux amendements sénatoriaux, qui fleuraient bon le « cavalier » de dernière minute. Sur le fond de la réforme, l'Assemblée a réhabilité son credo : collégialité (avec échevins) dans la mise en détention provisoire ; suppression de l'inculpation au profit d'un mécanisme à double détente, où l'« ordonnance de présomption de charges » fait éventuellement suite à la « mise en examen » ; procédure contradictoire lors de l'audience de jugement. Raidis après l'affront du Sénat, les députés se sont même autorisé quelques audaces, dont la motivation provocatrice, admettent-ils *mezza voce*, n'est pas absente.

Puisque les sénateurs avaient supprimé toute possibilité de contact entre la personne gardée à vue et son avocat, y compris dans la version fort prudente retenue initialement par l'Assemblée (à partir de la vingtième heure et sous réserve que la mesure soit renouvelée), les députés ont tout simplement autorisé cette présence de l'avocat *« dès le début de la garde à vue »*.

Il y avait même quelque ironie à constater que les seuls députés de l'opposition présents dans l'hémicycle, MM. Emmanuel Aubert (RPR, Alpes-Maritimes) et Patrick Devedjian (RPR, Hauts-de-Seine), n'étaient pas les moins actifs à plaider en faveur de cet assouplissement du régime de la garde à vue.

L'innovation majeure de cette deuxième lecture réside dans la reconnaissance que « l'ordonnance de présomption de charge » pourrait, désormais, être assimilée à l'ordonnance de renvoi qui, dans la procédure actuelle, clôt l'information. M. Vauzelle a obtenu l'adoption d'un amendement précisant : *« Aussitôt que l'information lui paraît être terminée, le juge d'instruction donne connaissance à la personne mise en examen (...) des charges constitutives d'infractions pénales qu'il estime réunies contre elle. »*

Si l'ordonnance de présomption de charge, selon cet amendement, n'est pas susceptible d'appel, la personne mise en examen et les autres parties peuvent formuler une demande ou présenter une requête dans un délai de quinze jours. M. Michel Pezet, rapporteur de la commission des lois, a relevé avec satisfaction que cette formule *« renforce le caractère contradictoire de la procédure »*. Chacun avait bien conscience que l'on venait là de franchir un pas supplémentaire, même fort timide, vers le « plus contradictoire », qui est bien, après tout, la philosophie originelle de cette réforme de la procédure pénale.

FRÉDÉRIC BOBIN

EN BREF

□ **Le projet de corps d'armée franco-allemand soumis aux partenaires des deux pays.** – La France et l'Allemagne ont remis lundi 30 novembre à l'Union de l'Europe occidentale et à l'OTAN un mémorandum sur les principes qui doivent régir les relations entre le corps d'armée commun et chacune de ces deux organisations. Les ambassadeurs de l'OTAN doivent discuter mercredi de ce projet avant que ne s'engagent les négociations sur les modalités militaires entre les chefs d'état-major français et allemand et le commandement suprême des forces alliées en Europe. – *(AP, Reuter.)*

□ **La cour d'appel confirme la condamnation de M. Flosse.** – La onzième chambre de la cour d'appel de Paris a confirmé, lundi 30 novembre, la condamnation de M. Gaston Flosse, ancien député RPR, ancien secrétaire d'État, actuel président du gouvernement territorial de la Polynésie française, à six mois d'emprisonnement avec sursis pour ingérence à propos des conditions dans lesquelles il a agrandi, il y a cinq ans, par l'intermédiaire d'une société contrôlée par son fils, sa résidence de Tahiti (*le Monde* du 31 octobre). M. Flosse avait été condamné, le 1er avril, par la dix-septième chambre du tribunal correctionnel de Paris.

□ **Election du maire de Limeil-Brévannes.** – M. Gérard Bessière (RPR) a été réélu, dimanche 29 novembre, maire de Limeil-Brévannes (Val-de-Marne), par vingt-deux voix sur trente-trois (il y a eu dix bulletins nuls et une abstention). Après l'élection partielle des 15 et 22 novembre (*le Monde* des 17 et 24 novembre), le conseil municipal est composé de 11 RPR, 1 UDF, 15 divers droite, 3 PS, 2 PC et 1 Front national.

□ **Succès des concerts de Patrick Bruel à Rotterdam.** – Le chanteur Patrick Bruel a réuni plus de 13 000 spectateurs lors de deux concerts au palais des sports de Rotterdam, les samedi 28 et dimanche 29 novembre. C'est la première fois qu'un artiste français remplit cette salle d'habitude réservée aux vedettes anglo-saxonnes. Ces concerts ont été le point culminant d'une année de la promotion de la chanson française aux Pays-Bas organisée avec l'appui des services culturels de l'ambassade de France (*le Monde* du 10 juin). Patrick Bruel a réalisé un entretien avec des lycéens néerlandais enregistré en vidéo. La cassette sera utilisée dans les lycées pour l'enseignement du français. – *(Corresp.)*

En visite d'Etat en France

Le roi Baudouin plaide pour une Europe « plus proche des citoyens »

En visite d'Etat en France, le roi Baudouin s'est fait l'avocat, lundi 30 novembre, d'une Europe *« plus proche des citoyens et donc plus démocratique »*, à *« option fédérale »* et qui soit *« tolérante »* à l'égard des communautés de cultures différentes qui vivent dans les douze pays de la CEE.

« Le racisme, les nationalismes exacerbés et les égoïsmes collectifs sont en contradiction radicale avec les fondements de notre civilisation. Il faut les combattre sans merci », a-t-il expliqué, en référence aux agressions contre les étrangers en Allemagne et dans d'autres pays de la CEE. Lors du dîner offert en son honneur à l'Elysée, le roi des Belges a souligné que, malgré les *« succès indéniables »* de la Communauté européenne, la construction européenne est prise aujourd'hui d'un *« malaise »*.

SOMMAIRE

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3615 LM

Ce numéro comporte un cahier « Initiatives » folioté de 31 à 44

Le numéro du « Monde » daté 1er décembre 1992 a été tiré à 507 951 exemplaires.

Demain dans « le Monde »

« Arts-Spectacles » : les beaux habits de M. Guimet

Sans bruit, sans tapage, le Musée Guimet continue sa mutation : les expositions temporaires se multiplient, les donations aussi. Les travaux suivent. Dans ce même supplément : Musique, le miracle de Motor City ; la sage de Tamla Motown, qui fut la plus importante firme de disques indépendante aux Etats-Unis et celle de son fondateur, Berry Gordy, l'archétype de l'entrepreneur noir américain.

Le Monde

INITIATIVES

Les emplois des entreprises solidaires

Des expériences montrent que les services de proximité peuvent être créateurs d'emplois

PÉRIODIQUEMENT, le sujet revient, avec la montée du chômage. Puisque l'économie française ne parvient pas à créer autant d'emplois qu'il le faudrait, puisque les gains de productivité et les investissements matériels conduisent à utiliser toujours moins de main-d'œuvre, dans quelle direction chercher les solutions qui assureraient une activité, à défaut d'un travail ? En son temps, Philippe Séguin, alors ministre des affaires sociales et de l'emploi, fut le premier à explorer ces frontières en se référant, au moins pour les résultats, à l'exemple américain, qui venait de générer quelque huit millions d'emplois en quatre ans. Mais, aussi mal à l'aise que beaucoup d'autres au moment de manier des concepts nouveaux, il ne trouva que des expressions un peu vagues pour exprimer l'idée, hésitant entre les emplois «quaternaires», les «emplois occupationnels» et les «activités de services à vocation sociale ou à caractère convivial». Aussi la CGT et le PCF s'engouffrèrent-ils dans la brèche en accolant à ces tentatives les termes, connotés péjorativement, qui pouvaient le mieux les résumer. Et c'est ainsi que naquirent les «petits boulots», aussitôt récusés par une large partie de l'opinion.

Confrontée au même dilemme, Martine Aubry, à son tour, essaya bien de se sortir du piège. Elle le fit prudemment, en se limitant à ce qu'elle appela d'abord les «emplois de proximité», puis qu'elle préféra nommer les «emplois familiaux». Accompagnés d'une réduction d'impôts, et non d'une exonération de charges sociales pour des raisons de principe, ceux-ci ne se sont pas développés autant qu'on pouvait l'espérer. A la mi-novembre, les estimations faisaient état de 130 000 inscriptions supplémentaires à l'URSSAF pour des employés de maison au sens large, dont une bonne part correspondent à des occupations qui étaient jusqu'à présent effectuées au noir.

Toujours en quête d'une issue, le ministre du travail poursuit malgré tout sa réflexion. Dans ses discours et propos publics, maintenant, elle évoque fréquemment ces «gisements» que pourraient constituer des activités liées au confort des personnes, du transport collectif dans les zones rurales à l'encadrement des loisirs et aux tâches d'environnement. Parallèlement, elle déclare que, pour les emplois les moins qualifiés, il conviendrait sans doute de réduire le poids des charges sociales, sans pour autant toucher à la rémunération du travail, basée sur le SMIC.

Sur ces sujets, et depuis tout ce temps, les débats sont nombreux ainsi que les polémiques. D'André Gorz, qui y voit le retour de la domesticité, à Guy Roustang, qui en espère la naissance de la société économique de demain, toutes les thèses existent et s'opposent. Cependant que, sur le terrain, de nombreuses expériences sont menées qui, peu ou prou, démontrent que bien des variantes sont envisageables. Les associations intermédiaires, les entreprises d'insertion, les régies de quartier et bien d'autres innovations encore prouvent aussi que des associations, des chefs d'entreprise ou des syndicalistes – le plus souvent à titre personnel – sont capables de se mobiliser. Un peu partout, dans les banlieues comme en province, il se trouve des équipes pour lancer des initiatives, souvent passionnantes.



MAIS comment aller plus loin ? Jean-Louis Laville, sociologue et économiste au CRIDA-LSCI (CNRS, Paris), qui est sans doute l'un des meilleurs observateurs de ce qui est ainsi en train d'émerger, propose pour sa part la constitution d'un nouveau type d'entreprise qu'il voit peu à peu poindre. Faute de mieux, il appelle celle-ci l'*« entreprise solidaire »* et lui reconnaît deux originalités : elle associe l'usager, le bénévole représentant de la collectivité et le salarié, dans la conception d'un service qui servira au renforcement du lien social, localement ; son fonctionnement et sa pérennité sont assurés par la combinaison des ressources, à la fois monétaires et non monétaires. Une telle entreprise vend ses prestations mais mobilise aussi des financements sociaux et s'appuie sur une structure associative.

Evidemment, on pourrait conclure à l'utopie, ou au projet confus. Mais, à la suite d'une enquête sur des cas concrets, Jean-Louis Laville a pu présenter un premier bilan de cette expérimentation, dans un ouvrage intitulé *Des services de proximité à l'entreprise solidaire* (1), qui montre que l'imagination peut transformer les rêves. Mieux, et cette fois avec Bernard Eme, il a mis en évidence qu'une telle démarche était bien plus avancée dans d'autres pays européens (2). En Italie, en 1991, fonctionnaient 1 100 « coopératives sociales» qui viennent d'obtenir leur reconnaissance juridique nationale. En 1986, quand elles n'étaient que 500, elles employaient 4 000 personnes, regroupaient 4 200 membres volontaires et 2 200 volontaires non membres, qui travaillaient 82,5 heures par mois, en moyenne, pour la coopérative. En Allemagne, en 1984, on estimait à 22 000 le nombre de groupes d'autoassistance dans les seuls domaines de la santé et de l'aide à domicile, créés dans la mouvance alternative. Au Royaume-Uni, le transport communautaire emploie 2 000 salariés et concerne plus de 100 000 bénévoles. Il y a aussi plus de 200 entreprises «communautaires», qui comptent 3 300 salariés et stagiaires, en Ecosse.

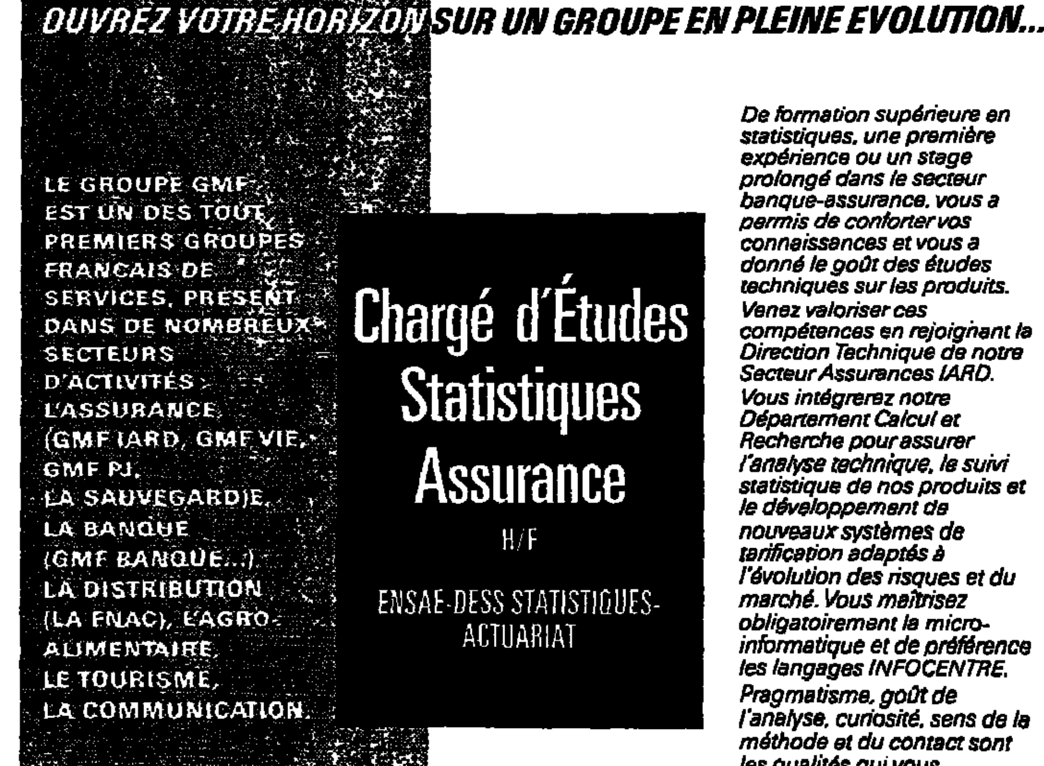
Une dynamique serait enclenchée, qui commence à devenir crédible. Les conditions ? Il faut «construire» l'offre progressivement, et pas seulement la demande, en liaison avec les utilisateurs. Il faut la structurer localement en constituant des réseaux pour réussir le maillage indispensable. Mais, en tout état de cause, il faut du temps...

Alain Lebaube

(1) Agence pour le développement des services de proximité (ADSP), 76, rue Pouchet. 75017 Paris. Tél. : 42-29-68-97.

(2) *Les services de proximité en Europe. Pour une économie solidaire.* Éditions Syros, collection «Alternatives».





Aider à vieillir

Des expériences sont menées près de Caen

ATTACHÉ à son piquet, le chien aboie, les poules se sauvent en piaillant. Au bruit de la voiture, Germaine sort du lavoir. Elle porte avec peine ses soixante-quatorze ans et explique aux visiteurs : *« Je lave le linge de Marcel, ils ne veulent plus rembourser les changes complets, et avec la cellulose il mouille tout. »* Derrière la porte du lavoir brille un lave-linge tout neuf et rutilant, mais Germaine préfère son vieux battoir : *« Toutes ces machines ça fait rien que d'abimer les affaires. »*

Tout droit sortis d'une nouvelle de Maupassant, Marcel et Germaine ont rencontré au long de leur vie pas mal de difficultés. Marcel est tombé malade, aphasique, et Germaine consacre ce qui lui reste de forces à soigner son vieux compagnon. *« Il faut le nourrir, le changer, le laver, s'occuper de la ferme. »* Le maintien à domicile de ce vieux couple d'agriculteurs qui ont passé leur vie dans la maison de leurs aïeux n'est possible que grâce aux soins infirmiers à domicile. Les déraciner, les séparer, en mettant Marcel à l'hôpital ? C'est signer leur arrêt de mort. Solidarité rurale oblige, des voisins passent tous les jours pour le ravitaillement et les médicaments. Pour le reste, il y a le potager.

Autre cas : dans la cuisine-salle à manger d'une ferme, trônent des photos d'enfants sur le buffet. Mireille est assise sur sa chaise roulante. Quatre-vingt-onze ans ! Elle vivait dans un foyer-logement jusqu'à l'hémiplégie qui l'a envoyée à l'hôpital voici quatre ans. Elle a survécu, mais pas question de vivre seule.

Sa fille Nicole, soixante-douze ans, s'était juré : *« Ma mère, elle n'ira pas à l'hospice. »* Elle l'héberge, et Mireille, encore lucide, s'accuse : *« Qu'est-ce que je l'embête ! Elle aussi, elle se fatigue. »* Mais son regard laisse deviner la sérénité d'une fin de vie digne, entourée de sa fille, de ses cinq petits-enfants et de ses arrière-petits-enfants : vingt-cinq, trente-cinq ? Elle ne sait plus bien. *« Ils passent nous voir presque tous les jours,* explique Nicole, *et quand je dois m'absenter ils la gardent. »* Là aussi, un maintien à domicile n'est possible que grâce à l'infirmière et au kinésithérapeute qui viennent quotidiennement aider Mireille à faire quelques pas hors de son fauteuil, et à l'aide ménagère qui permet à Nicole de souffler un peu.

Des lieux de vie

« Le problème des personnes très âgées, explique Elisabeth Larnicole, coordinatrice du service de soins infirmiers à domicile, dans la périphérie de Caen, *est qu'elles ne peuvent rester seules ou en famille qu'à condition qu'on les y aide. Il existe un grand nombre de structures et d'associations qui se consacrent au quatrième âge, mais elles sont parcellaires. »* D'où l'idée, émise par des professionnels de la gériatrie comme Elisabeth Larnicole, de coordonner ces actions pour permettre aux vieillards de vivre chez eux jusqu'à la fin.

L'association *ETRE* a pour but d'accompagner les vieillards jusqu'à leur dernier voyage. *« Les maisons de retraite ne prennent pas en compte les désirs de la personne âgée et cette fin de vie est souvent dégradante. Les familles ne peuvent plus prendre chez eux leurs vieux parents, surtout en milieu urbain,* explique Suzanne Raymond, vice-présidente de l'association ETRE. *D'où ce projet que nous avons conçu de lieux de vie de proximité. »*

Les gens resteraient dans leur quartier et conserveraient ainsi leur environnement relationnel et amical. Ces petites unités de sept ou huit personnes, dix au maximum, seraient organisées autour d'une maîtresse de maison salariée et responsable. Les familles seraient sollicitées pour participer aux soins et aux tâches ménagères selon leur disponibilité. Aider les gens à faire face à la vieillesse de leurs parents, c'est aussi leur permettre de s'échapper momentanément de ce qui est souvent vécu comme une lourde contrainte. L'accueil temporaire pour les vacances ou pour le temps d'une maladie, peut être une solution qui soulage les enfants : ces lieux de vie pourront offrir un hébergement momentané. Deux unités sont en train de se constituer, l'une au cœur d'un quartier populaire de Caen, l'autre en milieu rural, à Viessois, dans une bourgade à 30 kilomètres de la ville. Ouverts sur le quartier, ils sont faits pour accueillir aussi dans la journée jeunes et enfants, ou bien des personnes âgées qui viendraient passer quelques heures. Financièrement, les frais seront sans commune mesure avec les sommes énormes que coûtent les maisons de retraite puisqu'ils fonctionneront avec très peu de personnel et sans équipement médical particulier. Sans aller jusqu'à créer de nouveaux métiers, le soutien et l'accompagnement des personnes âgées nécessitent une qualification spéciale. Il faut reconnaître et respecter leurs besoins spécifiques, le ralentissement de leurs mouvements, leur univers rétréci. Il faut deviner leur nostalgie, leurs peurs secrètes, leurs angoisses. Il faut porter sur le vieillissement un autre regard que celui que porte notre société.

Liliane Delwasse



La renaissance du plateau picard

La collaboration de cinquante communes permet de ranimer une région

IL se passe quelque chose sur le plateau picard. A mi-chemin entre Amiens et Paris, entre Beauvais et Compiègne, l'endroit semble pourtant avoir bien peu à offrir. Une population dispersée dans de très petits villages, une campagne plus âpre que riante où les grandes exploitations ont rasé les talus, les haies et les taillis. Pas d'industrie, une agriculture qui ne fournit plus d'emplois, pas de tourisme. *« Nous n'avons aucune richesse. »* Pourtant, depuis la fin des années 70, un vent nouveau a commencé à souffler avec un « plan d'aménagement rural » initié par l'Etat.

Les atouts et les faiblesses des cantons de Saint-Just-en-Chaussée et de Maignelay ont été recensés ; les maires des villages ont commencé à travailler ensemble. En 1982, les plus motivés créent un syndicat de développement local, le SEP Plateau picard. Trente communes se lient ainsi d'une manière très souple. *« Sur une idée plus que sur des objectifs précis,* se souvient Pierre Guyard, l'un des piliers du mouvement. *Une volonté d'agir ensemble, presque un acte de foi. »* Vingt d'entre elles s'engagent dans la première réalisation concrète : une action de réhabilitation de l'habitat. Peu à peu, les autres communes vont se rallier au mouvement. En 1988, elles sont plus de quarante à adopter une charte intercommunale. Deux ans plus tard, elles seront cinquante et une (la totalité des deux cantons, plus deux communes voisines) à transformer le SEP en district, c'est-à-dire en unité administrative dotée d'une fiscalité propre, donc de possibilités d'action beaucoup plus importantes.

Toutes les catégories de population, tous les secteurs de la vie en société sont concernés par ce qui s'est fait depuis dix ans. Peu d'équipements ont été construits ; mais un effort constant d'imagination a été fait pour utiliser au mieux ce qui existe en lui apportant des compléments modestes. Ainsi, un bébébus, doté des équipements nécessaires, rend possible l'accueil des petits dans de simples locaux ; on utilise une ferme ou un car pour faire du théâtre ; on sort les jeunes de leur isolement et on les aide à s'insérer en mettant à leur disposition un parc de mobylettes qu'ils peuvent louer à très petit prix.

L'essentiel n'est pas dans le catalogue des réalisations. Il est dans la volonté de se colleter avec un problème global : celui de ces lieux d'où disparaissent deux formes essentielles de travail : l'usine et les champs. Comme *« il n'y a plus de travail et qu'il n'y en aura plus »*, quel type de société concevoir pour remplacer celle qui se désagrège sous nos yeux ? Si l'on écoute bien Pierre Guyard, le président du district, et Béatrice Bazin, sa principale animatrice, tout converge vers une idée force : recomposer le tissu social, relancer l'activité et les échanges, non plus autour du fait de produire mais autour du développement d'une multitude de services et d'activités économiques de proximité. Les hommes et les femmes du XXe siècle ont pris goût aux services qu'apporte la ville : le district, avec ses 25 000 habitants, peut et doit devenir une sorte de ville « éclatée », organisée de telle façon que l'on y trouve à moins de dix minutes de chez soi (en voiture) toutes les commodités.

Une ville « éclatée »

Ayant renoncé à de vains efforts pour devenir un « bassin d'emplois », il met toute son énergie à devenir un « bassin de vie ». Les principes qui guident l'action sont aussi importants que le projet. Intégrer les communes ne signifie pas centraliser. Le district fonctionne avec une minuscule équipe : il ne gère rien en direct, confiant chaque nouvelle initiative à une association créée pour la circonstance. *« Nous croyons à la cellule communale,* dit Pierre Guyard. *La structure intercommunale ne veut pas se substituer à elle, mais la fortifier en développant ses possibilités d'actions. »* Plus étonnant : l'unanimité n'est pas recherchée ; on s'en méfierait plutôt par crainte de l'uniformité. Si toutes les communes ne participent pas à une initiative, *« ce n'est pas un échec ; au contraire, cela permet des comparaisons qui aident les gens à réfléchir, donc à évoluer. »*

Dans tous les domaines on cherche à rassembler, mais ne s'intègrent que ceux qui le veulent. Et les regroupements ne sont jamais très larges. Ils se font autour d'un centre d'intérêt particulier : *« Je ne crois pas aux grand-messes »,* dit Pierre Guyard. Mettre tout le monde autour d'une table pour discuter d'un problème ou d'un projet est une formule qui ne plaît guère. Le souci dominant de l'équipe du district est de susciter toujours plus de groupes autonomes comme autant de sources de vie sociale. Les rencontres ont autant d'importance que les réunions. Et les relations naturelles entre les différents groupes ainsi que les échanges spontanés assurent la cohésion de l'ensemble.

Même la façon d'agir fait l'objet d'une grande attention : prendre les personnes et les situations telles qu'elles sont. Laisser mûrir les prises de conscience aussi longtemps que nécessaire. Mais aussi anticiper sur les problèmes pour avoir le temps de réfléchir et de développer la réflexion dans la population. Ne jamais copier ce qui se passe ailleurs même si on l'observe attentivement : *« Il n'y a pas de formule passe-partout, de recette,* souligne Béatrice Bazin. *Il faut toujours inventer parce que les situations ne sont jamais identiques. »*

L'emploi est rarement mis au premier plan. Il vient, en quelque sorte, en plus. Personne n'a fait le compte de ce qu'a généré ce dynamisme. On peut seulement glaner quelques chiffres : une douzaine d'emplois pour la mission locale, cinq pour le service des repas à domicile, trois pour l'association intermédiaire de travail temporaire, bientôt cinq ou six pour le dispositif « petite enfance » (sans compter les postes temporaires), etc. Il y a aussi les emplois créés indirectement, par exemple à travers la réhabilitation annuelle d'une centaine de logements depuis dix ans. Au total, on atteint certainement des effectifs assez importants. Pensés dans ce contexte, les « emplois de proximité » prennent un tout autre visage. Alors qu'il est difficile ailleurs d'y voir autre chose qu'une régression, ils prennent ici la dimension d'une forme d'activité pour demain.

Un surprenant mélange

Dans cette campagne si éloignée des jeux de paroles et des envolées intellectuelles, on se sent soudain en prise sur l'avenir. Modestes mais témoignant d'une étonnante intelligence des situations, les idées affleurent à chaque coin de phrase. Comment ne pas penser que resurgit un certain passé ?

Dans un village du canton de Saint-Just-en-Chaussée, il s'est passé – approximativement entre les années 20 et 60 – *« des événements extraordinaires »* : une riche famille, propriétaire de la plupart des terres, a décidé, parce qu'elle n'avait pas d'enfant, de faire profiter les habitants de ses biens. Il en est résulté tout un réseau d'initiatives : coopératives agricoles, usines où les ouvriers étaient associés aux décisions, mutuelles créées avant 1936 et une multitude d'associations de sport, de théâtre, de musique...

Pierre Guyard est issu de ce village, d'autres animateurs du district en ont été plus ou moins marqués. Tel évoque l'influence d'un prêtre, d'autres parlent d'une inspiration fouriériste. L'épisode reste à explorer ; mais il paraît peu douteux que ce qui se passe sur le plateau picard combine en un surprenant et merveilleux mélange la solidité terrienne et une capacité d'invention sociale qui continuent à se nourrir, sans le savoir, des profondeurs de l'Histoire.

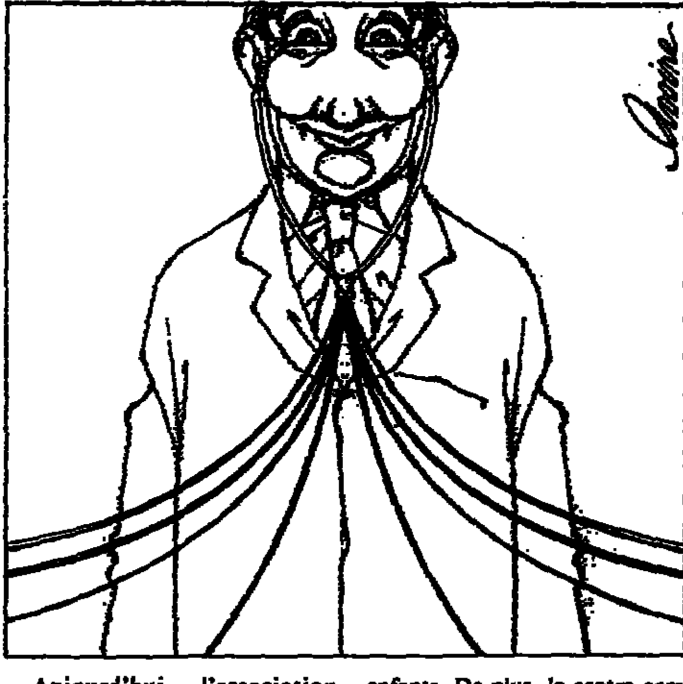
Marie-Claude Betbeder

La santé pour tous

La création d'une mutuelle est aussi un moyen d'insertion

AU 117, Grand Parc, l'une des plus anciennes HLM d'Hérouville-Saint-Clair (Calvados), au rez-de-chaussée, trois studios et un garage à vélos réunis forment une sorte de maison. C'est le siège d'une mutuelle baptisée Coup de pouce santé. Aucun signe extérieur ne marque sa présence, mais les habitants connaissent le chemin par cœur. Elle a été créée avec eux, pour eux, et fonctionne grâce à eux.

C'est en 1988, au cours de réunions publiques tenues dans le cadre d'une opération de réhabilitation que des familles évoquent leurs difficultés d'accès aux soins médicaux. Faute de moyens suffisants pour adhérer à une mutuelle, de nombreux ménages disposant, au mieux, de salaires mensuels entre 4 000 francs et 5 500 francs, se privent de faire appel au médecin. D'où l'idée de créer une mutuelle de proximité *« efficace et bon marché »*, qu'une vingtaine de femmes lanceront fin 1988. Coup de pouce réussit alors à négocier un contrat avec un cabinet d'assurances qui proposera des tarifs très bas tout en garantissant des prestations normales. En contrepartie, l'association se charge du traitement des dossiers. Tout habitant d'Hérouville peut adhérer à la mutuelle sans conditions de ressources. *« Nous ne sommes pas une mutuelle de pauvres »*, insiste Florence Andrieu, trésorière et animatrice de l'association. Seules les personnes de plus de soixante ans sont exclues, leur prise en charge étant trop coûteuse. Un problème que Coup de pouce cherche à résoudre.



Aujourd'hui, l'association compte près de 400 familles adhérentes dont un quart perçoit le RMI. Des bénévoles tiennent les permanences à tour de rôle. Deux salariés travaillent à mi-temps : une secrétaire-comptable en contrat emploi-solidarité et l'animatrice mise à disposition par la mairie qui prête aussi le local. Pour réduire les frais de gestion et établir un lien de proximité, paiement des cotisations et remboursement des frais se font en argent liquide. Il faut donc se déplacer à la mutuelle, mais on y vient aussi pour discuter, avec les enfants. De plus, le centre communal d'action sociale participe à la prise en charge des adhérents en difficulté. Ce fonctionnement au moindre coût, qui permet de proposer des cotisations faibles, vise aussi à rendre un rôle d'acteur aux habitants et à recréer, par l'esprit mutualiste, une solidarité autour d'une question fondamentale : la santé, et à rompre l'isolement des villes nouvelles.

En 1962, Hérouville n'est encore qu'un village de 1 800 habitants aux portes de Caen lorsqu'on a décidé, dans le cadre de la décentralisation industrielle, l'implantation d'une ZUP. Le travail et le logement vont alors attirer les victimes de la désertification rurale. Peu qualifié, ce personnel est embauché par les grandes firmes, telles que RVI, Citroën ou encore la SMN. Hérouville devient une banlieue dortoir qui tente, cependant, de garder un visage humain : bâtiments peu élevés et bien entretenus, nombreux espaces verts, vie culturelle et associative riche. Mais, au début des années 80, les anciens ruraux seront frappés par les effets de la crise industrielle et de la modernisation.

Une législation complexe

Aujourd'hui, Hérouville compte 25 000 habitants, et le taux de chômage grimpe à 15,5 % (en 1990), jusqu'à 30 % dans certains quartiers. Le taux d'inactifs atteint plus de 47 %. Dans ce contexte, la création de cette mutuelle devait aussi répondre à un besoin d'insertion sociale. Femmes isolées, mères au foyer, adultes handicapés ou chômeurs retrouvent dans le bénévolat *« une place dans la société, le sentiment d'être utiles »*, comme le dit Marcel, 51 ans, vice-président de l'association, au chômage depuis son licenciement en 1987 de la SMN. Au-delà des permanences, il cherche à *« aider les personnes démoralisées à trouver un logement à d'autres. Je me sens plein d'énergie »*. Autre bénévole : Roger, 63 ans, cadre retraité de la Sécurité sociale. *« Les gens sont complètement perdus face à une législation complexe. Je les conseille, j'interviens parfois lors d'un recours amiable auprès de la Sécurité sociale. »*

Reste que le bénévolat ne résout pas le problème du chômage. Ce qui n'empêche pas Annie Berger, cofondatrice, de voir dans ce système un sas vers l'insertion professionnelle par le biais d'une *« qualification sociale et humaine »*. *« Ici, les gens apprennent à travailler en équipe, à être sûrs de leurs actes, à approcher l'autre. »* Michèle, 46 ans, au chômage, élève seule ses trois enfants. Titulaire d'un certificat d'études, elle a travaillé en usine avant d'être femme de ménage, enquêtrice, hôtesse d'accueil et de suivre *« plein de stages »*. Au travers des permanences, elle s'est *« découverte »*. *« Je ne savais pas que j'étais capable d'écouter les gens,* dit-elle. *Certains se sont confiés à moi. J'ai gagné en assurance, cela compte dans le métier d'hôtesse. »*

En cinq ans, une vingtaine de bénévoles se sont ainsi relayés. Mais actuellement le taux de rotation se ralentit, certains ayant du mal à laisser leur place, soucieux de préserver leur statut social retrouvé, au détriment de l'esprit d'équipe. Conflits et angoisses personnels apparaissent. Des projets permettront peut-être de sortir de la crise. Coup de pouce, qui va s'affilier aux Mutuelles de France, envisage d'essaimer son concept dans d'autres quartiers d'Hérouville.

Francine Aizicovici

DOSSIER • Les emplois des entreprises solidaires

Les acteurs de l'écologie

Autour d'Aurillac, onze communes s'occupent de leurs déchets et créent de nouveaux métiers

MARCHER sur les plateaux qui entourent Aurillac, c'est prendre, à coup sûr, un bol d'air vivifiant. Peu de cheminées d'usines alentour, mais, beaucoup de touches de vert menacées dès novembre par la neige qui recouvre les sommets, arrondis du Massif Central.

Le cœur du Cantal n'est pas la région la plus polluée de France, tant s'en faut. Pourtant, c'est ici que se monte aujourd'hui une expérience dont l'intitulé pourrait être « Ecologie et emplois » et qui n'a pour l'instant pas d'équivalent dans le reste de l'Hexagone. Onze communes, réunies sous la bannière du « district du bassin d'Aurillac », ont en effet décidé de montrer l'exemple en matière de traitement de leurs déchets ménagers et industriels.

Le premier objectif est d'organiser le mieux possible la collecte en amont, d'affiner son traitement de manière à diminuer la quantité des déchets ultimes – ceux qu'on ne peut qu'enfouir – tout en valorisant des métiers toujours considérés comme des pis-aller. Le déclic a lieu en juin 1989. Le syndicat intercommunal (le futur district) met alors en route une usine d'incinération de déchets ménagers, construite sur le site de l'hôpital d'Aurillac, seul client intéressé à récupérer l'énergie dégagée. Les communes décident, parallèlement, d'interdire les déchets privés tolérés jusqu'alors.

Suit une période trouble : certains industriels continuent à déposer leurs déchets sur des terrains communaux, tandis que sont mis en évidence les dysfonctionnements de la chaîne. L'usine d'incinération apparaît comme un élément trop isolé. Il faut donc aller plus loin. Les différents acteurs-consommateurs, associations, pouvoirs publics, chambres de commerce et d'industrie, responsables politiques – se réunissent. La communauté Emmaüs d'Aurillac est représentée par son président Marc Fournier qui aime dire qu'il est *« le poil à gratter de l'assemblée ». « La devise était double*, explique-t-il, *donner à la population les moyens de maîtriser son environnement mais aussi faire reconnaître le pôle de travail que constitue le traitement des déchets ».*

Petit à petit, la chaîne s'étoffe : usines de broyage pour les déchets ménagers, centre permanent de récupération dont la responsabilité – c'est d'ailleurs le premier emploi créé – est confiée à un ancien compagnon d'Emmaüs, qui accueille et guide les camionnettes qui viennent déposer verres, appareils électroménagers, métaux, plastiques, végétaux, huiles usées, etc.

Jusqu'à 1 mètre cube, le service est gratuit. Au-delà, il en coûte 58 francs le mètre cube.

« Là aussi, il s'agit d'une révolution culturelle, note Yves Debord, conseiller général, conseiller régional et maire de la petite commune de Sansac-de-Marmiesse, qui, au sein du district, dont il assure la vice-présidence, a pris à cœur le dossier « environnement ». *L'implication de la population passe aussi par une prise de conscience financière. Notre tâche consiste donc à faire évoluer les mentalités. »*

Aujourd'hui, deux pistes restent à exploiter. La première, c'est la création prévue, en 1993, d'une plate-forme de tri destinée à optimiser les filières de recyclage. Le district a déjà posé les bases du financement (5 millions de francs). En revanche, la question du montage juridique de la société exploitante est encore en discussion : SARL, comme le souhaitent les industriels locaux qui aimeraient avoir un pied dans la place ou société d'économie mixte (SEM), donc obligatoirement détenue majoritairement par les pouvoirs publics, comme y aspirent les associations des communes représentées notamment par Jean-Paul Vuillemoz, responsable de la CFDT locale, mais également vice-président du comité de bassin d'emplois d'Aurillac?



Des déchetteries de proximité

La SEM devrait l'emporter, selon le principe suivant lequel la maîtrise de l'environnement est une tâche publique. Quoi qu'il en soit, il devrait y avoir la création de dix à quinze emplois. *« Peut-être des contrats emploi-solidarité* (CES) *au début*, note Yves Debord, *mais, à terme, ces emplois d'insertion devraient déboucher sur des qualifications professionnelles plus valorisantes : permis de caristes, formation de mécanos, permis automobile également, bref des plus qui conduisent à davantage d'intégration sociale. »*

La deuxième voie lie également environnement et insertion. Le principe d'une collecte plus efficace, donc décentralisée, a conduit Marc Fournier (Emmaüs) et Bernard Magnaudet, l'un des responsables de l'association Aménagement, animation communale, à imaginer la mise en place de déchetteries de proximité. Première expérience au début de l'année prochaine dans la cité HLM Les Marmiers, où *deux équipes de six jeunes, là* aussi au départ des CES, seront chargées de l'animation et du fonctionnement de trois chalets de récupération. Un projet identique prendra place, dans la foulée, dans la commune d'Yves Debord pour montrer l'exemple à la campagne.

Globalement, quelques dizaines d'emplois devraient être créés. Pas question de parier sur la rentabilité financière de l'opération, même si la chaîne permettra aux collectivités locales de réduire leurs frais de collectage et d'augmenter le taux de récupération des déchets.

Pourtant les ambitions du district d'Aurillac ne s'arrêtent pas là. Le projet pourrait bien devenir départemental. La renommée du Cantal à maîtriser les questions d'environnement devrait alors tinter favorablement aux oreilles d'industriels en quête d'implantations locales. Sans altérer l'air des plateaux.

Marie-Béatrice Baudet

L'insertion dans le bocage

La collaboration avec les maires est difficile

LES signes annonciateurs sont apparus dans les années 1983-1984. Dans les soixante-cinq communes du pays des Mauges rurales (103 000 habitants) qui s'inscrivent dans le triangle Angers-Nantes-Cholet, au cœur de la Vendée, les maires ont vu augmenter le nombre de leurs concitoyens demandeurs d'emploi. Couplées à l'agriculture – culture fourragère et bovins pour l'essentiel, – les activités traditionnelles du textile donnaient des signes de faiblesse. Plus tard les difficultés de ces PME du bocage ont atteint une population active plus jeune que la moyenne nationale.

Aujourd'hui, le seul canton de Beaupréau compte 900 demandeurs d'emploi pour une population de 25 000 habitants. *« Il y a seulement une vingtaine d'années, les entreprises de chaussures ou de confection venaient chercher directement les jeunes à leur domicile pour les embaucher à l'âge de quatorze ans. Ce temps-là est révolu »*, se souvient Liliane Camberabero, du centre social et culturel de Beaupréau, elle-même ancienne ouvrière.

« Il nous fallait donner une réponse au problème de l'emploi à partir d'un outil de proximité. Cela dans une démarche de développement local », ajoute Denis Biffeteau, responsable de la fédération départementale des centres sociaux, qui regroupe dans le Maine-et-Loire dix-sept centres, dont neuf en zone rurale. C'est ainsi qu'est né à Beaupréau, à l'initiative du centre social intercommunal du canton, l'Atelier d'aménagement de l'espace rural, une recherche de solutions d'insertion pour des jeunes en difficulté et exclus de l'emploi. Objectif : mettre à la disposition des communes qui en expriment le besoin des jeunes sous contrat emploi-solidarité afin qu'ils participent à l'entretien de l'espace rural pendant un an. Ce peut être la gestion des déchets, l'entretien et la création de sentiers de randonnées pédestres, équestres et de VTT, l'entretien des ruisseaux, des rivières et des collecteurs agricoles. Mais aussi l'ensemble des tâches polyvalentes qui doivent être assurées dans un village ou un bourg. Pour l'heure, dix jeunes sont associés à ce qui n'est encore qu'une expérience élaborée non sans mal au fil du temps.

C'est en 1985-1986 que les centres sociaux de la région, en partenariat avec les maisons familiales et les instituts régionaux, ont commencé à réfléchir aux questions d'insertion des jeunes en difficulté en termes de projet d'entreprise. Une innovation pour l'époque, tant il est vrai que la vocation traditionnelle des centres se limitait au bon fonctionnement du foyer des jeunes, de la halte-garderie, du cinéma, de l'école de musique ou de la bibliothèque.

Accompagnement social

La première expérimentation calquée sur le modèle des entreprises intermédiaires qui émergeaient alors en France vit le jour sous forme d'une déchetterie créée sur le canton de Chemillé, qui comptait 250 demandeurs d'emploi. Aujourd'hui opérationnelle, elle procède à la récupération des plastiques agricoles, lesquels sont revalorisés par une entreprise de l'Aveyron. *« Il s'agissait de proposer aux collectivités locales des services. A charge pour nous de procéder à l'ensemble du montage financier en faisant intervenir l'ensemble des dispositifs des aides publiques »*, rappelle Denis Biffeteau.

En 1989, le centre de Beaupréau sort à son tour de son rôle traditionnel. *« L'accompagnement social, lorsqu'il se faisait, l'était de manière individuelle*, dit à ce propos Dominique Sourice, responsable du centre. *En créant notre atelier d'aménagement de l'espace rural nous voulions que l'initiative soit locale, en direction des élus du canton. Eviter enfin aux personnes de prendre la route de l'ANPE de Cholet. »*

Le centre et la maison familiale entreprennent alors une série de démarches auprès des élus locaux, du syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVM), proposent à celui-ci l'embauche d'un jeune à la suite d'une convention de *« mise à disposition »*. Ils gèrent à leur place le dispositif des aides, et choisissent pour ce jeune une formation technique de trois cents heures en alternance. A charge pour les maires de prévoir un tuteur, en l'occurrence un employé communal, afin d'encadrer ce jeune.

Las ! trois communes du canton sur dix-sept seulement ont répondu positivement à l'appel. *« Nous avons été déçus*, reconnaissent sans fard les animateurs du centre social. *Il nous a fallu nous ouvrir vers l'extérieur. »* Les raisons à cette attitude frileuse? Elles tiennent au moins autant à l'histoire qu'au contexte socioculturel des communes restées très enclavées, qu'à une certaine pudeur et gêne des maires.

« Il est toujours difficile de regarder la réalité sociale en face », explique-t-on au centre. *« Dans les Mauges il y a toujours eu un humanisme individuel, mais non collectif. Caritatif mais non militant »*, résume Denis Biffeteau. De surcroît, à en juger par la tiédeur de la réponse, la question du rapport entre les communes est loin d'être résolue. *« Je veux bien accueillir un jeune en difficulté. Mais de préférence originaire de ma commune »*, dit l'un des trois maires ayant donné une réponse favorable.

La Poitevinière est un bourg de mille habitants. Gustave Le Brun, le maire, a accepté de prendre Pascal, un garçon de vingt et un ans, *« étranger au canton »*, pendant vingt heures par semaine en contrat emploi-solidarité. Cela a été possible parce que Gildas, l'employé communal, a donné son accord pour jouer le rôle de tuteur. Une expérience que les animateurs du centre social et de la maison familiale de Beaupréau suivent à la loupe : elle est la justification de leurs efforts.

Jean Menanteau

INITIATIVES

EXPERIENCES

AMBIANCE

La BNP à la loupe

Avec son baromètre, cette banque mesure le climat social



LA considération, c'est quoi? La BNP a cherché à le savoir. En effet, 69 % de ses salariés estiment que *« le manque de considération est un vrai problème »* dans leur entreprise. C'est ce que révèle le second baromètre social commandé par la banque à la SOFRES et publié dans le magazine interne *Dialogue* en septembre 1992.

Le premier baromètre de septembre 1991 indiquait déjà le même score (*le Monde* du 8 janvier 1992). Cette année, les pistes semblent toutefois un peu brouillées par des résultats contradictoires. Ainsi, 69 % des salariés se sentent *« reconnus et respectés professionnellement »*, mais 64 % estiment que *« les mérites et les efforts sont reconnus mais pas souvent récompensés »*.

Absence de dialogue

Ce nouveau sondage permet d'en savoir plus sur la *« question de la considération »*. Pour 45 % des salariés interrogés, la considération, c'est *« être respecté en tant qu'individu »* ; pour 43 %, *« c'est reconnaître le travail »*. *« Récompenser, faire évoluer »* n'arrive qu'en troisième position, avec 14 %. Pour cerner encore mieux l'état d'esprit des salariés, la SOFRES leur a demandé quels moyens leur semblent bons pour récompenser leurs mérites et leurs efforts. *« Montrer qu'on nous considère comme un interlocuteur à part entière, qu'on nous respecte humainement »* arrive en première position (en troisième position en 1991). Moyens : *« un avancement »* et *« une augmentation importante de salaire »* reculent cette année respectivement à la troisième et à la septième place au lieu des première et quatrième places en 1991.

Lorsqu'on analyse le besoin de considération ou les marques de récompense qu'ils espèrent, les salariés en reviennent toujours, semble-t-il, à une *« frustration tenant proprement de la manière dont l'individu est traité par l'entreprise, dans l'entreprise »*, souligne l'institut de sondage, qui a cherché à en cerner les origines. Les salariés estiment que le manque de considération est un vrai problème à cause notamment *« la lourdeur des structures »*, *« l'arbitraire, le favoritisme, l'injustice »*, *« l'absence de dialogue, d'écoute »*, et, en tout premier lieu, *« le fait que certaines qualités, certaines compétences ne sont pas reconnues comme importantes »*. Enfin, pour 46 % de ces mêmes salariés, le manque de considération provient de l'encadrement et pour 45 % de la direction générale.

Restructurations et productivité

Un an après la mise en évidence du manque de considération, les actions lancées par la direction des relations et des ressources humaines (DRRH) pour y remédier ne semblent donc pas avoir porté leurs fruits. Il est vrai que, lorsqu'il s'agit de changer les comportements, les évolutions sont lentes. Les conclusions du sondage montrent *« un appel extraordinaire des salariés à être respectés en tant qu'hommes et femmes et pas seulement en tant qu'agents de la BNP*, reconnaît Bernard Lemée, de la direction des ressources humaines de la BNP. *Nous allons y répondre en donnant une ampleur extraordinaire aux séminaires de management, pour former les cadres dirigeants, leurs adjoints, etc., à cet aspect comportemental et relationnel »*. Une opération qui touche aussi, depuis septembre 1992, les directeurs d'agences.

Pour la CFDT en revanche, ce manque réaffirmé de considération prouve que la direction n'a pas pris en compte *« le message adressé par les salariés en 1991. Elle y a répondu par une augmentation du salaire au mérite pour les vendeurs, liée à la réussite d'objectifs*, explique Bernard Mainbourg, représentant syndical national CFDT auprès du CEE de la BNP. *Ils en ont assez d'être harcelés au téléphone quand il y a des campagnes de placements de produits pour connaître leurs résultats. Cette part croissante du salaire au mérite crée des dissensions entre les salariés »*. Pour la CFDT, le manque de considération provient aussi des *« restructurations qui frappent aveuglément. La direction générale fixe des objectifs de productivité et continue à avancer au même rythme de réductions des effectifs. Les gens sont malmenés »*.

Une image « entrepreneuriale »

Autre évolution importante, concernant cette fois les atouts et les faiblesses de la BNP aux yeux de ses salariés : au-delà des variations, c'est surtout l'accroissement de la part des salariés sans opinion que l'on remarque, traduisant un sentiment d'incertitude global. En 1991, la DRRH annonçait dans *Dialogue* le lancement de plusieurs grands chantiers, notamment sur la gestion prévisionnelle des emplois et le système de notation des salariés. Ces chantiers se poursuivent, écrit-elle, cette année. Les effets, visiblement, ne se sont pas encore fait sentir puisque 62 % du personnel estiment que son évolution est bloquée, contre 57 % en 1991. *« Chaque jour, un nouveau métier se crée*, explique Bernard Lemée. *Nous avons un effort de clarification à faire pour resituer les perspectives de carrière en fonction de ces nouveaux métiers. »* Un autre système de notation, actuellement expérimenté, devrait tenir compte de ces évolutions.

Les résultats sont plus satisfaisants quand on interroge les salariés sur l'image qu'ils ont de leur entreprise. Ce que l'enquête de 1991 montrait déjà. Pour 88 % des salariés, la BNP est une entreprise où le client compte. Elle s'est préparée aux évolutions futures des métiers de la banque pour 87 %. Elle est bien gérée pour 82 % et fait les bons choix face à la concurrence nationale et internationale pour 80 %.

Le clivage, déjà souligné l'an passé, entre l'image « entrepreneuriale » de la BNP aux yeux de ses salariés et la manière dont ceux-ci estiment être traités persiste donc.

F. A.

TENTATIVES

Employeurs multiples

Certains cadres se partagent entre plusieurs entreprises et distribuent leurs compétences

L'IDÉE est séduisante. Pourtant, elle a du mal à faire son chemin. Embaucher des cadres à temps partagé ne fait pas encore partie de la culture des entreprises françaises. Et ce n'est pas faute de candidatures du côté des cadres.

A priori, les PME/PMI qui manquent de « compétences » pour assurer leur développement, car elles n'ont pas les moyens de se payer un cadre à plein temps (DRH, financier ou commercial) ou qu'elles n'ont pas réellement besoin de quelqu'un à temps complet, devraient être attirées par cette formule. Mais convaincre les entreprises qu'entre le tout et le rien il y a un milieu nécessite une force de persuasion assez exemplaire.

Jean-Claude Bouly, directeur de l'association ARDAN (Action régionale pour le développement d'activités nouvelles en Lorraine), dont le but est d'aider les PME/PMI de la région à faire émerger des activités nouvelles par la mise à disposition de cadres développeurs à temps complet ou à temps partagé, se déclarait assez *« circonspect »* quant aux chances de réussite de la formule. Sur les 450 cadres développeurs que l'association a placés en cinq ans, une cinquantaine seulement l'ont été à temps partagé.

Au bout de quelque temps, onze d'entre eux sont passés à temps plein, soit dans des entreprises pour lesquelles ils travaillaient à temps partagé, soit dans des sociétés générées par le projet. Pour les quatre restants, l'expérience a tourné court. *« Peut-être étions-nous en avance sur l'évolution des mentalités »*, estime Jean-Claude Bouly.

Il est vrai que les chefs d'entreprise ont tendance à se sentir « propriétaires » de leurs salariés. L'idée de les partager avec d'autres sociétés suscite un réflexe de méfiance : *« Le salarié que je vais payer pour un tiers de temps va-t-il me rapporter ce qu'il me coûte? »*, se demande d'emblée l'employeur sollicité par un candidat au temps partagé. Viennent également toutes les interrogations sur la confidentialité des informations, sur les risques à l'égard de la concurrence et puis aussi sur les complexités administratives (relations avec la Sécurité sociale, les caisses de retraite...).

Un code d'honneur

Soucieuse d'approfondir le concept du temps partagé, l'Association pour l'emploi des cadres (APEC) de Provence-Alpes-Côte d'Azur a mené, en 1990, avec le soutien de l'Etat, de la région et des acteurs économiques et sociaux une étude sur les potentialités régionales. Ses conclusions : *« L'acceptation de la notion de temps partagé ne relève pas de la situation de l'entreprise. Elle dépend exclusivement de la personnalité du chef d'entreprise, de sa capacité à innover »*, indique Gérard Didierlaurent, délégué régional de l'APEC-PACA. Pour essayer de soulever cette méfiance, un « code d'honneur » des entreprises et des cadres à temps partagé a été rédigé et distribué à 5 000 exemplaires aux entreprises de la région.

Cela dit, aussi marginal soit-il, le phénomène existe. Ainsi, la société Spirs-Provence, une PME de maintenance industrielle qui opère dans la zone industrielle de l'étang de Berre, emploie depuis près de deux ans un DRH qui partage son temps entre l'entreprise où il travaille deux jours par semaine, l'université d'Aix-Marseille et son cabinet de consultants en gestion sociale. *« Au départ, j'avais quelques réticences »*, avoue Marc Loisel, directeur général de la société. Mais quelques discussions, une bonne définition des objectifs et une organisation du travail adéquate en ont eu raison. Aujourd'hui, il considère les autres activités d'Yves Nalbadian comme un « plus » pour sa société. *« Le lien entreprise-université est intéressant pour notre développement à venir*, explique Marc Loisel. *Quant à l'activité de consultant d'Yves Nalbadian, elle ne nous inquiète pas dans la mesure où nous avons mis en place un code de déontologie qui l'empêche de travailler pour une entreprise concurrente*, souligne-t-il. *Par ailleurs, les expériences qu'il a dans les autres entreprises lui donnent une ouverture d'esprit dont on profite forcément. »*

Ravi de cette première expérience, Marc Loisel envisage à terme d'embaucher un ingénieur qualité à temps partagé. De son côté, Yves Nalbadian, qui a intégré la société après avoir assumé à temps plein la fonction de responsable des ressources humaines dans une filiale du cimentier Lafarge-Coppée à Marseille, a réussi à établir une bonne synergie entre ses activités. *« A la fac, j'interviens un peu comme un praticien tout en assurant un apport théorique. Chez Spirs, je fais de la gestion du personnel, et dans mes activités de consultant je fais également des choses très concrètes. Il y a interaction et donc enrichissement mutuel. »*

Un besoin précis

« Le temps partagé représente le meilleur compromis possible entre les véritables aspirations des individus et les contraintes de notre société et de notre environnement », affirme Yves Vidal dans son livre « Cadres à temps partagé » (ESF Editeur). C'est aussi, son expérience le montre, le moyen de prendre en main son évolution de carrière. Yves Vidal était directeur international ressources humaines du groupe Comex depuis six ans lorsqu'il entreprit une réflexion sur son avenir. Il lui semblait indispensable de bouger. Pas question pour autant d'aller à Paris. En accord avec le président de la Comex, il passa à mi-temps et trouva cinq PME de secteurs d'activités différents qui acceptèrent de l'employer une demi-journée par semaine. Après trois ans de temps partagé, profitant d'une opportunité, il est entré comme DRH à plein temps chez Rhône-Poulenc Agrochimie à Lyon. Un renoncement définitif au temps partagé? *« Pas du tout*, affirme-t-il. *Je pense que j'y retournerai, mais cette fois en tant que cadre ATP dans des grosses entreprises, car je ne crois pas que la formule soit strictement réservée aux PME/PMI. »* Un projet est d'ailleurs en cours d'étude à Lyon pour essayer de développer un partenariat sur ce thème entre Rhône-Poulenc Agrochimie et les PME/PMI locales.

Pour exercer ses activités de cadre commercial à temps partagé, François Nanquette a, quant à lui, préféré se constituer en société. Plus simple pour l'entreprise. Pas de complexités administratives, pas de contrat de travail, pas de charges salariales, une facturation en bonne et due forme et une économie de 50 % pour l'entreprise sur le coût d'un cadre salarié. Bref, des arguments frappants. Et qui fonctionnent bien puisque, devant le succès de l'opération, François Nanquette, qui avait créé il y a sept ans sa société, Generaction, a monté un réseau, Résultemps, composé aujourd'hui de quatre partenaires (région parisienne, Rouen, Dijon, Rennes) qui partage un secrétariat et un budget communication. Il a bâti son succès sur une flexibilité maximale de l'individu au service de l'entreprise. *« Nous sommes là pour répondre à un besoin précis de l'entreprise à un moment de son histoire. Pour générer sa croissance. Si l'entreprise se développe, il lui faudra alors créer des emplois à plein temps. »* Mais est-ce encore du temps partagé? Oui, affirme François Nanquette, dont les missions durent en moyenne de un à trois ans. Non, c'est du conseil, soutiennent les puristes, pour lesquels le concept du temps partagé renferme forcément une notion de salariat. Belles querelles de chapelle !

Catherine Leroy

Les distances de Béatrice

INSTALLÉE près de la cheminée, une tasse de thé à portée de la main, Béatrice Peyret-Vignals relit un texte. Depuis quatre ans, loin du métro, à mille lieux des périphériques encombrés, elle exerce à domicile son métier de correctrice dans l'édition. Son nouveau lieu de travail est une grande maison blanche recouverte de lierre, dans le village du Péchereau, au sud du Berry.

Les cheveux courts et bruns, le rire communicatif, Béatrice est lectrice-correctrice chez Gallimard : elle relit les épreuves des livres de la collection « Découvertes » de Gallimard-Jeunesse. Elle corrige, coupe ou rallonge des textes qui lui arrivent directement par la poste sous forme de disquettes informatiques.

Après une maîtrise de philosophie et une première expérience de rédactrice-réviseuse dans la presse périodique, Béatrice est entrée comme correctrice chez Gallimard, en 1987. Mais, un jour, elle a « craqué » : *« Nous nous sommes dit, mon mari et moi, que nous avions une vie de fous, avec nos deux enfants et nos trois chats dans un appartement de 60 mètres carrés qu'on louait une fortune. Nous voulions d'autres enfants, et surtout un autre mode de vie. »* Les Peyret-Vignals profitent de l'été pour s'installer dans le Berry. Elle commence à travailler à distance pour Gallimard. *« Au départ, cela ne devait être que pour l'été. Mais les responsables de Gallimard-Jeunesse ont vu que cela fonctionnait plutôt bien. A la rentrée, j'ai annoncé qu'on avait inscrit les enfants à l'école, et qu'on restait. »* Un sacré pari que les éditions Gallimard acceptent aussi de tenter.

Il faut dire que Fred, le mari de Béatrice, est lui-même maquettiste-PAO (publication assistée par ordinateur), employé en indépendant par plusieurs maisons d'édition. Depuis quelques mois, Fred travaille aussi pour Gallimard, et, ils collaborent tous deux au nouveau département Art de Gallimard. A peine le texte revu et corrigé par Béatrice, Fred le met en page. De quoi pour l'éditeur regagner le temps perdu dans les envois postaux. Depuis qu'elle travaille à domicile, Béatrice, qui a maintenant trois enfants, apprécie particulièrement de pouvoir organiser son temps de travail à sa guise. *« Je peux prendre deux jours de repos, ou aller courir les brocantes un après-midi dès lors que je rattrape mon travail à un autre moment. »* A peine levée le matin, encore en pyjama, elle est déjà à son bureau.

Pas de frais de toilettes, pas de temps perdu dans les transports. *« Dans les bureaux de Gallimard, avec le téléphone qui sonne sans arrêt, les réunions fréquentes, les gens qui passent, il est difficile de se concentrer. Mes collègues avouent que c'est chez eux, le soir et le week-end, qu'ils sont le plus efficaces... »* Une fois par semaine, Béatrice se rend à Paris, pour des réunions de travail avec auteurs et éditeur. *« Je prends le train de 7 heures et j'arrive chez Gallimard en même temps que tout le monde. Je reviens chez moi le soir vers 20 heures. C'est beaucoup moins fatigant qu'une heure de métro chaque jour. »*

Nombreuses tentations

Pour l'instant, Béatrice ne regrette vraiment pas son choix. *« Quand nous avons quitté Paris il y a quatre ans, tous nos amis nous ont dit que nous reviendrions trois mois plus tard, car ils pensaient que nous faisions un retour à la terre. Mais notre campagne est celle du fax, de l'ordinateur et du Chronopost. »* Chez Gallimard, l'expérience de Béatrice et Fred a fait des émules. D'autres correcteurs se sont lancés dans le travail à distance. *« Notre vie fait rêver, car nous prenons le meilleur de la campagne et de la ville. Mais attention, il faut vraiment être deux à exercer le même métier dans le couple. Si mon mari était employé huit heures par jour à l'extérieur, il aurait du mal à comprendre mes horaires plutôt particuliers. »*

Car travailler à distance lorsqu'on est cadre comporte des contraintes. *« Il faut compenser l'éloignement par une totale disponibilité et une grande souplesse d'organisation. »* Le téléphone sonne constamment, et à n'importe quelle heure. *« Je passe près de deux heures par jour au téléphone »*, tente de calculer Béatrice, qui poursuit : *« Nous avons comme à Paris des moments de grand stress. »* Il faut travailler tard le soir et souvent le week-end, passer deux ou trois nuits par mois devant l'ordinateur, courir après la poste pour renvoyer les textes à temps. *« Je n'ai jamais travaillé autant que depuis que je suis à la campagne. »* Salariée à horaires variables (elle déclare à son employeur, qui lui fait confiance, le nombre d'heures travaillées), Béatrice, qui gagne entre 10 000 et 12 000 francs par mois, n'a pas pris de vacances depuis deux ans. Elle attend avec impatience d'être abonnée à Numéris, ce réseau de La Poste qui permet aux ordinateurs de communiquer entre eux grâce à une simple liaison téléphonique. Elle n'aura plus besoin d'envoyer les disquettes par courrier ; les textes seront directement transmis chez Gallimard.

La vie à la campagne est aussi faite de nombreuses tentations auxquelles Béatrice a dû apprendre à résister. *« Il faut en permanence se donner des coups de pied aux fesses pour travailler, ne pas partir se balader en forêt quand il fait beau. C'est parfois un peu frustrant »*, admet-elle. Difficile aussi de mêler à ce point vie privée et vie professionnelle. Pour être au calme, Béatrice travaille de 6 heures à 8 heures du matin, et très tard le soir. *« Jamais, à la maison, on ne parvient à faire totalement abstraction du boulot. »* Les déplacements hebdomadaires à Paris sont les bienvenus, *« pour voir un peu de monde, sortir de chez soi »*. Malgré tout, Béatrice, qui aurait sans doute été promue éditrice si elle était restée à Paris, ne regrette pas le moins du monde sa vie parisienne. *« Nous avons adapté nos ambitions professionnelles au mode de vie que nous souhaitions. Ici, nous vivons des moments de rêve que nous ne connaissions plus à Paris. »*

Pascale Krémer

TRIBUNE

L'insertion par l'économique

par Gérard Andreck

POUVOIRS publics, éducation, entreprise ont en commun d'être tour à tour espérés comme ultime recours ou décriés comme bouc émissaire dans le désarroi *qui caractérise cette fin de* siècle. Tour à tour, les médias leur attribuent la responsabilité ou le remède à l'exclusion. L'exclu, qui, jusqu'à la dernière décennie, n'était pas visible, nous assaille dans notre quotidien proche avec de plus en plus de virulence. L'Etat pourvoyeur de prestations, l'Etat providence, l'Etat *employeur pourvoyeur* de sécurité, l'Etat régulateur et garant du pacte social ne maîtrise plus la montée de l'exclusion.

Pendant des années, nous avons pris l'habitude d'échanger l'accroissement des prélèvements contre l'action réparatrice de l'Etat et un corps de *travailleurs sociaux qui feraient* un cordon sanitaire isolant les entreprises et les citoyens de la «norme» des représentants traditionnels de la marginalité. La prévention de l'exclusion n'était pas à l'ordre du jour de l'économique. L'éducation comme les pouvoirs publics étaient mobilisés pour drainer vers les *entreprises* le *maximum de* main-d'œuvre disponible. Tout change après les chocs pétroliers. La course à la compétitivité passera désormais par une croissance de la productivité plus rapide que celle de la production, mais bientôt aussi que celle la consommation. L'exclusion a désormais *changé de nature. Elle déborde largement* les catégories traditionnelles qui, dès les années 80, sont rejointes par la masse toujours croissante de ceux qui perdent tout lien social après avoir perdu un emploi. Le désarroi s'accroît lorsque l'on constate que la croissance ne crée pas forcément d'emplois et que le chômage de longue durée persiste malgré une augmentation constante des richesses. En *fait*, ce n'est pas une nouvelle crise mais une véritable mutation de la société. Force *est également de constater que les différentes* politiques de l'emploi ont toutes échoué totalement ou partiellement, et la croissance des besoins quantitatifs et qualitatifs dépasse les ressources de l'Etat. L'on constate par ailleurs que ce sont désormais les secteurs les plus productifs qui dégagent leur personnel vers *les secteurs les moins productifs, services ou* autres. D'autre part, l'effet «cascade» fait refluer vers les emplois disponibles pour les moins qualifiés de jeunes diplômés qui n'ont pu s'employer à leur niveau. Le niveau scolaire a beau augmenter, il ne garantit même plus l'adéquation formation-emploi. En outre, *les pouvoirs publics n'interviennent plus dans* la régulation puisque nos entreprises de services essaient de devenir les championnes de la productivité, alors même que leurs secteurs d'activités sont à l'abri de la concurrence.

A l'occasion d'un voyage au Japon, j'ai pu constater à ma grande surprise l'existence de *«poinçonneurs-contrôleurs» dans le métro de* Tokyo ! Ils n'existent plus en France, et ces vrais métiers sont maintenant remplacés par un traitement social du chômage qui ne pèse pas plus économiquement peut-être – ce qui reste à démontrer – mais qui, à coup sûr, a des conséquences dramatiques en matière de *dignité* et de citoyenneté. *Ces rappels*, simplistes peut-être mais nécessaires, étant faits, il faut maintenant, devant l'ampleur du désastre, penser ensemble l'économique et le social et considérer l'insertion comme un investissement à long terme et ne plus considérer le social comme antinomique de l'économique, la société française se condamnerait à entrer dans l'an 2000 avec une ardoise de taille où les coûts sociaux et humains de la marginalité et de l'exclusion se révéleraient constituer un véritable handicap économique.

Il est évident que la sortie de la crise, qui ressemble de plus en plus à l'Arlésienne d'ailleurs, ne réglera rien si elle s'opère en perpétuant le même modèle que celui qui l'a engendrée et qui a conduit au découplage du social et de l'économique. Il faut retrouver la *définition oubliée de l'humanité de Jean-Jacques* Rousseau qui est *«la capacité de chacun à être sensible à la douleur d'autrui pour porter secours»*. Reprenant cette idée, Bernard Kouchner a déclaré : *«Donner son sens moderne à l'idée d'humanité : c'est le principe de l'insertion.»*

Concrètement, il convient d'aider les multiples et heureuses initiatives d'insertion des entreprises aux associations en posant une fois pour toutes qu'il ne s'agit pas là d'actions palliatives ou missionnaires, mais bien de les intégrer dans une politique cohérente et ambitieuse au plan national. Des résultats *remarquables ont déjà été obtenus*, saluons-les, mais ne nous en satisfaisons pas. Ces actions, véritables sas vers un retour intégral dans la société, justifient à elles seules notre mobilisation. Gageons que les échanges des Assises européennes de l'insertion, qui se tiendront à Beaune les 19 et 20 novembre, *nous permettront d'impulser une dynamique* de lutte contre l'exclusion et de mobiliser partenaires publics et privés.

▶ **Gérard Andreck est président du Centre des jeunes dirigeants de l'économie sociale (CJDES).**

STAGES

Le service des offres de stages est désormais accessible en tapant directement : 3615 LEMONDE. ***Les entreprises désireuses*** **de passer des offres sont priées de consulter directement cette association au 45-46-16-20. Les personnes intéressées doivent contacter STAG'ETUD, 12, av. Raspail, 94257 Gentilly Cedex, tél. : 49-08-99-99.**

GESTION

□ Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 3/6 mois. Ind. : 1 700 F net/mois. *Profil* : bac + 3/4, école de commerce, maîtrise sciences économiques. Mission : réalisation d'un tableau de bord d'agence en comptabilité analytique. 02886.

□ Lieu : L'Hay-les-Roses. Date : immédiat. Durée : 3/6 mois. Ind. : 3 000 F/mois. Profil : bac + 3, Ecole de commerce, comptabilité, micro-informatique (Macintosh). *Mission : contrôle de gestion*, collaborateur des directions administratives et financières. 02776.

□ Lieu : Vesauche (42). Date : immédiat. Durée : 6/8 semaines. Ind. : 3 000 F/mois. *Profil* : bac + 3, Ecole de commerce. Mission : contrôle de gestion, travail en liaison avec le directeur financier. 02777.

COMPTABILITÉ

□ Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 2 mois. Ind. : 1 620 F/mois. Profil : bac + 2/3, connaissance Macintosh, dactylo *indispensable. Mission : recherche* de pièces comptables, réalisation de nouveaux documents, calcul de rentabilité des opérations, suivi relationnel. 02763.

□ *Lieu* : La Défense. Date : immédiat. Durée : 1/2 mois. Ind. : non prévue. Profil : bac professionnel option comptabilité. *Mission* : service comptabilité fournisseurs, *codification des factures et saisie*, préparation des paiements, classements, téléphone. 02921.

□ Lieu : La Défense. Date : décembre. Durée : 2 mois. Ind. : *non prévue. Profil : bac* professionnel option comptabilité. Mission : travailler sur la déclaration annuelle au service Paye, 13e mois, aider à la préparation de la paye. *02922.*

□ Lieu : Evry. Date : immédiat. *Durée : 3/4 mois.* Ind. : à définir. Profil : bac + 3, comptabilité, gestion. Mission : analyse de bilan et comptabilité. 02926.

PERSONNEL

□ Lieu : La Défense. Date : immédiat. Durée : 4/6 mois. Ind. : *6 500 F/8 200 F. Profil : bac +* 4/5, gestion, économétrie, informatique et statistiques. Mission : mise en place d'un système d'accompagnement financier pour les *jeunes diplômés, pour concevoir* une application informatique permettant la réalisation d'études de rémunération. 02924.

MARKETING

□ Lieu : Chambourcy. Date : janvier 1993. Durée : 4 mois. Ind. : 4 000 F. Profil : bac + 4/5, écoles de commerces, DESS marketing, panels, études de marché. Mission : assister un chargé de clientèle dans la préparation des études de marché. 02972.

□ Lieu : Montreuil. Date : début décembre. Durée : 2 mois. Ind. : à définir. Profil : bac + 2/3, école de commerce, marketing téléphonique. Mission : réaliser une étude de marché auprès d'une cible de professionnels pour lancement logiciel 02738.

□ *Lieu : Paris. Date : immédiat.* Durée : 3 mois. Ind. : 30 % SMIC + frais. Profil : bac + 3, école de commerce. Mission : étude de *marché sur questionnaire qualitatif synthèse, participer* à l'organisation commerciale d'un lancement de nouveau produit. 02744.

VENTE

□ Lieu : Marseille. Date : immédiat. Durée : 2 mois. Ind. : à définir. *Profil : bac + 2, techniques* commerciales. Mission : participation à l'élaboration de l'action commerciale de l'entreprise. 02627.

□ *Lieu : Saint-Ouen. Date : immédiat.* Durée : sur toute l'année (mi-temps possible). Ind. : 34,50 F/heure. Profil : bac, expérience du téléphone. Mission : *prise de rendez-vous*, enquêtes, télévente, réception d'appels, invitations séminaires. 02913.

□ Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 3 mois. Ind. : commissions. *Profil : bac + 2, télémarketing*, expérience de la vente. Mission : prospection commerciale auprès d'entreprises. 02974.

□ Lieu : Paris. Date : janvier 1993. Durée : 2 mois minimum. Ind. : à définir. Profil : bac + 1 *mini, commercial, gestion du personnel.* Mission : assister responsable budgets animation et mise en rayon pour gestion des plannings, former et recruter du personnel. 02952.

□ Lieu : Paris. Date : *janvier 1993. Durée : 3/6 mois.* Ind. : à définir. Profil : bac + 2/3, BTS commerce ou école de commerce, connaissances informatiques. Mission : prospection recherche de clientèle, enquêtes, études de marché, actions promotionnelles. 02883.

INFORMATIQUE

□ Lieu : Les Ulis. Date : *janvier 93. Durée : 4 mois mini.* Ind. : environ 7 000 F. Profil : bac + 3/5, connaissances Macintosh indispensables. *Mission* : ingénieur informatique. 02971.

□ Lieu : Pantin. Date : immédiat. Durée : 2 mois mini. Ind. : 25 % des prestations sur factures. *Profil : bac + 3 mini. Mission :* participer à des tâches de maintenance, réparations, montages ou modifications de configurations (surtout PC, parfois ATARI ou *Macintosh si connaissances*). 02971.

COMMUNICATION

□ Lieu : Paris. Date : décembre. Durée : 1 mois mini. Ind. : à définir. Profil : bac + 2/4, documentaliste. Mission : organiser et créer *un centre de documentation* interne à l'agence. 02942.

□ Lieu : La Défense. Date : immédiat. Durée : 1 mois. Ind. : à définir. Profil : petites connaissances techniques audiovisuelles. Mission : préparation des copies destinées à la duplication pour reproduction de films commerciaux. 02923.

□ Lieu : Bagneux. Date : décembre. Durée : 6 mois. Ind. : à définir. Profil : bac + 3/4, communication. *Mission : chargé d'études* de suivi de dossier 02885.

□ Lieu : Paris. Date : décembre. Durée : 3 mois. Ind. : 1 600 F. Profil : bac + 2, filière communication *(Marketing* ou école de commerce), anglais. Mission : chargé d'études mais avec participation à toutes les phases, terrain, codification, synthèse, analyse sur tous types d'études quantitatives ou qualitatives. 03029.

□ Lieu : Paris. Date : immédiat. *Durée : 3 mois. Ind. : à définir.* Profil : bac + 4, école de commerce, micro-informatique souhaitée, anglais et/ou allemand. Mission : assistance des consultants, *missions d'approche directe*, participation à la gestion de bases de données, prospection commerciale. 03030.

BIOTECHNOLOGIES

□ Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 2 mois minimum. Ind. : à définir. Profil : bac + 4, économie, santé internationale, micro-informatique : *Word 5 D. Mission* : mise au point d'une base de données bibliographiques dans le cadre d'un projet de recherche en santé économique soit pour le Maghreb, soit pour l'Afrique subsaharienne (possibilité de missions *sur le terrain). 03034.*

□ Lieu : Paris. Date : immédiat. *Durée : 3 mois minimum* (temps partiel possible). Ind. : à définir. Profil : bac + 4, économie, santé internationale, micro-informatique : Lotus, Word 5. Mission : assistance à l'organisation d'un cours international en économie de la santé (cours en langue française). 03035.

PUBLICITÉ

□ *Lieu : Paris. Date : décembre.* Durée : 1 mois. Ind. : à définir. Profil : bac, arts graphiques. Mission : assistant d'un directeur arts graphiques senior, rough, création, *mise en couleur, packaging*. 02915.

□ Lieu : Paris. Date : début décembre. Durée : 1 mois. Ind. : à définir. Profil : arts graphiques. *Mission : assistant d'un maquettiste*, établissement des documents d'exécution en traditionnel, à la table ou en infographe (X Press, Illustrator). 02916.

SECRÉTARIAT

□ Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 3 mois. Ind. : 2 000/3 000 F. Profil : bac minimum, connaissance Macintosh, *Apple. Mission : secrétariat*, accueil téléphonique, gestion quotidienne, assistance. 02959.

□ Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 4/6 semaines. Ind. : 1 500 F. *Profil : toutes formations.* Mission : accueil clientèle, standard téléphonique, diverses tâches. 02960.

□ Lieu : Paris. Date : décembre. *Durée : 2 mois minimum. Ind.* : carte orange Paris. Profil : bac/bac + 3, anglais. Mission : secrétariat, classement, affranchissement, courrier, téléphone, suivi dossier. 02925.

□ Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 2 mois. Ind. : à définir. Profil : bac, expérience du téléphone. Mission : tenue de standard (10 lignes), accueil de visiteurs, gestion courrier, petits travaux de secrétariat. 02914.

TECHNOLOGIE

□ Lieu : Versailles. Date : immédiat. Durée : 3 mois. Ind. : à définir. Profil : bac + 4/5, ingénieur. Mission : étude sur les moyens techniques de gardiennage et surveillance. 02804.

DROIT

□ Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 2 mois minimum. Ind. : à définir. Profil : bac + 5, droit civil. Mission : assurer des missions *ponctuelles de formation en droit* dans la transmission du patrimoine. 02989.

ÉCHOS

Des salariés capitalistes ?

■ L'Association pour la promotion de l'épargne et de l'actionnariat *des salariés organise le jeudi* 3 décembre un débat sur le thème «Quand les salariés deviennent capitalistes». Des représentants des entreprises (Rhône-Poulenc, *Auchan*, Alcatel-Alsthom, Schneider, Crédit national, *notamment*) et des syndicalistes débattront autour de trois questions : *le salarié peut-il, doit-il se constituer un capital ?; l'entreprise doit-elle encourager cette démarche ?; quels en sont les voies et les moyens ?*

▶ **Renseignements : tél. : 42-60-03-46 ou 47-05-70-41.**

Les vingt ans du PROMOFAF

■ Le 7 décembre, à la Cité des sciences de La Villette, le *PROMOFAF* fêtera ses vingt ans au cours d'une manifestation *nationale*. Le PROMOFAF est l'un des premiers fonds d'assurance-formation et il collecte les contributions des 6 000 entreprises du secteur sanitaire et *social* qui emploient 340 000 salariés.
Pour célébrer cet événement, trois tables rondes seront organisées avec, notamment, MM. André Comte-Sponville, philosophe, Renaud Sainsaulieu, sociologue, Yvon Chotard, Jean-François Colin et Michel Praderie.

▶ **PROMOFAF, 11, rue Carrier-Belleuse, 75015 Paris. *Tél.* : 47-83-35-93.**

36-15 CHOMDU

■ L'APEIS (Association pour *l'emploi, l'information* et la solidarité) vient de tenir son deuxième congrès du Val-de-Marne et sa première convention nationale, les 18 et 19 novembre. En plein développement, ce mouvement est *présidé par M. Richard Dethyre*, qui vient d'écrire, avec Malika Zediri-Corniou, un livre intitulé *la Révolte des chômeurs* (Editions Robert Laffont). Des associations locales et départementales sont créées ou en voie de constitution *ailleurs qu'en région parisienne*. Mais, surtout, l'APEIS vient de lancer un serveur télématique, 36-15 CHOMDU, pour répondre aux demandes des chômeurs, qui veulent connaître leurs droits. Grâce à ce système de *consultation, qui comprend* 1 100 pages de sercice, toutes les informations pratiques sont également accessibles.

▶ **APEIS. 27, avenue Maximilien-de-Robespierre, 94440 Vitry.**

L'outplacement ne sera pas fiscalisé

■ Contrairement à ce qui avait pu être redouté à la suite d'une réponse du ministre des finances à la question d'un député, le coût *d'une mission d'outplacement* ne sera finalement pas fiscalisé, ni pour l'entreprise, ni pour le salarié. Le *Journal officiel* devrait publier une réponse en ce sens qui précisera, en droit social, l'exonération de charges sociales concernant toute prestation d'outplacement payée par l'employeur et, en droit fiscal, la non-imposabilité chez le salarié du coût de cette prestation.
Ainsi se termine une affaire qui avait provoqué beaucoup d'émoi *dans une profession qui agit pour* reclasser des salariés – cadres le *plus souvent* – en quelques mois (5 en moyenne), leur évitant le chômage. Les cabinets spécialisés dans ce type d'intervention, au nombre de 80 en France qui ont réalisé 3 000 actions en 1991, craignaient que les entreprises et les bénéficiaires ne renoncent à l'utilisation de l'outplacement.
En effet, *si la prestation* d'outplacement avait été considéré *comme un avantage en nature* imposable au nom du salarié et *comme un salaire*, le coût pour l'entreprise s'en serait trouvé augmenté de 50 %. Pour le salarié, c'était créer une situation différente de celle des indemnités de licenciement ou des reclassements sous convention avec le Fonds national pour l'emploi (FNE).

Retour à l'emploi : des entreprises se mobilisent

■ L'Institut pour le développement de l'*entreprise* dans son environnement (IDEE) vient de signer une convention avec la préfecture de Paris et l'ANPE afin de développer une activité visant à *favoriser l'embauche de chômeurs* de longue durée par les entreprises parisiennes. Une cellule de marketing téléphonique, composée d'étudiants, repère des entreprises qui sont ensuite visitées par des cadres retraités et *d'anciens responsables* d'entreprise. Des responsables de moyennes et grandes entreprises se mobilisent pour accueillir et conseiller les demandeurs d'emploi afin d'optimiser leur recherche.
Le service proposé aux entreprises l'est *à titre gracieux et comporte* la visite d'un chargé de mission, qui recueille l'offre d'emploi, la présentation de candidats présélectionnés, l'accomplissement des formalités administratives en liaison avec l'ANPE.
L'objectif est de permettre aux entreprises de bénéficier des avantages du contrat de retour à l'emploi (CRE) qui, lors du recrutement d'un chômeur de longue durée sous contrat à durée déterminée ou indéterminée, fait *bénéficier de réductions de* charges sociales.

▶ ***IDEE, 110*, boulevard Jean-Jaurès, 92100 Boulogne-Billancourt. Tél. : 46-03-22-99. Contact : M. Laurent Benveniste.**

La communication interne se développe

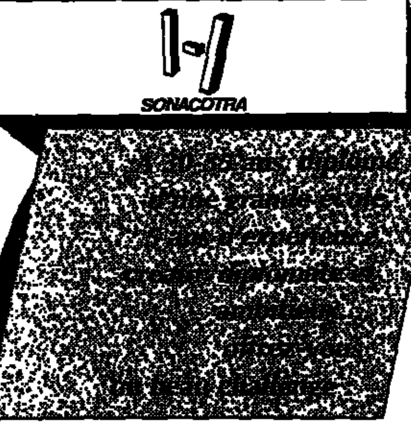
■ Créée en 1989, l'Association française de communication interne (AFCI) *réunit des responsables de* la fonction, dans les entreprises ou dans des cabinets, les conseils et les enseignants-chercheurs. Son objectif est de professionnaliser une activité qui devient distincte de la communication globale ou *des ressources humaines, dans* lesquelles elle est souvent intégrée. Elle cherche à être un lieu d'échanges et de réflexion.
Pour ce faire, l'association a développé ses rencontres et ses manifestations mensuelles autour *de thèmes tels que la presse* d'entreprise, l'évolution du journal téléphoné, etc.

▶ **AFCI, c/o Inergie. 1, rue Edouard-Branly, 92130 Issy-les-Moulineaux. Tél. : 47-36-90-90.**

Emploi des cadres : la baisse a repris en septembre

■ Après un léger ralentissement de la dégradation pendant l'été, le marché de l'emploi pour les cadres *se porte à nouveau mal*, à la rentrée. L'indicateur mensuel établi par l'APEC (Association pour l'emploi des cadres) enregistre, en septembre, la fin d'un palier, en données corrigées. Mais, en données brutes, la rupture est encore plus sévère : la baisse des offres d'emplois publiées par la presse correspond à une chute de 35 % par rapport à septembre 1991. C'est-à-dire que le rythme s'aligne à nouveau sur la tendance longue observée il y a quelques *mois*.
Au total, 5 500 postes de cadres, seulement, ont été offerts par voie de presse au mois de septembre, et 43 000 au cours des douze derniers mois. Après des crêtes jusqu'à 120 000 offres, on considérait jusqu'à présent que la régulation moyenne du marché devait s'établir aux alentours de 75 000 propositions par an... Ce qui était le cas dans les années 1983 et 1984, au plus fort de la crise.
Toutes les grandes fonctions sont *touchées par ce reflux*, les moins mal lotis étant les cadres de la fonction personnel (– 19 %).

LES DIRIGEANTS



DIRECTEUR DE CENTRE

MARSEILLE

Avec aujourd'hui 1200 personnes, 360 établissements et 1 Milliard de CA, la SONACOTRA développe un concept moderne d'Habitat social.

*Nous recherchons pour ce poste : • **un homme de communication** : vous êtes responsable de l'image de votre centre. Interlocuteur privilégié des décideurs locaux (politiques ou Administration), vous améliorez le fonctionnement de l'ensemble par votre talent relationnel et votre sens de la négociation. En interne, vous créez votre propre style de relation avec votre clientèle. Votre sens du dialogue mais aussi votre fermeté, votre ouverture aux cultures étrangères suscitent la confiance • **un développeur** : créatif, vous apportez vos idées et votre savoir-faire tant dans le domaine de la gestion que celui de l'organisation. Grâce à votre sens de l'initiative, vous développez la qualité de nos services • **un gestionnaire** : vous améliorez la profitabilité de votre centre par une gestion rigoureuse en vous appuyant sur une équipe de 30 professionnels que vous animez et développez. L'expérience du secteur para-hôtelier est un plus.*

Vous vous reconnaissez ? Un avenir, des évolutions enrichissantes et des conditions de travail attractives vous sont offertes.

Merci d'adresser CV, photo, lettre en précisant votre rémunération actuelle à notre Conseil MERCURI URVAL, 95 avenue Victor Hugo, 92563 Rueil-Malmaison sous la référence 73.7024/LM.

Mercuri Urval

CONTESSE

Le CAVILAM

(Centre Audio-visuel de Langues Modernes) de VICHY

Établissement d'enseignement des langues vivantes, sous le contrôle pédagogique et scientifique des **Universités de Clermont-Ferrand**

recherche pour un emploi de

DIRECTEUR DE LA PÉDAGOGIE

(à pourvoir dans les meilleurs délais)

homme ou femme dynamique travaillant sous l'autorité des Universités et assurant l'interface entre celles-ci et le CAVILAM.

FORMATION ET DIPLOMES :
formation de 3e cycle universitaire (ou équivalent) ; diplômes universitaires de 3e cycle ; bonnes connaissances en langues étrangères.

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE :
expérience confirmée dans le domaine du français langue étrangère, des langues vivantes et dans la direction d'équipes d'enseignants.

MISSIONS :
élaboration et suivi des programmes de formation ; organisation et animation des équipes d'enseignants ; mise en place de pratiques pédagogiques innovantes donnant lieu à publications.

Adresser dans les meilleurs délais CV complet, lettre de motivation avec photo, publications éventuelles, prétentions et dates de disponibilité, au

CAVILAM
à l'attention de Madame HADJADJ
Chargée de Mission des Universités
14, rue du Maréchal-Foch - 03200 VICHY
TÉL. : (33) 70-32-25-22

AIR GUADELOUPE

Compagnie Aérienne Régionale (175 MF de CA, 260 personnes environ), confrontée à un contexte très concurrentiel et évolutif, nous recherchons

POINTE-À-PITRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL

FUTUR PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE

En étroite relation avec le Président du Conseil d'Administration (et ultérieurement du Conseil de Surveillance), vous avez pour mission de réorganiser et développer l'entreprise : • mise en application d'un plan de réorganisation • définition et conduite de la stratégie de développement • mise en œuvre d'une politique de communication interne et externe • optimisation de la coopération avec les transporteurs aériens et les professionnels du voyage et du tourisme.

A 35/55 ans, de formation supérieure, vous avez une expérience significative et réussie du redressement d'entreprise et du management, acquise dans un secteur de prestations de services fortement concurrentiel, en France (métropole ou DOM-TOM) ou à l'étranger.

Vous avez idéalement déjà évolué dans le milieu du transport aérien, et été confronté aux réalités de la PME. Vous pratiquez l'anglais. Vous avez prouvé vos qualités d'animateur et d'organisateur, votre sens de la communication et de la négociation, votre aptitude à définir une stratégie dans un contexte évolutif.

Merci de bien vouloir adresser les dossiers de candidature sous réf. : PC 1820 à notre Conseil - PLEIN CADRE (Groupe TRANSEARCH FRANCE) - 160 avenue de Versailles - 75016 PARIS.

PLEIN CADRE
CONSEIL EN RESSOURCES HUMAINES

SOGEQUIP

DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

LYON

Votre mission : assurer l'évolution de l'entreprise avec un souci permanent de rentabilité.

En collaboration avec notre Président, engagé sur un budget, vous vous impliquerez fortement dans le management de nos activités (installations de froid industriel et conditionnement d'air, ingénierie en génie chimique). En interne, vous apporterez un appui à nos équipes (ingénieurs de projets et chargés d'exécution). En externe, vous contribuerez à la promotion du savoir-faire de Sogequip.

A 40 ans environ, de formation ingénieur généraliste ou chimiste, idéalement complétée par une formation de management (3e cycle, CPA, IAE...), vous avez une solide expérience de la gestion de projets d'installations en ingénierie ou en entreprise générale qui, de plus, a révélé votre sensibilité aux aspects commerciaux.

Votre anglais est courant.

Nous vous proposons aujourd'hui de mettre en avant votre goût d'entreprendre et de partager l'enthousiasme qui anime Sogequip.

Merci d'adresser CV, photo, lettre en précisant votre rémunération actuelle à notre Conseil MERCURI URVAL, 3 cours Albert Thomas 69416 LYON cedex 03, sous la réf. 53.6099/LM, portée sur lettre et enveloppe.

Mercuri Urval

CONTESSE

Important groupe immobilier recherche son

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Expérience de la gestion de sociétés de promotion immobilière indispensable.

Merci d'envoyer candidature (lettre manuscrite, CV, photo et prétentions) sous réf. A047420 à PREMIER CONTACT, 38 rue de Villiers 92532 Levallois-Perret cedex qui transmettra (discrétion assurée).

amp

Consultant Senior, Futur Partenaire

Leader du conseil personnel en évolution professionnelle, nous avons conseillé, depuis 18 ans, plus de 8 000 dirigeants et cadres supérieurs. Aujourd'hui, nous renforçons notre équipe et recherchons un Consultant Senior, prêt à devenir l'un de nos futurs associés.

En toute autonomie, vous apporterez à vos clients un conseil de haut niveau sur leurs développements personnels et professionnels.

Agé de 45 ans au moins, vous pouvez justifier d'une expérience réussie de Direction Générale, acquise dans un contexte international de préférence.

Votre goût des relations humaines et votre sens du contact commercial à haut niveau seront des atouts essentiels. Vous maîtrisez parfaitement la langue anglaise.

Pour nous rencontrer, adressez votre dossier de candidature à

Forgeot, Weeks

CONSEILS PERSONNELS EN EVOLUTION PROFESSIONNELLE

Paris : 3, rue du Fbg St-Honoré - 75008, Tél. : (1) 42.65.42.00

MEDIAPA

---

36 15 LM

3615 LM vous permet de consulter un mois d'offres d'emploi parues dans *Le Monde*.
Les annonces présentes sur 3615 LM sont mises à jour quotidiennement.

LE MONDE DES CADRES

CARRIÈRES INTERNATIONALES

Grand groupe international fortement implanté en Afrique renforce ses structures financières et comptables en créant deux postes :

Directeur Comptable au Nigéria
Anglais courant

Rattaché au Directeur Financier, vous êtes au carrefour de plusieurs sociétés dont vous avez la responsabilité comptable (bilan inclus). (Réf. B2 12 01)

Responsable Comptable et Financier en Angola
Portugais courant / Anglais apprécié

Rattaché au Directeur Afrique, vous avez à mettre en place et à gérer la comptabilité de deux entreprises. (Réf. B2 12 02)

Dans les deux cas, âgé de 30 ans minimum, une excellente formation comptable (type DECS ou Ecole de Commerce option Compta-finance), une première expérience dans un cabinet d'audit par exemple, vous maîtrisez l'informatique.
Aimant les défis, vous êtes solide, autonome, travailleur, l'Afrique vous plaît, y avoir vécu serait un plus...



Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite + CV), sous référence choisie, à notre Conseil, Madame Béatrice GALIEVSKY
FAVEREAU CONSULTANTS
52, rue de la Fédération - 75015 PARIS.

Organisation et Publicité

BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT

Dans le cadre de la mise en œuvre de son plan bureautique et de la refonte de ses applications, la BEI, institution financière de la Communauté Européenne, recherche pour son siège à Luxembourg de:



Jeunes Ingénieurs Informaticiens (h/f)

☐ diplômés de l'enseignement supérieur scientifique (Bac + 4 ans); ☐ ayant une expérience d'au moins 3 ans sur les produits utilisés par la Banque, pour les postes suivants:

Ingénieur Réseaux Locaux
Chef de Projets
Analyste-Programmeur
Assistant Bureautique

pour assurer le support technique des utilisateurs.
(Talents pédagogiques et facilité dans les contacts humains sont nécessaires pour ces postes.)

L'environnement informatique comprend un mainframe IBM (sous VM et VSE) et des produits de «Network Computing»: 750 PCs, LAN-MANAGER/X, SYBASE, TCP/IP, HP/UX, AIX, WINDOWS, OS/2, C++, EXCEL, WORD, MS-MAIL, POWERPOINT, SUPERBASE,...

Langues: très bonne connaissance de l'anglais et du français. La connaissance, même passive, d'autres langues communautaires serait appréciée.

La Banque offre de très bonnes conditions d'emploi, une rémunération intéressante, de nombreux avantages sociaux et pratique une politique d'égalité des chances.

Les personnes intéressées, possédant la nationalité d'un des pays membres de la Communauté, et **ayant entre 26 et 32 ans**, sont priées d'envoyer leur curriculum vitae, accompagné d'une lettre manuscrite et d'une photographie, en indiquant la référence, à la:

BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT
Département du Personnel (Recrutement) (Réf.: AG/SM 9210)
100, boulevard Konrad Adenauer
L-2950 LUXEMBOURG. FAX: 4379-3356.
Les candidatures seront traitées avec la discrétion de rigueur.

Silicon Graphics is the world's leading supplier of visual computing systems for the technical, scientific and creative computing market-place.

Our European Manufacturing group in Cortaillod/NE, Switzerland is looking for qualified

SENIOR BUYERS

The ideal candidates will :

Have a commercial or computer science university degree or equivalent.

Have a minimum of five years purchasing experience in an MRP driven, electronics or related environment.

Be able to demonstrate a thorough understanding of supplier and inventory management as well as a working knowledge of MRP and inventory control techniques.

Have excellent communication skills in English and, preferably, in another European language. This is especially important working within a fast paced and developing organization in a position combining both operational and supplier development responsibilities.

Be willing to accept a challenging workload.

Silicon Graphics offers excellent working conditions as well as employee benefits and salaries in line with our expectations.

If you are qualified for one of these positions and interested in joining a winning team, please send your resume to :

Gino Frascotti
Human Resources Manager
Silicon Graphics Manufacturing SA
Chemin des Rochettes 2
2016 Cortaillod/NE, Switzerland



Le FIDA

Fonds International du développement agricole (Nations Unies) (Rome, Italie)

cherche

CONSEILLER TECHNIQUE ("GENRES ET DEVELOPPEMENT") P5

Principalement chargé de développer des méthodes innovantes de conception des projets propres à favoriser la promotion économique des femmes rurales pauvres, le titulaire devra en particulier:

- mener des analyses socio-économiques et institutionnelles de la conception de projets d'investissement pour développer des activités économiques viables à la ferme, hors exploitation ou dans le cadre de micro-entreprises au profit des femmes rurales pauvres;
- mener des analyses d'approches participatives au développement communautaire pour favoriser l'implication des femmes dans la prise de décisions;
- mener, dans une optique de genres, des analyses de systèmes ruraux de production, d'organisations, d'institutions rurales et de procédures de prêt et de conditions de prêt intéressant les femmes rurales;
- développer des méthodes pratiques de promotion de la participation des femmes aux opérations de prêt du Fonds tout au long du cycle des projets.

QUALIFICATIONS ET EXPERIENCE: Diplôme d'études universitaires de troisième cycle ou titre équivalent en développement agricole, économie, sociologie, développement rural ou discipline analogue. Dix à quinze ans d'expérience de l'élaboration et du financement de projets agricoles, y compris une expérience de terrain dans des pays en développement. Une expérience des institutions financières internationales, ainsi que du développement des savoir-faire participatifs des femmes dans les organisations rurales serait un atout.

LANGUES: Excellente connaissance de l'anglais et connaissance pratique du français, de l'espagnol ou de l'arabe.

TRAITEMENT DE BASE NET ANNUEL: de 46 433 à 61 453 USD, plus indemnité de poste de 22 381 à 29 620 USD.

DUREE DE L'ENGAGEMENT: deux ans.

DATE D'ENTREE EN FONCTION: aussitôt que possible.

Prière d'envoyer deux exemplaires d'un résumé détaillé en anglais à:

Division du Personnel - FIDA
Via del Serafico 107, 00142 Rome (Italie) - Télécopie: (06) 5043463
Date limite de présentation des candidatures: 5 janvier 1993
Il ne sera accusé réception qu'aux candidats qui auront été présélectionnés.

LES CANDIDATURES FEMININES SONT PARTICULIEREMENT ENCOURAGEES

EUROPAY
International

Europay International S.A., based in Waterloo (Belgium), was incorporated on September 1, as a direct result of the merger between. Eurocard International and eurocheque international. Europay provides banks with a full range of payment products and services including cheque guarantee, ATM, electronic point of sale, credit and charge card services. These provide European banks with opportunities to meet the payment need of their customers profitably. Information Technology services, including transaction authorisation, clearing and settlement are provided by European Payment Systems Services S.A. (EPSS) which is jointly owned by Europay International (85 %) and MasterCard International (15 %).

Europay's business mission is to be the best international retail payment services provider in Europe, delivering high standards of value and service quality to its member banks.

Europay International is currently recruiting for its Commercial Affairs Division a (m/f)

REGIONAL TECHNOLOGY MANAGER

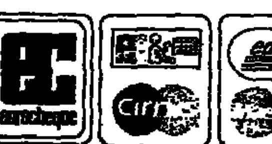
Eastern Europe

The successful applicant will work with new clients (Eastern European Banks) in an effort to connect their payment systems to our international network. After the Business Manager has determined the business development plan, the Regional Technology Manager briefs the prospective banks on functional and technological aspects, related to payment systems activities. The job holder, on an advisory role, will help banks to find the best software and hardware solutions, in order to meet the needs. To ensure a smooth implementation, the Regional Technology Manager will function as a liaison between Commercial Affairs and IT within Europay for all technical and operational matters. The job is based in Waterloo, but frequent travelling is required (minimum of 70 days per year).

Requirements :

• Age range : between 27 and 40. • Minimum of three years experience in a payment systems company or in a bank, preferably in payment systems operations. • Project Management experience is a must. • Good understanding of Telecommunications and IT is a definite asset. • University Degree, preferably in Computer Sciences. • Excellent knowledge of English and a Slavic language (Russian appreciated). • Any other language is an asset. • In possession of an international passport. • Good communication skills, ability to clearly understand and explain technical matters. • Ability to be organised and work within clearly defined and tight deadlines.

Interested ? Please contact Ms. Gerd De Roover on + 322/352.56.65 from Monday to Friday 9.00 am to 5.30 pm or send your application for her attention to the following address : **EUROPAY INTERNATIONAL**,
Human Resources Department, Chaussée de Tervuren 198A, 1410 Waterloo, Belgium.
First interviews will take place in Waterloo, Paris and Frankfurt. Your application will be treated in the strictest confidence.








Nous sommes un Société d'Ingénierie de Formation rattachée au secteur des Industries Mécaniques. Nous recherchons un INGENIEUR

CHEF DE PROJETS FORMATION à L'ETRANGER

Votre mission : auprès de la Direction Générale et de façon concertée, vous êtes chargé de l'ingénierie globale des projets : fixer les objectifs, chiffrer les propositions, organiser et suivre la réalisation (génie civil, équipements, moyens) et ainsi gérer l'ensemble de A à Z.

Votre profil : Ingénieur mécanicien et formé aux technologies connexes des métiers de la mécanique. Votre expérience (5 à 10 ans) à un poste Méthodes ou Production ou mieux une délocalisation industrielle, vous a fait découvrir la formation et le transfert de compétences. Cet acquis va de pair avec le sens des contacts, l'imagination, l'esprit d'équipe, la rigueur et une forte motivation pour entreprendre et réussir. Anglais indispensable. Déplacements de courte durée à l'étranger. Poste basé à La Défense.

Merci de confier votre dossier (CV, let. man., photo, salaire act.) sous référence MM 1 à HERVE LE BAUT CONSULTANTS
11 rue la Boétie - 75008 PARIS. Tél 42 65 38 39

OEC

Equipementier international de l'industrie automobile

PLANT MANAGER - PORTUGAL

Partenaire des principaux constructeurs automobiles dans le monde. Notre stratégie, en tant que leader européen dans notre domaine d'activité, est basée sur des centres de production pour la fabrication en série près des usines de nos clients.

Nous recherchons le plant manager de l'unité de production implantée au Portugal. Il aura la responsabilité globale du site et devra diriger dans un esprit entrepreneurial ses 200 employés grâce à de réelles qualités de communication et en développant un management « lean oriented ».

Vous avez une formation d'ingénieur et avez acquis une solide expérience de production en grande série de pièces plastiques, composites, etc. pour l'automobile. Vous avez déjà pu démontrer avec succès vos capacités de management, dynamisme et détermination en dirigeant plus de 100 employés dans un environnement de lean production. Vous avez 35/45 ans environ, vous maîtrisez le portugais et l'anglais et envisagez de poursuivre votre carrière professionnelle au Portugal, contactez M. Alain Guttmann à Paris ou M. Harri Eriksson à Zürich pour de plus amples informations. Confidentialité garantie.

I • C • M • E •

MANAGEMENT CONSULTANTS

Human Resources Management
Lausanne, München, New York, Paris, Zürich
ICME AG. Restelbergstr. 49, 8044 Zürich
Tél. 01/366 55 11
Paris. Tél. 01/42 89 05 10

SECTEURS DE POINTE

Les achats : un enjeu stratégique



2,3 Mds de F de CA, 3 usines, 1 300 personnes, premier en France sur le marché des biscuits avec des produits leaders : Véritable Petit Beurre, Paille d'Or, Hello, Pim's, Prince, Barquette...

Gérer le budget "Matériaux de conditionnement" de notre Direction Achats, c'est bien sûr négocier avec les fournisseurs européens dans un souci constant de qualité et de rigueur. C'est aussi être un interlocuteur fiable et avisé auprès du Marketing, du Développement et des Industriels. Mais c'est également participer à l'élaboration d'une politique Achats toujours plus performante en termes d'adaptation aux marchés et de productivité.

Recenser et formaliser les besoins immédiats et futurs de l'entreprise, anticiper les évolutions grâce à une connaissance approfondie des marchés, gérer les projets de productivité, développer une politique de partenariat avec certains de nos fournisseurs, telles sont les actions qui vous permettront d'être une force de motivation et de proposition et de donner toute sa dimension stratégique à votre fonction.

Ingénieur généraliste, agro-alimentaire ou diplômé d'une Ecole de Commerce, vous parlez couramment l'anglais et possédez une expérience de 4 à 5 ans dans le domaine des Achats ou dans une fonction à dominante gestion et négociation. Nous vous proposons d'entrer dans un groupe qui se donne les moyens d'une politique Achats dynamique et ambitieuse.

Ce poste, basé au siège, en proche banlieue sud de Paris, vous ouvrira à terme de larges opportunités au sein de notre société ou du groupe BSN.

Merci d'adresser votre candidature, en précisant la réf. 150 M2, à Hervé et Millet Conseil, 56 rue de Passy, 75016 Paris.

GROUPE BSN

PREMIER GROUPE ALIMENTAIRE FRANÇAIS ET TROISIEME EUROPEEN

Voyez l'informatique sous un nouveau jour

Société de Services et d'Ingénierie Informatiques spécialisée dans le domaine des réseaux et des systèmes d'architectures distribuées, le Département Système d'Information et Génie Logiciel recherche :

INGÉNIEURS COMMERCIAUX

Vous avez nécessairement une expérience dans la vente de logiciels en environnement IBM.MVS. En collaboration avec une équipe de Technico-Commerciaux, vous serez chargés d'assurer la commercialisation d'une ligne de produits constituant un atelier spécialisé pour les activités de Maintenance et de Re-Engineering d'applications de gestion.

Vous avez de 30 à 40 ans, une formation d'ingénieur et au moins quatre années d'expérience de vente, dans les Grands Comptes, de solutions logicielles appliquées à la gestion. Votre sens relationnel vous permet de vous adapter à des interlocuteurs de divers niveaux : des décideurs aux prescripteurs informatiques. Vous disposez d'une assise technique permettant d'assimiler les technologies impliquées dans ces produits.

Vos missions : prospection et développement de vos clients.

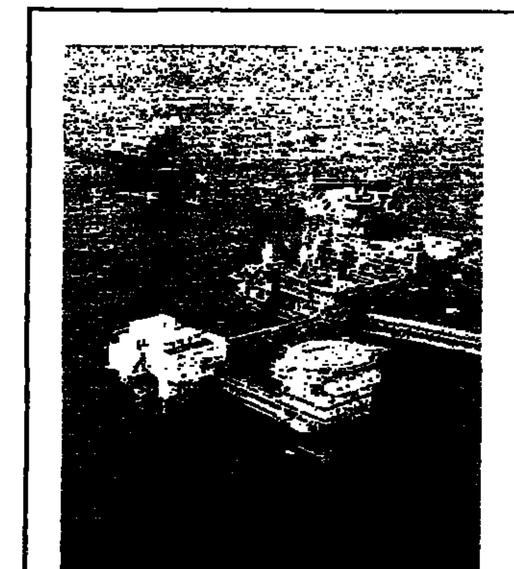
Votre rémunération se compose d'un fixe et d'un élément variable.

ALCATEL

TITN ANSWARE

Merci d'adresser votre candidature avec photo et prétentions sous réf. SGL/MF01, à E. MONIN
Alcatel TITN Answare - 1, rue Galvani - BP 110 91301 MASSY CEDEX.

alliance BBI



LA MATIERE GRISE

POUR L'EXPLOITATION DE L'OR NOIR

L'exploitation des richesses naturelles est devenue un formidable enjeu économique et scientifique. La créativité et l'adaptabilité conditionnent son évolution.

Filiale de Technip et de l'Institut Français du Pétrole (IFP), nous sommes devenus en 17 ans l'une des sociétés les plus performantes en ingénierie d'exploitation des champs d'hydrocarbures, spécialement en offshore.

Nos équipes, tournées vers l'international, conçoivent des plates-formes, développent des technologies novatrices et réalisent des prouesses techniques comme le relèvement des plates-formes du champ d'Ekofisk en Norvège.

Maîtrise technique, imagination, autonomie et ouverture seront les moteurs de votre évolution au sein de notre Groupe.

Plusieurs postes sont à pourvoir dans les spécialités suivantes :

INGÉNIEURS SENIOR

- Procédés
- Structure
- Electricité
- Mécanique
- Instrumentation
- Architecture navale
- Contrôle des coûts

TECHNICIENS

- Tuyauterie
- Structure

Pour tous ces postes, une expérience de 5 à 15 ans est nécessaire. Le contexte dans lequel nous évoluons rend indispensable la pratique de l'anglais et la disponibilité pour des déplacements.

Nous vous remercions d'adresser votre candidature, à Isabelle BEGAUD - Technip Géoproduction - Tour Technip - Cedex 23 - 92090 Paris La Défense.



TECHNIP GEOPRODUCTION

TOULOUSE 300/350 kF+

VALORISEZ VOTRE EXPERIENCE EN EXERÇANT DES RESPONSABILITES COMMERCIALES ELECTRONIQUES

GROUPE INDUSTRIEL FRANÇAIS, LEADER EUROPEEN dans son secteur d'activité, fabriquant des produits de HAUTE TECHNOLOGIE, recherche pour sa division ELECTRONIQUE: ***UN INGENIEUR COMMERCIAL*** chargé d'étudier les marchés potentiels, d'analyser les besoins, de répondre aux appels d'offres, de négocier et de conclure des affaires.

Diplômé de l'enseignement supérieur (Ingénieur,...), vous possédez une expérience commerciale électronique d'au moins 5 ans dans le domaine des courants faibles et de la vente de SAVOIR-FAIRE.

team

Merci d'adresser lettre manuscrite, C.V. et rémunération sous réf. DE 215, à notre Conseil Christian DEGEILH qui traitera confidentiellement votre candidature.
***TEAM :** Immeuble TERTIAL - Bât. 2 - 216, route de Saint-Simon - 31100 TOULOUSE.*

COMMUNICO



Ingénieur technico-commercial

VOTRE MISSION :

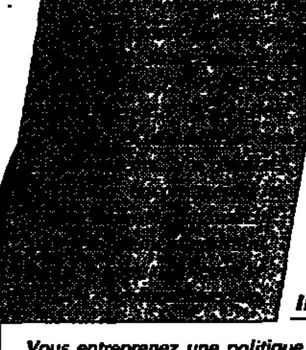
• aide à la mise en forme des projets de Recherche & Développement des entreprises membres du Pôle Européen de Plasturgie (actuellement au nombre de 105)
• promotion auprès des membres adhérents, des savoir-faire du Pôle Européen de Plasturgie, en matière de R & D, ESSAIS et FORMATION CONTINUE
• organisation de la communication du Pôle avec ses adhérents actuels et potentiels.

VOTRE PROFIL :

à 35 ans minimum, de forte culture technique, acquise dans la transformation des matières plastiques, vous possédez le goût des échanges et du commercial. Ce poste basé à Oyonnax/Bellignat implique de la disponibilité pour de nombreux déplacements, et la pratique courante de l'anglais.

Veuillez adresser votre candidature au Secrétaire Général du Pôle Européen de Plasturgie, BP 1204, 01112 Oyonnax Cedex.

MEDIA-SYSTEM



CHEF DE PRODUITS

TÉLÉCOMMUNICATIONS/ INFORMATIQUE

Vous entreprenez une politique marketing complète pour votre ligne de produits : réflexion stratégique, recherche d'opportunités et validation avec notre équipe R & D, conception et conduite des actions tactiques pour les transformer en succès, avec l'assistance de votre ingénieur produits.

Vous : 28/35 ans env., diplômé ESC ou ingénieur Grandes Écoles, vous exercez depuis 2/3 ans une fonction marketing ou commerciale sur les marchés micro-informatique, télécommunications ou réseaux. Curieux et novateur, vous savez saisir les opportunités et les défendre avec pédagogie et conviction. Vous concrétisez avec méthode et dynamisme. La pratique de l'anglais est impérative.

Vous intégrez alors • une entreprise industrielle qui a le vent en poupe dans un environnement de pointe • un style de travail stimulant, jeune et optimiste • une fonction de véritable "patron" de produits qui contribue fortement, en France et à l'international, à notre croissance continue • le tout dans une ville universitaire de l'Ouest qui vous apportera son complément de qualité de vie.

Merci d'adresser CV, photo, lettre en précisant votre rémunération actuelle à notre Conseil MERCURI URVAL, Les Dorides, BP 3939, 1/3 rue Eugène-Varlin, 44039 Nantes, sous la réf. 50.7086/LM.

Mercuri Urval

CONTESSE



Groupe Bull

P M E 400 p. en province spécialisée dans le développement d'imprimantes haute vitesse.

recrute
pour sa **D**irection **R**echerche et **D**éveloppement

un INGÉNIEUR-CHEF DE PROJET

MISSION : DANS LE DOMAINE DE L'IMPRIMERIE

- Intégrer les imprimantes dans des lignes de production existantes.
- Construire des solutions « clé en main », prenant en compte les organes de pré et post-traitement.

PROFIL :

- Formation A.M. ou équivalent.
- Expérience 3 à 5 ans sur matériels d'imprimerie.
- Anglais courant indispensable.
- Allemand apprécié.

Envoyer : C.V. + photo + lettre manuscrite et prétentions à :

NIPSON

Françoise CAUSSÉ – Dpt Ressources Humaines
28, rue Thierry-MIEG – BP 257
90005 BELFORT Cedex.

ES

D'INVESTISSEMENT

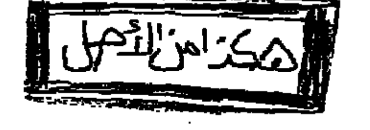
génieurs
ciens (h/f)

Locaux

EUROPAY

REGIONAL TECHNOLOGY MANAGE

Eastern Europe



SECTEURS DE POINTE



Installés à CAEN, ville universitaire, spécialisés dans les implants orthopédiques, nous sommes la filiale en expansion d'un Groupe de taille mondiale : PFIZER. ***L'innovation est la clé de notre succès.*** *Notre Direction Générale souhaite intégrer aujourd'hui un Ingénieur recherche et essais.*

Associé aux équipes de développement, vous êtes responsable des études et des essais qui garantissent la conception des nouveaux produits. Dans ce cadre, vous établissez le cahier des charges de ces études en liaison avec les chirurgiens en tenant compte des contraintes physiologiques et d'environnement particulières, et vous assurez leur réalisation. Vous animez également les actions de Recherche Appliquée réalisées en collaboration avec les Laboratoires internes ou externes : définition de la recherche, suivi et contrôle.

De formation ingénieur généraliste (A.M., UTC Compiègne, INSA, ECL...) vous avez ainsi acquis des connaissances de base en matériaux, mécanique et tribologie. Vous possédez, en outre, une première expérience industrielle, qui vous a permis de vous familiariser avec la biomécanique. De plus, vous saurez apporter vos qualités personnelles qui représentent de réels atouts pour ce poste : sens du dialogue, esprit d'ouverture, goût du travail en groupe, autonomie et ténacité.
Votre réussite dans ce poste pourra vous permettre d'évoluer vers des responsabilités d'équipes projets.

Merci d'adresser votre candidature (lettre manuscrite, CV, photo et prétentions) : Sté BENOIST GIRARD, DRH - 203, Bd de la Grande Delle 14200 Hérouville-Saint-Clair.

benoist girard

Howmedica International

INGÉNIEUR D'AFFAIRES

Les activités de notre société recouvrent un ensemble intégré de services informatiques à forte valeur ajoutée dans le domaine du **Facilities Management** autour des architectures IBM/370-390 et OS/400.

Par ailleurs, forts de l'expérience significative en matière d'organisation informatique acquise par les différents membres de notre équipe au cours des quinze dernières années, nous avons développé un pôle de compétences et une méthodologie originale dans le domaine d'actualité que représente, pour l'entreprise, **la réduction des coûts informatiques.**

Notre clientèle est constituée principalement de grandes administrations ou de grandes entreprises industrielles européennes avec lesquelles nous sommes engagés sur des projets importants à moyen et long terme.

Le développement de nos activités nous conduit à recruter un ingénieur d'affaires qui, en liaison directe avec la Direction Générale de notre société, aura pour mission de :

- *assurer la prospection de nouveaux clients,*
- *organiser et animer des séminaires et conférences d'information.*
- *répondre aux appels d'offres.*
- *initialiser et mener les négociations contractuelles.*

De formation grande école d'ingénieur ou de commerce, vous avez **une première expérience réussie dans la négociation et la vente, à haut niveau,** de prestations de services informatiques aux grandes entreprises.

Merci de bien vouloir adresser un dossier de candidature comprenant une lettre de motivation et votre C.V. accompagné d'une photo à :

AMADIS - DRH - 3, rue du Boccador, 75008 PARIS



AMADIS
La volonté d'entreprendre

Ingénieurs expérimentés, ciblez vos ambitions.

Une force.

Giat Industries, premier groupe européen d'armement terrestre : 11,5 milliards de CA, dont 15 % consacrés à la R et D ; 17 000 collaborateurs en France et dans le monde, et un réseau commercial sur les cinq continents. Des marques commerciales prestigieuses telles que : Giat, Luchaire, Manurhin, FN Herstal, Winchester, Browning, etc...

Une maîtrise.

Nos compétences s'appuient sur l'aptitude unique à associer autour de la mécanique de nombreuses technologies de pointe (informatique temps réel, électronique, optronique, radio communications) dans des systèmes destinés aux ambiances extrêmes : véhicules lourds de très hautes performances, téléopération, télécommande.

Votre avenir.

Dans le cadre de son développement, la Division Giat Mobilité recherche pour sa direction technique (située à Versailles) des ingénieurs expérimentés possédant impérativement une expérience de 5 à 10 ans (Centrale, Sup Télécom, Sup Aéro, ESE, ENSTA, AM, ENSI...) dans le(s) domaine(s) de :

Ingénierie mécanique

Vous prendrez la responsabilité d'avant-projets et de développements de systèmes ou d'équipements à la pointe de l'innovation dans les domaines des suspensions, motorisations, matériaux, ainsi que dans celui de l'architecture de véhicules en utilisant les outils de CAO et de calculs les plus évolués.
Réf. : LM 01

Ingénierie système

Vous prendrez la responsabilité d'analyses fonctionnelles et organiques, de spécifications de fonctions et interfaces, en études amont et en développements de systèmes.
Vous contribuerez aux analyses de fiabilité. Vous conduirez des travaux d'intégration de systèmes.
Réf.: LS 01

La connaissance de l'anglais serait un atout pour évoluer au sein de notre structure internationale.

Si vous rejoignez Giat Industries pour l'un de ces métiers, vous choisirez une entreprise où compétences et moyens se conjuguent pour étudier et développer des projets technologiques uniques.

Adressez votre dossier en indiquant la référence du poste souhaité à :
Giat Mobilité - Département Ressources Humaines - à l'attention de Jean-Pascal GNEMMI
13, route de la Minière 78022 Versailles cedex



La maîtrise des systèmes de haute mécanique.



UN AVENIR D'AVANCE

Le Service **OFFRE SUR MESURE** a pour mission de proposer des solutions répondant aux besoins des grands clients de FRANCE TELECOM.

INGENIEURS METHODES RESEAUX D'ENTREPRISES

Vous assurez le support de nos équipes et chefs de projet et le développement d'outils et procédures dans l'un des domaines suivants :
- CAO (outils de modélisation et de conception de réseaux) Réf. MO/LM
- Gestion de projet (méthodes et outils) Réf. GE/LM

De formation Bac + 5, vous maîtrisez l'anglais et justifiez d'une expérience réussie de 5 à 10 ans dans le domaine des systèmes (télécom et/ou informatique).
Vous êtes prêts à vous investir au sein d'un Groupe plein d'avenir, où de larges perspectives d'évolution de carrière vous sont ouvertes.

Les postes à pourvoir sont basés à PARIS.

Merci d'adresser, sous la référence concernée, lettre manuscrite et CV en précisant votre rémunération actuelle, à :

SM Conseil 3, RUE TREILHARD, 75008 PARIS



CAISSE D'EPARGNE
DE BASSE-NORMANDIE

DE NOUVEAUX HORIZONS POUR VOS PROJETS PROFESSIONNELS

1ère Banque Régionale, à Caen : 700 Collaborateurs, 140 points de vente, 1 million de comptes.
Pour confirmer notre volonté de développement, nous renforçons notre équipe informatique. A cet effet, nous recherchons notre

ARCHITECTE RESEAU

Ingénieur ayant de 2 à 5 années d'expérience réussie dans la conception et la mise en place des réseaux locaux et leur interconnexion, vous aurez à assumer l'entière responsabilité du développement et la gestion de notre environnement Client serveur.

Vous avez l'esprit créatif et vous êtes méthodique et rigoureux.

Vous possédez un bon sens critique et vous savez vous remettre en cause.

Merci d'adresser votre dossier de candidature complet (lettre + CV) à notre Conseil



PETERSON
BENARD & MALEVILLE ASSOCIES
BP 4211 - 76723 ROUEN Cedex.

PARIS - ROUEN - LE HAVRE - CAEN - ANGERS - LE MANS

BECKMAN

INGENIEUR D'AFFAIRES

INFORMATISATION DE LABORATOIRES

Responsable du chiffre d'affaires et du profit réalisés sur la ligne de produits d'INFORMATISATION DE LABORATOIRES, vos principales missions seront :
- *étudier les besoins informatiques des laboratoires de notre clientèle,*
- *rédiger les réponses techniques et commerciales aux appels d'offres de nos clients potentiels,*
- *effectuer les démonstrations de nos logiciels.*

Vous travaillerez en liaison étroite avec les responsables commerciaux de votre secteur (France, Italie, Espagne, Belgique) et communiquerez presque quotidiennement avec le centre européen basé près de Londres.

Vous devrez cerner rapidement les besoins d'une clientèle très diversifiée (laboratoires de chimie, pharmacie, agro-alimentaire / R & D, Contrôle Qualité,...).

De formation technique, vous avez une bonne connaissance des ordinateurs VAX/VMS et HP 9000/UNIX, et une expérience réussie de la fonction technico-commerciale.
Vous vous exprimez avec aisance en français comme en anglais, devant un auditoire nombreux et de haut niveau.

Basé à GAGNY (93), ce poste nécessite des déplacements courts et fréquents en province et en Europe.

Merci d'adresser votre candidature manuscrite avec c.v., photo et prétentions sous référence 2115 à B.I.F., Direction des Ressources Humaines,
92-94 Chemin des Bourdons, 93220 Gagny.

de la recherche à l'industrie

Jouant un rôle d'interface entre la Recherche et l'industrie, nous sommes un Centre Technique disposant de 2 laboratoires et employant 130 personnes.

Nous recherchons pour notre site de VILLEURBANNE (69)

AERAULIQUE THERMIQUE



CETIAT

INGENIEUR ACOUSTICIEN

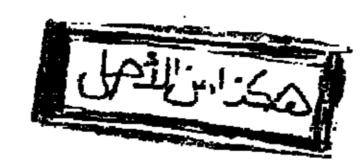
Possédant une formation en acoustique, vous avez de solides connaissances en mécanique des fluides et en thermique.

Fort d'une première expérience, vous aurez à mener de manière autonome, des études à fort contenu technique, au sein de notre département Chauffage et Combustion.

Votre aisance relationnelle alliée à votre aptitude à la communication contribueront à faciliter vos échanges avec des responsables de PMI.

De plus, l'anglais est indispensable pour les contacts que vous établirez avec nos partenaires étrangers.

Merci d'adresser c.v., photo et prétentions au Service du Personnel, **CETIAT**, B.P. 6084 69604 Villeurbanne Cedex.



SECTEURS PUBLIC ET ASSOCIATIF



Chargé de la Direction [illegible] Service Comptabilité (40 personnes)

Outre l'encadrement des effectifs, vous serez amené à conduire l'élaboration [illegible] du budget (972 MF par an), ainsi que le contrôle de gestion.

A ce titre, vos aptitudes au management, votre sens de l'organisation [illegible] méthode, se révéleront déterminants. Connaissance de la comptabilité publique appréciée.

Renseignements : Mme GUENIN : 60 69 36 71 - Mme PIC[illegible]
Conditions de recrutement : mutation, détachement ou contrat [illegible]

Adressez candidature et CV avant le 1/01/93 à M. le Président du Conse[illegible] Direction des Ressources Humaines Bureau du Recrutement, rue des Saints Pères, 77010 MELUN cedex

safari

2 SECRETAIRES GENERAUX ADJOINTS H/F

POUR COORDONNER ET ANIMER LES SECTEURS SUIVANTS :

1ER POSTE :
- *Administration générale*
- *Habitat - Logement*
- *Achats*
- *Conseil Municipal*
- *Activités économiques*

2E POSTE :
- *Action sanitaire et sociale*
- *Jeunesse et sport*
- *Affaires scolaires*
- *Emploi/Formation*

Sous l'autorité du Secrétaire Général, vous serez chacun l'intervenant privilégié des directeurs de service, saurez être pour eux une réelle force de proposition et assumerez la responsabilité des secteurs qui vous seront confiés.

A 40 ans environ, vous avez une expérience significative de la fonction dans une commune de 20 000 habitants par exemple (une bonne connaissance des secteurs concernés serait un plus).

Au-delà, ce sont vos qualités relationnelles, d'adaptabilité, de diplomatie et de dynamisme qui feront la différence.

Merci de bien vouloir adresser CV, lettre manus., photo et prétentions sous référence R 200 pour le premier poste et R 300 pour le deuxième poste, à MT CONSEIL - BP 154 92504 RUEIL MALMAISON CEDEX.



MEDIAPA

DIRECTEUR GENERAL

FESTIVAL D'ILE-DE-FRANCE

CAMPUS A L'OREILLE

RENCONTRES MUSICALES DE VILLARCEAUX

Le Conseil régional d'Ile-de-France cherche à pourvoir le poste de directeur général du Festival d'Ile-de-France

Celui-ci a sous sa responsabilité, en relation avec les différents partenaires du Festival, au premier rang desquels le Conseil régional, le développement de trois actions musicales :
- le Festival d'Ile-de-France ;
- Campus à l'Oreille ;
- les Rencontres musicales de Villarceaux.

Les candidats devront :
- posséder une solide compétence musicale et de nombreux contacts avec des interprètes et des compositeurs ;
- savoir animer une équipe de dix personnes et gérer un budget de 11 millions de francs ;
- avoir l'expérience de collaborations avec des collectivités locales ;
- avoir une connaissance du milieu universitaire ;
- être très disponibles.

Veuillez adresser les candidatures au :

Conseil régional d'Ile-de-France
Direction de l'environnement et de la culture, 251, rue de Vaugirard - 75015 Paris

36 15 LM

Chaque mois, 25 000 utilisateurs se connectent sur 3615 LM, le service télématique expert de l'emploi des cadres. Depuis un an, 40 000 CV ont été déposés sur 3615 LM.

ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

Responsable du Service Intérieur

COMÉDIE FRANÇAISE 1680

En liaison directe avec le Directeur de la Logistique de la Comédie Française, vous aurez *la responsabilité du bon fonctionnement des services concourant à la vie quotidienne* matérielle de notre Etablissement (5 sites). Vous gérerez, organiserez et animerez un service de 24 pers. (huissiers, agents de sécurité, personnel de maintenance, standardistes, etc.) ; vous assurerez le contrôle des prestations fournies par des entreprises de travaux extérieures ainsi que le suivi du budget correspondant. Vous participerez périodiquement à diverses instances (CHSCT) et réunions avec les organismes de tutelle.
Vous êtes un professionnel de terrain, organisé et gestionnaire. Sachant faire preuve tout à la fois d'autorité et de disponibilité, vous avez acquis un très bon savoir-faire relationnel qui vous permettra de réussir dans notre entreprise où la communication interpersonnelle est très importante. Une expérience professionnelle similaire de plusieurs années est indispensable. Poste basé à Paris 1er. Merci d'adresser votre candidature, sous référence C.166/M. à notre conseil Catherine Charvet,

Oberthur Consultants 49 rue Saint Roch, 75001 PARIS.

membre de syntec



CAISSE D'EPARGNE
CENTRE - VAL DE LOIRE

recrute pour TOURS

RESPONSABLE DEPARTEMENT CONTENTIEUX

VOTRE MISSION : Manager une équipe de rédacteurs. Organiser et gérer l'ensemble du service contentieux. Veiller à la bonne fin des opérations contentieuses en relation avec les intervenants extérieurs.

VOTRE PROFIL : Diplômé(e) d'études supérieures juridiques, vous justifiez d'une expérience probante dans un service de contentieux bancaire, les capacités managériales et les qualités de négociateur sont des atouts indispensables.

Envoyer sous la référence YD lettre de candidature, CV, photo et prétentions à la Direction des Ressources Humaines de la Caisse d'Epargne Centre Val de Loire -36, Bd Béranger - 37041 TOURS CEDEX

Ensemble, exceller dans nos métiers, gagner en Europe.

LE CRÉDIT AGRICOLE D'ILE DE FRANCE CONFIRME SON IMPLANTATION EN RÉGION PARISIENNE : 273 AGENCES, 3 100 COLLABORATEURS.

RESPONSABLE DU SERVICE JURIDIQUE

DE LA DIRECTION RÉGIONALE D'ETAMPES (91)

Vous avez une expérience de 3 à 5 ans. Vous savez animer un petit groupe (6 personnes). Mettez votre savoir-faire au service de nos agences pour l'assistance juridique et le suivi des dossiers contentieux.

Votre formation juridique (maîtrise de droit, droit bancaire, droit des sociétés) et vos qualités relationnelles vous prédisposent à l'analyse et au traitement des dossiers juridiques et contentieux.

Vous travaillerez en liaison avec les services juridiques du Siège et serez l'interlocuteur quotidien des agences de votre direction. Une formation à nos procédures sera assurée. **Ce poste est basé à Etampes (91).**



Merci d'adresser votre candidature sous la référence DJ/MO au service du recrutement - Crédit Agricole d'Ile de France 26, quai de la Rapée 75012 Paris

NC Communication

Avocat Fiscaliste expérimenté : intégrer un cabinet international

Diplômé de l'enseignement supérieur (type HEC et/ou DECS, ENI, DESS, DEA...), vous parlez l'anglais ou l'allemand. Vous avez acquis une première expérience de la fiscalité dans un cabinet, dans le service fiscal d'une grande entreprise ou dans l'Administration. Décidé à exercer le métier d'avocat-conseil, vous souhaitez intégrer un cabinet qui vous permettra d'avoir immédiatement la responsabilité de vos propres dossiers.

Nous sommes le représentant français du premier réseau mondial de fiscalistes internationaux. Nos équipes sont composées de professionnels de haut niveau qui nous permettent de connaître un développement important de nos activités. Pour y faire face, nous recherchons plusieurs :

Directeurs de mission *(5 ans d'expérience au moins),*

Chargés de mission (3 ans d'expérience au moins).

Nous étudierons votre candidature en toute confidentialité et vous remercions d'adresser votre dossier (CV, photo et prétentions) à Fidal Peat International 47, rue de Villiers - 92200 Neuilly sur Seine ou de téléphoner à Mademoiselle A. PELLIZZARI au 46 39 40 60.

KPMG Fidal Peat International

ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

Grand groupe industriel équipementier, leader dans son secteur d'activité, implanté dans une dizaine de pays, souhaite renforcer l'équipe de la Direction Financière en créant un poste au Service Consolidation.

DEVENEZ L'ADJOINT DU RESPONSABLE DU SERVICE CONSOLIDATION

Une formation en gestion (DESS Gestion/Ecole de Commerce/Ecole de Gestion) complétée par un DECF et une première expérience acquise dans un groupe multinational de préférence ou en cabinet d'audit international, vous permettent d'être opérationnel dans la réalisation de tous les travaux de consolidation sous l'autorité du Responsable du Service.

Votre compétence en informatique, plus particulièrement en micro-informatique (Excel, Multiplan, Lotus) et votre maîtrise de l'anglais et si possible de l'allemand sont d'importants facteurs d'intégration au sein du Groupe.

Le poste est à pourvoir en région parisienne.

SERIFO GROUPE EUROSEARCH

Si vous pensez avoir le profil requis, merci d'envoyer CV, lettre et prétentions, sous la référence 4576, à SERIFO Groupe Eurosearch - 47 bis avenue Bosquet - 75007 PARIS.

Membre de Syntec

Ensemble, exceller dans nos métiers, gagner en Europe.

EN S'INVESTISSANT PLEINEMENT DANS SON DÉPARTEMENT, LE CRÉDIT AGRICOLE DE LA BRIE, CAISSE RÉGIONALE DU 1ER GROUPE BANCAIRE EUROPÉEN S'IMPOSE COMME LA BANQUE DE L'EST PARISIEN. PROCHE DE SA RÉGION, IL PARTICIPE ACTIVEMENT À SON DÉVELOPPEMENT GRÂCE AU DYNAMISME ET À L'ESPRIT D'INITIATIVE DE SES 1 200 COLLABORATEURS. ALORS, FAITES VIVRE VOS AMBITIONS AU CŒUR D'UNE ENTREPRISE QUI VOUS EN DONNERA LES MOYENS. REJOIGNEZ NOTRE BANQUE.

CHEF DE MISSION AUDIT

SEINE ET MARNE

Diplômé BAC + 4 (ESC, DESCF, ITB...), nous vous offrons l'opportunité de valoriser une expérience de 3/4 ans en Audit Interne, Audit bancaire ou Financier.

Garant de l'application des procédures de contrôle interne, vous participerez à l'élaboration de la politique sectorielle et à la définition des objectifs annuels.

Très sensible à la confidentialité absolue qu'implique votre poste, vous préparerez et réaliserez certaines missions d'Audit, tant en Agence qu'au Siège de la Caisse Régionale.

Doté d'une grande capacité relationnelle et "d'un réel talent d'animateur", vous dynamiserez une équipe de 5 à 10 personnes.

Envoyez votre dossier de candidature à CRCAM BRIE - Gestion des Carrières BP 205 - 77101 MEAUX.

MEDIAPA

FILIALE FRANÇAISE D'UN GROUPE INTERNATIONAL À FORTE CROISSANCE, NOUS RECHERCHONS UN

DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Rattaché directement au PDG, membre du Comité de Direction, animateur d'une petite équipe, sa mission sera la suivante :

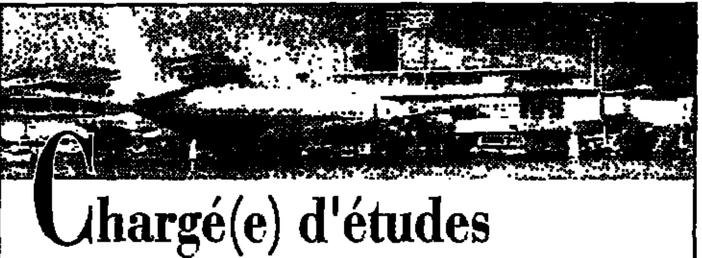
- superviser la comptabilité générale, analytique et budgétaire française et anglaise, le reporting,
- prendre en charge l'aspect personnel de la fonction,
- participer aux décisions stratégiques de l'entreprise,
- assurer les relations internationales ainsi que la communication avec les autres directions,
- optimiser l'outil d'information interne nécessaire à la gestion de l'entreprise.

Pour cette mission opérationnelle et autonome, nous attendons de vous une expérience réussie dans la comptabilité et le contrôle financier en milieu anglo-saxon, également des talents d'organisateur et une grande aisance relationnelle.

Anglais indispensable.

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV, photo et prétentions, sous réf. 38497, à Média-System, 6 impasse des Deux Cousins, 75849 Paris Cedex 17, qui transmettra.

Votre candidature sera étudiée en toute confidentialité.



Chargé(e) d'études Ressources Humaines

ADP : tout un monde de compétences qui réunit 6.000 hommes et femmes pour aménager, exploiter et développer les aéroports civils de la région parisienne. Nous recherchons pour notre Direction des Ressources Humaines

Rattaché(e) au département Développement Social, vous concevez et proposez des outils d'aide au changement (gestion prévisionnelle du personnel, gestion des compétences, organisation du travail...).

Sur le terrain, vous vous insérez dans les équipes projets et animez des groupes de travail.

Diplômé d'un 3è cycle Gestion des Ressources Humaines, vous avez 27/30 ans. Une expérience d'au moins 3 ans en entreprise vous a permis de maîtriser les questions relatives à l'emploi.

Merci d'adresser votre candidature sous réf. 212/01 M à notre conseil

JC2
103, rue La Fayette - 75010 PARIS.

ADP Aéroports de Paris

GROUPE

PRENEZ L'AEROPORT



Hewitt Associates

Nous sommes une des premières sociétés internationales de Conseil en Rémunération Globale (3500 collaborateurs dans 20 pays) et un des leaders en France. Notre développement nous conduit à étoffer notre Unité Communication en créant un poste de

Consultant en Communication

Conseiller les entreprises et promouvoir leur nouvelle politique de rémunération globale sera votre principale mission. Vous serez chargé d'élaborer des plans de communication, de développer les outils adéquats (supports écrits, sessions de formation, présentations audio-visuelles...), et d'en assurer la réalisation complète (conception, rédaction, suivi de production).

Vous participerez également aux campagnes de prospection et au développement du chiffre d'affaires.

Agé de 30/35 ans, de formation supérieure, anglais courant, vous possédez 5 ans minimum d'expérience, impérativement acquise dans le Conseil en Communication Interne et/ou en Ressources Humaines. Vous êtes très rapidement opérationnel. Autonome, doué d'un excellent relationnel, très rigoureux, vous aimez rédiger, possédez un sens aigu du service et de la qualité, et du sens pédagogique.

Si cette opportunité vous intéresse, nous vous remercions d'adresser CV, lettre manuscrite et salaire actuel sous réf. 19CIM, à notre Conseil qui traitera votre candidature en toute confidentialité.

CRISMER COLLINS

Crismer Collins — 94 rue Lauriston 75116 Paris

Le Groupe CENTOR - Centre d'Etudes et d'Assistance pour l'Organisation Humaine des Entreprises - 38 consultants - CA : 34 millions de F, recherche

Consultant Sénior Recrutement

Outre les missions de conseil en recrutement de cadres que vous serez chargé de développer, vous interviendrez de façon plus large pour accompagner l'entreprise dans l'analyse des compétences et du potentiel de ses collaborateurs.

Vous bénéficierez dans le cadre d'une structure décentralisée, de l'appui d'une équipe de psychologues/graphologues.

Agé d'au moins 35/40 ans, vous possédez une expérience confirmée du recrutement, acquise en cabinet conseil ou en entreprise. En outre, votre sens relationnel et votre dynamisme vous permettent de développer votre clientèle.

Merci d'adresser votre candidature (lettre manuscrite, CV et photo) sous référence 62/011 LM à Françoise BARSI



centor — 26, rue Henri Monnier 75009 Paris

PARIS - LYON - MULHOUSE - STRASBOURG

DEMACHY WORMS & CIE

Banque d'Affaires, filiale du groupe financier et industriel.

JEUNE EXPLOITANT H/F

GRANDES ENTREPRISES

- Bac + 5
- Avec une première expérience bancaire, appréhendant les aspects concrets des opérations.
- Le candidat a une bonne aisance relationnelle, le sens du travail en équipe et une motivation suffisante pour évoluer dans un secteur dynamique et entreprenant.
- Anglais courant apprécié.

Poste basé à Paris 1er

Les candidatures (lettre manuscrite, CV, photo et prétentions) seront adressées à la Direction des Relations Humaines **DEMACHY WORMS & CIE, 223 Rue St Honoré - 75001 PARIS**

.Responsable Ressources Humaines



Leader en Europe dans le domaine du chauffage et de la climatisation automobile, nous recherchons pour notre Etablissement de LA VERRIERE (78) le Responsable des Ressources Humaines.

Venez valoriser une première expérience d'environ 3 ans acquise dans une société industrielle connue pour ses méthodes modernes de gestion de personnel.

Vous assurerez dans cet établissement :

- **la mise en oeuvre de la politique du Groupe en matière de Ressources Humaines,**
- **l'animation d'une équipe chargée du recrutement, de la formation et de l'administration ...**
- **les relations avec les partenaires sociaux.**

La réussite à ce poste implique une formation supérieure Sciences Po, Ecole Supérieure de Commerce (Ingénieur possible, si expérience en Ressources Humaines).

De réelles perspectives de carrière vous sont offertes au sein de notre Groupe.

Merci d'adresser votre dossier de candidature en précisant la réf. 2466/2/M à notre Conseil ETAP 71, rue d'Auteuil - 75016 PARIS. Discrétion absolue.

Le Groupe Valeo, par ses réalisations, son potentiel technologique, son implantation internationale, est l'un des principaux partenaires des constructeurs automobiles et de véhicules industriels dans le monde

Valeo L'EQUIPEMENT AUTOMOBILE

JURISTE

TRANSPAC, Opérateur de Réseaux et de Systèmes de Communication, leader mondial dans son domaine, recherche un JURISTE pour son Secrétariat Général, Département Affaires Juridiques, à **PARIS.**

Votre rôle :

Conseil et aide à la négociation et à la rédaction des contrats, surtout dans les domaines informatique et télécommunications, en particulier en matière de recherche et développement, création de logiciels...

Etudes et avis sur contrats nationaux et internationaux.

Suivi juridique d'affaires internationales (négociation, rédaction et suivi des prises de participation et acquisitions à l'étranger).

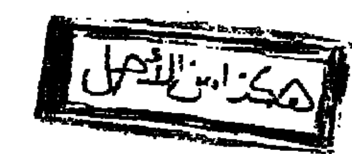
De formation Maîtrise de droit des affaires, vous avez une expérience de 3 à 5 ans en matière de contrats, si possible dans les domaines informatique et/ou télécommunications, et, de propriété intellectuelle. La maîtrise de l'anglais est indispensable.

Adressez CV, photo et prétentions sous réf. **SG/04.24** à : **TRANSPAC** - DPRH - Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine - 75755 PARIS CEDEX 15.

TRANSPAC est une filiale de COGECOM (Groupe FRANCE TELECOM).

TRANSPAC
un élan pour vos compétences





ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

Etablissement Bancaire à très forte implantation dans la région lorraine recherche son

Fiscaliste Ingénierie Financière et Patrimoniale

Province

Au sein d'une équipe spécialisée en gestion patrimoniale et rattaché au Directeur de celle-ci, vous assurerez des fonctions de conseil à destination d'une clientèle de particuliers haut de gamme et de chefs d'entreprises dans leurs opérations de transmission et de haut de bilan.

En contact direct avec les conseillers patrimoniaux *de la banque ou leurs clients*, vous avez une expertise certaine dans les domaines de la fiscalité suivants : *épargne*, produits financiers, opérations de financements à long terme, transmission, fusions-acquisitions et immobilier.

Agé de 30 ans environ, titulaire d'un diplôme de 3ème cycle (DESS droit des affaires et fiscalité, ENL...) vous justifiez impérativement d'une expérience de 3/5 ans de fiscaliste généraliste au sein d'un cabinet, d'une banque ou de l'administration fiscale.

Votre sens des contacts et votre esprit d'équipe vous permettront de réussir au sein de cet établissement de grande notoriété.

Contactez Dominique Montabrie, au *45.53.26.26 ou adressez CV + photo + N° de* téléphone + rémunération actuelle à Michael Page Tax & Legal 30 *bis rue Spontini*, 75116 PARIS, sous référence DM8630MO.

MP

Michael Page Tax & Legal

Spécialiste en recrutement Juridique et Fiscal

L.B.W.

Responsable des relations humaines et sociales d'une grande usine



Danone, Panzani, Belin, BSN Flaconnage...
BSN est le 3e groupe alimentaire européen :
66 Mds de F de CA,
59 000 personnes,
plus de 100 filiales,
implantées dans 37 pays.

L'importance accordée à la politique humaine et sociale a *toujours été une dominante de la culture du Groupe* BSN et un des facteurs de sa réussite économique. Développer le dialogue social, anticiper les besoins en ressources humaines, les adapter aux stratégies de développement tout en permettant à chacun d'être l'acteur de son évolution professionnelle, accroître les solidarités entre l'entreprise et son environnement sont les points clés de cette politique.

Pour la mettre en œuvre et participer à son enrichissement, *nous recherchons le responsable des relations humaines* et sociales d'une grande usine dotée d'équipements industriels très performants. Membre du Comité de Direction de l'établissement, le titulaire sera une force de proposition, et jouera un rôle important dans l'évolution des organisations et le développement de la communication. Il animera une équipe étoffée.
De formation supérieure (Ecole de gestion, Sciences Po, droit, *ingénieur...), il aura au moins 5 ans d'expérience dans* la fonction personnel en milieu industriel. Il aura déjà assumé un niveau de responsabilités lui permettant d'assurer efficacement la globalité de la fonction.
Sa mise en place sera assurée par le titulaire actuel du poste qui va lui-même évoluer dans le Groupe.
Poste ville province. Si vous avez des impératifs géographiques, merci de les mentionner.

Merci d'adresser votre candidature (lettre manuscrite, CV, photo et prétentions), sous réf. 2481/2M, à Etap, 71 rue d'Auteuil, 75016 Paris.

GROUPE BSN

PREMIER GROUPE ALIMENTAIRE FRANÇAIS
ET TROISIÈME EUROPÉEN



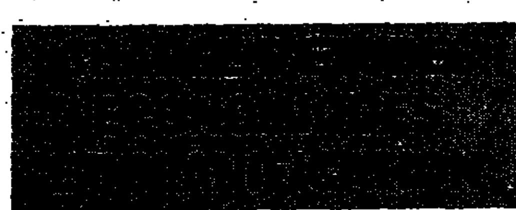
COGEMA

LE GROUPE COGEMA

16 000 PERSONNES

21,7 MILLIARDS DE CA DONT 31% À L'ÉTRANGER

150 RÉACTEURS NUCLÉAIRES ALIMENTÉS DANS LE MONDE.



La Direction des Etudes Economiques et de la Stratégie renforce son potentiel et recherche un Chargé d'Etudes pour le Service "Etudes Economiques et du Plan".

En liaison étroite avec le Responsable, vous prendrez progressivement en charge le plan d'une branche opérationnelle. Après avoir validé les informations, vous en élaborerez la synthèse dont vous présenterez les conclusions à la Direction.

Diplômé d'une grande Ecole de Commerce ou Ingénieur (avec une formation complémentaire en gestion), vous avez une première expérience de 3 à 5 ans en entreprise dans un service budgétaire, planification ou stratégie. Une maîtrise de l'outil informatique sera indispensable *pour appréhender les informations économiques des* branches, les traiter et les extrapoler.

D'un bon *niveau relationnel*, vous dialoguez directement avec les interlocuteurs de haut niveau. Bien entendu, vos capacités rédactionnelles sont au service de votre esprit d'analyse *et de synthèse*.

Merci d'adresser votre candidature à *SEFOP, notre Conseil, sous* réf. FCO 1261 M.

11 rue des Pyramides, 75001 Paris.

SEFOP

MEMBRE DE SYNTEC

3615 LM vous permet de consulter un mois d'offres d'emploi parues dans *Le Monde*.
Les annonces présentes sur 3615 LM sont mises à jour quotidiennement.

36 15 LM

SECTEURS DE POINTE

Production - Informatique - Haute Technologie

▶ JURISTE D'ENTREPRISE ◀

Solide et autonome

Un groupe industriel français (CA 1,5 milliard) performant et en croissance recherche un juriste confirmé.

Seul juriste de l'entreprise, il sera l'interlocuteur de la Direction Générale et des différentes Directions du groupe et il coordonnera l'intervention des conseils extérieurs.

Il devra être à même de traiter l'ensemble des problèmes juridiques : droit des sociétés, droit des contrats, droit social, assurances, contentieux.

Ce poste conviendrait à un candidat, minimum maîtrise de droit, ayant 5 à 10 ans d'expérience (de préférence en entreprise industrielle), connaissant l'anglais (connaissance complémentaire de l'allemand appréciée).

Poste Banlieue Est Paris.

Ecrire sous réf. 49A 2479 2M
Discrétion absolue



71, rue d'Auteuil
75016 Paris

Publipanel

NEC Electronics, n°1 mondial des circuits intégrés recherche dans le cadre du développement de son activité design :

Ingénieur d'application microcontrôleur

Vous assurez et développez la promotion de nos produits en assistant notre force de vente et nos clients dans l'élaboration de solutions techniques.

Ingénieur Electronicien vous avez déjà occupé un poste similaire ou vous avez une première expérience de développement d'au moins 2 ans dans l'industrie.

Dans cette fonction vous renforcerez nos relations avec nos clients.

Anglais indispensable.

Pour nous rejoindre, merci d'adresser votre dossier de candidature, à **NEC Electronics (France) S.A.** 9, rue Paul Dautier - BP 52 78142 VELIZY VILLACOUBLAY CEDEX.



NEC

MEDIAPA

SECTEURS DE POINTE

Ingénieurs Débutants

THERMIQUE HABITACLE

Leader européen dans notre domaine d'activité, nous développons des systèmes de chauffage et de conditionnement d'air pour les principaux constructeurs automobiles. Nous intégrons, pour le développement de nos produits, la maîtrise de technologies diversifiées (plasturgie, mécanique, acoustique, électronique, électrotechnique, thermique, aéraulique, matériaux). Pour accélérer la mise en oeuvre des 5 axes stratégiques du Groupe Valeo (implication du personnel, Système de Production Valeo, innovation constante, intégration des fournisseurs et Qualité Totale) nous recherchons des **Ingénieurs Généralistes (ECP, EMP, ENSTA, ENSAM)** désireux d'évoluer en environnement multitechnologique, autonomes et rigoureux pour la réussite de leur mission, qui s'associeront au dynamisme de nos 3 sites : **NOGENT LE ROTROU (28), LA SUZE SUR SARTHE (72)** et **LA VERRIERE (78).**

Vous êtes débutants, attirés par les métiers de la production, vous commencerez votre carrière comme :

INGENIEUR D'ETUDES — Réf. IE

Vous êtes chargé de la définition technique et de la mise au point de nos nouveaux appareils, au sein d'équipes projet en synergie avec les fonctions méthodes et qualité.

INGENIEUR LOGISTICIEN — Réf. IL

Interface entre les différents services opérationnels, vous assurez la logistique de nos produits nouveaux ou modifiés, ou conduisez l'analyse de nos flux de production pour la mise en place de plans d'amélioration.

INGENIEUR METHODES — Réf. IM

En concertation avec les opérateurs et leurs responsables, ou intégré à une équipe projet, vous participez au développement de nos process pour le lancement de nouveaux appareils ou l'optimisation de produits en série.

INGENIEUR MAINTENANCE — Réf. IMA

Vous optimisez la fiabilisation de nos moyens en participant activement à la mise en place et/ou au développement du système de délégation de maintenance assuré par les opérateurs.

INGENIEUR ETUDES DEVELOPPEMENT — Réf. IED

Vous êtes responsable, dans la phase projet, du développement d'appareils de chauffage et de conditionnement d'air (sur système CAO CATIA).

INGENIEUR D'ESSAIS — Réf. IES

Chargé du suivi et de la validation de nos appareils (sur bancs d'essais et véhicules), vous garantissez leur conformité au cahier des charges du client.

INGENIEUR DE PRODUCTION — Réf. IP

Tout en étant chargé du management d'une équipe autonome d'opérateurs, vous pilotez le développement de chantiers liés au Système de Production Valeo.

La parfaite maîtrise de l'anglais et/ou de l'allemand est indispensable pour l'ensemble de ces fonctions.

Vos compétences comme vos qualités d'animation et de management vous permettront d'évoluer au sein de notre Groupe.

Que vous soyez intéressé par le site de NOGENT LE ROTROU, de LA SUZE SUR SARTHE ou celui de LA VERRIERE, envoyez votre dossier de candidature au Service Ressources Humaines **VALEO THERMIQUE HABITACLE** Avenue des Prés - 28401 NOGENT LE ROTROU Cedex.

Le Groupe Valeo, par ses réalisations, son potentiel technologique, son implantation internationale, est l'un des principaux partenaires des constructeurs automobiles et de véhicules industriels dans le monde. Valeo compte près de 27 000 personnes réparties en dix branches d'activité. Le Groupe dispose de plus de 80 usines ou centres de recherche et réalise un chiffre d'affaires de 20 milliards de francs, dont plus de la moitié hors de France.



L'EQUIPEMENT AUTOMOBILE

LE MONDE DES COMMERCIAUX

Marketing - Vente - Commercial

CEAC

COMPAGNIE EUROPEENNE D'ACCUMULATEURS

1er Fabricant Européen de batteries, nous sommes le partenaire privilégié des grands constructeurs automobiles.
Nous réalisons 5 milliards de Francs sur l'Europe, avec 6000 salariés et 18 usines.
Les véhicules électriques représentent pour nous un enjeu prépondérant, au cœur des plus grands projets des constructeurs automobiles européens.

INGÉNIEUR
RESPONSABLE DES NOUVEAUX MARCHÉS
VÉHICULES ELECTRIQUES

Vous aurez pour mission le suivi et le développement des ventes d'accumulateurs destinés à la construction des véhicules électriques.
Vous initierez et développerez les contacts avec les différents interlocuteurs concernés par nos produits chez les constructeurs de ces véhicules.
Vous serez à même, sur la base des informations recueillies, d'analyser les programmes de vos clients et prospects, et de déterminer la nature, l'ampleur et le potentiel des marchés en cause.
Vous pourrez alors construire, avec votre Direction et nos services techniques, une réponse précise et adaptée dont vous assurerez la négociation et le suivi.
A 35/40 ans, vous êtes diplômé d'une grande école d'ingénieurs et vous avez une expérience confirmée de la vente de produits techniques complexes à l'industrie.
Vous maîtrisez totalement l'anglais professionnel, avec idéalement de bonnes notions d'allemand ou d'italien.
Merci d'adresser votre dossier complet (lettre + CV + photo) sous référence 49LM au Conseil de notre Direction - COPERS 92, rue Jouffroy - 75017 PARIS.

MEDIAPA

copers
CONSEILS DE DIRECTION

Responsable de Zone
Moyen-Orient

Au sein de notre Direction Grand Export, vous veillerez à la bonne application de notre politique commerciale auprès des marchés locaux et des DFS.

Observateur attentif pour analyser et apprécier les évolutions de ces marchés, vous établirez les stratégies de votre zone et participerez à l'élaboration des plans à 3 ans, budgets et prévisions de vente.

Vous avez un goût prononcé pour les voyages que vous pourrez satisfaire par vos nombreux déplacements (50% de votre temps).

De formation supérieure, vous avez déjà fait vos preuves dans des fonctions similaires et utilisez l'anglais professionnellement.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre, CV, photo) sous référence MOLM à CHANEL - DGRH - 135, avenue Charles de Gaulle - 92521 Neuilly sur Seine Cedex.

CHANEL